

TELUS CORPORATION

Rapport de gestion

Troisième trimestre de 2024

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Les termes *TELUS*, *la société*, *nous*, *notre*, *nos*, *nôtre* et *nous-mêmes* se rapportent à TELUS Corporation et, dans les cas où le contexte de la description narrative le permet ou l'exige, à ses filiales.

Le présent document contient des déclarations prospectives portant sur des événements attendus ainsi que sur notre performance financière et notre performance opérationnelle. Les déclarations prospectives incluent toutes les déclarations qui ne renvoient pas à des faits historiques. Elles comprennent, sans s'y limiter, des déclarations concernant nos objectifs et nos stratégies aux fins de l'atteinte de ces objectifs, nos attentes concernant les tendances dans l'industrie des télécommunications (y compris la demande pour des données et la croissance continue du nombre d'abonnés), ainsi que nos plans de financement (y compris notre programme pluriannuel de croissance du dividende). Les mots *hypothèse*, *but*, *indication*, *objectif*, *perspective*, *stratégie*, *cible* et autres expressions semblables ou l'emploi, au futur ou au conditionnel, de verbes tels que *avoir pour but*, *s'attendre à*, *croire*, *pouvoir*, *avoir l'intention de*, *planifier*, *prévoir*, *viser à*, *chercher à*, *devoir* et *s'efforcer de* dénotent généralement des déclarations prospectives. Ces déclarations sont faites conformément aux « dispositions refuges » prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine intitulée Private Securities Litigation Reform Act of 1995.

Par leur nature, les déclarations prospectives sont assujetties à des risques et incertitudes intrinsèques et elles se fondent sur des hypothèses, incluant des hypothèses concernant la conjoncture économique future et les plans d'action. Ces hypothèses pourraient en fin de compte se révéler inexactes; en conséquence, nos résultats ou d'autres événements réels pourraient différer considérablement des attentes mentionnées, de façon expresse ou implicite, dans les déclarations prospectives.

Les hypothèses qui sous-tendent nos déclarations prospectives sont décrites plus en détail à la *rubrique 9*, « *Tendances générales, perspectives et hypothèses, et faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires* », et à la *rubrique 10*, « *Risques et gestion des risques* », de notre rapport de gestion annuel 2023. Ces descriptions sont intégrées par renvoi dans la présente mise en garde concernant les déclarations prospectives. Une mise à jour des hypothèses sur lesquelles reposent nos perspectives pour l'exercice 2024 est présentée à la *rubrique 9*, « *Mise à jour des tendances générales, perspectives et hypothèses, et faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires* », du présent rapport de gestion.

Les risques et les incertitudes susceptibles de faire en sorte que la performance ou d'autres événements réels diffèrent considérablement des déclarations prospectives formulées dans le présent document et dans les autres documents déposés par TELUS comprennent, sans s'y limiter :

- **Questions de réglementation.** *Nous exerçons nos activités dans un certain nombre d'industries hautement réglementées et, par conséquent, nous sommes assujettis à une vaste gamme de lois et de règlements tant au pays qu'à l'étranger. Les politiques et les pratiques imposées par des représentants élus ou découlant de décisions réglementaires, d'examins ou des activités gouvernementales pourraient avoir des implications stratégiques, opérationnelles ou financières (y compris sur nos produits d'exploitation et/ou nos flux de trésorerie disponibles).*

Les risques et incertitudes comprennent :

- les modifications éventuelles au régime de réglementation en vertu duquel nous exerçons nos activités ou l'issue des instances, des cas ou des enquêtes liés à son application, lesquels comprennent, sans s'y limiter, ce qui est décrit à la *rubrique 9.1*, « *Faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires concernant l'industrie des communications* », du présent rapport de gestion;
- notre capacité à nous conformer aux règlements complexes et évolutifs visant les secteurs des soins de santé, des soins virtuels et des appareils médicaux dans les provinces et territoires où nous exerçons des activités, notamment à titre d'exploitant de cliniques de santé;
- notre capacité à nous conformer ou à faciliter la conformité de nos clients à de nombreux régimes juridiques complexes et parfois contradictoires, tant au pays qu'à l'étranger.
- **Environnement concurrentiel.** *La croissance et les activités des concurrents et l'intensification de la concurrence (tarifs, y compris les rabais et le regroupement de services), ainsi que la concurrence non traditionnelle, la technologie perturbatrice et la désintermédiation pourraient modifier la nature des marchés où nous livrons concurrence et se répercuter sur notre part de marché, ainsi que sur nos résultats financiers (y compris sur les produits d'exploitation et les flux de trésorerie disponibles). TELUS Expérience numérique, TELUS Santé et TELUS Agriculture & Biens de consommation affrontent une concurrence intense dans différents marchés.*
- **Technologie.** *L'adoption par les consommateurs de technologies différentes et les attentes changeantes des clients pourraient se répercuter sur nos flux de rentrées et nos taux de désabonnement.*

Les risques et incertitudes comprennent :

- le recul général du marché en ce qui concerne les services de télévision;
- les technologies perturbatrices, notamment les réseaux définis par logiciel dans le marché des affaires, qui pourraient supplanter nos services de données existants ou donner lieu à une retardation de ces services ainsi que les solutions de technologie auto-installées;
- l'incapacité à innover, à maintenir nos avantages technologiques ou à répondre efficacement et en temps opportun à l'évolution de la technologie;
- le déploiement et l'évolution continue des technologies et systèmes à large bande mobiles de même que les avantages et les gains d'efficacité devant en découler;
- notre recours à des ententes de partage de réseau mobile, ce qui a facilité le déploiement de nos technologies mobiles;
- les contraintes auxquelles les fournisseurs sont exposés et le taux de concentration et de pénétration sur le marché en ce qui concerne des produits tels que l'équipement réseau, les services TELUS TV et les appareils mobiles;
- notre besoin prévu à long terme d'acquérir du spectre additionnel dans le cadre des futures enchères de spectre et auprès de tiers afin de composer avec la demande croissante pour des données et notre capacité à utiliser le spectre que nous acquérons;

- le déploiement et l'exploitation de nouvelles technologies de réseau fixe à large bande à un coût raisonnable et la disponibilité des nouveaux produits et services lancés à l'aide de ces technologies de réseau ainsi que le succès remporté par ces nouveaux produits et services;
- notre déploiement d'outils d'autoapprentissage et d'automatisation, qui pourraient modifier notre façon d'interagir avec les clients.
- **Sécurité et protection des données.** *Notre capacité à déceler et à identifier les menaces et les vulnérabilités possibles dépend de l'efficacité de nos contrôles en matière de sécurité à protéger nos infrastructures et notre environnement d'exploitation, ainsi que de notre rapidité à intervenir lorsque surviennent des attaques et à rétablir nos activités commerciales. Une attaque réelle pourrait nuire à l'exploitation de notre réseau ou encore donner lieu à l'interception, la destruction, l'utilisation ou la dissémination non autorisées d'informations concernant nos clients, les membres de notre équipe ou nos activités.*
- **IA générative.** *L'IA générative nous expose à de nombreux risques, y compris les risques liés à l'utilisation responsable de l'IA, à la confidentialité des données et à la cybersécurité, ainsi que la possibilité que notre utilisation de l'IA produise du contenu inexact ou inapproprié ou crée des perceptions négatives parmi les sociétés et les organismes de réglementation qui pourraient se répercuter sur la demande pour nos services.*
- **Climat et environnement.** *Des catastrophes naturelles, des pandémies, des événements perturbateurs et des changements climatiques pourraient se répercuter sur nos activités, sur le degré de satisfaction de la clientèle et sur l'expérience des membres de l'équipe.*
L'atteinte de nos objectifs de carboneutralité et de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre (« GES ») dans le cadre de nos activités dépend de notre capacité à trouver, à acquérir et à mettre en œuvre des solutions pour réduire la consommation d'énergie et adopter des sources d'énergie plus propres, de notre capacité à identifier et à réaliser des investissements convenables dans les énergies renouvelables, y compris sous la forme d'accords d'achat d'énergie virtuels, et de notre capacité à continuer de réaliser des réductions importantes de notre consommation d'énergie en valeur absolue et des émissions de GES qui en découlent dans le cadre de nos activités.
- **Performance opérationnelle et regroupements d'entreprises.** *Les investissements et acquisitions présentent des occasions d'accroître l'étendue de nos activités d'exploitation, mais pourraient nous exposer à de nouveaux risques. Il se pourrait que nous ne réussissions pas à nous positionner sur le marché ou à accroître notre part de marché et à en tirer des avantages, et les efforts déployés à des fins d'intégration pourraient détourner les ressources de nos autres priorités.*

Les risques comprennent :

- notre dépendance à l'égard des services infonuagiques fournis par des tiers auxquels nous avons recours pour offrir nos services de TI;
- les risques liés à l'économie ou à la politique ainsi que d'autres risques liés au commerce mondial (y compris les guerres et les autres événements géopolitiques).
- **Nos systèmes et processus.** *Les activités d'innovation, d'entretien et de gestion au chapitre des systèmes et de la technologie pourraient se répercuter sur nos systèmes informatiques et sur la fiabilité de notre réseau, ainsi que sur nos charges d'exploitation.*
Les risques et incertitudes comprennent :
 - notre capacité à maintenir notre service à la clientèle et à exploiter notre réseau en cas d'erreurs humaines ou de menaces liées aux interventions humaines, telles que les cyberattaques et les pannes d'équipement susceptibles d'entraîner diverses interruptions du réseau;
 - les perturbations techniques et les bris d'infrastructures;
 - les retards et l'augmentation des coûts, notamment ceux découlant de restrictions de la part des gouvernements ou de mesures commerciales;
 - l'exhaustivité et l'efficacité des plans et des mesures de continuité des activités et de reprise après sinistre.
- **Notre équipe.** *La nature sans cesse changeante et le caractère hautement concurrentiel de nos marchés et de notre environnement d'exploitation conjugués à la mondialisation et à l'évolution du profil démographique de notre main-d'œuvre, de même que l'efficacité de nos programmes internes de formation, de perfectionnement, de relève et de santé et mieux-être, pourraient se répercuter sur notre capacité à attirer, à former et à retenir au sein de notre équipe des membres possédant les compétences requises pour répondre aux besoins changeants de nos clients ainsi qu'à l'évolution de nos activités. Les membres de l'équipe (et leur famille) pourraient faire face à de plus grands défis en matière de santé physique et mentale en raison de la pandémie et de ses répercussions, et l'incidence d'autres initiatives de changement importantes au sein de l'organisation pourrait entraîner la perte de membres clés de l'équipe en raison d'une invalidité à court ou à long terme.*
- **Fournisseurs.** *Notre société pourrait être touchée par les perturbations liées aux chaînes d'approvisionnement, de même que par le manque de résilience à l'égard d'événements d'envergure mondiale ou locaux. La dépendance envers un seul fournisseur en ce qui a trait à la fourniture de produits et de composants ainsi qu'à la prestation de services ou au soutien pourrait se répercuter sur notre capacité à répondre avec efficacité aux attentes croissantes et sans cesse changeantes des clients tout en maintenant la qualité du service. La capacité de nos fournisseurs à maintenir leurs gammes de produits et à offrir des services à l'égard de ces produits, ce qui pourrait avoir une incidence sur la réussite de la mise à niveau et de l'évolution de la technologie que nous offrons.*
- **Questions liées aux biens immobiliers.** *Les placements immobiliers sont exposés à des risques de financement possibles et à l'incertitude quant à la demande et aux taux d'occupation et de location futurs, particulièrement depuis la pandémie. Les projets d'aménagement immobilier futurs pourraient ne pas être achevés selon les délais ou le budget établis et pourraient ne pas susciter les engagements liés à des contrats de location prévus.*

- **Financement, dette et dividendes.** *Notre capacité à obtenir du financement aux prix les plus avantageux pourrait être touchée par les conditions générales du marché ainsi que par l'évolution des évaluations sur les marchés des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres relativement à notre capacité à générer des flux de trésorerie futurs suffisants pour assurer le service de notre dette. Notre intention actuelle de payer des dividendes à nos actionnaires pourrait limiter notre capacité à investir dans nos activités afin de prendre en charge notre croissance future.*

Les risques et incertitudes comprennent :

- notre capacité à utiliser des capitaux propres à titre de contrepartie dans le cadre d'acquisitions d'entreprises est influencée par les évaluations boursières des actions ordinaires de TELUS et des actions à droit de vote subalterne de TELUS International (Cda) Inc.;
- les niveaux des dépenses d'investissement et les décaissements possibles aux fins de l'acquisition de licences de spectre dans le cadre d'enchères ou de l'achat de ces licences auprès de tiers ont une incidence sur les facteurs suivants et sont touchés par ces facteurs : nos initiatives liées aux services à large bande; notre déploiement continu de plus récentes technologies mobiles; les investissements dans la technologie de réseau qui sont nécessaires pour assurer la conformité aux lois et règlements visant la sécurité des cybersystèmes, y compris les interdictions d'utiliser les produits et services de certains fournisseurs; les investissements dans la résilience et la fiabilité du réseau; l'attribution de ressources pour les acquisitions et les futures enchères de spectre que doit tenir Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE »). Si nous n'atteignons pas nos objectifs au chapitre des résultats d'exploitation et des résultats financiers ou que des modifications sont apportées à notre contexte réglementaire, cela pourrait influencer sur les niveaux de nos dépenses d'investissement;
- des flux de trésorerie disponibles inférieurs aux prévisions pourraient réduire notre capacité à investir dans les activités, à réduire notre levier financier ou à fournir un rendement du capital investi à nos actionnaires. Les décisions concernant les dividendes trimestriels sont prises par notre conseil d'administration en fonction de notre situation financière et de nos perspectives. Il n'existe aucune certitude que notre programme de croissance du dividende sera maintenu jusqu'en 2025 ni qu'il sera renouvelé.

Les facteurs susceptibles de se répercuter sur la performance financière de TELUS Numérique sont décrits dans les documents publics déposés par TELUS International (Cda) Inc. sur les sites SEDAR+ et EDGAR. TELUS Numérique pourrait choisir de publier ses cibles ou de fournir d'autres projections relatives à ses activités et elle pourrait être incapable d'atteindre ces cibles, ce qui pourrait avoir une incidence sur la capacité de TELUS à atteindre les cibles de l'organisation dans son ensemble et pourrait entraîner un recul du cours des actions à droit de vote subalterne de TELUS International (Cda) Inc. ou des actions ordinaires de TELUS, voire les deux.

- **Questions fiscales.** *La complexité des lois et règlements fiscaux au pays et à l'étranger et des obligations d'information à l'égard de TELUS et de nos filiales en exploitation à l'échelle internationale pourrait se répercuter sur nos résultats financiers. Les acquisitions et l'expansion de nos activités à l'international accroissent notre exposition à divers régimes fiscaux.*
- **L'économie.** *L'évolution de la conjoncture économique à l'échelle mondiale, y compris une possible récession et des attentes fluctuantes concernant l'inflation, de même que l'efficacité avec laquelle nous surveillons et modifions nos hypothèses en matière de croissance et nos plans d'urgence, pourraient se répercuter sur l'atteinte des objectifs de la société, sur nos résultats financiers (y compris les flux de trésorerie disponibles) et sur nos régimes de retraite à prestations définies.*
- **Les litiges et les questions d'ordre juridique.** *La complexité des lois et règlements et la conformité à ces lois et règlements, de même que nos engagements et nos attentes, pourraient se répercuter sur notre situation financière et notre réputation.*

Les risques comprennent :

- notre capacité à bien assurer notre défense dans le cadre des réclamations actuelles et possibles, ou notre capacité à négocier et à exercer des droits en matière d'indemnités ou d'autres protections relativement à ces réclamations;
- le caractère complexe que revêt la conformité aux lois au pays et à l'étranger, y compris le respect des lois sur la concurrence, des lois anticorruption et des lois concernant les pratiques de corruption à l'étranger.

D'autres risques et incertitudes dont nous n'avons actuellement pas connaissance ou que nous considérons comme non significatifs à l'heure actuelle pourraient également avoir une incidence défavorable significative sur notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités ou notre réputation. Sauf indication contraire dans le présent document, les déclarations prospectives formulées dans ce document ne reflètent pas l'incidence éventuelle d'éléments non récurrents ou exceptionnels ni des fusions, acquisitions, cessions ou autres regroupements d'entreprises ou transactions qui pourraient être annoncés ou qui pourraient survenir après la date du présent document.

Les lecteurs sont mis en garde de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. Les déclarations prospectives formulées dans le présent document décrivent nos attentes; elles se fondent sur nos hypothèses à la date du présent document et elles pourraient être modifiées après cette date. Nous n'avons pas l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives sauf dans les cas exigés par la loi.

Toutes les déclarations prospectives figurant dans le présent rapport de gestion sont assujetties à la présente mise en garde concernant les déclarations prospectives.

Rapport de gestion

Le 8 novembre 2024

Table des matières

| Rubrique | Page | Description |
|--|------|--|
| 1. Introduction | 6 | 1.1 Préparation du rapport de gestion |
| | 6 | 1.2 Environnement au sein duquel nous exerçons nos activités |
| | 8 | 1.3 Faits saillants – données consolidées |
| 2. Activités principales et stratégie | 12 | |
| 3. Priorités de la société pour 2024 | 13 | |
| 4. Capacités | 15 | 4.1 Principaux marchés et concurrents |
| | 15 | 4.2 Ressources opérationnelles |
| | 17 | 4.3 Situation de trésorerie et sources de financement |
| | 18 | 4.4 Changements au contrôle interne à l'égard de l'information financière |
| 5. Analyse des résultats d'exploitation | 19 | 5.1 Généralités |
| | 20 | 5.2 Sommaire des résultats trimestriels consolidés et tendances |
| | 21 | 5.3 Résultats d'exploitation consolidés |
| | 26 | 5.4 Secteur Solutions technologiques de TELUS |
| | 34 | 5.5 Secteur TELUS Expérience numérique |
| 6. Évolution de la situation financière | 39 | |
| 7. Situation de trésorerie et sources de financement | 41 | 7.1 Aperçu |
| | 41 | 7.2 Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation |
| | 42 | 7.3 Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement |
| | 45 | 7.4 Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement |
| | 47 | 7.5 Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement |
| | 49 | 7.6 Facilités de crédit |
| | 50 | 7.7 Emprunts à court terme |
| | 50 | 7.8 Notations |
| | 50 | 7.9 Instruments financiers, engagements et passifs éventuels |
| | 51 | 7.10 Information sur les actions en circulation |
| | 51 | 7.11 Transactions entre parties liées |

| Rubrique | Page | Description |
|--|------|---|
| 8. Questions comptables | 52 | 8.1 Estimations comptables critiques et jugements |
| | 52 | 8.2 Faits nouveaux concernant les méthodes comptables |
| 9. Mise à jour des tendances générales, perspectives et hypothèses, et faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires | 53 | 9.1 Faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires concernant l'industrie des communications |
| 10. Risques et gestion des risques | 60 | |
| 11. Définitions et rapprochements | 60 | 11.1 Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées |
| | 68 | 11.2 Indicateurs opérationnels |

© TELUS Corporation, 2024. Tous droits réservés. Les mentions ^{MC} ou ^{MD} désignent les marques de commerce appartenant à TELUS Corporation ou à ses filiales utilisées sous licence. Toutes les autres marques appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

1. Introduction

Les déclarations prospectives présentées dans la présente rubrique, y compris, notamment, les estimations concernant la croissance de l'économie, l'inflation, les taux de chômage, le nombre de mises en chantier d'habitations et l'immigration, sont assujetties à la *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* figurant au début du présent rapport de gestion.

1.1 Préparation du rapport de gestion

Les rubriques qui suivent constituent une analyse de notre situation financière et de notre performance financière consolidées pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, qui doit être lue conjointement avec nos états financiers consolidés intermédiaires résumés au 30 septembre 2024, à savoir les états du résultat net et du résultat global, les états de la situation financière, les états des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie ainsi que les notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés intermédiaires »). Les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») que nous utilisons sont les Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») ainsi que les PCGR du Canada. L'utilisation du terme normes IFRS dans le présent rapport de gestion fait référence à ces normes. Dans notre analyse, nous utilisons également certaines mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières présentées pour évaluer notre performance, pour surveiller le respect des clauses restrictives de nos conventions d'emprunt et pour gérer notre structure du capital. Ces mesures sont définies clairement et font l'objet d'un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR les plus semblables, conformément au Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières, à la *rubrique 11.1*. Sauf indication contraire, tous les montants en devises sont présentés en dollars canadiens.

Des renseignements supplémentaires concernant la société, y compris notre notice annuelle et d'autres documents déposés auprès des commissions des valeurs mobilières ou d'autorités de réglementation semblables au Canada, sont disponibles sur le site SEDAR+ ([sedarplus.com](https://www.sedarplus.com)). L'information que nous déposons auprès de la Securities and Exchange Commission aux États-Unis, ou que nous lui fournissons, y compris notre formulaire 40-F, est disponible sur le site EDGAR ([sec.gov](https://www.sec.gov)). Des renseignements supplémentaires concernant notre filiale TELUS International (Cda) Inc. (qui exerce ses activités sous le nom de TELUS Expérience numérique), y compris une analyse de ses activités et de ses résultats, sont présentés dans les documents publics de TELUS International disponibles sur les sites SEDAR+ et EDGAR; la dénomination sociale de la société demeure TELUS International (Cda) Inc.

Nos contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie et présentée en temps opportun à la haute direction, pour que des décisions appropriées concernant les informations à fournir au public puissent être prises. Le présent rapport de gestion et les états financiers consolidés intermédiaires ont été revus par notre comité d'audit, et notre conseil d'administration (le « conseil ») a autorisé leur publication le 8 novembre 2024.

Sauf indication contraire, les résultats du troisième trimestre de 2024 (période de trois mois close le 30 septembre 2024) et de la période de neuf mois close le 30 septembre 2024 présentés dans le présent rapport de gestion sont comparés aux résultats du troisième trimestre de 2023 (période de trois mois close le 30 septembre 2023) et de la période de neuf mois close le 30 septembre 2023.

1.2 Environnement au sein duquel nous exerçons nos activités

Pour mieux apprécier notre réussite et les défis auxquels nous faisons face, il est essentiel de considérer l'environnement au sein duquel nous exerçons nos activités, y compris les facteurs économiques d'ordre plus général qui touchent TELUS et nos clients, ainsi que la nature concurrentielle de nos activités commerciales.

Secteur Solutions technologiques de TELUS (« TTech »)

Au sein du secteur TTech, nous misons sur nos technologies de pointe et notre vocation sociale pour engendrer des retombées remarquables sur le plan humain. Notre engagement de longue date à accorder la priorité aux clients donne de l'impulsion à chaque facette de nos activités, dans toute notre gamme de solutions, qui englobent les services mobiles, les services de voix et de données, les services IP, de télévision, de divertissement, de vidéo, et de sécurité offerts sur nos réseaux fiables, en pleine expansion et primés. Notre mise en œuvre de l'analytique des données et de l'intelligence artificielle (« IA ») pour rehausser nos services a fait de nous un chef de file distinctif en matière d'excellence du service à la clientèle et de fidélisation des clients, ce qui nous permet de réduire un taux de désabonnement déjà faible, et démontre notre détermination à offrir aux Canadiens un accès à des technologies supérieures qui nous relient aux gens, aux ressources et à l'information qui comptent le plus. Le secteur des soins de santé poursuit sa transition vers la numérisation des fonctions quotidiennes dans l'ensemble de cet écosystème. Au Canada et ailleurs, nous aidons les gens à vivre plus sainement en mettant à contribution des technologies et des données qui permettent d'accéder à des renseignements sur la santé et produisent de meilleurs résultats en matière de santé grâce à des solutions comme les soins de santé offerts par l'entremise des employeurs. En outre, nous mettons en œuvre des solutions technologiques novatrices qui contribuent à approvisionner le monde en

nourriture et mettent les données au service des clients qui exercent leurs activités dans les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation et des biens de consommation. Cette collaboration efficace et efficiente nous permet d'assurer la qualité et la salubrité des aliments et des biens de consommation.

**Secteur TELUS Expérience numérique (« TELUS Numérique »)
(auparavant le secteur Expérience client propulsée par le
numérique – TELUS International [« ECPN »])**

La technologie transforme la manière dont les entreprises interagissent avec leurs clients à un rythme et selon une ampleur en pleine accélération. Cette transformation fait de l'expérience client et de l'expérience numérique des facteurs de différenciation concurrentielle extrêmement importants dans un large éventail d'industries et de secteurs. Les clients de TELUS Numérique, de même que leurs propres clients, ont accès à plus d'informations et à plus de choix que jamais auparavant, et leurs attentes à l'égard des expériences de marque et de la vitesse à laquelle les entreprises doivent traiter les interactions avec la clientèle et répondre aux demandes de celle-ci évoluent rapidement. En effet, les clients accordent de la valeur à une expérience cohérente et personnalisée sur chaque canal où ils interagissent avec les entreprises qui les servent. Celles-ci subissent des pressions et doivent communiquer avec leurs clients à l'aide de canaux numériques et humains, et cherchent à le faire en alliant la technologie à une expérience humaine authentique qui laisse transparaître un engagement sincère à l'égard de la satisfaction des clients. Les clients n'ont d'autres choix que d'évoluer au même rythme que leur clientèle, ce qui signifie une réponse rapide et une prompt résolution sans trop d'effort de la part de celle-ci, et pour cela ils doivent miser sur la technologie de prochaine génération. Les possibilités qu'offre l'IA pour rehausser et améliorer l'expérience client sont vastes.

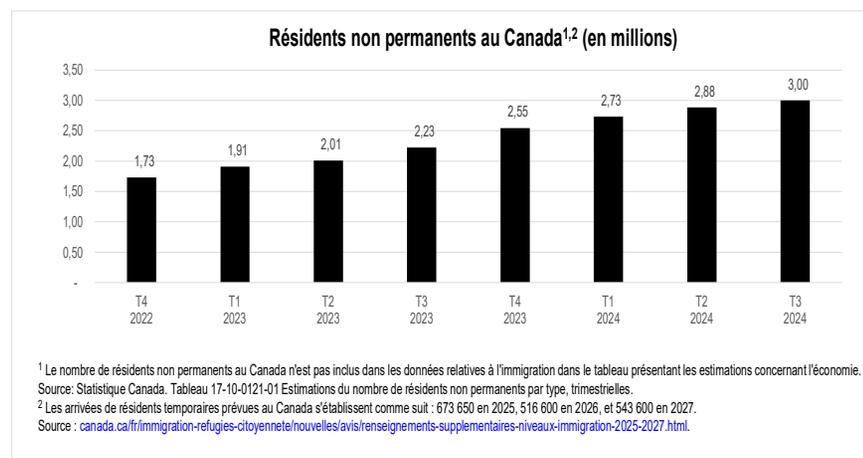
Estimations concernant l'économie

Nos estimations concernant notre environnement économique et opérationnel, y compris la croissance de l'économie, l'inflation, les taux de chômage, le nombre de mises en chantier d'habitations et l'immigration, constituent des données importantes à inclure dans les hypothèses sur lesquelles nous nous basons pour établir nos objectifs. La mesure dans laquelle ces estimations nous toucheront et le moment auquel les répercussions se feront sentir dépendent des résultats futurs réels enregistrés par des secteurs précis de l'économie canadienne.

| | Croissance de l'économie (points de pourcentage) | | Inflation (points de pourcentage) | | Chômage (points de pourcentage) | | | Mises en chantier d'habitations (en milliers d'unités) | | Immigration (en milliers) | |
|---------|---|--|--------------------------------------|--|------------------------------------|-------------------------|---|--|---|------------------------------|------|
| | Taux de croissance estimé du produit intérieur brut (PIB) | Notre estimation du taux de croissance du PIB ¹ | Taux d'inflation estimé | Notre estimation du taux d'inflation annuel ¹ | Taux de chômage | | Nombre annuel désaisonnalisé des mises en chantier d'habitations ² | Notre estimation du nombre annuel de mises en chantier d'habitations sur une base non ajustée ¹ | Nombre global d'admissions de résidents permanents prévues ³ | | |
| | | | | | Pour le mois de | | Pour le mois de | | | | |
| | 2024 | 2024 | 2024 | 2024 | Sept. 2024 ⁴ | Sept. 2023 ⁴ | Sept. 2024 | Sept. 2023 | 2024 | 2024 | |
| Canada | 1,2 ⁵ | 1,1 | 2,5 ⁵ | 2,6 | 6,5 | 5,5 | 6,4 | 224 | 270 | 248 | 485 |
| C.-B. | 1,0 ⁶ | 0,9 | 2,7 ⁶ | 2,6 | 6,0 | 5,4 | 5,7 | 44 | 40 | 48 | s.o. |
| Alberta | 3,3 ⁶ | 1,8 | 3,0 ⁶ | 3,0 | 7,5 | 5,7 | 6,8 | 47 | 49 | 44 | s.o. |
| Ontario | 0,3 ⁶ | 1,0 | 2,6 ⁶ | 2,5 | 6,9 | 6,0 | 6,9 | 65 | 104 | 81 | s.o. |
| Québec | 0,6 ⁶ | 0,9 | 2,8 ⁶ | 2,7 | 5,5 | 4,4 | 5,4 | 40 | 53 | 47 | s.o. |

s.o. – sans objet

- 1 Les hypothèses sont présentées au 13 septembre 2024 et sont basées sur une combinaison d'estimations formulées par des banques canadiennes et d'autres sources.
- 2 Source : Statistique Canada. Tableau 34-10-0158-01; Société canadienne d'hypothèques et de logement, logements mis en chantier, toutes les régions, pour le Canada et les provinces, désaisonnalisé au taux annuel, mensuel (x 1 000).
- 3 Source : canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/avis/renseignements-supplementaires-niveaux-immigration-2024-2026.html. Exclut les résidents non permanents au Canada.
- 4 Source : Enquête sur la population active publiée par Statistique Canada en septembre 2024 et en septembre 2023, respectivement.
- 5 Source : Rapport sur la politique monétaire d'octobre 2024 publié par la Banque du Canada.
- 6 Source : ministère des Finances de la Colombie-Britannique, First Quarterly Report, septembre 2024; Conseil du Trésor et ministère des Finances de l'Alberta, 2024-25 First Quarter Fiscal Update and Economic Statement, août 2024; ministère des Finances de l'Ontario, Budget de 2024 : Bâtir un Ontario fort, 26 mars 2024; et ministère des Finances du Québec, Budget 2024-2025, mars 2024, respectivement.



1.3 Faits saillants – données consolidées

Émission de titres de créance à long terme

Le 8 août 2024, nous avons annoncé une émission de billets de premier rang non garantis à 4,65 % de série CAQ d'un montant de 700 millions de dollars. Ces billets ont été émis le 13 août 2024 et arriveront à échéance le 13 août 2031. Le produit net de cette émission a été affecté au remboursement de l'encours de la dette, y compris le remboursement du papier commercial, à la réduction des montants en trésorerie en cours en vertu d'une fiducie de titrisation sans lien de dépendance, ainsi qu'à d'autres fins générales de la société.

Faits saillants – données consolidées

| (en millions de dollars, sauf les notes et sauf indication contraire) | Trimestres clos les 30 septembre | | | Périodes de neuf mois closes les 30 septembre | | |
|---|-------------------------------------|--------|-----------|--|---------|-----------|
| | 2024 | 2023 | Variation | 2024 | 2023 | Variation |
| États consolidés du résultat net | | | | | | |
| Produits d'exploitation et autres produits | 5 099 | 5 008 | 1,8 % | 15 005 | 14 918 | 0,6 % |
| Bénéfice d'exploitation | 788 | 517 | 52,4 % | 2 045 | 1 698 | 20,4 % |
| Bénéfice avant impôt | 309 | 165 | 87,3 % | 790 | 703 | 12,4 % |
| Bénéfice net | 257 | 137 | 87,6 % | 618 | 557 | 11,0 % |
| Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires | 280 | 136 | n.s. | 635 | 553 | 14,8 % |
| Bénéfice net ajusté ¹ | 413 | 373 | 10,7 % | 1 169 | 1 032 | 13,3 % |
| Bénéfice par action (BPA) (en dollars) | | | | | | |
| BPA de base | 0,19 | 0,09 | n.s. | 0,43 | 0,38 | 13,2 % |
| BPA de base ajusté ¹ | 0,28 | 0,25 | 12,0 % | 0,79 | 0,71 | 11,3 % |
| BPA dilué | 0,19 | 0,09 | n.s. | 0,43 | 0,38 | 13,2 % |
| Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars) | 0,3891 | 0,3636 | 7,0 % | 1,1543 | 1,0783 | 7,0 % |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, de base (en millions) | 1 492 | 1 454 | 2,6 % | 1 483 | 1 447 | 2,5 % |
| Tableaux consolidés des flux de trésorerie | | | | | | |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | 1 432 | 1 307 | 9,6 % | 3 770 | 3 185 | 18,4 % |
| Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement | (782) | (791) | (1,1) % | (3 029) | (4 032) | (24,9) % |
| Acquisitions | (91) | (11) | n.s. | (258) | (1 273) | (79,7) % |
| Dépenses d'investissement ² | (668) | (769) | (13,1) % | (2 084) | (2 289) | (9,0) % |
| Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement | (763) | 39 | n.s. | (791) | 1 077 | n.s. |
| Autres faits saillants | | | | | | |
| Nombre de connexions d'abonnés aux services de télécommunications ³ (en milliers) | 1 756 | 1 517 | 15,8 % | 19 847 | 18 652 | 6,4 % |
| Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements ¹ (BAIIA) | 34,4 | 30,3 | 4,1 pts | 33,8 | 31,7 | 2,1 pts |
| Marge du BAIIA ¹ (en %) | 86 | 303 | (71,6) % | 425 | 577 | (26,3) % |
| Coûts de restructuration et autres coûts | 1 842 | 1 820 | 1,3 % | 5 495 | 5 302 | 3,7 % |
| BAIIA ajusté ¹ | 36,1 | 36,3 | (0,2) pt | 36,6 | 35,5 | 1,1 pt |
| Marge du BAIIA ajusté ¹ (en %) | 561 | 355 | 58,0 % | 1 435 | 1 169 | 22,8 % |
| Flux de trésorerie disponibles ¹ | 3,83 | 3,82 | 0,01 | | | |
| Ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts ¹ (fois) | | | | | | |

Abréviations utilisées dans le rapport de gestion : n.s. – non significatif; pts – points de pourcentage.

- Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées. Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées ».
- Les dépenses d'investissement comprennent les actifs acquis, à l'exception des actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location, relativement auxquels aucun paiement n'a encore été effectué; par conséquent, les dépenses d'investissement diffèrent des paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre, présentés dans les états financiers consolidés intermédiaires. Se reporter à la note 31 des états financiers consolidés intermédiaires pour plus de détails.
- Le total du nombre d'abonnés des téléphones mobiles, d'abonnés des appareils connectés, d'abonnés aux services Internet, d'abonnés aux services de voix résidentiels, d'abonnés aux services de télévision et d'abonnés aux services de sécurité qui sont actifs à la fin des périodes respectives, calculé à l'aide d'informations tirées du système de facturation et d'autres systèmes sources. Avec prise d'effet au premier trimestre de 2024, sur une base rétrospective au 1^{er} janvier 2023, nous avons réduit de 283 000 le nombre d'abonnés des téléphones mobiles afin de retrancher les abonnés associés à un sous-ensemble de nos clients du secteur des services publics qui sont désormais assujettis à des modèles de tarification dynamique fondée sur des enchères. À notre avis, cet ajustement du nombre d'abonnés associés à ces clients générant de faibles marges reflète de manière plus significative la performance sous-jacente de nos activités liées aux téléphones mobiles et l'accent que nous mettons sur la croissance rentable. En raison de ce changement, les statistiques opérationnelles connexes (PMMA et désabonnement) ont également été ajustées. Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2024, nous avons ajusté, sur une base prospective, le nombre des abonnés des services de télévision de manière à retrancher 97 000 abonnés, puisque nous avons cessé de commercialiser notre produit Pik TV^{MD}.

Faits saillants de l'exploitation

- Les **produits d'exploitation et autres produits consolidés** ont augmenté de 91 millions de dollars au troisième trimestre de 2024 et de 87 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024.

Les produits tirés des services ont augmenté de 22 millions de dollars au troisième trimestre de 2024, reflétant i) la croissance du nombre d'abonnés aux services de réseau mobile, aux services Internet résidentiels, aux services de télévision et aux services de sécurité; ii) la croissance des services de santé; iii) la croissance des services liés à l'agriculture et aux biens de consommation; et iv) la croissance des services gérés, des services non gérés et d'autres services de données fixes. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par i) les réductions tarifaires liées aux services de réseau mobile, aux services Internet résidentiels et aux services de sécurité; ii) la baisse des produits externes de TELUS Numérique; et iii) la baisse des produits tirés des services de télévision et des services de voix fixes patrimoniaux. Les produits tirés des services ont diminué de 10 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024, en raison des mêmes facteurs neutralisants qu'au cours du troisième trimestre, lesquels ont été partiellement contrebalancés par les mêmes facteurs de croissance plus faibles qu'au cours du troisième trimestre.

Les produits tirés de l'équipement ont augmenté de 30 millions de dollars au troisième trimestre de 2024, en raison surtout de l'augmentation des produits tirés de l'équipement mobile tenant à la proportion de téléphones intelligents à valeur plus élevée vendus. Les produits tirés de l'équipement ont diminué de 31 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024, en raison principalement de la diminution des produits tirés de l'équipement mobile attribuable à une réduction des volumes contractuels et de la baisse des ventes d'équipement fixe destiné aux entreprises, facteurs partiellement contrebalancés par la proportion de téléphones intelligents à valeur plus élevée vendus.

Les autres produits ont augmenté de 39 millions de dollars au troisième trimestre de 2024, en raison principalement de l'augmentation des profits liés à des projets immobiliers découlant du programme de déploiement de notre réseau PureFibre et de mise hors service de notre réseau cuivre. Les autres produits ont augmenté de 128 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024, en raison des mêmes facteurs qu'au cours du trimestre, en plus d'une augmentation des reprises de provisions liées à des regroupements d'entreprises.

Pour de plus amples renseignements sur les produits d'exploitation et autres produits, se reporter à la *rubrique 5.4*, « *Secteur Solutions technologiques de TELUS* », et à la *rubrique 5.5*, « *Secteur TELUS Expérience numérique* ».

- Le **bénéfice d'exploitation** a augmenté de 271 millions de dollars au troisième trimestre de 2024 et de 347 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024. (Se reporter à la *rubrique 5.3*, « *Résultats d'exploitation consolidés* », pour de plus amples renseignements.)

Le BAIIA a augmenté de 239 millions de dollars au troisième trimestre de 2024 et de 344 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024. Le BAIIA comprend les coûts de restructuration et autres coûts de 86 millions de dollars au troisième trimestre de 2024 et de 425 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024, et les autres produits liés à la participation découlant des coentreprises immobilières.

Le BAIIA ajusté, qui exclut les coûts de restructuration et autres coûts, et les autres produits liés à la participation découlant des coentreprises immobilières, a augmenté de 22 millions de dollars au troisième trimestre de 2024 et de 193 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024, reflétant i) la croissance du nombre d'abonnés aux services de réseau mobile, aux services Internet résidentiels, aux services de télévision et aux services de sécurité; ii) les vastes efforts de réduction des coûts, les synergies générées entre LifeWorks^{MD} et notre entreprise dans le domaine de la santé, et le recours accru par le secteur TTech au secteur TELUS Numérique, ainsi que les économies réalisées au chapitre des frais de marketing; iii) l'augmentation des profits liés à des projets immobiliers, et au cours des neuf premiers mois de 2024, la hausse des reprises de provisions liées à des regroupements d'entreprises; iv) la croissance de la marge liée aux services de santé; v) la hausse des marges relatives aux solutions liées à l'agriculture et aux biens de consommation; et vi) la croissance des services de données fixes offerts aux clients d'affaires nouveaux et existants. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par i) la baisse des PMMA des téléphones mobiles; ii) la baisse de la croissance opérationnelle au sein de TELUS Numérique (excluant les autres produits); iii) la baisse des marges liées aux services de télévision et aux services de voix fixes patrimoniaux; iv) la baisse des marges liées à l'équipement mobile; v) la hausse des coûts liés à l'exploitation des réseaux; vi) la hausse des créances douteuses; et vii) la hausse des coûts liés à l'accroissement de nos capacités numériques. (Se reporter à la *rubrique 5.3*, « *Résultats d'exploitation consolidés* », pour de plus amples renseignements.)

- Le **bénéfice avant impôt** a augmenté de 144 millions de dollars au troisième trimestre de 2024 et de 87 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024, en raison de la hausse du bénéfice d'exploitation, partiellement contrebalancée par la hausse des coûts de financement. L'augmentation des coûts de financement résulte principalement de l'incidence des variations latentes de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels et de la hausse des charges d'intérêts. (Se reporter à « *Coûts de financement* », à la *rubrique 5.3.*)
- La charge d'**impôt sur le résultat** a augmenté de 24 millions de dollars au troisième trimestre de 2024 et de 26 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024. Au troisième trimestre de 2024, le taux d'imposition effectif a diminué, passant de 17,2 % à 16,8 %, en raison principalement de la baisse des pertes non comptabilisées ainsi que des retenues d'impôt et autres impôts et taxes. Au cours des neuf premiers mois de 2024, le taux d'imposition effectif a augmenté, passant de 20,8 % à 21,8 %, en raison essentiellement de la diminution des ajustements comptabilisés dans la période considérée au titre de l'impôt sur le résultat de périodes antérieures.
- Le **bénéfice net attribuable aux actions ordinaires** a augmenté de 144 millions de dollars au troisième trimestre de 2024 et de 82 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024, ce qui reflète l'incidence après impôt de la hausse du bénéfice d'exploitation, partiellement contrebalancée par la hausse des coûts de financement.

Le bénéfice net ajusté ne tient pas compte de l'incidence des coûts de restructuration et autres coûts, des ajustements liés à l'impôt sur le résultat, des pertes de valeur liées à la restructuration d'immobilisations corporelles découlant de la rationalisation de biens immobiliers, des autres produits liés à la participation découlant des coentreprises immobilières, et des variations latentes de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels. Le bénéfice net ajusté a augmenté de 40 millions de dollars au troisième trimestre de 2024 et de 137 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024.

- Le **BPA de base** a augmenté de 0,10 \$ au troisième trimestre de 2024 et de 0,05 \$ au cours des neuf premiers mois de 2024, ce qui reflète l'incidence après impôt de la hausse du bénéfice d'exploitation, partiellement contrebalancée par la hausse des coûts de financement, ainsi que par l'incidence de la hausse du nombre d'actions ordinaires en circulation.

Le BPA de base ajusté exclut l'incidence des coûts de restructuration et autres coûts, des ajustements liés à l'impôt sur le résultat, des pertes de valeur liées à la restructuration d'immobilisations corporelles découlant de la rationalisation de biens immobiliers, des autres produits liés à la participation découlant des coentreprises immobilières, et des variations latentes de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels. Le BPA de base ajusté a augmenté de 0,03 \$ au troisième trimestre de 2024 et de 0,08 \$ au cours des neuf premiers mois de 2024.

- Les **dividendes déclarés par action ordinaire** se sont établis à 0,3891 \$ au troisième trimestre de 2024, ce qui représente une hausse de 7,0 % par rapport à l'exercice précédent. Le 7 novembre 2024, le conseil a déclaré un dividende pour le quatrième trimestre de 0,4023 \$ par action sur nos actions ordinaires émises et en circulation, payable le 2 janvier 2025 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 11 décembre 2024. Le dividende déclaré pour le quatrième trimestre a augmenté de 0,0262 \$ par action, ou 7,0 %, par rapport au dividende de 0,3761 \$ par action déclaré à l'exercice précédent, ce qui est conforme à notre programme pluriannuel de croissance du dividende décrit à la *rubrique 4.3*, « *Situation de trésorerie et sources de financement* ».
- Au cours de la période de 12 mois close le 30 septembre 2024, le total du nombre de **connexions d'abonnés aux services de télécommunications** a augmenté de 1 195 000, ou 6,4 %. Cette augmentation reflète une croissance de 4,2 % du nombre d'abonnés des téléphones mobiles, une croissance de 21,4 % du nombre d'abonnés des appareils connectés, une croissance de 5,1 % du nombre d'abonnés aux services Internet, une croissance de 6,4 % du nombre d'abonnés aux services de télévision, compte non tenu de l'ajustement du nombre d'abonnés au service Pik TV au premier trimestre de 2024, et une croissance de 7,5 % du nombre d'abonnés aux services de sécurité, partiellement contrebalancées par un recul de 3,0 % du nombre d'abonnés aux services de voix résidentiels. (Se reporter à la *rubrique 5.4*, « *Secteur Solutions technologiques de TELUS* », pour de plus amples renseignements.)

Faits saillants – situation de trésorerie et sources de financement

- Les **flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation** ont augmenté de 125 millions de dollars au troisième trimestre de 2024 et de 585 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024, en raison essentiellement de la croissance du BAIIA, et pour les neuf premiers mois de 2024, des autres variations du fonds de roulement et de la diminution des paiements d'impôt sur le résultat, déduction faite des économies reçues. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par l'augmentation des décaissements au titre des coûts de restructuration et autres coûts, déduction faite de la charge, et par l'augmentation des intérêts payés. (Se reporter à la *rubrique 7.2, « Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation »*.)
- Les **flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement** ont diminué de 9 millions de dollars au troisième trimestre de 2024, résultat qui tient essentiellement à la baisse des paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre. Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont diminué de 1 003 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024, en raison principalement de la baisse des paiements en trésorerie au titre des acquisitions d'entreprises, ainsi que de la baisse des paiements en trésorerie au titre des immobilisations, facteurs partiellement contrebalancés par la hausse des paiements en trésorerie au titre des licences de spectre. Les acquisitions ont diminué de 1 015 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024, reflétant principalement l'incidence de l'acquisition de WillowTree^{MC} au premier trimestre de 2023. (Se reporter à la *rubrique 7.3, « Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement »*.)
- Les **flux de trésorerie affectés aux activités de financement** ont augmenté de 802 millions de dollars au troisième trimestre de 2024, ce qui reflète principalement la réduction des émissions de titres de créance à long terme. Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement ont augmenté de 1 868 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024, en raison essentiellement de la réduction des émissions de titres de créance à long terme, partiellement contrebalancée par l'augmentation du montant net des émissions d'emprunts à court terme et la diminution des remboursements par anticipation et à l'échéance de titres de créance à long terme [se reporter à la *rubrique 7.4, « Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement »*].
- Le ratio de la **dette nette par rapport au BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts** au 30 septembre 2024 était de 3,83 fois, soit une hausse par rapport à 3,82 fois au 30 septembre 2023. L'incidence de l'augmentation des niveaux de la dette nette, qui tient essentiellement aux acquisitions de spectre et aux acquisitions d'entreprises, était environ équivalente à l'incidence de la croissance du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts; les niveaux de la dette nette étaient déjà élevés au cours de la période considérée et des périodes comparatives en raison de nos acquisitions de spectre et de nos acquisitions d'entreprises. Au 30 septembre 2024, l'acquisition de licences de spectre a donné lieu à une augmentation du ratio d'environ 0,56. (Se reporter à la *rubrique 4.3, « Situation de trésorerie et sources de financement »*, et à la *rubrique 7.5, « Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement »*.)
- Les **flux de trésorerie disponibles** ont augmenté de 206 millions de dollars au troisième trimestre de 2024 et de 266 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024, reflétant la hausse du BAIIA et la baisse des dépenses d'investissement. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par l'augmentation des intérêts payés, par la hausse des paiements au titre des contrats de location et, pour les neuf premiers mois de 2024, par la hausse des décaissements au titre des coûts de restructuration et autres coûts, déduction faite de la charge. Les normes comptables qui n'ont aucune incidence sur la trésorerie n'influent pas sur notre définition des flux de trésorerie disponibles, pour lesquels il n'existe aucune définition analogue dans l'industrie.

2. Activités principales et stratégie

Nos activités principales et nos impératifs stratégiques sont décrits dans notre rapport de gestion annuel 2023.

3. Priorités de la société pour 2024

Les priorités de la société pour l'exercice servent à faire progresser nos impératifs stratégiques à long terme et nous permettent de nous pencher sur les occasions d'affaires et les défis à court terme. Une analyse des activités et des initiatives liées aux priorités de la société pour 2024 est présentée dans le tableau ci-dessous.

Accorder une importance accrue à nos clients, à nos collectivités et à notre vocation sociale en respectant notre promesse de marque : Créons un futur meilleur^{MC}

- En août 2024, pour soutenir les personnes touchées par les feux de forêt à Jasper, en Alberta, TELUS, les membres de notre équipe, nos clients et la Fondation ont permis d'amasser plus de 200 000 \$ sous forme de dons en trésorerie et d'apports en nature. Notre aide a notamment inclus :
 - la distribution aux adultes et aux jeunes dans les centres d'évacuation de trousse d'urgence contenant des articles essentiels comme des couvertures d'urgence, des bouteilles d'eau réutilisables, des câbles de recharge et des idées d'activités pour les enfants;
 - l'installation rapide de trois tours cellulaires mobiles pour fournir une connectivité sans fil et soutenir les communications d'urgence, soit une le long d'un tronçon sans couverture de l'autoroute 16, une à un point de contrôle de la GRC et une autre dans la ville de Jasper;
 - notre tout premier déploiement d'une solution de connectivité temporaire par satellite en orbite basse pour une tour cellulaire dont la connexion au réseau à fibres optiques a été détruite par les feux, permettant ainsi un accès au 9-1-1;
 - la réalimentation constante des génératrices de secours pour assurer le fonctionnement sécurisé des lignes de communication après une panne d'électricité commerciale;
 - une étroite collaboration avec le centre de commandement des interventions et avec ses membres pour protéger les infrastructures de réseau essentielles;
 - des ajouts gratuits de données et la non-facturation des frais d'appels interurbains pour téléphones mobiles et résidentiels, de textos et d'itinérance pour les personnes évacuées et touchées;
 - l'offre, par l'entremise de TELUS Santé, d'une ligne de soutien psychologique d'urgence gratuite, accessible en tout temps à tous les Canadiens;
 - l'offre de séances de counseling gratuites par l'entremise de l'appli Mes Soins TELUS Santé^{MC};
 - l'offre de consultations gratuites avec des techniciens vétérinaires au moyen de l'appli Mon Animal TELUS Santé.
 - l'établissement, en partenariat avec la Croix-Rouge, d'un centre de rétablissement, pour fournir des tentes, une connectivité Wi-Fi sur l'ensemble du site et des articles de soins essentiels pour faciliter le retour des personnes évacuées. De plus, nos techniciens ont mené des vérifications pour le retour des résidents à Jasper et ont priorisé le rétablissement du service de façon stratégique.

- En octobre 2024, nous avons remporté, pour une troisième fois consécutive, un prix Response and Recovery décerné par le Disaster Recovery Institute Canada (« DRI ») pour notre gestion de crise durant les feux de forêt de 2024 à Jasper. Ce prix témoigne de notre capacité remarquable à assurer la continuité des activités, une reprise après sinistre, ainsi qu'un soutien à la collectivité et aux clients dans un contexte de défis concurrents à relever.
- Au cours des neuf premiers mois de 2024, nous avons continué de tirer parti de nos programmes Connectés pour l'avenir afin de soutenir les personnes marginalisées en améliorant leur accès aux technologies et aux soins de santé, de même que de notre programme TELUS Averti^{MD} afin d'accroître la littératie numérique et d'améliorer les connaissances en matière de sécurité en ligne. Depuis le lancement de ces programmes, nous avons offert un soutien à 1,3 million de personnes.
 - Au cours des neuf premiers mois de 2024, notre programme Internet pour l'avenir^{MD} a accueilli plus de 6 500 nouveaux foyers. Ainsi, depuis le lancement du programme en 2016, nous avons raccordé près de 62 000 foyers à notre réseau, connectant plus de 194 000 membres de familles et personnes âgées à faible revenu, personnes dans le besoin vivant avec un handicap, réfugiés parrainés par le gouvernement et jeunes adultes quittant leur famille d'accueil à nos services Internet haute vitesse à faible coût.
 - Dans le cadre de notre programme Mobilité pour l'avenir^{MD}, nous offrons des téléphones intelligents et des forfaits de services mobiles gratuits ou à faible coût à des jeunes adultes qui quittent leur famille d'accueil, ainsi qu'à des personnes âgées et à des familles à faible revenu partout au Canada. Au cours des neuf premiers mois de 2024, nous avons ajouté à ce programme 6 500 jeunes adultes, personnes âgées et familles à faible revenu, femmes autochtones qui sont victimes de violence ou risquent de l'être, réfugiés parrainés par le gouvernement et autres personnes marginalisées. Depuis que nous l'avons lancé en 2017, notre programme Mobilité pour l'avenir a offert du soutien à 59 000 personnes.
 - Nos cliniques mobiles Santé pour l'avenir^{MD} ont pris en charge 46 500 visites de patients au cours des neuf premiers mois de 2024. Sur une base cumulée, ces cliniques ont pris en charge 246 500 visites de patients dans 27 collectivités partout au Canada depuis la création de notre programme, ce qui nous a permis d'offrir des soins de santé primaires et de santé mentale aux personnes en situation d'itinérance.
 - En septembre 2024, nous avons accru notre engagement global à l'égard du programme Santé pour l'avenir de TELUS, le portant à plus de 16 millions de dollars jusqu'en 2027, et nous avons lancé une nouvelle clinique de santé mobile afin d'offrir directement aux personnes en situation d'itinérance dans la région de l'intérieur de la Colombie-Britannique des soins primaires et des services de réduction des méfaits.

- Au cours des neuf premiers mois de 2024, notre programme Technologies pour l'avenir^{MC} nous a permis de donner à 2 600 Canadiens vivant avec un handicap la possibilité d'obtenir des évaluations et des recommandations personnalisées, ainsi que de la formation sur mesure en matière d'appareils mobiles, d'ordinateurs, d'ordinateurs portatifs et de technologie d'assistance connexe, ainsi qu'un rabais sur des forfaits d'appareils mobiles, les aidant ainsi à accroître leur indépendance et à améliorer leur qualité de vie. Depuis la création du programme en 2017, nous sommes venus en aide à 11 400 personnes au Canada vivant avec un handicap en les faisant bénéficier du programme et/ou du rabais pour accessibilité de TELUS.
- Au cours des neuf premiers mois de 2024, plus de 95 700 personnes au Canada et ailleurs dans le monde ont participé à nos ateliers et événements virtuels TELUS Averti afin d'accroître leur littératie numérique et d'adopter des comportements plus sécuritaires en ligne, portant ainsi le nombre cumulatif total de participants au programme à plus de 775 500 personnes depuis son lancement en 2013.
- À l'heure actuelle, nous comptons 19 Comités d'investissement communautaire de TELUS, soit 13 qui exercent leurs activités au Canada et 6 à l'échelle internationale. Nos Comités d'investissement communautaire confient aux dirigeants locaux la responsabilité de formuler des recommandations quant à l'octroi des subventions dans leurs collectivités. Ces subventions soutiennent les organismes de bienfaisance enregistrés qui offrent des programmes de santé, d'éducation ou de technologie afin de favoriser la réussite des jeunes. Depuis 2005, nos 19 Comités d'investissement communautaire de TELUS et la Fondation TELUS pour un futur meilleur^{MD} (la « Fondation ») ont soutenu 33,6 millions de jeunes adultes dans le besoin au Canada et à l'échelle mondiale en octroyant des dons en trésorerie de 131 millions de dollars à 10 500 initiatives.
 - Au cours du troisième trimestre de 2024, nous avons annoncé une étape importante en matière de dons de bienfaisance au Canada, alors que les dons versés à des organismes de bienfaisance locaux de partout au pays depuis la création du programme des Comités d'investissement communautaire de TELUS, en 2005, ont atteint les 100 millions de dollars.
- Travaillant en partenariat étroit avec nos 13 Comités d'investissement communautaire de TELUS au Canada, la Fondation verse des subventions à des organismes de bienfaisance qui contribuent à l'éducation, à la santé et au mieux-être des jeunes partout au pays. De plus, par l'entremise du programme de bourses étudiantes de TELUS, la Fondation offre des bourses aux étudiants de niveau postsecondaire qui sont confrontés à des obstacles financiers et sont déterminés à faire une différence dans leurs collectivités. Au cours des neuf premiers mois de 2024, la Fondation a offert un soutien à plus de 535 500 jeunes adultes en versant plus de 7 millions de dollars à 500 organismes de bienfaisance enregistrés canadiens. Depuis sa création en 2018, la Fondation a fait des dons en trésorerie destinés à nos collectivités qui ont totalisé 54 millions de dollars, aidant 15,7 millions de jeunes adultes à réaliser leur plein potentiel. Pour obtenir plus d'informations sur le programme de bourses étudiantes de TELUS, veuillez consulter la page friendlyfuture.com/fr/foundation/social-impact-bursary.

- Au cours du troisième trimestre, nous avons continué d'inciter notre équipe mondiale à faire du bénévolat dans leurs collectivités. Ainsi, plus de 665 000 heures de bénévolat ont été enregistrées jusqu'à maintenant, et nous sommes en voie d'atteindre notre objectif annuel de 1,5 million d'heures de bénévolat pour une deuxième année consécutive.

Utiliser les technologies de pointe de TELUS pour favoriser une croissance supérieure dans les services mobiles, résidentiels et d'affaires

- Par l'intermédiaire de Badal, un fournisseur de services infonuagiques et d'analytique des données récemment acquis, nous avons annoncé, en juillet 2024, une collaboration avec l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa afin de déployer des avancées sur Sayhut, une appli d'intervention pour téléphone intelligent sûre et respectueuse de la vie privée qui aide à réduire le délai de diagnostic pour les patients qui pourraient subir une crise cardiaque en raison d'une artère bouchée. L'appli accroît la vitesse et la précision des communications entre les premiers répondants, les urgentologues et les cardiologues interventionnistes dans les centres de cardiologie régionaux, permettant l'examen des résultats et la prise de décisions en temps réel.
- En juillet 2024, nous avons présenté la première étape d'un partenariat stratégique pluriannuel avec WestJet qui permettra de transformer l'expérience en vol des invités de WestJet en leur fournissant un accès à Internet rapide et gratuit commandité par TELUS à bord des avions de WestJet.
- En août 2024, nous avons annoncé notre adhésion au U.S. Artificial Intelligence (AI) Safety Institute Consortium du National Institute of Standards and Technology afin d'appuyer le développement et le déploiement d'une IA sécuritaire et digne de confiance. Nous sommes ainsi devenus la première, et sommes actuellement la seule, entreprise de télécommunications canadienne à rejoindre ce consortium, et notre participation à celui-ci souligne notre engagement à favoriser une utilisation responsable de l'IA, en veillant à ce que cette dernière soit développée et déployée d'une manière qui soit fiable, éthique, sécuritaire et bénéfique pour tous.
- En septembre 2024, nous avons lancé Énergie intelligente afin d'aider les Canadiens à gérer et à contrôler leur consommation d'énergie dans leur domicile. Au moyen de l'appli Maison connectée+, les abonnés peuvent optimiser leurs appareils intelligents connectés pour économiser sur leur facture d'énergie, faire leur part pour soutenir le réseau électrique de leur collectivité en participant à des défis d'économie d'énergie et réduire leur empreinte environnementale grâce à diverses initiatives, y compris le fait de planter un arbre en leur nom chaque trimestre.
- En septembre 2024, nous avons annoncé un partenariat stratégique avec Mila – Institut québécois d'intelligence artificielle afin de tirer parti des efforts des deux organisations pour développer l'IA au profit de la société. Ce partenariat témoigne de notre engagement à stimuler l'écosystème technologique du Canada grâce au développement d'une IA éthique et digne de confiance.

Accroître nos capacités numériques novatrices à TELUS Santé et à TELUS Agriculture & Biens de consommation pour établir des actifs d'importance

TELUS Santé

- En juillet 2024, nous avons annoncé une collaboration avec Nova Scotia Health afin de permettre aux résidents de la Nouvelle-Écosse d'accéder à leurs renseignements sur les soins primaires au moyen de l'appli YourHealthNS. Cette initiative fondée sur l'interopérabilité des données sur la santé constitue la première initiative à grande échelle au Canada visant à harmoniser et à connecter les données relatives aux soins primaires et donne aux Néo-Écossais les moyens de mieux gérer leur santé et d'améliorer leurs résultats à ce chapitre.
- Au cours du trimestre, nous avons fait l'acquisition de fournisseurs de solutions numériques en matière de santé et de bien-être à l'échelle internationale, élargissant notre présence mondiale en Europe et en Asie.

TELUS Agriculture & Biens de consommation

- Le troisième trimestre de 2024 a été remarquable au chapitre de la croissance des ventes comptabilisées, laquelle s'est traduite par une forte hausse depuis le début de l'exercice dans l'ensemble des lignes d'activité de TELUS Agriculture & Biens de consommation.

Accroître nos capacités numériques novatrices à TELUS Expérience numérique (« TELUS Numérique ») pour établir un actif d'importance

- En juillet 2024, en collaboration avec le magazine CIO de Foundry, IDC a choisi le copilote du point de contact unique exploitant la plateforme Fuel iX^{MC} de TELUS comme lauréat du prix CIO de l'année 2024 pour le Canada.
- En juillet, nous avons lancé Fuel EX, un assistant d'employé alimenté par l'IA générative sécuritaire pour les entreprises visant à soutenir la productivité, la créativité et la recherche. Fuel EX permet aux sociétés d'offrir à leurs employés un point d'accès unique à une interface d'IA générative intuitive où ils peuvent choisir parmi plus de 20 grands modèles de langage provenant de plusieurs fournisseurs pour les aider à accomplir des tâches quotidiennes, notamment les recherches de connaissances, la synthèse d'informations, la rédaction de textes, la génération d'images et l'écriture de codes.
- En août, nous avons dévoilé la Messagerie Expert TELUS. Faisant partie de l'appli Mon TELUS, cette solution de messagerie asynchrone fondée sur l'IA générative élimine les temps d'attente associés aux files d'attente téléphoniques traditionnelles ou au clavardage en direct. Cet outil permet aux clients de TELUS d'avoir accès à un soutien humain au moment qui leur convient le mieux, 24 h sur 24, 7 jours sur 7; ils n'ont qu'à envoyer un message à partir de leur appareil mobile et reçoivent une notification lorsqu'un expert leur a répondu, leur fournissant souvent une réponse à leur question dans un seul message.
- En septembre, nous nous sommes classés au premier rang dans le cadre de l'évaluation PEAK Matrix for Customer Experience Management (the Americas) de l'Everest Group pour la sixième année consécutive.
- En septembre, nous avons terminé le changement de nom de TELUS International pour TELUS Numérique à l'échelle mondiale. Le nouveau nom reflète l'engagement de TELUS Numérique à offrir une expérience axée sur le numérique dans le cadre de chaque service qu'elle fournit à ses clients, assurant une intégration harmonieuse des interactions numériques, humaines et alimentées par l'IA qui optimisent le parcours des clients et l'expérience des employés.

4. Capacités

Les déclarations prospectives présentées dans la présente rubrique, y compris les énoncés concernant notre programme de croissance du dividende et nos objectifs financiers présentés à la *rubrique 4.3*, sont assujetties à la *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* figurant au début du présent rapport de gestion.

4.1 Principaux marchés et concurrents

Pour une analyse de nos principaux marchés, de même qu'un aperçu de la concurrence, se reporter à la *rubrique 4.1* de notre rapport de gestion annuel 2023.

4.2 Ressources opérationnelles

Secteur Solutions technologiques de TELUS (« TTech »)

Depuis le milieu de 2013 jusqu'au 30 septembre 2024, nous avons investi plus de 8,1 milliards de dollars pour acquérir des licences de spectre pour les services sans fil dans le cadre des enchères tenues et d'autres transactions privées, incluant le montant total de 620 millions de dollars que nous avons versé à Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE ») au cours des neuf premiers mois de 2024 relativement aux licences de spectre que nous avons récemment acquises dans la bande de fréquence de 3 800 MHz. De plus, au deuxième trimestre de 2024, nous avons conclu une transaction afin d'obtenir les droits d'utilisation des licences de spectre des SSFE-4 de la part du titulaire de licences initial. Grâce à ces investissements, nous avons ainsi plus que doublé le spectre que nous détenons à l'échelle nationale afin de soutenir notre objectif visant à accorder la priorité aux clients.

La consommation de données mobiles augmente rapidement et devrait continuer d'augmenter à un rythme soutenu alors que l'industrie poursuit sa transition à la technologie 5G. Nous avons en conséquence investi dans la couverture, la capacité, la performance et la fiabilité de notre réseau pour nous assurer de pouvoir prendre en charge la plus importante consommation de données et la croissance du nombre d'abonnés aux services mobiles dans un pays diversifié sur le plan géographique, tout en maintenant la qualité élevée de notre réseau. Ces investissements comprennent des investissements dans la technologie des petites cellules pour les services mobiles connectée directement à notre technologie TELUS PureFibre^{MD}, afin d'améliorer la couverture et la capacité utilisée de notre réseau 5G.

Au 30 septembre 2024, notre technologie 4G LTE couvrait 99 % de la population canadienne, soit un résultat inchangé par rapport au 30 septembre 2023. Nous avons continué d'investir dans le déploiement de notre réseau fondé sur les technologies LTE évoluées, qui couvrait plus de 95 % de la population canadienne au 30 septembre 2024, soit un

résultat inchangé par rapport à celui de l'exercice précédent. De plus, notre réseau 5G couvrait environ 87 % de la population canadienne au 30 septembre 2024, soit une hausse par rapport à plus de 85 % au 30 septembre 2023.

Nous continuons d'investir dans les collectivités urbaines et rurales de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'est du Québec, et nous nous engageons à fournir des capacités en matière de technologies à large bande au plus grand nombre possible de Canadiens dans ces collectivités. Pour ce faire, nous avons notamment accru le déploiement de notre technologie PureFibre en branchant directement plus de foyers et d'entreprises au réseau PureFibre. En outre, nous avons accru les vitesses des services Internet à large bande, nous avons élargi notre bibliothèque de vidéos sur demande offertes dans le cadre des services TV ainsi que le contenu haute définition, y compris le contenu télé 4K et les capacités 4K HDR, et nous avons amélioré la commercialisation des produits et services de données groupés, ce qui s'est traduit par une amélioration des taux de désabonnement. Notre technologie PureFibre représente également une composante essentielle de notre technologie d'accès sans fil, qui a permis le déploiement de la technologie 5G. Nos gammes de solutions de sécurité résidentielle et d'entreprise intègrent des fonctions de sécurité et de contrôle de sécurité avec les appareils intelligents.

Au 30 septembre 2024, plus de 3,3 millions de foyers et d'entreprises en Colombie-Britannique, en Alberta et dans l'est du Québec étaient raccordés à nos installations à fibres optiques. Il s'agit d'une hausse par rapport à plus de 3,1 millions de foyers et d'entreprises couverts par nos installations à fibres optiques au troisième trimestre de 2023.

Les principaux segments dans lesquels nous concentrons nos activités sur le marché mondial des soins de santé et du bien-être financier sont les suivants : solutions à l'intention des employeurs (petites, moyennes et grandes entreprises), des payeurs (assureurs, tiers payeurs et tiers administrateurs, et secteur public), des fournisseurs (cliniques et médecins, pharmaciens et professionnels de soins de la santé affiliés) et des consommateurs. Nous offrons divers produits, solutions et services intégrés de santé et de mieux-être, y compris : des programmes d'aide aux employés (« PAE »), des services de thérapie cognitivo-comportementale sur Internet (« TCCi »), des solutions de gestion des absences et de l'invalidité, des services de santé pour cadres, des services de santé de premier ordre et des services de santé au travail, des programmes de formation, des programmes d'entreprise en matière de récompenses, de reconnaissance et d'avantages, des solutions d'administration des régimes de retraite et des avantages du personnel, des services de consultation en matière de finances et de retraite, des soins de santé virtuels (soins primaires exhaustifs, services

de soutien en santé mentale, offres en matière de mieux-être pour les employés et les citoyens, soins pour animaux), des solutions de suivi des patients à distance et des services d'intervention d'urgence personnels, des solutions de gestion des médicaments (pharmacies virtuelles, systèmes de gestion d'officine), des solutions de gestion des dossiers de santé (dossiers de santé personnels, dossiers médicaux électroniques [« DME »]), des solutions de gestion du règlement des demandes, ainsi que des services de conservation du contenu portant sur la santé.

Nos solutions liées à l'agriculture et aux biens de consommation comprennent la tenue de dossiers et des recommandations liées à l'agronomie, des services de gestion des rabais, de gestion des fournisseurs et de gestion des commandes, une base de données d'étiquettes, des services de gestion de la conformité, des solutions en matière d'agriculture animale, des solutions de traçabilité des aliments et d'assurance de la qualité, des solutions de gestion de données et des solutions logicielles pour la gestion, l'optimisation et l'analytique aux fins de la stimulation du commerce (« TPx »), l'exécution de la vente au détail, des solutions relatives à la chaîne d'approvisionnement et des capacités d'analytique.

Secteur TELUS Expérience numérique

Notre secteur TELUS Numérique se consacre au façonnement d'une expérience client durable en adoptant une approche axée sur les données, la technologie et l'humain. Nous offrons la prise en charge de la gestion du cycle de vie complet des clients de notre clientèle grâce à un portefeuille de solutions d'expérience client numérique intégrées, notamment des services de technologies de l'information (« TI ») numériques, comme les solutions infonuagiques et l'automatisation alimentée par l'IA, des services en matière de confiance et de sécurité, des solutions de données fondées sur l'IA, dont la vision informatique, et des services de consultation et de conception numérique frontale.

TELUS Numérique a mis au point un modèle de prestation agile à l'échelle mondiale pour soutenir l'expérience client propulsée par le numérique de prochaine génération. La quasi-totalité de nos sites de prestation de services sont reliés par une infrastructure de classe transporteur soutenue par des technologies d'informatique en nuage, ce qui permet la mise en place d'équipes virtuelles réparties à l'échelle mondiale. L'interconnexion de nos équipes de TELUS Numérique et la capacité de modifier de manière transparente les interactions entre les canaux physiques et numériques permettent à nos équipes de TELUS Numérique d'adapter notre stratégie de prestation à l'évolution des besoins de nos clients.

4.3 Situation de trésorerie et sources de financement

Politiques financières liées à la structure du capital

Nous gérons le capital financier dans le but de maintenir une structure du capital souple qui optimise le coût et la disponibilité du capital en fonction d'un risque acceptable. Dans notre définition du capital financier, nous incluons :

- les capitaux propres attribuables aux actions ordinaires (excluant le cumul des autres éléments du résultat global);
- les participations ne donnant pas le contrôle;
- la dette à long terme (y compris les facilités de crédit à long terme, le papier commercial adossé aux facilités de crédit à long terme et les actifs ou passifs de couverture liés à des éléments de la dette à long terme, déduction faite des montants inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global);
- la trésorerie et les placements temporaires;
- les emprunts à court terme (y compris ceux découlant des créances clients titrisées et des montants non facturés à recevoir des clients au titre du financement);
- les autres dettes à long terme.

Nous gérons notre structure du capital financier et l'ajustons en fonction des variations de la conjoncture économique et des caractéristiques des risques liés à nos activités. Afin de maintenir ou d'ajuster notre structure du capital financier, nous pouvons :

- ajuster le montant des dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires;
- racheter des actions ordinaires à des fins d'annulation dans le cadre de nos offres de rachat dans le cours normal des activités;
- émettre de nouvelles actions [y compris des actions ordinaires et des actions à droit de vote subalterne de TELUS International (Cda) Inc.];
- émettre de nouveaux titres de créance, et émettre de nouveaux titres de créance afin de remplacer une dette existante dotée de caractéristiques différentes;
- accroître ou réduire le montant des emprunts à court terme découlant des créances clients titrisées et des montants non facturés à recevoir des clients au titre du financement.

Nous surveillons le capital financier au moyen de diverses mesures, notamment le ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts, les ratios de couverture ainsi que les ratios de distribution. (Se reporter aux définitions, à la *rubrique 11.1*, « *Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées* ».)

Plan financier et plan de gestion de la structure du capital

Compte rendu – Plan financier et plan de gestion de la structure du capital

Payer des dividendes aux détenteurs d'actions ordinaires de TELUS Corporation en vertu de notre programme pluriannuel de croissance du dividende

- En mai 2022, nous avons annoncé que nous comptons effectuer des hausses de dividendes semestrielles continues, la hausse annuelle s'élevant de 7 % à 10 % entre 2023 et la fin de 2025, prolongeant par le fait même la politique annoncée en mai 2011. Nonobstant cet objectif, les décisions touchant les dividendes continueront d'être assujetties à l'évaluation du conseil ainsi qu'à la détermination de notre situation financière et de nos perspectives sur une base trimestrielle. L'indication à long terme au chapitre du ratio de distribution lié aux actions ordinaires est calculée comme représentant 60 % à 75 % des flux de trésorerie disponibles sur une base prospective. (Se reporter à la *rubrique 7.5*, « *Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement* ».) Il n'existe aucune certitude que nous maintiendrons un programme de croissance du dividende jusqu'en 2025 ou que nous ne modifierons pas ce programme d'ici 2025. (Se reporter à la *Mise en garde concernant les déclarations prospectives – Financement, dette et dividendes*, de même qu'à la *rubrique 10.15*, « *Financement, dette et dividendes* » de notre rapport de gestion annuel 2023.)
- Le 7 novembre 2024, le conseil a décidé de déclarer un dividende pour le quatrième trimestre de 0,4023 \$ par action, payable le 2 janvier 2025 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 11 décembre 2024. Le dividende pour le quatrième trimestre de 2024 reflète une augmentation cumulative de 0,0262 \$ par action, ou 7,0 %, par rapport au dividende de 0 3761 \$ par action déclaré à l'exercice précédent.
- Le fiduciaire du régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés a acquis des actions propres aux fins de ce régime plutôt que d'acquérir des actions ordinaires sur le marché boursier. En vertu du régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés, nous pouvons, à notre gré, offrir les actions ordinaires à un escompte pouvant aller jusqu'à 5 % du cours du marché. Avec prise d'effet pour les dividendes versés à compter du 1^{er} octobre 2019, nous avons émis des actions ordinaires à même les fonds propres à un escompte de 2 %. Au cours du troisième trimestre de 2024, relativement aux dividendes versés le 2 juillet 2024, le fiduciaire du régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés a acquis environ 10 millions d'actions ordinaires aux fins de ce régime, pour un montant de 193 millions de dollars. Pour ces dividendes, le taux de participation au régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés, qui est calculé comme une participation à ce régime de 193 millions de dollars (compte tenu du régime d'actionnariat des employés) sous forme de pourcentage des dividendes bruts, s'est établi à environ 34 %. Pour les dividendes versés le 1^{er} octobre 2024, le taux de participation au régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés, qui est calculé comme une participation à ce régime de 190 millions de dollars (compte tenu du régime d'actionnariat des employés) sous forme de pourcentage des dividendes bruts, s'est établi à environ 33 %.

Utiliser le produit des créances titrisées (emprunts à court terme), les facilités bancaires et le papier commercial, au besoin, pour compléter les flux de trésorerie disponibles et combler les autres besoins de trésorerie

- Le papier commercial émis et en cours était de 1,1 milliard de dollars au 30 septembre 2024 et était intégralement libellé en dollars américains (0,8 milliard de dollars US), par rapport à 1,0 milliard de dollars (0,8 milliard de dollars US) au 31 décembre 2023 et à 1,4 milliard de dollars (1,0 milliard de dollars US) au 30 septembre 2023.
- Les prélèvements nets sur la facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc. payables à un consortium se composant d'institutions financières (excluant TELUS Corporation) se chiffraient à 1,2 milliard de dollars US au 30 septembre 2024, par rapport à 1,4 milliard de dollars US au 31 décembre 2023 et à 1,4 milliard de dollars US au 30 septembre 2023. La facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc. est sans recours pour TELUS Corporation.
- Le produit des créances clients titrisées et les montants non facturés à recevoir des clients au titre du financement s'élevaient à 0,9 milliard de dollars au 30 septembre 2024 en vertu de la nouvelle convention, par rapport à 0,1 milliard de dollars au 31 décembre 2023 et au 30 septembre 2023, respectivement, en vertu de la convention de titrisation précédente (se reporter à la rubrique 7.7). En vertu de la convention de 2024, le financement peut être fourni en dollars canadiens ou en dollars américains. Les contrats de change à terme sont utilisés pour gérer le risque de change associé au financement libellé en dollars américains.

Maintenir la conformité aux objectifs financiers

- Maintenir des notations de première qualité – Au 8 novembre 2024, les notations de première qualité attribuées par toutes les agences de notation qui couvrent TELUS se situaient dans la fourchette cible. (Se reporter à la rubrique 7.8, « Notations ».)
- Ratio de la dette nette par rapport au BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts de 2,20 à 2,70 fois – Au 30 septembre 2024, ce ratio, qui était de 3,83 fois, sortait de la fourchette cible, en raison principalement de l'acquisition des licences de spectre (le spectre étant notre actif à durée d'utilité indéterminée le plus important) et des acquisitions d'entreprises. Étant donné les besoins de trésorerie pour les enchères de spectre dans la bande de fréquence de 600 MHz tenues en 2019, pour les enchères de spectre dans la bande de fréquence de 3 500 MHz tenues en 2021, pour les enchères de spectre dans la bande de fréquence de 3 800 MHz tenues en 2023 et pour les prochaines enchères de spectre des ondes millimétriques, l'évaluation de l'indication et le moment auquel le ratio reviendra dans la fourchette cible sont encore à déterminer; cependant, nous comptons faire en sorte que le ratio soit ramené à environ 2,70 fois à moyen terme (par suite des enchères de spectre tenues en 2021 et en 2023, et des prochaines enchères de spectre des ondes millimétriques), ce qui s'aligne sur notre stratégie à long terme. (Se reporter à la rubrique 7.5, « Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement ».)

- Ratio de distribution lié aux actions ordinaires de 60 % à 75 % des flux de trésorerie disponibles sur une base prospective – Notre fourchette cible est présentée sur une base prospective. Le ratio de distribution lié aux actions ordinaires¹ présenté dans le présent rapport de gestion constitue une mesure historique fondée sur les dividendes déclarés des quatre trimestres les plus récents, déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes, et sur les flux de trésorerie disponibles; il est présenté sur une base rétrospective à titre indicatif dans le cadre de l'évaluation de notre indication visée. Au 30 septembre 2024, le ratio était de 77 % et sortait de la fourchette cible. Nous estimons que ce ratio se situera dans la fourchette cible sur une base prospective. (Se reporter à la rubrique 7.5, « Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement ».)
- Maintenir des liquidités disponibles d'au moins 1 milliard de dollars – Au 30 septembre 2024, les liquidités disponibles¹ s'élevaient à environ 3,2 milliards de dollars. (Se reporter à la rubrique 7.6, « Facilités de crédit » et à « Risque de liquidité » à la rubrique 7.9.)

¹ Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées. (Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées ».)

4.4 Changements au contrôle interne à l'égard de l'information financière

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, il n'y a eu aucun changement concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur notre contrôle interne à l'égard de l'information financière.

5. Analyse des résultats d'exploitation

La présente rubrique comporte des déclarations prospectives, y compris celles concernant nos attentes liées à la croissance des produits mensuels moyens par abonné (« PMMA ») des téléphones mobiles, aux tendances au chapitre des produits et services liées aux mises en service d'abonnés et aux frais de rétention, aux marges liées à l'équipement, à la croissance du nombre d'abonnés et aux futures tendances. Il n'existe aucune certitude que nous avons identifié ces tendances avec exactitude en nous fondant sur les résultats antérieurs ni que ces tendances se poursuivront. Se reporter à la *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* figurant au début du présent rapport de gestion.

5.1 Généralités

Les secteurs opérationnels sont des composantes d'une entité qui se livrent à des activités commerciales dont elles peuvent tirer des produits et pour lesquelles elles peuvent engager des charges, y compris des produits et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes, dont les activités peuvent être clairement distinguées et dont les résultats d'exploitation, particulièrement le BAIIA ajusté, sont régulièrement examinés par un principal décideur opérationnel en vue de prendre les décisions sur les ressources à affecter et d'évaluer la performance. Nous avons amorcé la modification de nos processus et systèmes de présentation de l'information internes et externes et de nos contrôles internes découlant de l'acquisition et de l'intégration en cours de LifeWorks, et parallèlement, nous procédons à une évaluation de notre structure de présentation de l'information sectorielle. L'information sectorielle présentée à la *note 5* des états financiers consolidés intermédiaires est régulièrement communiquée à notre chef de la direction (notre principal décideur opérationnel).

Le secteur Solutions technologiques de TELUS (« TTech ») comprend : les produits tirés des services de réseau et les ventes d'équipement provenant des technologies mobiles; les produits tirés des

services de données (qui comprennent les services de protocole Internet, les services de télévision, des solutions d'hébergement, des technologies de l'information gérées, les services fondés sur l'infonuagique, et les services de sécurité résidentielle et d'entreprise); les services de soins de santé et les solutions technologiques et logicielles (y compris les programmes d'aide aux employés et à la famille et l'administration des avantages du personnel); les services liés à l'agriculture et aux biens de consommation (logiciels, services de gestion de données et technologies intelligentes pour la chaîne alimentaire et les biens de consommation axées sur l'analytique des données); les produits tirés des services de voix et autres services de télécommunications; et les ventes d'équipement.

Le secteur TELUS Expérience numérique (« TELUS Numérique »), dont la principale monnaie fonctionnelle est le dollar américain, comprend les solutions d'expérience client numérique et de transformation de la capacité numérique, y compris l'intelligence artificielle (« IA ») et la gestion de contenu, qui sont fournies par notre filiale, TELUS International (Cda) Inc.

5.2 Sommaire des résultats trimestriels consolidés et tendances

Sommaire des résultats trimestriels

| (en millions de dollars, sauf les montants par action) | T3 2024 | T2 2024 | T1 2024 | T4 2023 | T3 2023 | T2 2023 | T1 2023 | T4 2022 |
|---|---------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Produits d'exploitation et autres produits | 5 099 | 4 974 | 4 932 | 5 198 | 5 008 | 4 946 | 4 964 | 5 058 |
| Charges d'exploitation | | | | | | | | |
| Achat de biens et services ¹ | 1 868 | 1 825 | 1 810 | 2 086 | 1 858 | 1 790 | 1 803 | 2 082 |
| Charge au titre des avantages du personnel ¹ | 1 475 | 1 473 | 1 484 | 1 407 | 1 633 | 1 568 | 1 540 | 1 378 |
| Amortissements | 968 | 994 | 1 063 | 1 041 | 1 000 | 1 006 | 1 022 | 929 |
| Total des charges d'exploitation | 4 311 | 4 292 | 4 357 | 4 534 | 4 491 | 4 364 | 4 365 | 4 389 |
| Bénéfice d'exploitation | 788 | 682 | 575 | 664 | 517 | 582 | 599 | 669 |
| Coûts de financement | 479 | 382 | 394 | 278 | 352 | 323 | 320 | 322 |
| Bénéfice avant impôt | 309 | 300 | 181 | 386 | 165 | 259 | 279 | 347 |
| Impôt sur le résultat | 52 | 79 | 41 | 76 | 28 | 63 | 55 | 82 |
| Bénéfice net | 257 | 221 | 140 | 310 | 137 | 196 | 224 | 265 |
| Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires | 280 | 228 | 127 | 288 | 136 | 200 | 217 | 248 |
| Bénéfice net par action ordinaire : | | | | | | | | |
| Bénéfice par action (BPA) de base | 0,19 | 0,15 | 0,09 | 0,20 | 0,09 | 0,14 | 0,15 | 0,17 |
| BPA de base ajusté ² | 0,28 | 0,25 | 0,26 | 0,24 | 0,25 | 0,19 | 0,27 | 0,24 |
| BPA dilué | 0,19 | 0,15 | 0,09 | 0,20 | 0,09 | 0,14 | 0,15 | 0,17 |
| Dividendes déclarés par action ordinaire | 0,3891 | 0,3891 | 0,3761 | 0,3761 | 0,3636 | 0,3636 | 0,3511 | 0,3511 |
| Information supplémentaire : | | | | | | | | |
| BAIIA | 1 756 | 1 676 | 1 638 | 1 705 | 1 517 | 1 588 | 1 621 | 1 598 |
| Coûts de restructuration et autres coûts | 86 | 121 | 218 | 140 | 303 | 115 | 159 | 94 |
| Autres pertes (produits) liés à la participation découlant des coentreprises immobilières | — | — | — | 2 | — | — | (1) | (3) |
| BAIIA ajusté | 1 842 | 1 797 | 1 856 | 1 847 | 1 820 | 1 703 | 1 779 | 1 689 |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | 1 432 | 1 388 | 950 | 1 314 | 1 307 | 1 117 | 761 | 1 126 |
| Flux de trésorerie disponibles | 561 | 478 | 396 | 590 | 355 | 279 | 535 | 323 |

1 L'achat de biens et services et la charge au titre des avantages du personnel comprennent les coûts de restructuration et autres coûts.

2 Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées ».

Tendances

Pour une analyse détaillée des tendances relatives aux produits, au BAIIA et au BAIIA ajusté, se reporter à la rubrique 5.4, « Secteur Solutions technologiques de TELUS », et à la rubrique 5.5, « Secteur TELUS Expérience numérique ».

La tendance au chapitre de l'augmentation, d'un exercice à l'autre, des amortissements reflète les immobilisations acquises dans le cadre des acquisitions d'entreprises, la croissance des immobilisations afin de prendre en charge l'expansion de notre infrastructure à large bande, y compris les investissements générationnels pour brancher les foyers et les entreprises à notre réseau TELUS PureFibre, et la couverture de la technologie 5G, ainsi que les mises en service réussies d'abonnés aux services Internet, aux services de télévision et aux services de sécurité. Les investissements dans notre technologie PureFibre nous permettent également de prendre en charge notre stratégie fondée sur la

technologie afin d'améliorer la couverture et la capacité des réseaux, y compris le déploiement continu de notre réseau 5G.

La tendance générale observée au chapitre de l'augmentation, d'un exercice à l'autre, des coûts de financement reflète l'augmentation de l'encours de la dette à long terme et les augmentations des taux d'intérêt effectifs de la dette à taux variable et des récentes émissions à taux fixe, principalement en ce qui a trait aux investissements dans la technologie du spectre et dans la technologie PureFibre, ainsi que les acquisitions d'entreprises. Les coûts de financement sont présentés déduction faite des intérêts capitalisés qui sont liés aux licences de spectre acquises dans le cadre des enchères visant le spectre dans la bande de fréquence de 3 500 MHz tenues en 2021, ainsi qu'aux licences acquises dans le cadre des enchères visant le spectre dans la bande de fréquence de 3 800 MHz tenues en 2023. Les coûts de financement comprennent également la capitalisation des intérêts liés à des

provisions (obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et options de vente position vendeur) et le montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel. De plus, pour les huit périodes présentées, les coûts de financement comprennent divers profits ou pertes de change, des montants variables de produits d'intérêts et des variations latentes de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels, ce qui a contribué au bénéfice jusqu'au troisième trimestre de 2022 et à la perte par la suite.

Produits d'exploitation

| (en millions de dollars) | Trimestres clos les 30 septembre | | | Périodes de neuf mois closes les 30 septembre | | |
|--|-------------------------------------|-------|-----------|--|--------|-----------|
| | 2024 | 2023 | Variation | 2024 | 2023 | Variation |
| Produits d'exploitation | | | | | | |
| Services | 4 410 | 4 388 | 0,5 % | 13 081 | 13 091 | (0,1) % |
| Équipement | 632 | 602 | 5,0 % | 1 727 | 1 758 | (1,8) % |
| Produits d'exploitation (tirés de contrats conclus avec des clients) | 5 042 | 4 990 | 1,0 % | 14 808 | 14 849 | (0,3) % |
| Autres produits | 57 | 18 | n.s. | 197 | 69 | n.s. |
| Produits d'exploitation et autres produits | 5 099 | 5 008 | 1,8 % | 15 005 | 14 918 | 0,6 % |

Les produits d'exploitation et autres produits consolidés ont augmenté de 91 millions de dollars au troisième trimestre de 2024 et de 87 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024.

- Les **produits tirés des services** ont augmenté de 22 millions de dollars au troisième trimestre de 2024, en raison principalement i) de la croissance du nombre d'abonnés aux services de réseau mobile, aux services Internet résidentiels, aux services de télévision et aux services de sécurité; ii) de la croissance dans plusieurs lignes d'activité des services de santé; iii) de l'augmentation des produits tirés des services liés à l'agriculture et aux biens de consommation attribuable aux acquisitions d'entreprises et à l'amélioration de la croissance interne; et iv) de la croissance des services gérés, des services non gérés et d'autres services de données fixes offerts aux clients d'affaires nouveaux et existants. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par i) les réductions tarifaires liées aux services de réseau mobile, des services Internet résidentiels et des services de sécurité; ii) la baisse des produits externes de TELUS Numérique découlant pour l'essentiel des conditions macroéconomiques; et iii) la baisse des produits tirés des services de télévision et des services de voix fixes patrimoniaux tenant au remplacement de la technologie. Au cours des neuf premiers mois de 2024, les produits tirés des services ont diminué de 10 millions de dollars, en raison des mêmes facteurs neutralisants qu'au cours du troisième trimestre, lesquels ont été partiellement contrebalancés par les mêmes facteurs de croissance plus faibles qu'au cours du troisième trimestre.

5.3 Résultats d'exploitation consolidés

L'analyse qui suit porte sur notre performance financière consolidée. L'information sectorielle présentée à la *note 5* des états financiers consolidés intermédiaires est régulièrement communiquée à notre chef de la direction. Une analyse de la performance de nos secteurs opérationnels est présentée à la *rubrique 5.4*, « *Secteur Solutions technologiques de TELUS* », et à la *rubrique 5.5*, « *Secteur TELUS Expérience numérique* ».

- Les **produits tirés de l'équipement** ont augmenté de 30 millions de dollars au troisième trimestre de 2024, en raison surtout de l'augmentation des produits tirés de l'équipement mobile tenant à la proportion de téléphones intelligents à valeur plus élevée vendus, facteur partiellement contrebalancé par une réduction des volumes contractuels liés aux services mobiles et par la baisse des ventes d'équipement fixe destiné aux entreprises. Les produits tirés de l'équipement ont diminué de 31 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024, en raison principalement de la baisse des produits tirés de l'équipement mobile attribuable à une réduction des volumes contractuels et de la baisse des ventes d'équipement fixe destiné aux entreprises, quoique ce facteur ait été partiellement neutralisé par la proportion de téléphones intelligents à valeur plus élevée vendus.
- Les **autres produits** ont augmenté de 39 millions de dollars au troisième trimestre de 2024, en raison principalement de l'augmentation des profits liés à des projets immobiliers découlant de du programme de déploiement de notre réseau PureFibre et de la mise hors service de notre réseau cuivre. Au cours des neuf premiers mois de 2024, les autres produits ont augmenté de 128 millions de dollars, en raison des mêmes facteurs qu'au cours du trimestre, en plus d'une augmentation des reprises de provisions liées à des regroupements d'entreprises.

Charges d'exploitation

| (en millions de dollars) | Trimestres clos les 30 septembre | | | Périodes de neuf mois closes les 30 septembre | | |
|---|-------------------------------------|--------------|----------------|--|---------------|----------------|
| | 2024 | 2023 | Variation | 2024 | 2023 | Variation |
| Achat de biens et services | 1 868 | 1 858 | 0,5 % | 5 503 | 5 451 | 1,0 % |
| Charge au titre des avantages du personnel | 1 475 | 1 633 | (9,7) % | 4 432 | 4 741 | (6,5) % |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 597 | 611 | (2,3) % | 1 895 | 1 849 | 2,5 % |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | 371 | 389 | (4,6) % | 1 130 | 1 179 | (4,2) % |
| Charges d'exploitation | 4 311 | 4 491 | (4,0) % | 12 960 | 13 220 | (2,0) % |

Les charges d'exploitation consolidées ont diminué de 180 millions de dollars au troisième trimestre de 2024 et de 260 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024. Se reporter au paragraphe portant sur le *BAIIA ajusté* ci-dessous pour plus de détails.

- **L'amortissement des immobilisations corporelles** a diminué de 14 millions de dollars au troisième trimestre de 2024, en raison de la baisse des activités de mise hors service d'immobilisations, partiellement contrebalancée par l'augmentation de l'amortissement des contrats de location visant des actifs liés au réseau. L'amortissement des immobilisations corporelles a augmenté de 46 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024, ce qui découle essentiellement de l'augmentation de l'amortissement des contrats de location visant des actifs liés au réseau ainsi que de la rationalisation accrue des biens immobiliers.

- **L'amortissement des immobilisations incorporelles** a diminué de 18 millions de dollars au troisième trimestre de 2024 et de 49 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024, en raison principalement des radiations d'actifs logiciels au cours de l'exercice précédent, qui découlent en grande partie des changements apportés à la stratégie d'affaires.

Bénéfice d'exploitation

| (en millions de dollars) | Trimestres clos les 30 septembre | | | Périodes de neuf mois closes les 30 septembre | | |
|---|-------------------------------------|--------------|---------------|--|--------------|---------------|
| | 2024 | 2023 | Variation | 2024 | 2023 | Variation |
| BAIIA du secteur TTech ¹ (se reporter à la <i>rubrique 5.4</i>) | 1 659 | 1 346 | 23,4 % | 4 632 | 4 256 | 8,8 % |
| BAIIA du secteur TELUS Numérique ¹ (se reporter à la <i>rubrique 5.5</i>) | 109 | 171 | (36,6) % | 472 | 470 | 0,5 % |
| Éliminations ² | (12) | — | n.s. | (34) | — | n.s. |
| BAIIA | 1 756 | 1 517 | 15,8 % | 5 070 | 4 726 | 7,3 % |
| Amortissements (se reporter à l'analyse ci-dessus) | (968) | (1 000) | (3,2) % | (3 025) | (3 028) | (0,1) % |
| Bénéfice d'exploitation [bénéfice avant intérêts et impôts (BAII) consolidé] | 788 | 517 | 52,4 % | 2 045 | 1 698 | 20,4 % |

1 Se reporter à la *rubrique 11.1*, « *Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées* ».

2 Se reporter au paragraphe portant sur les *Produits intersectoriels* à la *rubrique 5.5* pour de plus amples renseignements.

Le bénéfice d'exploitation a augmenté de 271 millions de dollars au troisième trimestre de 2024 et de 347 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024, tandis que le BAIIA a augmenté de 239 millions de dollars au troisième trimestre de 2024 et de 344 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024. Outre les facteurs de croissance dont il est fait mention au paragraphe portant sur le *BAIIA ajusté* ci-dessous, le BAIIA reflète également la baisse des coûts de restructuration et autres coûts de 217 millions de dollars au troisième trimestre de 2024, laquelle est essentiellement liée aux investissements importants dans les programmes d'efficacité et d'efficacité au chapitre

des coûts, y compris la rationalisation de biens immobiliers, qui ont été majoritairement mis en œuvre au cours du troisième trimestre de 2023. Les coûts de restructuration et autres coûts ont diminué de 152 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024, en raison essentiellement des facteurs énoncés pour le trimestre, ainsi que de la comptabilisation, au cours des neuf premiers mois de 2023, de montants non récurrents de 68 millions de dollars découlant de la ratification de la nouvelle convention collective que nous avons conclue avec le Syndicat des travailleurs(euses) en télécommunications (« STT »), section locale 1944 du Syndicat des Métallos.

BAIIA ajusté

| (en millions de dollars) | Trimestres clos les 30 septembre | | | Périodes de neuf mois closes les 30 septembre | | |
|--|-------------------------------------|--------------|--------------|--|--------------|--------------|
| | 2024 | 2023 | Variation | 2024 | 2023 | Variation |
| BAIIA ajusté du secteur TTEch ¹ (se reporter à la rubrique 5.4) | 1 723 | 1 633 | 5,6 % | 5 013 | 4 777 | 5,0 % |
| BAIIA ajusté du secteur TELUS Numérique ^{1,2} (se reporter à la rubrique 5.5) | 131 | 187 | (30,3) % | 516 | 525 | (1,7) % |
| Éliminations ³ | (12) | — | n.s. | (34) | — | n.s. |
| BAIIA ajusté¹ | 1 842 | 1 820 | 1,3 % | 5 495 | 5 302 | 3,7 % |

1 Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées ».

2 En ce qui concerne la présentation de certaines mesures financières, il existe des différences dans les définitions des mesures présentées par TELUS et TELUS Numérique. Ces différences tiennent principalement au fait que TELUS Numérique a adopté des définitions conformes aux pratiques de l'industrie au sein de laquelle elle exerce ses activités.

3 Se reporter au paragraphe portant sur les Produits intersectoriels à la rubrique 5.5 pour de plus amples renseignements.

Le BAIIA ajusté a augmenté de 22 millions de dollars, ou 1,3 %, au troisième trimestre de 2024 et de 193 millions de dollars, ou 3,7 %, au cours des neuf premiers mois de 2024. Ce résultat reflète i) la croissance du nombre d'abonnés aux services de réseau mobile, aux services Internet résidentiels, aux services de télévision et aux services de sécurité; ii) les vastes efforts de réduction des coûts déployés, y compris les réductions de la main-d'œuvre, les synergies générées entre LifeWorks et notre entreprise dans le domaine de la santé, et le recours accru par le secteur TTEch au secteur TELUS Numérique qui a procuré des avantages concurrentiels étant donné la structure de coûts plus faibles dans le secteur TELUS Numérique, ainsi que les économies réalisées au chapitre des frais de marketing; iii) l'augmentation des profits liés à des projets immobiliers et, au cours des neuf premiers mois de 2024, la hausse des reprises de provisions liées à des regroupements d'entreprises; et iv) la croissance de la marge liée aux

services de santé; v) la hausse des marges relatives aux solutions liées à l'agriculture et aux biens de consommation; et vi) la croissance des services de données fixes offerts aux clients d'affaires nouveaux et existants. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par i) la baisse des PMMA des téléphones mobiles; ii) la diminution de la croissance des activités de TELUS Numérique (excluant les autres produits), ce qui comprend la baisse des produits d'exploitation tirés des clients externes et la hausse des charges d'exploitation indirectes; iii) la baisse des marges liées aux services de télévision et aux services de voix fixes patrimoniaux; iv) la baisse des marges liées à l'équipement mobile; v) la hausse des coûts liés à l'exploitation de nos réseaux; vi) la hausse des créances douteuses; et vii) la hausse des coûts liés à l'accroissement de nos capacités numériques, compte tenu de l'augmentation du nombre de licences basées sur l'abonnement et des coûts liés à l'utilisation des services fondés sur l'infonuagique.

Coûts de financement

| (en millions de dollars) | Trimestres clos les 30 septembre | | | Périodes de neuf mois closes les 30 septembre | | |
|---|-------------------------------------|------------|---------------|--|------------|---------------|
| | 2024 | 2023 | Variation | 2024 | 2023 | Variation |
| Intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives – montant brut | 297 | 282 | 5,3 % | 892 | 815 | 9,4 % |
| Intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives – capitalisés | (9) | (1) | n.s. | (13) | (4) | n.s. |
| Intérêts sur les obligations locatives | 42 | 36 | 16,7 % | 122 | 95 | 28,4 % |
| Intérêts sur les emprunts à court terme et autres | 14 | 10 | 40,0 % | 24 | 22 | 9,1 % |
| Capitalisation des intérêts liés à des provisions | 7 | 7 | — % | 22 | 22 | — % |
| Charges d'intérêts | 351 | 334 | 5,1 % | 1 047 | 950 | 10,2 % |
| Montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel | 3 | 1 | n.s. | 7 | 5 | 40,0 % |
| Pertes (profits) de change | 8 | (12) | n.s. | 2 | (8) | n.s. |
| Variations latentes de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels | 125 | 33 | n.s. | 228 | 59 | n.s. |
| Produits d'intérêts | (8) | (4) | 100,0 % | (29) | (11) | n.s. |
| Coûts de financement | 479 | 352 | 36,1 % | 1 255 | 995 | 26,1 % |

Les coûts de financement ont augmenté de 127 millions de dollars au troisième trimestre de 2024 et de 260 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024, en raison essentiellement des facteurs ci-dessous.

- Les **charges d'intérêts** ont augmenté de 17 millions de dollars au troisième trimestre de 2024 et de 97 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024. Ce résultat tient principalement aux facteurs ci-dessous :
 - Le montant brut des charges d'intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives, a augmenté de 15 millions de dollars au troisième trimestre de 2024 et de 77 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024, en raison essentiellement de la hausse du solde moyen de la dette à long terme tenant en partie aux investissements dans la technologie du spectre et la technologie PureFibre, ainsi que de l'augmentation du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt moyen pondéré sur la dette à long terme [excluant le papier commercial, les composantes renouvelables de la facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc., les obligations locatives et les autres passifs au titre de la dette à long terme] s'élevait à 4,40 % au 30 septembre 2024, par rapport à 4,33 % à l'exercice précédent. (Se reporter à « Émission de titres de créance à long terme et remboursements par anticipation et à l'échéance de titres de créance à long terme », à la rubrique 7.4.)
 - Les intérêts sur la dette à long terme capitalisés, excluant les obligations locatives, qui sont liés à la dette contractée aux fins de l'acquisition de licences de spectre dans le cadre des enchères de spectre visant la bande de fréquence de 3 800 MHz tenues en octobre et en novembre 2023 par Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE »).
 - Les intérêts sur les obligations locatives ont augmenté de 6 millions de dollars au troisième trimestre de 2024 et de 27 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024, en raison de la hausse de la composante capital des contrats de location et de l'augmentation du taux d'intérêt effectif.
- Les **variations latentes de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels** représentaient, au 30 septembre 2024, les montants latents estimatifs comptabilisés au titre des accords d'achat d'énergie virtuels que nous avons conclus dans le cadre de projets de production d'énergie renouvelable visant à aménager des centrales solaires et éoliennes. La conclusion de ces accords s'inscrit dans notre engagement à réduire notre empreinte carbone.

Impôt sur le résultat

| (en millions de dollars, sauf les taux d'imposition) | Trimestres clos les 30 septembre | | | Périodes de neuf mois closes les 30 septembre | | |
|---|-------------------------------------|--------|-----------|--|-------|-----------|
| | 2024 | 2023 | Variation | 2024 | 2023 | Variation |
| Impôt sur le résultat calculé aux taux prévus par la loi applicables (en %) | 25,2 | 23,8 | 1,4 pt | 24,2 | 23,5 | 0,7 pt |
| Ajustements comptabilisés dans la période considérée au titre de l'impôt sur le résultat de périodes antérieures (en %) | (6,4) | (13,9) | 7,5 pts | (3,3) | (5,0) | 1,7 pt |
| Pilier Deux – impôt minimum mondial (en %) | 0,3 | — | 0,3 pt | 0,3 | — | 0,3 pt |
| Montants (non imposables) non déductibles nets (en %) | (1,9) | (1,2) | (0,7) pt | (1,7) | (1,3) | (0,4) pt |
| Retenues d'impôt et autres impôts et taxes (en %) | 1,9 | 3,7 | (1,8) pt | 3,2 | 2,1 | 1,1 pt |
| Pertes non comptabilisées (en %) | 0,3 | 5,5 | (5,2) pts | 0,5 | 2,4 | (1,9) pt |
| Différentiel de taux d'imposition à l'étranger (en %) | (1,3) | (2,4) | 1,1 pt | (0,9) | (1,6) | 0,7 pt |
| Autres (en %) | (1,3) | 1,7 | (3,0) pts | (0,5) | 0,7 | (1,2) pt |
| Taux d'imposition effectif (en %) | 16,8 | 17,2 | (0,4) pt | 21,8 | 20,8 | 1,0 pt |
| Impôt sur le résultat calculé aux taux prévus par la loi applicables | 78 | 40 | 95,0 % | 191 | 165 | 15,8 % |
| Ajustements comptabilisés dans la période considérée au titre de l'impôt sur le résultat de périodes antérieures | (20) | (23) | (13,0) % | (26) | (35) | (25,7) % |
| Pilier Deux – impôt minimum mondial | 1 | — | n.s. | 2 | — | n.s. |
| Montants (non imposables) non déductibles nets | (6) | (2) | n.s. | (13) | (9) | 44,4 % |
| Retenues d'impôt et autres impôts et taxes | 6 | 6 | — % | 25 | 15 | 66,7 % |
| Pertes non comptabilisées | 1 | 9 | (88,9) % | 4 | 17 | (76,5) % |
| Différentiel de taux d'imposition à l'étranger | (4) | (4) | — % | (7) | (11) | (36,4) % |
| Autres | (4) | 2 | n.s. | (4) | 4 | n.s. |
| Impôt sur le résultat | 52 | 28 | 85,7 % | 172 | 146 | 17,8 % |

Le total de la charge d'impôt sur le résultat a augmenté de 24 millions de dollars au troisième trimestre de 2024 et de 26 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024. Au troisième trimestre de 2024, le taux d'imposition effectif a diminué, passant de 17,2 % à 16,8 %, en raison principalement de la baisse des pertes non comptabilisées ainsi que des retenues d'impôt et autres impôts et taxes. Au cours des neuf premiers mois de 2024, le taux d'imposition effectif a augmenté, passant de 20,8 % à 21,8 %, en raison essentiellement de la diminution des ajustements comptabilisés dans la période considérée au titre de l'impôt sur le résultat de périodes antérieures.

Bénéfice global

| (en millions de dollars) | Trimestres clos les 30 septembre | | | Périodes de neuf mois closes les 30 septembre | | |
|--|-------------------------------------|------|-----------|--|------|-----------|
| | 2024 | 2023 | Variation | 2024 | 2023 | Variation |
| Bénéfice net | 257 | 137 | 87,6 % | 618 | 557 | 11,0 % |
| Autres éléments du résultat global (après impôt) : | | | | | | |
| Éléments qui peuvent ultérieurement être reclassés en résultat | 2 | 37 | (94,6) % | 75 | (33) | n.s. |
| Éléments qui ne seront jamais ultérieurement reclassés en résultat | (19) | 56 | n.s. | 29 | 47 | (38,3) % |
| Bénéfice global | 240 | 230 | 4,3 % | 722 | 571 | 26,4 % |

Le bénéfice global a augmenté de 10 millions de dollars au troisième trimestre de 2024, en raison essentiellement des montants des réévaluations des régimes à prestations définies du personnel, partiellement contrebalancés par l'augmentation du bénéfice net. Le bénéfice global a augmenté de 151 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024, en raison principalement de l'augmentation du bénéfice net et des écarts de change découlant de la conversion des états financiers des établissements à l'étranger. Les éléments qui

peuvent ultérieurement être reclassés en résultat comprennent les variations de la juste valeur latente des dérivés désignés comme des couvertures de flux de trésorerie, et les écarts de change découlant de la conversion des états financiers des établissements à l'étranger. Les éléments qui ne seront jamais ultérieurement reclassés en résultat comprennent les montants des réévaluations des régimes à prestations définies du personnel, ainsi que la modification de l'évaluation des actifs financiers de placement.

5.4 Secteur Solutions technologiques de TELUS

Tendances et caractère saisonnier – secteur TTech

La tendance historique observée au cours des huit derniers trimestres au chapitre de l'amélioration des produits tirés des services de réseau mobile reflète principalement la croissance du nombre d'abonnés des téléphones mobiles, ainsi que l'augmentation des connexions à l'Internet des objets (l'« IdO »). La baisse des PMMA à l'échelle nationale découle principalement de plus grandes limites d'utilisation de données moyennant un tarif donné, ainsi que de la tarification de détail plus vigoureuse, qui a persisté depuis le deuxième trimestre de 2023.

Les produits tirés de l'équipement mobile ont augmenté en raison principalement de l'incidence de la proportion de téléphones intelligents à valeur plus élevée vendus. Contrebalançant partiellement ce facteur, les volumes de ventes d'appareils mobiles ont diminué lentement, en raison de l'amélioration de leur durabilité et de l'augmentation de leur coût, de sorte que les clients reportent le remplacement de leur appareil et optent de plus en plus pour un programme Apportez votre propre appareil. Nous continuons d'offrir des appareils remis en marché certifiés et le programme Option Retour afin de fournir aux clients des solutions de rechange en matière de remplacement de leur appareil, ce qui contribue également à une économie circulaire.

Nos investissements dans le spectre et nos dépenses d'investissement aux fins de l'amélioration du réseau se traduisent par un accroissement de la capacité, de la fiabilité et de la couverture, ce qui nous permet d'accroître nos produits d'exploitation grâce aux ajouts nets d'abonnés aux services mobiles et d'abonnés des appareils connectés. La croissance du nombre d'abonnés des téléphones mobiles résulte i) des offres de produits hors pair caractérisées par des améliorations continues au chapitre de la vitesse, de la performance et de la fiabilité de notre réseau, combinées à l'amélioration de nos capacités numériques; ii) de nos promotions fructueuses, y compris le groupement de nos services mobiles et de nos services résidentiels; iii) de notre capacité à attirer une proportion accrue de la population croissante découlant de l'immigration et de l'évolution démographique, qui se traduit notamment par un nombre croissant d'abonnés possédant plusieurs appareils; et iv) de notre taux de désabonnement relativement faible, qui reflète nos efforts visant à accorder la priorité aux clients et nos programmes de remplacement d'appareil.

Le nombre de nos abonnés des appareils connectés a augmenté, principalement en raison de l'expansion de notre offre de solutions IdO dans divers secteurs, notamment les transports, les soins de santé, les immeubles intelligents et les villes intelligentes, l'énergie, le commerce de détail et l'agriculture. Nos investissements dans les infrastructures de réseau et l'expansion de notre portefeuille de produits IdO nous ont également permis de fournir à notre clientèle des solutions IdO fiables et évolutives.

La croissance du nombre d'abonnés aux services Internet a été soutenue par nos investissements continus dans la mise en œuvre de notre infrastructure à fibres optiques, ainsi que par les avantages conférés par notre taux de désabonnement relativement faible. Excluant l'ajustement effectué au premier trimestre de 2024 pour retrancher le nombre d'abonnés au service Pik TV, le nombre d'abonnés à nos services de télévision a augmenté, ce qui reflète les ajouts nets d'abonnés en réponse à nos diverses offres de produits flexibles répondant aux besoins changeants de nos consommateurs. La croissance des abonnés à nos services de sécurité s'accélère en raison de la croissance interne et du groupement de nos services mobiles et de nos services résidentiels. Le regroupement de services se traduit par une augmentation des services fournis dans chaque foyer et a une incidence positive sur les taux de désabonnement liés à la plupart des services, soutenue par l'efficacité de nos modèles d'auto-installation et d'installation virtuelle. Les pertes d'abonnés aux services de voix résidentiels sont demeurées faibles en raison du succès de nos services groupés, de nos offres de tarifs réduits, et de nos efforts efficaces en matière de rétention en vue d'atténuer le remplacement continu de la technologie en faveur des services mobiles et des services Internet.

La tendance en matière de croissance modérée des produits tirés des services de données fixes est attribuable à la croissance du nombre d'abonnés aux services Internet et du nombre d'abonnés aux services de sécurité, appuyée par la demande soutenue pour des vitesses Internet toujours plus élevées et pour une plus grande largeur de bande, ainsi qu'à notre gamme d'offres de services de sécurité résidentielle et d'entreprise et d'autres applications évoluées, dont la prestation est rendue possible par les investissements dans notre réseau à fibres optiques. La tendance à la baisse au chapitre des produits tirés des services de télévision et des services de voix fixes découle du remplacement de la technologie ainsi que de l'intensification de la concurrence. Toutefois, nous atténuons cette tendance au moyen de nos offres de produits groupés et d'offres de tarifs réduits, de la diversification de nos produits et de nos efforts efficaces au chapitre de la rétention. La migration des produits et services offerts vers les plateformes IP et l'entrée sur le marché de nouveaux concurrents se sont traduites par des marges intrinsèquement plus faibles, par rapport aux marges liées à certains produits et services existants. Toutefois, nous améliorons et diversifions constamment notre portefeuille novateur de solutions pour entreprises.

La tendance à la croissance des produits tirés de services de santé a été stimulée par l'acquisition de LifeWorks au troisième trimestre de 2022, combinée à la croissance interne de nos offres de services de santé existants, y compris les services de soins de santé virtuels, les solutions de pharmacie virtuelle et conventionnelle, le Dossier Collaboratif Santé de TELUS, de même que les services de gestion des régimes d'assurance maladie, les solutions de télésoins à domicile ainsi que les programmes d'aide aux employés et à la famille et l'administration des avantages du personnel. L'acquisition de LifeWorks a immédiatement ouvert la possibilité d'élargir nos services de soins de santé à l'échelle mondiale en tirant parti des relations de longue date établies avec des sociétés, les domaines essentiellement priorisés étant les programmes de santé et de mieux-être des employés, les solutions en matière de santé mentale et physique, la gestion des régimes de retraite et des avantages du personnel et les solutions de retraite. Nous continuons d'accroître nos offres de soins virtuels diversifiés afin de répondre aux besoins des Canadiens à l'égard des soins de santé et de contribuer à l'amélioration des résultats en matière de santé, notamment l'adoption accélérée des consultations virtuelles, comme en témoigne le nombre à la hausse de membres des services de soins de santé virtuels. La croissance du nombre de personnes couvertes tient en grande partie à l'expansion de nos programmes d'aide aux employés et à la famille.

Les précédentes tendances à la baisse des services liés à l'agriculture et aux biens de consommation étaient attribuables aux turbulences sur le plan macroéconomique qui ont contribué à la hausse du taux de désabonnement, freiné la croissance des abonnements et limité les occasions en matière de prospection de clientèle. Cependant, les services liés à l'agriculture et aux biens de consommation ont récemment connu une amélioration. Grâce à notre équipe mondiale et à nos solutions fondées sur l'infonuagique, nous sommes en mesure de servir notre clientèle diversifiée, y compris les éleveurs, les producteurs, les agronomes, les conseillers, les transformateurs et les détaillants, en contribuant à une prise de décisions plus efficace et plus agile qui est en mesure de tenir compte des besoins changeants des consommateurs, d'améliorer la rentabilité et de favoriser une meilleure circulation de l'information dans la chaîne de valeur, ce qui nous permet d'améliorer la sécurité et la durabilité de nos extrants et de favoriser les efficacités dans la façon dont nous produisons, distribuons et consommons les aliments et les biens de consommation. Nous avons également acquis Proagrica^{MD} au cours du premier trimestre de 2024, afin de répondre à la demande croissante pour des solutions numériques au sein de l'industrie de l'agriculture.

Indicateurs opérationnels – secteur TTech

| Aux 30 septembre | 2024 | 2023 | Variation | | | |
|---|-------------------------------------|--------|--|-------|-------|-----------|
| Nombre de connexions d'abonnés (en milliers) : | | | | | | |
| Téléphones mobiles ¹ | 10 077 | 9 675 | 4,2 % | | | |
| Appareils connectés | 3 535 | 2 911 | 21,4 % | | | |
| Services Internet | 2 723 | 2 590 | 5,1 % | | | |
| Services de télévision ² | 1 362 | 1 371 | (0,7) % | | | |
| Services de sécurité | 1 110 | 1 033 | 7,5 % | | | |
| Services de voix résidentiels | 1 040 | 1 072 | (3,0) % | | | |
| Nombre total de connexions d'abonnés aux services de télécommunications | 19 847 | 18 652 | 6,4 % | | | |
| Population couverte par le réseau LTE ³ (en millions) | 36,7 | 36,7 | — % | | | |
| Population couverte par le réseau 5G ³ (en millions) | 32,1 | 31,6 | 1,6 % | | | |
| | Trimestres clos les 30 septembre | | Périodes de neuf mois closes les 30 septembre | | | |
| | 2024 | 2023 | Variation | 2024 | 2023 | Variation |
| Ajouts bruts d'abonnés des téléphones mobiles (en milliers) | 455 | 455 | — % | 1 246 | 1 131 | 10,2 % |
| Ajouts nets (pertes nettes) de connexions d'abonnés (en milliers) : | | | | | | |
| Téléphones mobiles | 130 | 160 | (18,8) % | 276 | 317 | (12,9) % |
| Appareils connectés | 159 | 179 | (11,2) % | 421 | 361 | 16,6 % |
| Services Internet | 34 | 37 | (8,1) % | 97 | 107 | (9,3) % |
| Services de télévision | 21 | 20 | 5,0 % | 65 | 46 | 41,3 % |
| Services de sécurité | 12 | 18 | (33,3) % | 54 | 55 | (1,8) % |
| Services de voix résidentiels | (9) | (8) | (12,5) % | (25) | (24) | (4,2) % |
| Nombre total d'ajouts nets de connexions d'abonnés aux services de télécommunications | 347 | 406 | (14,5) % | 888 | 862 | 3,0 % |
| PMMA des téléphones mobiles, par mois ^{1,4} (en dollars) | 58,85 | 60,94 | (3,4) % | 58,88 | 60,63 | (2,9) % |
| Taux de désabonnement lié aux téléphones mobiles, par mois ^{1,5} (en %) | 1,09 | 1,03 | 0,06 pt | 1,10 | 0,96 | 0,14 pt |
| Services de santé (en millions) | | | | | | |
| Aux 30 septembre | | | | 2024 | 2023 | Variation |
| Nombre de personnes couvertes par les services de soins de santé | | | | 76,0 | 69,6 | 9,2 % |
| Nombre de membres des services de soins de santé virtuels | | | | 6,5 | 5,5 | 18,2 % |
| | Trimestres clos les 30 septembre | | Périodes de neuf mois closes les 30 septembre | | | |
| | 2024 | 2023 | Variation | 2024 | 2023 | Variation |
| Nombre de transactions liées aux services de santé numériques | 161,5 | 150,6 | 7,2 % | 483,8 | 452,4 | 6,9 % |

1 Avec prise d'effet au premier trimestre de 2024, sur une base rétrospective au 1^{er} janvier 2023, nous avons réduit de 283 000 le nombre d'abonnés des téléphones mobiles afin de retrancher les abonnés associés à un sous-ensemble de nos clients du secteur des services publics qui sont désormais assujettis à des modèles de tarification dynamique fondée sur des enchères. À notre avis, cet ajustement du nombre d'abonnés associés à ces clients générant de faibles marges reflète de manière plus significative la performance sous-jacente de nos activités liées aux téléphones mobiles et l'accent que nous mettons sur la croissance rentable. En raison de ce changement, les statistiques opérationnelles connexes (PMMA et désabonnement) ont également été ajustées.

2 Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2024, nous avons ajusté, sur une base prospective, le nombre des abonnés des services de télévision de manière à retrancher 97 000 abonnés, puisque nous avons cessé de commercialiser notre produit Pik TV.

3 Y compris les ententes de partage de réseau conclues avec d'autres entreprises de télécommunications canadiennes.

4 Autre mesure financière déterminée. Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées ». Cette mesure n'est pas définie par les normes IFRS de l'IASB. Il s'agit plutôt d'un paramètre utilisé dans l'industrie pour évaluer la performance opérationnelle d'une société de services et de produits mobiles.

5 Se reporter à la rubrique 11.2, « Indicateurs opérationnels ».

- Les **ajouts bruts d'abonnés des téléphones mobiles** se sont établis à 455 000 au troisième trimestre de 2024, et sont demeurés stables par rapport à l'exercice précédent. Les ajouts bruts d'abonnés des téléphones mobiles se sont établis à 1 246 000 au cours des neuf premiers mois de 2024, reflétant une augmentation de 115 000 attribuable à l'intensification des activités de promotion, à notre transition vers les mises en service numériques, et à la croissance démographique au Canada.
- Le **taux de désabonnement des téléphones mobiles** s'est établi à 1,09 % au troisième trimestre de 2024 et à 1,10 % au cours des neuf premiers mois de 2024, par rapport à 1,03 % au troisième trimestre de 2023 et à 0,96 % au cours des neuf premiers mois de 2023. L'augmentation de ces taux de désabonnement tient principalement au fait que les clients changent de fournisseurs en réaction aux activités de marketing et de tarification promotionnelle plus vigoureuses, conjuguées au fait que de plus en plus de clients optent pour un programme Apportez votre propre appareil. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par nos efforts continus visant à assurer la rétention des clients grâce à la qualité de notre réseau et à notre service hors pair dans l'industrie, aux promotions fructueuses et aux offres groupées.
- Les **ajouts nets d'abonnés des téléphones mobiles** se sont chiffrés à 130 000 au troisième trimestre de 2024 et à 276 000 au cours des neuf premiers mois de 2024, ce qui reflète une baisse de 30 000 pour le trimestre et de 41 000 pour la période de neuf mois, en raison de la hausse du taux de désabonnement des téléphones mobiles. Pour la période de neuf mois, la hausse du taux de désabonnement a été neutralisée en partie par l'augmentation des ajouts bruts d'abonnés des téléphones mobiles.
- Les **PMMA des téléphones mobiles** se sont établis à 58,85 \$ au troisième trimestre de 2024 et à 58,88 \$ au cours des neuf premiers mois de 2024, en baisse de 2,09 \$, ou 3,4 %, pour le trimestre et de 1,75 \$, ou 2,9 %, pour la période de neuf mois. Ces diminutions sont attribuables à l'adoption de forfaits de base à tarifs moindres en réaction aux activités de marketing et de tarification plus vigoureuses ciblant les clients tant nouveaux qu'existants, ainsi qu'à une baisse des produits tirés des frais d'utilisation excédentaire et des produits tirés des services d'itinérance, facteurs partiellement contrebalancés par l'augmentation des produits tirés de l'IdO. Nous continuons de constater une augmentation de l'adoption de forfaits de données illimitées et de forfaits Canada-États-Unis, qui procurent un PMMA plus élevé et plus stable sur une base mensuelle, tout en permettant aux clients de compter sur une réduction des frais d'itinérance aux États-Unis et des frais de dépassement de données, respectivement.
- Les **ajouts nets d'abonnés des appareils connectés** se sont établis à 159 000 au troisième trimestre de 2024, reflétant une baisse de 20 000 principalement attribuable au fait qu'un client a mis hors service un sous-ensemble de ses connexions à l'IdO patrimoniales à faible utilisation au cours du trimestre, facteur partiellement contrebalancé par la croissance des ajouts bruts de connexions à l'IdO. Les ajouts nets d'abonnés des appareils connectés se sont établis à 421 000 pour la période de neuf mois, ce qui reflète une hausse de 60 000 attribuable à la croissance des connexions à l'IdO de clients des secteurs des transports, des immeubles intelligents et des soins de santé.
- Les **ajouts nets d'abonnés à Internet** se sont établis à 34 000 au troisième trimestre de 2024 et à 97 000 au cours des neuf premiers mois de 2024, ce qui reflète une diminution de 3 000 et de 10 000, respectivement. Ces diminutions tiennent principalement à un accroissement du taux de désabonnement découlant des pressions macroéconomiques et concurrentielles qui ont continué de jouer sur les décisions d'achat des consommateurs, facteurs partiellement contrebalancés par nos efforts ayant permis d'obtenir des ajouts bruts élevés grâce à nos robustes stratégies de vente et à la force de notre offre relative au déploiement des réseaux à fibres optiques.
- Les **ajouts nets d'abonnés aux services de télévision** se sont établis à 21 000 au troisième trimestre de 2024 et à 65 000 au cours des neuf premiers mois de 2024, ce qui reflète une augmentation de 1 000 pour le trimestre et de 19 000 pour la période de neuf mois, en raison des diverses offres que nous faisons pour répondre aux besoins changeants de nos consommateurs, facteur contrebalancé en partie par la hausse du taux de désabonnement attribuable aux mêmes facteurs que pour les ajouts nets d'abonnés à Internet.
- Les **ajouts nets d'abonnés aux services de sécurité** se sont établis à 12 000 au troisième trimestre de 2024, ce qui reflète une diminution de 6 000 découlant principalement de la hausse du taux de désabonnement attribuable aux mêmes facteurs que pour les ajouts nets d'abonnés à Internet. Au cours des neuf premiers mois de 2024, les ajouts nets d'abonnés aux services de sécurité se sont établis à 54 000, ce qui reflète une diminution de 1 000 découlant d'une hausse du taux de désabonnement attribuable aux mêmes facteurs qu'au cours du trimestre, partiellement contrebalancée par l'augmentation de la demande à l'égard de nos offres groupées et de notre gamme diversifiée de produits et services.

- Les **pertes nettes d'abonnés aux services de voix résidentiels** se sont établies à 9 000 au troisième trimestre de 2024 et à 25 000 au cours des neuf premiers mois de 2024, ce qui reflète une hausse de 1 000 pertes pour le trimestre et la période de neuf mois.
- Le **nombre de personnes couvertes par les services de soins de santé** se chiffrait à 76,0 millions à la fin du troisième trimestre de 2024, soit une augmentation de 6,4 millions au cours des 12 derniers mois qui reflète principalement la croissance robuste de nos programmes d'aide aux employés et à la famille résultant à la fois des nouveaux clients et des clients existants dans toutes les régions où nous exerçons nos activités, ainsi que la demande continue pour des solutions virtuelles.
- Le **nombre de membres des services de soins de santé virtuels** se chiffrait à 6,5 millions à la fin du troisième trimestre de 2024, soit une augmentation de 1,0 million au cours des 12 derniers mois qui s'explique par l'adoption continue de solutions virtuelles permettant aux Canadiens et à des gens d'ailleurs dans le monde de continuer d'obtenir en toute sécurité des soins en matière de santé et de bien-être.
- Le **nombre de transactions liées aux services de soins de santé numériques** s'est chiffré à 161,5 millions au troisième trimestre de 2024 et à 483,8 millions au cours des neuf premiers mois de 2024, ce qui reflète une augmentation de 10,9 millions pour le trimestre et de 31,4 millions pour la période de neuf mois, qui s'explique principalement par l'augmentation de l'échange rémunéré de données sur les soins de santé entre notre système de gestion des régimes d'assurance maladie et nos fournisseurs de soins de santé en raison de l'augmentation de la demande liée aux soins de santé non urgents de la part des patients.

Produits d'exploitation et autres produits – secteur TTech

| (en millions de dollars) | Trimestres clos les 30 septembre | | | Périodes de neuf mois closes les 30 septembre | | |
|--|-------------------------------------|-------|-----------|--|--------|-----------|
| | 2024 | 2023 | Variation | 2024 | 2023 | Variation |
| Produits tirés des services de réseau mobile | 1 766 | 1 753 | 0,7 % | 5 246 | 5 168 | 1,5 % |
| Produits tirés de l'équipement mobile et d'autres services | 591 | 557 | 6,1 % | 1 575 | 1 593 | (1,1) % |
| Services de données fixes ¹ | 1 175 | 1 153 | 1,9 % | 3 492 | 3 427 | 1,9 % |
| Services de voix fixes | 179 | 191 | (6,3) % | 536 | 573 | (6,5) % |
| Produits tirés de l'équipement fixe et d'autres services | 117 | 125 | (6,4) % | 359 | 384 | (6,5) % |
| Services de santé | 439 | 422 | 4,0 % | 1 304 | 1 273 | 2,4 % |
| Services liés à l'agriculture et aux biens de consommation | 100 | 83 | 20,5 % | 273 | 246 | 11,0 % |
| Produits d'exploitation (tirés de contrats conclus avec des clients) | 4 367 | 4 284 | 1,9 % | 12 785 | 12 664 | 1,0 % |
| Autres produits | 54 | 18 | n.s. | 112 | 69 | 62,3 % |
| Produits d'exploitation externes et autres produits | 4 421 | 4 302 | 2,8 % | 12 897 | 12 733 | 1,3 % |
| Produits intersectoriels | 3 | 4 | (25,0) % | 9 | 12 | (25,0) % |
| Produits d'exploitation et autres produits du secteur TTech | 4 424 | 4 306 | 2,7 % | 12 906 | 12 745 | 1,3 % |

1 Exclut les services de santé et les services liés à l'agriculture et aux biens de consommation.

Les produits d'exploitation et autres produits du secteur TTech ont augmenté de 118 millions de dollars au troisième trimestre de 2024 et de 161 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024.

Les **produits tirés des services de réseau mobile** ont augmenté de 13 millions de dollars, ou 0,7 %, au troisième trimestre de 2024 et de 78 millions de dollars, ou 1,5 %, au cours des neuf premiers mois de 2024, en raison principalement de la croissance du nombre d'abonnés des téléphones mobiles et d'une hausse des connexions à l'IdO, facteurs partiellement contrebalancés par la baisse des PMMA des téléphones mobiles.

Les **produits tirés de l'équipement mobile et d'autres services** ont augmenté de 34 millions de dollars au troisième trimestre de 2024 en raison de l'incidence de la proportion de téléphones intelligents à valeur plus élevée vendus, partiellement contrebalancée par une réduction des volumes contractuels attribuable à nos efforts visant à égaler uniquement les offres rentables en raison des activités de promotion plus vigoureuses au cours de l'exercice considéré qu'à l'exercice précédent, ainsi que du nombre croissant de clients qui profitent du programme Apportez votre propre appareil. Les produits tirés de l'équipement mobile et d'autres services ont diminué de 18 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024 en raison des mêmes facteurs neutralisants qu'au cours du troisième trimestre, partiellement neutralisés par l'incidence de la proportion de téléphones intelligents à valeur plus élevée vendus.

Les **produits tirés des services de données fixes** ont augmenté de 22 millions de dollars au troisième trimestre de 2024 et de 65 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024, en raison de l'augmentation du nombre de nos abonnés aux services Internet, aux services de sécurité et aux services de télévision, et de la croissance des services gérés, des services non gérés et d'autres services offerts aux clients d'affaires nouveaux et existants. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par la baisse des produits tirés des services de télévision par client, ce qui reflète une proportion accrue de clients optant pour des combinaisons de forfaits de télévision de moindre envergure et le remplacement de la technologie, par la légère baisse des produits par abonné aux services Internet reflétant les pressions concurrentielles ainsi que par une baisse des produits tirés des services de sécurité par client, ce qui reflète une hausse de la demande relative aux services de domotique résidentielle, dont les PMMA sont intrinsèquement plus faibles.

Les **produits tirés des services de voix fixes** ont reculé de 12 millions de dollars au troisième trimestre de 2024 et de 37 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024, ce qui reflète la baisse continue des produits tirés des services de voix patrimoniaux découlant du remplacement de la technologie ainsi que la retarification. La baisse a été partiellement atténuée par le succès qu'a connu notre offre de produits groupés et par nos efforts au chapitre de la rétention.

Les **produits tirés de l'équipement fixe et d'autres services** ont diminué de 8 millions de dollars au troisième trimestre de 2024 et de 25 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024, principalement en raison d'une réduction des ventes d'équipement destiné aux entreprises, les ventes d'équipement ayant tendance à être plus ponctuelles.

Les **produits tirés des services de santé** ont augmenté de 17 millions de dollars au troisième trimestre de 2024 et de 31 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024, en raison principalement des mises à niveau des systèmes de gestion d'officine, des ventes de produits de pharmacie virtuelle, des programmes d'aide aux employés et de la hausse de la demande relative aux services de gestion des régimes d'assurance maladie ainsi que des solutions en matière de retraite.

Les **produits tirés des services liés à l'agriculture et aux biens de consommation** ont augmenté de 17 millions de dollars au troisième trimestre de 2024 et de 27 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024, en raison principalement des acquisitions d'entreprises et de l'amélioration de la croissance interne de certaines lignes d'activité, y compris une hausse des produits découlant d'abonnements et de licences. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par une augmentation du taux de désabonnement aux services liés à l'agriculture et par les turbulences sur le plan macroéconomique, qui freinent la croissance des abonnements et les occasions en matière de prospection de clientèle.

Les **autres produits** ont augmenté de 36 millions de dollars au troisième trimestre de 2024, en raison principalement des profits liés à des projets immobiliers découlant de notre programme de déploiement des réseaux à fibres optiques et de la mise hors service de notre réseau cuivre. Au cours des neuf premiers mois de 2024, les autres produits ont augmenté de 43 millions de dollars, en raison des mêmes facteurs qu'au cours du trimestre, neutralisés en partie par la non-récurrence de reprises nettes de provisions liées à des regroupements d'entreprises à l'exercice précédent.

Les **produits intersectoriels** sont tirés des services fournis au secteur TELUS Numérique et sont éliminés au moment de la consolidation de concert avec les charges connexes du secteur TELUS Numérique.

Apport direct – secteur Ttech

| Trimestres clos les 30 septembre (en millions de dollars) | Produits et services mobiles | | | Produits et services fixes ¹ | | | Total – secteur TTech | | |
|--|------------------------------|-------|-----------|---|-------|-----------|-----------------------|-------|-----------|
| | 2024 | 2023 | Variation | 2024 | 2023 | Variation | 2024 | 2023 | Variation |
| Produits | | | | | | | | | |
| Services | 1 790 | 1 792 | (0,1) % | 1 945 | 1 890 | 2,9 % | 3 735 | 3 682 | 1,4 % |
| Équipement | 567 | 518 | 9,5 % | 65 | 84 | (22,6) % | 632 | 602 | 5,0 % |
| Produits d'exploitation (tirés de contrats conclus avec des clients) | 2 357 | 2 310 | 2,0 % | 2 010 | 1 974 | 1,8 % | 4 367 | 4 284 | 1,9 % |
| Charges | | | | | | | | | |
| Charges directes | 777 | 707 | 9,9 % | 660 | 675 | (2,2) % | 1 437 | 1 382 | 4,0 % |
| Apport direct | 1 580 | 1 603 | (1,4) % | 1 350 | 1 299 | 3,9 % | 2 930 | 2 902 | 1,0 % |

Apport direct – secteur TTech

| Périodes de neuf mois closes les 30 septembre (en millions de dollars) | Produits et services mobiles | | | Produits et services fixes ¹ | | | Total – secteur TTech | | |
|--|------------------------------|-------|-----------|---|-------|-----------|-----------------------|--------|-----------|
| | 2024 | 2023 | Variation | 2024 | 2023 | Variation | 2024 | 2023 | Variation |
| Produits | | | | | | | | | |
| Services | 5 315 | 5 265 | 0,9 % | 5 743 | 5 641 | 1,8 % | 11 058 | 10 906 | 1,4 % |
| Équipement | 1 506 | 1 496 | 0,7 % | 221 | 262 | (15,6) % | 1 727 | 1 758 | (1,8) % |
| Produits d'exploitation (tirés de contrats conclus avec des clients) | 6 821 | 6 761 | 0,9 % | 5 964 | 5 903 | 1,0 % | 12 785 | 12 664 | 1,0 % |
| Charges | | | | | | | | | |
| Charges directes | 2 111 | 2 025 | 4,2 % | 1 972 | 2 006 | (1,7) % | 4 083 | 4 031 | 1,3 % |
| Apport direct | 4 710 | 4 736 | (0,5) % | 3 992 | 3 897 | 2,4 % | 8 702 | 8 633 | 0,8 % |

1 Comprend les services de santé ainsi que les services liés à l'agriculture et aux biens de consommation.

Les charges directes incluses dans les calculs de l'apport direct figurant dans les tableaux ci-dessus représentent des composantes du total des charges au titre de l'achat de biens et services et de la charge au titre des avantages du personnel présentées dans le tableau ci-dessous, et elles ont été calculées conformément aux méthodes comptables utilisées pour déterminer les montants totaux présentés dans les états financiers. L'apport direct du secteur TTech a augmenté de 28 millions de dollars, ou 1,0 %, au troisième trimestre de 2024 et de 69 millions de dollars, ou 0,8 %, au cours des neuf premiers mois de 2024.

L'apport direct provenant des produits et services mobiles du secteur TTech a diminué de 23 millions de dollars au troisième trimestre de 2024, et de 26 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024, ce qui reflète surtout l'incidence de la baisse des PMMA des téléphones mobiles, la diminution des marges liées à l'équipement mobile découlant de la baisse des volumes contractuels et l'augmentation des rabais découlant de la concurrence, ainsi que

l'amortissement plus élevé des commissions différées attribuables à la hausse de l'achalandage dans les commerces de détail au cours de la période considérée et des périodes antérieures. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par la croissance du nombre d'abonnés aux téléphones mobiles.

L'apport direct provenant des produits et services fixes du secteur TTech a augmenté de 51 millions de dollars au troisième trimestre de 2024 et de 95 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024, en raison principalement de l'augmentation des produits tirés des services de santé et des services liés à l'agriculture et aux biens de consommation et de la croissance soutenue du nombre d'abonnés. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par une diminution des marges liées aux services de télévision et aux services de voix patrimoniaux découlant du remplacement de la technologie.

Charges d'exploitation – secteur TTech

| (en millions de dollars) | Trimestres clos les 30 septembre | | | Périodes de neuf mois closes les 30 septembre | | |
|---|-------------------------------------|--------------|----------------|--|--------------|----------------|
| | 2024 | 2023 | Variation | 2024 | 2023 | Variation |
| Achat de biens et services ¹ | 1 909 | 1 886 | 1,2 % | 5 640 | 5 516 | 2,2 % |
| Charge au titre des avantages du personnel ¹ | 856 | 1 074 | (20,3) % | 2 634 | 2 973 | (11,4) % |
| Charges d'exploitation du secteur TTech | 2 765 | 2 960 | (6,6) % | 8 274 | 8 489 | (2,5) % |

1 Comprend les coûts de restructuration et autres coûts.

Les charges d'exploitation du secteur TTech ont diminué de 195 millions de dollars au troisième trimestre de 2024 et de 215 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024. Se reporter au paragraphe portant sur le *BAIIA ajusté* du secteur TTech ci-dessous pour plus de détails.

BAIIA – secteur TTech

| (en millions de dollars, sauf les marges) | Trimestres clos les 30 septembre | | | Périodes de neuf mois closes les 30 septembre | | |
|--|-------------------------------------|--------------|--------------|--|--------------|--------------|
| | 2024 | 2023 | Variation | 2024 | 2023 | Variation |
| BAIIA | 1 659 | 1 346 | 23,4 % | 4 632 | 4 256 | 8,8 % |
| Ajouter : coûts de restructuration et autres coûts compris dans le BAIIA | 64 | 287 | n.s. | 381 | 522 | n.s. |
| Déduire : autres produits liés à la participation découlant des coentreprises immobilières | — | — | n.s. | — | (1) | n.s. |
| BAIIA ajusté | 1 723 | 1 633 | 5,6 % | 5 013 | 4 777 | 5,0 % |
| Marge du BAIIA ¹ (en %) | 37,5 | 31,3 | 6,2 pts | 35,9 | 33,4 | 2,5 pts |
| Marge du BAIIA ajusté ¹ (en %) | 39,0 | 37,9 | 1,1 pt | 38,9 | 37,5 | 1,4 pt |

1 Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées. Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées ».

Le BAIIA du secteur TTech a augmenté de 313 millions de dollars, ou 23,4 %, au troisième trimestre de 2024 et de 376 millions de dollars, ou 8,8 %, au cours des neuf premiers mois de 2024. Outre les facteurs de croissance dont il est fait mention au paragraphe portant sur le *BAIIA ajusté* du secteur TTech ci-dessous, le BAIIA reflète également la baisse des coûts de restructuration et autres coûts de 223 millions de dollars au troisième trimestre de 2024, laquelle est essentiellement liée aux importants investissements dans des programmes d'efficacité et d'efficacité au chapitre des coûts, y compris la rationalisation de biens immobiliers, qui ont surtout eu lieu au cours du troisième trimestre de 2023. Au cours des neuf premiers mois de 2024, les coûts de restructuration et autres coûts ont diminué de 141 millions de dollars, en raison surtout des facteurs expliquant la variation pour le trimestre, en plus de la comptabilisation, au cours des neuf premiers mois de 2023, de montants non récurrents de 68 millions de dollars découlant de la ratification de la nouvelle convention collective que nous avons conclue avec le STT.

Le BAIIA ajusté du secteur TTech a augmenté de 90 millions de dollars, ou 5,6 %, au troisième trimestre de 2024, et de 236 millions de dollars, ou 5,0 %, au cours des neuf premiers mois de 2024, ce qui reflète i) la croissance du nombre d'abonnés aux services de réseau mobile, aux services Internet résidentiels, aux services de télévision et

aux services de sécurité; ii) les vastes efforts de réduction des coûts déployés, y compris les réductions de la main-d'œuvre, les synergies générées entre LifeWorks et notre entreprise dans le domaine de la santé, et du recours accru par le secteur TTech au secteur TELUS Numérique, qui a procuré des avantages concurrentiels étant donné la structure de coûts plus faibles dans le secteur TELUS Numérique, ainsi que les économies réalisées au chapitre des frais de marketing; iii) la hausse des profits liés aux projets immobiliers; iv) la croissance de la marge relative aux services de santé; v) l'augmentation des marges relatives aux solutions liées à l'agriculture et aux biens de consommation; et vi) la croissance des services de données fixes offerts aux clients d'affaires nouveaux et existants. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par i) la baisse des PMMA des téléphones mobiles; ii) la baisse des marges liées aux services de télévision et aux services de voix fixes patrimoniaux; iii) la baisse des marges liées à l'équipement mobile; iv) la hausse des coûts liés à l'exploitation de nos réseaux; v) la hausse des créances douteuses; et vi) la hausse des coûts liés à l'accroissement de nos capacités numériques, compte tenu de l'augmentation du nombre de licences basées sur l'abonnement et des coûts liés à l'utilisation des services fondés sur l'infonuagique.

La marge du BAIIA ajusté du secteur TTech a augmenté de 1,1 point de pourcentage au troisième trimestre de 2024 et de 1,4 point de pourcentage au cours des neuf premiers mois de 2024. Ces améliorations sont principalement attribuables à nos vastes programmes d'efficacité et d'efficacité au chapitre des coûts dont il est fait mention ci-dessus ainsi qu'à l'augmentation des profits liés à des projets immobiliers.

BAIIA ajusté moins les dépenses d'investissement – secteur TTech

| (en millions de dollars) | Trimestres clos les 30 septembre | | | Périodes de neuf mois closes les 30 septembre | | |
|---|-------------------------------------|------------|---------------|--|--------------|---------------|
| | 2024 | 2023 | Variation | 2024 | 2023 | Variation |
| BAIIA ajusté | 1 723 | 1 633 | 5,6 % | 5 013 | 4 777 | 5,0 % |
| Dépenses d'investissement | (650) | (734) | (11,4) % | (2 020) | (2 200) | (8,2) % |
| BAIIA ajusté moins les dépenses d'investissement¹ | 1 073 | 899 | 19,4 % | 2 993 | 2 577 | 16,1 % |

¹ Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées ».

Le BAIIA ajusté moins les dépenses d'investissement du secteur TTech a augmenté de 174 millions de dollars au troisième trimestre de 2024 et de 416 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024. Se reporter à la rubrique 7.3 pour une analyse plus détaillée des dépenses d'investissement.

BAII – secteur TTech

| (en millions de dollars) | Trimestres clos les 30 septembre | | | Périodes de neuf mois closes les 30 septembre | | |
|---|-------------------------------------|------------|---------------|--|--------------|---------------|
| | 2024 | 2023 | Variation | 2024 | 2023 | Variation |
| BAIIA | 1 659 | 1 346 | 23,4 % | 4 632 | 4 256 | 8,8 % |
| Amortissement des immobilisations corporelles | (551) | (563) | (2,1) % | (1 754) | (1 713) | 2,4 % |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | (308) | (329) | (6,4) % | (946) | (993) | (4,7) % |
| BAII¹ | 800 | 454 | 76,2 % | 1 932 | 1 550 | 24,6 % |

¹ Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées ».

Le BAII du secteur TTech a augmenté de 346 millions de dollars au troisième trimestre de 2024 et de 382 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024, parallèlement aux augmentations du BAIIA.

5.5 Secteur TELUS Expérience numérique

Tendances – secteur TELUS Numérique

La tendance historique au chapitre des produits tirés du secteur TELUS Numérique au cours des huit derniers trimestres reflète les changements au titre de la demande en termes de volumes de services de nos clients existants, les services offerts aux nouveaux clients ainsi que la croissance découlant des acquisitions, y compris notre acquisition de WillowTree le 3 janvier 2023. En 2024, nous avons observé une stabilisation de la demande en termes de volumes de services, après avoir enregistré une baisse notable qui avait commencé à prendre de l'ampleur au deuxième trimestre de 2023, en ce qui a trait à certains de nos clients les plus importants du secteur des technologies, particulièrement en Europe, laquelle a été plus marquée que prévu.

Parallèlement, plusieurs de nos clients clés ont également commencé à réduire leurs coûts, ce qui a entraîné des retards et des réductions à court terme des engagements relatifs aux dépenses.

La charge au titre de l'achat de biens et services et la charge au titre des avantages du personnel ont augmenté, ce qui reflète i) l'augmentation du nombre de membres de notre équipe du secteur TELUS Numérique visant à répondre à l'augmentation des volumes de services et à la complexité accrue découlant de nos clients nouveaux et existants, y compris ceux provenant de l'acquisition de WillowTree; ii) la hausse des salaires moyens au fil du temps; iii) les programmes d'efficacité opérationnelle au chapitre des coûts; iv) les variations des exigences liées à la main-d'œuvre externe afin de prendre en charge la croissance de nos activités de services numériques; v) les variations de

nos effectifs reposant sur l'externalisation ouverte pour appuyer nos activités en matière d'IA; vi) les augmentations de nos coûts liés aux licences de logiciels découlant de l'augmentation du nombre de membres de notre équipe; et vii) les augmentations des frais administratifs et des coûts liés aux installations pour soutenir la croissance de l'ensemble de l'entreprise et les acquisitions. À compter du deuxième trimestre de 2023, la charge au titre des avantages du personnel a été favorisée par les initiatives d'efficacité opérationnelle au chapitre des coûts liés au personnel ayant donné lieu à une réduction du nombre de membres de notre équipe dans certaines régions en raison de la baisse de la demande en termes de volumes de services de

certains clients et à une composition favorable de la main-d'œuvre provenant de territoires à plus faible coût.

De façon générale, les amortissements sont demeurés stables, la croissance des immobilisations pour soutenir l'expansion de nos sites de prestation de services afin de répondre à la demande des clients ayant été partiellement contrebalancée par le calendrier d'amortissement intégral des immobilisations existantes.

Indicateurs opérationnels – secteur TELUS Numérique

| (en millions de dollars) | Trimestres clos les 30 septembre | | | Périodes de neuf mois closes les 30 septembre | | |
|---|-------------------------------------|------------|--------------|--|--------------|----------------|
| | 2024 | 2023 | Variation | 2024 | 2023 | Variation |
| Produits d'exploitation par marché vertical de l'industrie | | | | | | |
| Technologies et jeux | 376 | 404 | (6,9) % | 1 127 | 1 191 | (5,4) % |
| Communications et médias | 223 | 208 | 7,2 % | 655 | 626 | 4,6 % |
| Commerce électronique et technologies financières | 81 | 95 | (14,7) % | 262 | 291 | (10,0) % |
| Soins de santé | 66 | 51 | 29,4 % | 196 | 155 | 26,5 % |
| Services bancaires, services financiers et assurances | 56 | 46 | 21,7 % | 158 | 156 | 1,3 % |
| Tous les autres ¹ | 92 | 85 | 8,2 % | 274 | 294 | (6,8) % |
| | 894 | 889 | 0,6 % | 2 672 | 2 713 | (1,5) % |
| Produits d'exploitation par région géographique | | | | | | |
| Europe | 263 | 271 | (3,0) % | 782 | 841 | (7,0) % |
| Amérique du Nord | 242 | 248 | (2,4) % | 742 | 786 | (5,6) % |
| Asie-Pacifique | 202 | 217 | (6,9) % | 626 | 638 | (1,9) % |
| Amérique centrale et autres ² | 187 | 153 | 22,2 % | 522 | 448 | 16,5 % |
| | 894 | 889 | 0,6 % | 2 672 | 2 713 | (1,5) % |
| <p>1 « Tous les autres » comprend, notamment, les marchés verticaux des voyages et de l'hôtellerie, de l'énergie et des services publics, du commerce de détail et des biens de consommation emballés.</p> <p>2 « Autres » comprend l'Amérique du Sud et l'Afrique.</p> | | | | | | |

Dans l'ensemble de nos marchés verticaux, les taux de croissance des produits présentés ont été favorisés par le raffermissement du dollar américain et de l'euro par rapport au dollar canadien comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent.

Les produits tirés du marché vertical des technologies et des jeux ont diminué de 28 millions de dollars au troisième trimestre de 2024 et de 64 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024, en raison principalement de la baisse des produits d'un client du secteur des médias sociaux de premier plan et de certains autres clients du secteur des technologies et des jeux, partiellement contrebalancée par la croissance des produits provenant d'autres clients dans ce marché vertical, y compris Google au cours des neuf premiers mois de 2024. Les produits tirés du marché vertical des communications et des médias ont

augmenté de 15 millions de dollars au troisième trimestre de 2024 et de 29 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024, en raison principalement de l'accroissement des services fournis au secteur TTech, partiellement contrebalancé par la baisse des produits tirés des services liés à certains autres clients du secteur des télécommunications. Les produits tirés du marché vertical du commerce électronique et des technologies financières ont diminué de 14 millions de dollars au troisième trimestre de 2024 et de 29 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024 en raison de la diminution de la demande en termes de volumes de services d'un important client du secteur du commerce électronique ainsi que de certains clients du secteur des technologies financières. Les produits tirés du marché vertical des soins de santé ont augmenté de 15 millions de dollars au

troisième trimestre de 2024 et de 41 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024, en raison principalement des services additionnels fournis à l'unité opérationnelle des soins de santé du secteur TTech. Les produits tirés du marché vertical des services bancaires, des services financiers et des assurances ont augmenté de 10 millions de dollars au troisième trimestre de 2024 et de 2 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024 en raison de la croissance provenant de certaines banques canadiennes et de cabinets de services financiers régionaux de moindre envergure en Amérique du Nord, des augmentations partiellement contrebalancées par la baisse de la demande en termes de volumes de services d'une institution financière mondiale. Les produits tirés de tous les autres marchés verticaux ont augmenté de 7 millions de dollars au troisième trimestre de 2024 en raison du caractère saisonnier et de l'augmentation de la demande en termes de volumes de services de la part de certains clients des marchés verticaux des voyages et de l'hôtellerie ainsi que du commerce de détail et des biens de consommation emballés, et ont diminué de 20 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024 en raison de la baisse des produits dans divers comptes de clients, notamment dans le marché vertical des voyages et de l'hôtellerie.

Nous servons nos clients, qui sont principalement situés en Amérique du Nord et en Europe, à partir de multiples sites de prestation de services dans diverses régions géographiques. De plus, les clients de notre entreprise de solutions de données reposant sur l'IA ont principalement recours à des contractuels collaboratifs situés aux quatre coins du monde, et leurs activités ne sont pas limitées par l'emplacement de nos centres de prestation de services. La baisse des produits en Europe et en Asie-Pacifique au cours du troisième trimestre et des neuf premiers mois de 2024 est principalement attribuable à la baisse de la demande en termes de volumes de services des clients du secteur des technologies de ces régions, tandis que la baisse des produits en Amérique du Nord est principalement attribuable à la baisse de la demande en termes de volumes de services de certains clients de cette région, ainsi qu'à la délocalisation de certains services à la clientèle vers des régions où les coûts sont moindres. Le tableau ci-dessus présente les produits tirés des services générés dans chaque région géographique, en fonction de l'emplacement du centre de prestation de services ou de l'endroit où les services ont été fournis, pour les périodes présentées.

Produits d'exploitation et autres produits – secteur TELUS Numérique

| (en millions de dollars) | Trimestres clos les 30 septembre | | | Périodes de neuf mois closes les 30 septembre | | |
|--|-------------------------------------|------------|--------------|--|--------------|--------------|
| | 2024 | 2023 | Variation | 2024 | 2023 | Variation |
| Produits d'exploitation (tirés de contrats conclus avec des clients) | 675 | 706 | (4,4) % | 2 023 | 2 185 | (7,4) % |
| Autres produits | 3 | — | n.s. | 85 | — | n.s. |
| Produits d'exploitation externes et autres produits | 678 | 706 | (4,0) % | 2 108 | 2 185 | (3,5) % |
| Produits intersectoriels | 219 | 183 | 19,7 % | 649 | 528 | 22,9 % |
| Produits d'exploitation et autres produits du secteur TELUS Numérique | 897 | 889 | 0,9 % | 2 757 | 2 713 | 1,6 % |

Les produits d'exploitation et autres produits du secteur TELUS Numérique ont augmenté de 8 millions de dollars au troisième trimestre de 2024 et de 44 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024.

Les **produits d'exploitation (découlant de contrats conclus avec des clients)** ont diminué de 31 millions de dollars au troisième trimestre de 2024 et de 162 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024, principalement en raison de i) la baisse des produits tirés d'un client du secteur des médias sociaux de premier plan et d'autres clients du secteur des technologies; ii) la réduction des produits dans d'autres marchés verticaux, notamment parmi les clients des marchés des communications (en excluant le secteur TTech) et du commerce électronique; et iii) la persistance des conditions économiques et concurrentielles difficiles dans l'industrie. Ces baisses ont été partiellement contrebalancées par i) la croissance des services fournis à

des clients existants, y compris Google au cours des neuf premiers mois de 2024; ii) les nouveaux clients ajoutés depuis la période correspondante de l'exercice précédent; et iii) le raffermissement du dollar américain et de l'euro par rapport au dollar canadien, ce qui a eu une incidence favorable sur le change relativement à nos résultats d'exploitation du secteur TELUS Numérique. Les produits tirés des contrats libellés en dollars américains, en euros et en d'autres monnaies seront tributaires des variations des taux de change.

Les **autres produits** ont augmenté de 3 millions de dollars au troisième trimestre de 2024 et de 85 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024, puisque nous avons modifié la structure de dividende et les modalités liées à nos provisions au titre d'options de vente position vendeur et révisé nos estimations de certains critères de performance, ce qui a entraîné une diminution de nos provisions au titre d'options de vente position vendeur.

Les **produits intersectoriels** sont tirés des services fournis au secteur TTech, et comprennent les services fournis en vertu de la convention-cadre conclue avec TELUS. Ces produits sont éliminés au moment de la consolidation, de même que les charges d'exploitation connexes du secteur TTech et la marge du secteur TELUS Numérique sur les coûts inscrits à l'actif du secteur TTech. Depuis le premier trimestre de 2024, des services nouveaux et additionnels ont été fournis au secteur TTech, lesquels correspondent à des dépenses d'investissement liées aux logiciels et à des coûts d'acquisition de contrats qui sont différés et amortis.

L'augmentation des produits intersectoriels vient des avantages concurrentiels que TELUS tire de la structure de coûts plus faibles dans le secteur TELUS Numérique, du fait que TELUS reçoit un nombre considérable de solutions numériques générant de la valeur, de solutions en matière d'expérience client, et de solutions liées aux télécommunications, à la santé et aux biens de consommation, tout en étant en mesure de conserver le contrôle sur la qualité des services connexes offerts et, sur une base consolidée, de conserver la marge qu'un tiers fournisseur gagnerait autrement.

Charges d'exploitation – secteur TELUS Numérique

| (en millions de dollars) | Trimestres clos les 30 septembre | | | Périodes de neuf mois closes les 30 septembre | | |
|---|-------------------------------------|------|-----------|--|-------|-----------|
| | 2024 | 2023 | Variation | 2024 | 2023 | Variation |
| Achat de biens et services ¹ | 169 | 159 | 6,3 % | 483 | 475 | 1,7 % |
| Charge au titre des avantages du personnel ¹ | 619 | 559 | 10,7 % | 1 802 | 1 768 | 1,9 % |
| Charges d'exploitation du secteur TELUS Numérique | 788 | 718 | 9,7 % | 2 285 | 2 243 | 1,9 % |

¹ Comprend les coûts de restructuration et autres coûts.

Les charges d'exploitation du secteur TELUS Numérique ont augmenté de 70 millions de dollars au troisième trimestre de 2024 et de 42 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024. Se reporter au paragraphe portant sur le *BAlIA ajusté du secteur TELUS Numérique* ci-dessous pour plus de détails.

BAlIA – secteur TELUS Numérique

| (en millions de dollars, sauf les marges) | Trimestres clos les 30 septembre | | | Périodes de neuf mois closes les 30 septembre | | |
|--|-------------------------------------|------|-----------|--|------|-----------|
| | 2024 | 2023 | Variation | 2024 | 2023 | Variation |
| BAlIA | 109 | 171 | (36,6) % | 472 | 470 | 0,5 % |
| Ajouter : coûts de restructuration et autres coûts compris dans le BAlIA | 22 | 16 | n.s. | 44 | 55 | n.s. |
| BAlIA ajusté ¹ | 131 | 187 | (30,3) % | 516 | 525 | (1,7) % |
| Marge du BAlIA ² (en %) | 12,1 | 19,2 | (7,1) pts | 17,1 | 17,3 | (0,2) pt |
| Marge du BAlIA ajusté ² (en %) | 14,5 | 21,0 | (6,5) pts | 18,7 | 19,3 | (0,6) pt |

¹ En ce qui concerne la présentation de certaines mesures financières, il existe des différences dans les définitions des mesures présentées par TELUS et TELUS Numérique. Ces différences tiennent principalement au fait que TELUS Numérique a adopté des définitions conformes aux pratiques de l'industrie au sein de laquelle elle exerce ses activités.

² Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées. Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées ».

Le BAIIA du secteur TELUS Numérique a diminué de 62 millions de dollars, ou 36,6 %, au troisième trimestre de 2024 et a augmenté de 2 millions de dollars, ou 0,5 %, au cours des neuf premiers mois de 2024. Le BAIIA ajusté du secteur TELUS Numérique a diminué de 56 millions de dollars, ou 30,3 %, au troisième trimestre de 2024 et de 9 millions de dollars, ou 1,7 %, au cours des neuf premiers mois de 2024, tandis que la marge du BAIIA ajusté a diminué de 6,5 points de pourcentage au troisième trimestre de 2024 et de 0,6 point de pourcentage au cours des neuf premiers mois de 2024. La diminution du BAIIA ajusté au cours du troisième trimestre et des neuf premiers mois

de 2024 tient à l'augmentation des investissements dans des initiatives touchant l'ensemble de la société, par exemple l'expansion de notre équipe des ventes commerciales et des programmes d'efficience opérationnelle, comme en témoigne l'augmentation des salaires et avantages et des achats de biens et services, ainsi qu'à l'augmentation de la rémunération fondée sur des actions, par rapport à une légère diminution des produits, facteurs partiellement contrebalancés par les autres produits découlant de la réévaluation de nos provisions au titre d'options de vente position vendeur.

BAIIA ajusté moins les dépenses d'investissement – secteur TELUS Numérique

| (en millions de dollars) | Trimestres clos les 30 septembre | | | Périodes de neuf mois closes les 30 septembre | | |
|---|-------------------------------------|------------|-----------------|--|------------|----------------|
| | 2024 | 2023 | Variation | 2024 | 2023 | Variation |
| BAIIA ajusté | 131 | 187 | (30,3) % | 516 | 525 | (1,7) % |
| Dépenses d'investissement | (30) | (35) | (14,3) % | (96) | (89) | 7,9 % |
| BAIIA ajusté moins les dépenses d'investissement¹ | 101 | 152 | (33,6) % | 420 | 436 | (3,7) % |

¹ Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées ».

Le BAIIA ajusté moins les dépenses d'investissement du secteur TELUS Numérique a diminué de 51 millions de dollars au troisième trimestre de 2024 et de 16 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024. Se reporter à la rubrique 7.3 pour une analyse plus détaillée des dépenses d'investissement.

BAII – secteur TELUS Numérique

| (en millions de dollars) | Trimestres clos les 30 septembre | | | Périodes de neuf mois closes les 30 septembre | | |
|---|-------------------------------------|-----------|------------------|--|------------|----------------|
| | 2024 | 2023 | Variation | 2024 | 2023 | Variation |
| BAIIA | 109 | 171 | (36,6) % | 472 | 470 | 0,5 % |
| Amortissement des immobilisations corporelles | (46) | (48) | (4,2) % | (141) | (136) | 3,7 % |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | (63) | (60) | 5,0 % | (184) | (186) | (1,1) % |
| BAII¹ | — | 63 | (100,0) % | 147 | 148 | (0,7) % |

¹ Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées ».

Le BAII du secteur TELUS Numérique a diminué de 63 millions de dollars au troisième trimestre de 2024, parallèlement à la diminution du BAIIA, et de 1 million de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024, en raison de l'augmentation des amortissements.

6. Évolution de la situation financière

| Situation financière : (en millions de dollars) | Au 30 sept. / Au 31 déc. | | Variation | Les variations survenues comprennent ce qui suit : |
|---|--------------------------|---------|-----------|--|
| | 2024 | 2023 | | |
| Actifs courants | | | | |
| Trésorerie et placements temporaires, montant net | 814 | 864 | (50) | Se reporter à la <i>rubrique 7</i> , « <i>Situation de trésorerie et sources de financement</i> ». |
| Débiteurs | 3 554 | 3 597 | (43) | Diminution principalement attribuable à une diminution saisonnière du volume de ventes des détaillants et des magasins de détail et à une baisse des débiteurs du secteur TELUS Numérique. |
| Impôt sur le résultat et autres impôts et taxes à recevoir | 55 | 205 | (150) | Insuffisance des acomptes provisionnels pour le cumul à ce jour sur la charge d'impôt sur le résultat. |
| Stocks | 492 | 484 | 8 | Augmentation principalement attribuable au calendrier des stocks en transit et à l'augmentation du coût moyen des nouveaux appareils. |
| Actifs sur contrat | 413 | 445 | (32) | Se reporter à la description des actifs sur contrat non courants. |
| Charges payées d'avance | 779 | 682 | 97 | Augmentation tenant principalement au caractère saisonnier des coûts engagés pour obtenir ou exécuter des contrats conclus avec des clients, au paiement anticipé des contrats d'entretien, aux droits de licences de spectre pour les services sans fil ainsi qu'aux avantages du personnel prévus par la loi. |
| Actifs dérivés courants | 17 | 36 | (19) | Diminution du montant nominal des accords d'achat d'énergie virtuels découlant d'une baisse marquée des prix de l'énergie prévus en Alberta. |
| Passifs courants | | | | |
| Emprunts à court terme | 925 | 104 | 821 | Se reporter à la <i>note 22</i> des états financiers consolidés intermédiaires. |
| Créditeurs et charges à payer | 3 419 | 3 391 | 28 | Augmentation associée aux passifs liés aux dettes fournisseurs et à la paie et autres charges salariales connexes, partiellement contrebalancée par l'impôt indirect à payer et autres. |
| Impôt sur le résultat et autres impôts et taxes à payer | 156 | 126 | 30 | Insuffisance des acomptes provisionnels pour le cumul à ce jour sur la charge d'impôt sur le résultat. |
| Dividendes à payer | 578 | 550 | 28 | Incidence d'une augmentation du taux de dividende et du nombre d'actions en circulation. |
| Facturation par anticipation et dépôts de clients | 950 | 971 | (21) | Diminution de la facturation par anticipation tenant essentiellement aux produits différés tirés des appareils et au financement des appareils. Se reporter à la <i>note 24</i> des états financiers consolidés intermédiaires. |
| Provisions | 235 | 317 | (82) | Diminution découlant principalement des provisions liées au personnel. |
| Tranche courante de la dette à long terme | 2 613 | 3 994 | (1 381) | Diminution découlant du remboursement de la facilité de crédit bancaire non renouvelable de TELUS de 1,1 milliard de dollars en juin 2024 et de l'arrivée à l'échéance, en avril 2024, des billets de série CK d'un montant de 1,1 milliard de dollars, facteurs partiellement contrebalancés par le reclassement de la dette à long terme relativement à l'arrivée à l'échéance, en janvier 2025, des billets de série CQ d'un montant de 800 millions de dollars, et par une augmentation de l'encours du papier commercial. |
| Passifs dérivés courants | 15 | 25 | (10) | Diminution principalement attribuable à un écart moins important entre le taux de change couvert et le taux de change à la fin de la période. |
| Fonds de roulement (actifs courants moins les passifs courants) | | | | |
| | (2 767) | (3 165) | 398 | TELUS a habituellement un fonds de roulement négatif. Se reporter à « <i>Plan financier et plan de gestion de la structure du capital</i> », à la <i>rubrique 4.3</i> , ainsi qu'à la <i>note 4 b)</i> des états financiers consolidés intermédiaires. |

| Situation financière : (en millions de dollars) | Au 30 sept. 2024 | Au 31 déc. 2023 | Variation | Les variations survenues comprennent ce qui suit : |
|--|-----------------------------------|--------------------|-----------|--|
| Actifs non courants | | | | |
| Immobilisations corporelles, montant net | 17 210 | 17 248 | (38) | Se reporter à « <i>Dépenses d'investissement</i> » à la rubrique 7.3, « <i>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</i> » ainsi qu'à « <i>Amortissement des immobilisations corporelles</i> » à la rubrique 5.3, « <i>Résultats d'exploitation consolidés</i> ». |
| Immobilisations incorporelles, montant net | 20 526 | 19 721 | 805 | Se reporter à « <i>Dépenses d'investissement</i> » à la rubrique 7.3, « <i>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</i> » ainsi qu'à « <i>Amortissement des immobilisations incorporelles</i> » à la rubrique 5.3, « <i>Résultats d'exploitation consolidés</i> ». |
| Goodwill, montant net | 10 323 | 10 058 | 265 | Augmentation tenant principalement à des acquisitions d'entreprises non significatives sur une base individuelle et aux fluctuations du change. Se reporter à la note 18 des états financiers consolidés intermédiaires. |
| Actifs sur contrat | 277 | 303 | (26) | Diminution imputable à la réduction du nombre d'appareils financés, contrebalancée par nos programmes Option Retour et Paiements faciles de TELUS ^{MD} . |
| Autres actifs à long terme | 2 526 | 2 493 | 33 | Augmentation tenant principalement aux participations dans les coentreprises immobilières et à l'investissement dans des placements de portefeuille, ainsi qu'aux coûts engagés pour obtenir ou exécuter des contrats conclus avec des clients, facteurs partiellement contrebalancés par une diminution des actifs dérivés liés aux accords d'achat d'énergie virtuels et des montants non facturés à recevoir des clients au titre du financement. |
| Passifs non courants | | | | |
| Provisions | 736 | 744 | (8) | Diminution principalement attribuable à la reprise d'une option de vente position vendeur, partiellement contrebalancée par la rationalisation continue de biens immobiliers. |
| Dette à long terme | 25 387 | 23 355 | 2 032 | Se reporter à la rubrique 7.4, « <i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</i> ». |
| Autres passifs à long terme | 865 | 867 | (2) | Diminution tenant principalement à une diminution des passifs dérivés découlant d'une variation des taux d'intérêt et des taux de change, en grande partie contrebalancée par une augmentation des subventions publiques liées aux dépenses d'investissement différées. Se reporter à la note 27 des états financiers consolidés intermédiaires. |
| Impôt sur le résultat différé | 4 180 | 4 390 | (210) | Diminution générale des différences temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs. |
| Capitaux propres | | | | |
| Actions ordinaires | 15 771 | 16 112 | (341) | Se reporter aux <i>états consolidés des variations des capitaux propres</i> dans les états financiers consolidés intermédiaires. |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 1 156 | 1 190 | (34) | Se reporter aux <i>états consolidés des variations des capitaux propres</i> dans les états financiers consolidés intermédiaires. |

7. Situation de trésorerie et sources de financement

La présente rubrique comporte des déclarations prospectives, y compris celles concernant le ratio de distribution lié aux actions ordinaires de TELUS Corporation (les « actions ordinaires ») et le ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts. Se reporter à la *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* figurant au début du présent rapport de gestion.

7.1 Aperçu

Les politiques financières liées à notre structure du capital de même que le plan financier et le plan de gestion de la structure du capital sont décrits à la *rubrique 4.3*.

Flux de trésorerie

| (en millions de dollars) | Trimestres clos les 30 septembre | | | Périodes de neuf mois closes les 30 septembre | | |
|---|-------------------------------------|-------|-----------|--|---------|-----------|
| | 2024 | 2023 | Variation | 2024 | 2023 | Variation |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | 1 432 | 1 307 | 125 | 3 770 | 3 185 | 585 |
| Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement | (782) | (791) | 9 | (3 029) | (4 032) | 1 003 |
| Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement | (763) | 39 | (802) | (791) | 1 077 | (1 868) |
| Augmentation (diminution) de la trésorerie et des placements temporaires, montant net | (113) | 555 | (668) | (50) | 230 | (280) |
| Trésorerie et placements temporaires, montant net au début | 927 | 649 | 278 | 864 | 974 | (110) |
| Trésorerie et placements temporaires, montant net à la fin | 814 | 1 204 | (390) | 814 | 1 204 | (390) |

7.2 Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

Analyse des variations des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

| (en millions de dollars) | Trimestres clos les 30 septembre | | | Périodes de neuf mois closes les 30 septembre | | |
|--|-------------------------------------|---------|-----------|--|---------|-----------|
| | 2024 | 2023 | Variation | 2024 | 2023 | Variation |
| Produits d'exploitation et autres produits (se reporter à la <i>rubrique 5.3</i>) | 5 099 | 5 008 | 91 | 15 005 | 14 918 | 87 |
| Achat de biens et services (se reporter à la <i>rubrique 5.3</i>) | (1 868) | (1 858) | (10) | (5 503) | (5 451) | (52) |
| Charge au titre des avantages du personnel (se reporter à la <i>rubrique 5.3</i>) | (1 475) | (1 633) | 158 | (4 432) | (4 741) | 309 |
| Coûts de restructuration et autres coûts, déduction faite des décaissements | 21 | 90 | (69) | 5 | 190 | (185) |
| Charge de rémunération fondée sur des actions, déduction faite des paiements | 44 | 27 | 17 | 110 | 100 | 10 |
| Charge au titre des régimes à prestations définies du personnel, montant net | 16 | 15 | 1 | 50 | 46 | 4 |
| Cotisations de l'employeur aux régimes à prestations définies du personnel | (2) | (7) | 5 | (16) | (23) | 7 |
| Variations latentes de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels (se reporter à la <i>rubrique 5.3</i>) | 125 | 33 | 92 | 228 | 59 | 169 |
| Perte liée aux placements mis en équivalence | 3 | 2 | 1 | 13 | 10 | 3 |
| Intérêts payés | (362) | (307) | (55) | (1 011) | (888) | (123) |
| Intérêts reçus | 9 | 4 | 5 | 30 | 11 | 19 |
| Paiements d'impôt sur le résultat, déduction faite des économies reçues | (63) | (63) | — | (258) | (342) | 84 |
| Autres variations du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation | (115) | (4) | (111) | (451) | (704) | 253 |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | 1 432 | 1 307 | 125 | 3 770 | 3 185 | 585 |

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ont augmenté de 125 millions de dollars au troisième trimestre de 2024 et de 585 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024.

- Les coûts de restructuration et autres coûts, déduction faite des décaissements, ont représenté une variation nette de 69 millions de dollars au troisième trimestre de 2024 et de 185 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024 et se rapportaient essentiellement aux initiatives déjà en cours et aux initiatives additionnelles en matière d'efficacité et d'efficacité au chapitre des coûts. Au premier trimestre de 2024, nous avons payé des coûts de restructuration et autres coûts liés au personnel qui ont été comptabilisés à l'exercice précédent.

- Les intérêts payés ont augmenté de 55 millions de dollars au troisième trimestre de 2024 et de 123 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024, en raison principalement de l'émission de billets en trois tranches au troisième trimestre de 2023 et de l'émission de billets en trois tranches au premier trimestre de 2024, comme il est décrit à la *rubrique 7.4*.
- Les paiements d'impôt sur le résultat, déduction faite des économies reçues, sont demeurés inchangés au troisième trimestre de 2024 et ont diminué de 84 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024, ce qui s'explique principalement par la diminution des acomptes provisionnels au titre de l'impôt devant être versés en raison de la baisse du bénéfice imposable à l'exercice précédent.
- Pour une analyse des autres variations du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation, se reporter à la *rubrique 6, « Évolution de la situation financière »*, ainsi qu'à la *note 31 a)* des états financiers consolidés intermédiaires.

7.3 Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement

Analyse des variations des flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement

| (en millions de dollars) | Trimestres clos les 30 septembre | | | Périodes de neuf mois closes les 30 septembre | | |
|--|-------------------------------------|--------------|-----------|--|----------------|--------------|
| | 2024 | 2023 | Variation | 2024 | 2023 | Variation |
| Paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre | (679) | (745) | 66 | (2 157) | (2 498) | 341 |
| Paiements en trésorerie au titre des licences de spectre | — | (24) | 24 | (620) | (29) | (591) |
| Paiements en trésorerie au titre des acquisitions, montant net | (91) | (11) | (80) | (258) | (1 273) | 1 015 |
| Avances aux coentreprises immobilières et aux entreprises associées et participations dans les coentreprises immobilières et les entreprises associées | (7) | (19) | 12 | (12) | (136) | 124 |
| Sommes reçues des coentreprises immobilières | 2 | 1 | 1 | 5 | 5 | — |
| Produit de cessions | — | — | — | 21 | 7 | 14 |
| Investissement dans des placements de portefeuille et autres | (7) | 7 | (14) | (8) | (108) | 100 |
| Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement | (782) | (791) | 9 | (3 029) | (4 032) | 1 003 |

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont diminué de 9 millions de dollars au troisième trimestre de 2024 et de 1 003 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024.

- La diminution des paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre, pour le troisième trimestre de 2024 et les neuf premiers mois de 2024, s'explique principalement par ce qui suit :
 - L'augmentation de 35 millions de dollars au troisième trimestre de 2024 et la diminution de 136 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024 des paiements relatifs aux dépenses d'investissement tenant au moment auquel les paiements ont été effectués.
 - La diminution des dépenses d'investissement de 101 millions de dollars au troisième trimestre de 2024 et de 205 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024 (se reporter au tableau « *Mesures des dépenses d'investissement* » et à l'analyse ci-dessous).
- Les paiements en trésorerie au titre des licences de spectre ont diminué de 24 millions de dollars au troisième trimestre de 2024, puisque nous avons effectué des paiements en trésorerie relativement à l'acquisition de licences de spectre relatives aux SSFE-1 et pour les services radio à large bande à l'exercice précédent. Les paiements en trésorerie au titre des licences de spectre ont augmenté de 591 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024 en raison des enchères visant le spectre dans la bande de fréquence de 3 800 MHz, comme il est décrit plus en détail à la *rubrique 1.3* de notre rapport annuel 2023 et à la *note 18 a)* des états financiers consolidés intermédiaires.
 - Les paiements en trésorerie au titre des licences de spectre excluent le montant sans effet sur la trésorerie de 298 millions de dollars au titre de la subordination des licences de spectre des SSFE-4 acquises au deuxième trimestre de 2024 comprises dans les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée. De plus, en raison de la subordination, nous avons comptabilisé le montant à titre de passif à long terme. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la *note 18 a)* des états financiers consolidés intermédiaires.
- L'augmentation de 80 millions de dollars du montant net des paiements en trésorerie au titre d'acquisitions au troisième trimestre de 2024 tient au fait que nous avons effectué des paiements en trésorerie au titre d'acquisitions d'entreprises non significatives sur une base individuelle dont les activités ont été complémentaires à nos lignes d'activité existantes au troisième trimestre de 2024. La diminution de 1 015 millions de dollars du montant net des paiements en trésorerie au titre d'acquisitions au cours des neuf premiers mois de 2024 tient au fait que nous avons effectué des paiements en trésorerie au titre de l'acquisition de WillowTree et d'autres entreprises non significatives sur une base individuelle dont les activités sont complémentaires à nos lignes d'activité existantes au cours des neuf premiers mois de 2023.
- Les avances aux coentreprises immobilières et aux entreprises associées et les participations dans les coentreprises immobilières et les entreprises associées ont diminué de 12 millions de dollars au troisième trimestre de 2024 et de 124 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024, en raison principalement de l'augmentation de notre participation dans Miovision Technologies Incorporated au cours des périodes antérieures. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la *note 21* des états financiers consolidés intermédiaires.
- Le produit de cessions a augmenté de 14 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024, en raison de la vente d'une entreprise associée.
- L'investissement dans des placements de portefeuille et autres a augmenté de 14 millions de dollars au troisième trimestre de 2024 en raison de l'investissement dans un plus grand nombre de placements de portefeuille. L'investissement dans des placements de portefeuille et autres a diminué de 100 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024, en raison principalement d'une diminution des stocks d'immobilisations, ainsi que de l'investissement dans un plus grand nombre de placements de portefeuille au cours des neuf premiers mois de 2023.

Mesures des dépenses d'investissement

| (en millions de dollars, sauf le ratio d'intensité des dépenses d'investissement) | Trimestres clos les 30 septembre | | | Périodes de neuf mois closes les 30 septembre | | |
|--|-------------------------------------|------|-----------|--|-------|-----------|
| | 2024 | 2023 | Variation | 2024 | 2023 | Variation |
| Dépenses d'investissement¹ | | | | | | |
| Secteur Solutions technologiques de TELUS (« TTech ») | | | | | | |
| Activités du secteur TTech | 622 | 712 | (12,6) % | 1 955 | 2 161 | (9,5) % |
| Aménagement immobilier au sein du secteur TTech | 28 | 22 | 27,3 % | 65 | 39 | 66,7 % |
| | 650 | 734 | (11,4) % | 2 020 | 2 200 | (8,2) % |
| Secteur TELUS Expérience numérique (« TELUS Numérique ») | 30 | 35 | (14,3) % | 96 | 89 | 7,9 % |
| Éliminations ² | (12) | — | n.s. | (32) | — | n.s. |
| Données consolidées | 668 | 769 | (13,1) % | 2 084 | 2 289 | (9,0) % |
| Intensité des dépenses d'investissement du secteur TTech ³ (en %) | 14 | 17 | (3) pts | 15 | 17 | (2) pts |
| Intensité des dépenses d'investissement du secteur TELUS Numérique ³ (en %) | 3 | 4 | (1) pt | 3 | 3 | — pt |
| Intensité des dépenses d'investissement consolidées ³ (en %) | 13 | 15 | (2) pts | 13 | 15 | (2) pts |

1 Les dépenses d'investissement comprennent les actifs acquis, à l'exception des actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location, relativement auxquels aucun paiement n'a encore été effectué. Par conséquent, les dépenses d'investissement diffèrent des paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre, présentés dans les tableaux consolidés intermédiaires des flux de trésorerie. Se reporter à la note 31 des états financiers consolidés intermédiaires pour plus de détails.

2 Se reporter au paragraphe portant sur les *Produits intersectoriels* à la rubrique 5.5 pour de plus amples renseignements.

3 Se reporter à la rubrique 11.1, « *Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées* ».

Les **dépenses d'investissement consolidées** ont diminué de 101 millions de dollars au troisième trimestre de 2024 et de 205 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024. Une tranche de 90 millions de dollars et de 206 millions de dollars de cette diminution est attribuable aux activités du secteur TTech au troisième trimestre de 2024 et au cours des neuf premiers mois de 2024, respectivement, en raison principalement du ralentissement prévu du déploiement des réseaux à fibres optiques et des réseaux mobiles ainsi que du développement de systèmes. Les dépenses d'investissement de notre secteur TTech ont contribué à i) la croissance continue du nombre d'abonnés aux services Internet ainsi qu'aux services de télévision et de sécurité, ainsi qu'à l'augmentation du nombre de foyers connectés à notre réseau à fibres optiques; ii) l'augmentation de la couverture de notre réseau 5G; iii) l'élargissement de nos offres et capacités en matière de produits de services de santé, et le soutien de l'intégration des activités; et iv) l'amélioration de nos capacités en matière de développement de produits et de solutions numériques afin d'accroître la capacité et la fiabilité de notre système. Au 30 septembre 2024, notre réseau 5G couvrait environ 32,1 millions de Canadiens, soit environ 87 % de la population.

Les dépenses d'investissement liées aux projets d'aménagement immobilier du secteur TTech ont augmenté de 6 millions de dollars au troisième trimestre de 2024 et de 26 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024, ce qui reflète une augmentation des dépenses d'investissement visant à soutenir la construction de projets d'aménagement pluriannuels, y compris TELUS Ocean^{MC}, les immeubles résidentiels TELUS Living et d'autres immeubles commerciaux en Colombie-Britannique.

Les dépenses d'investissement de TELUS Numérique ont diminué de 5 millions de dollars au troisième trimestre de 2024, en raison principalement du ralentissement de la demande liée à la croissance des clients. Les dépenses d'investissement de TELUS Numérique ont augmenté de 7 millions de dollars, en raison principalement de l'accroissement des investissements dans les logiciels de nos activités de solutions numériques gérées et de solutions de données fondées sur l'IA (développement de logiciels et d'applications), ainsi que de notre expansion continue en Afrique.

7.4 Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement

Analyse des variations des flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement

| (en millions de dollars) | Trimestres clos les 30 septembre | | | Périodes de neuf mois closes les 30 septembre | | |
|---|-------------------------------------|-----------|--------------|--|--------------|----------------|
| | 2024 | 2023 | Variation | 2024 | 2023 | Variation |
| Dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires | (384) | (338) | (46) | (1 174) | (976) | (198) |
| Émission (remboursement) d'emprunts à court terme, montant net | (118) | (490) | 372 | 822 | — | 822 |
| Émission de titres de créance à long terme | 1 294 | 2 808 | (1 514) | 5 083 | 8 325 | (3 242) |
| Remboursements par anticipation et à l'échéance de titres de créance à long terme | (1 529) | (1 925) | 396 | (5 480) | (6 195) | 715 |
| Actions d'une filiale achetées des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, montant net | (25) | — | (25) | (25) | (57) | 32 |
| Autres | (1) | (16) | 15 | (17) | (20) | 3 |
| Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement | (763) | 39 | (802) | (791) | 1 077 | (1 868) |

Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement ont augmenté de 802 millions de dollars au troisième trimestre de 2024 et de 1 868 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024.

Dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires

Le fiduciaire du régime de réinvestissement des dividendes et d'actionariat des employés a acquis des actions propres aux fins de ce régime plutôt que d'acquies des actions ordinaires sur le marché boursier. Avec prise d'effet pour les dividendes versés le 1^{er} octobre 2019, nous avons émis des actions ordinaires à même les actions propres à un escompte de 2 %. Les paiements en trésorerie au titre des dividendes ont augmenté de 46 millions de dollars au troisième trimestre de 2024 et de 198 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024, résultats qui reflètent la hausse des taux de dividende en vertu de notre programme de croissance du dividende (se reporter à la *rubrique 4.3*) et l'augmentation du nombre d'actions en circulation. Au cours du troisième trimestre de 2024, le fiduciaire du régime de réinvestissement des dividendes et d'actionariat des employés a acquis des actions ordinaires pour un montant de 193 millions de dollars.

En octobre 2024, nous avons versé des dividendes de 388 millions de dollars aux détenteurs d'actions ordinaires, et le fiduciaire a racheté des actions propres ordinaires en vertu du régime de réinvestissement des dividendes pour un montant de 190 millions de dollars, portant le total à 578 millions de dollars.

Émission (remboursement) d'emprunts à court terme, montant net

Au deuxième trimestre de 2024, nous avons conclu une convention avec une fiducie de titrisation sans lien de dépendance, comme il est décrit plus en détail à la *rubrique 7.7*. Au deuxième trimestre de 2024, les emprunts à court terme en vertu de la fiducie actuelle se sont élevés à 1,0 milliard de dollars, et le remboursement des emprunts à court terme

en vertu de la fiducie précédente s'est élevé à 100 millions de dollars. Au troisième trimestre de 2024, nous avons remboursé une tranche de 0,1 milliard de dollars en vertu de l'actuelle fiducie de titrisation.

Au premier trimestre de 2023, nous avons utilisé des montants qui nous ont été avancés par la précédente fiducie de titrisation sans lien de dépendance afin de financer le fonds de roulement. Ces montants ont été remboursés au troisième trimestre de 2023.

Émission de titres de créance à long terme et remboursements par anticipation et à l'échéance de titres de créance à long terme

Au troisième trimestre de 2024, les émissions de titres de créance à long terme ont diminué de 1,5 milliard de dollars, tandis que les remboursements par anticipation et à l'échéance de titres de créance à long terme ont diminué de 0,4 milliard de dollars. Ces variations se composaient principalement de ce qui suit :

- Une diminution nette de l'encours du papier commercial de 0,7 milliard de dollars, compte tenu de l'incidence des taux de change, le solde s'élevant à 1,1 milliard de dollars (0,8 milliard de dollars US) au 30 septembre 2024, par rapport au solde de 1,8 milliard de dollars (1,3 milliard de dollars US) au 30 juin 2024. Lorsque nous l'utilisons, notre programme de papier commercial nous permet d'obtenir des fonds à plus faible coût que celui lié à notre facilité de crédit renouvelable et est entièrement garanti par la facilité de crédit renouvelable (se reporter à la *rubrique 7.6*, « *Facilités de crédit* »).

- Une diminution des prélèvements nets sur la facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc. de 91 millions de dollars, compte tenu de l'incidence des taux de change. Au 30 septembre 2024, les prélèvements nets sur la facilité consentie par un consortium d'institutions financières (excluant TELUS Corporation) s'élevaient à 1,2 milliard de dollars US, tandis qu'au 30 juin 2024, les prélèvements nets se chiffraient à 1,3 milliard de dollars US. La facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc. est sans recours contre TELUS Corporation.
- L'émission, le 13 août 2024, de billets de premier rang non garantis à 4,65 % de série CAQ d'un montant de 700 millions de dollars, qui arriveront à échéance le 13 août 2031. Le produit net de ce placement a servi à rembourser l'encours de la dette, y compris le papier commercial, à réduire les montants en trésorerie en vertu d'une fiducie de titrisation sans lien de dépendance, ainsi qu'aux autres fins générales de la société.

Au cours des neuf premiers mois de 2024, les émissions de titres de créance à long terme ont diminué de 3,2 milliards de dollars, tandis que les remboursements par anticipation et à l'échéance de titres de créance à long terme ont diminué de 0,7 milliard de dollars. Outre certaines activités au troisième trimestre de 2024, la variation du solde au cours des neuf premiers mois de 2024 se composait principalement de ce qui suit :

- Une augmentation nette de l'encours du papier commercial de 42 millions de dollars, compte tenu de l'incidence des taux de change, par rapport au solde de 1,0 milliard de dollars (0,8 milliard de dollars US) au 31 décembre 2023.
- Une diminution des prélèvements nets sur la facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc. de 127 millions de dollars, compte tenu de l'incidence des taux de change. Au 31 décembre 2023, les prélèvements nets sur la facilité consentie par un consortium d'institutions financières (excluant TELUS Corporation) s'élevaient à 1,4 milliard de dollars US.
- Le 15 février 2024, une émission de billets en trois tranches, soit : des billets liés à la durabilité de premier rang non garantis à 5,10 % de série CAN d'un montant de 500 millions de dollars, qui arriveront à échéance le 15 février 2034; des billets de premier rang non garantis à 4,80 % de série CAO d'un montant de 700 millions de dollars, qui arriveront à échéance le 15 décembre 2028; et des billets de premier rang non garantis à 4,95 % de série CAP d'un montant de 600 millions de dollars, qui arriveront à échéance le 18 février 2031. Le produit net du placement en trois tranches a été affecté au remboursement de l'encours de la dette, y compris le remboursement des billets à 3,35 % de série CK d'un montant de 1,1 milliard de dollars, à l'échéance en avril 2024, le remboursement

du papier commercial et à d'autres fins générales. Une partie du produit a également été affectée au remboursement de la facilité de crédit bancaire non renouvelable et non garantie de 1,1 milliard de dollars.

- Le remboursement à l'échéance des billets à 3,35 % de série CK d'un montant de 1,1 milliard de dollars arrivant à échéance, comme il est mentionné précédemment.
- Le remboursement, au deuxième trimestre de 2024, d'une facilité de crédit bancaire non renouvelable et non garantie de 1,1 milliard de dollars, qui devait être utilisée aux fins générales de la société et devait arriver à échéance le 9 juillet 2024.

La durée moyenne à l'échéance de notre dette à long terme [excluant le papier commercial, les facilités de crédit bancaire de TELUS, les composantes renouvelables de la facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc., les obligations locatives et les autres passifs au titre de la dette à long terme] était de 10,6 ans au 30 septembre 2024, en baisse comparativement à 11,3 ans au 31 décembre 2023 et à 11,5 ans au 30 septembre 2023. En outre, le coût moyen pondéré de notre dette à long terme [excluant le papier commercial, les facilités de crédit bancaire de TELUS, les composantes renouvelables de la facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc., les obligations locatives et les autres passifs au titre de la dette à long terme] était de 4,40 % au 30 septembre 2024, en hausse comparativement à 4,33 % au 31 décembre 2023 et à 4,33 % au 30 septembre 2023.

Actions d'une filiale achetées des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, montant net

Au troisième trimestre de 2024, nous avons acheté 5,4 millions d'actions à droit de vote subalterne de TELUS International (Cda) Inc. par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto.

Au deuxième trimestre de 2023, nous avons acheté 2,5 millions d'actions à droit de vote multiple de TELUS International (Cda) Inc. d'un détenteur de participations ne donnant pas le contrôle.

Autres

Au troisième trimestre de 2024, nous avons engagé des frais d'émission de titres de créance relativement à l'émission de billets de série CAQ. Ces coûts ont été inférieurs à ceux engagés relativement à l'émission de billets en trois tranches au troisième trimestre de 2023.

7.5 Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement

La **dette nette** s'établissait à 28,1 milliards de dollars au 30 septembre 2024, soit une hausse de 1,4 milliard de dollars par rapport à l'exercice précédent, découlant principalement de l'émission de billets en trois tranches de 1,8 milliard de dollars au premier trimestre de 2024 et de l'émission, au troisième trimestre de 2024, de billets d'un montant de 700 millions de dollars, comme il est décrit à la *rubrique 7.4*, ainsi que des emprunts à court terme nous ayant été consentis en vertu d'une nouvelle convention avec une fiducie de titrisation sans lien de dépendance, comme il est décrit à la *rubrique 7.7.*, et déduction faite de la trésorerie et des placements temporaires. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par le remboursement à l'échéance des billets à 3,35 %, série CK, au deuxième trimestre de 2024, par le remboursement d'une facilité de crédit bancaire non renouvelable et non garantie au deuxième trimestre de 2024 et par une diminution de l'encours du papier commercial.

La **dette à taux fixe en proportion du total de la dette**, qui ne tient pas compte des obligations locatives et des autres passifs au titre de la dette à long terme, s'établissait à 89 % au 30 septembre 2024, soit une hausse par rapport à 85 % à l'exercice précédent. L'augmentation est principalement attribuable i) au remboursement, au deuxième trimestre de 2024, de la facilité de crédit bancaire consortial non garantie et non renouvelable de 1,1 milliard de dollars, qui était classée comme une dette à taux variable aux fins de ce calcul; ii) à l'émission de billets en trois tranches de 1,8 milliard de dollars au premier trimestre de 2024 et à l'émission de billets d'un montant de 700 millions de dollars au troisième trimestre de 2024; et iii) à la diminution de l'encours du papier commercial, qui est classé comme une dette à taux variable aux fins de ce calcul. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par le remboursement à l'échéance de billets à 3,35 %, série CK, au deuxième trimestre de 2024 et par l'augmentation des prélèvements sur les montants qui nous ont été avancés par une fiducie de titrisation sans lien de dépendance, qui sont classés comme une dette à taux variable aux fins de ce calcul.

Notre **ratio de la dette nette par rapport au BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts** appuie notre objectif financier qui consiste à maintenir des notations de première qualité, ce qui nous donne un accès raisonnable à des capitaux. Ce ratio s'établissait à 3,83 fois au 30 septembre 2024, en hausse par rapport à 3,82 fois à l'exercice précédent. L'incidence de l'augmentation des niveaux de la dette nette, qui tient essentiellement aux acquisitions de spectre et aux acquisitions d'entreprises, a été environ équivalente à l'incidence de la croissance du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts; les niveaux de la dette nette étaient déjà élevés au cours de la période considérée et des périodes comparatives en raison de nos acquisitions de spectre et acquisitions d'entreprises. Au 30 septembre 2024, l'acquisition de licences de spectre a donné lieu à une augmentation du ratio d'environ 0,56. En raison de nos récentes acquisitions de licences de spectre, nous avons accru notre spectre à l'échelle nationale, et ces licences représentent un investissement qui nous permettra d'accroître la capacité de notre réseau afin de continuer à soutenir la croissance de la demande pour des données, ainsi que la croissance des abonnés aux services mobiles. Étant donné les besoins de trésorerie pour les enchères de spectre dans la bande de fréquence de 600 MHz tenues en 2019, pour les enchères de spectre dans la bande de fréquence de 3 500 MHz tenues en 2021, pour les enchères de spectre dans la bande de fréquence de 3 800 MHz tenues en 2023 et pour les prochaines enchères de spectre des ondes millimétriques, l'évaluation de l'indication et le moment auquel le ratio reviendra dans la fourchette cible sont encore à déterminer; cependant, nous comptons faire en sorte que le ratio soit ramené à environ 2,70 fois à moyen terme (par suite des enchères de spectre tenues en 2021 et en 2023, et lorsque les enchères de spectre des ondes millimétriques auront eu lieu), ce qui s'aligne sur notre stratégie à long terme. Bien que ce ratio sorte de notre fourchette cible à long terme, nous respectons le ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit, en vertu desquelles nous devons nous assurer que notre ratio de levier financier n'était pas supérieur à 4,25:1,00 au 30 septembre 2024 (se reporter à la *rubrique 7.6*, « *Facilités de crédit* »).

Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement

| Aux 30 septembre et pour les périodes de 12 mois closes à ces dates | 2024 | 2023 | Variation |
|---|--------|--------|-----------|
| Composantes des ratios d'endettement et de couverture (en millions de dollars) | | | |
| Dette à long terme | 28 000 | 27 833 | 167 |
| Dette nette ¹ | 28 109 | 26 719 | 1 390 |
| Bénéfice net | 928 | 822 | 106 |
| BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts ¹ | 7 340 | 6 995 | 345 |
| Coûts de financement | 1 533 | 1 317 | 216 |
| Montant net des charges d'intérêts ¹ | 1 370 | 1 218 | 152 |
| Ratios d'endettement | | | |
| Dette à taux fixe en proportion du total de la dette (excluant les obligations locatives et les autres passifs au titre de la dette à long terme) (en %) | 89 | 85 | 4 pts |
| Durée moyenne jusqu'à l'échéance de la dette à long terme [excluant le papier commercial, les facilités de crédit bancaire de TELUS, les composantes renouvelables de la facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc., les obligations locatives et les autres passifs au titre de la dette à long terme] (en années) | 10,6 | 11,5 | (0,9) |
| Taux d'intérêt moyen pondéré de la dette à long terme [excluant le papier commercial, les facilités de crédit bancaire de TELUS, les composantes renouvelables de la facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc., les obligations locatives et les autres passifs au titre de la dette à long terme] (en %) | 4,40 | 4,33 | 0,07 pt |
| Ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts ¹ (fois) | 3,83 | 3,82 | 0,01 |
| Ratios de couverture¹ (fois) | | | |
| Couverture par le bénéfice | 1,9 | 1,9 | — |
| Couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts | 5,4 | 5,7 | (0,3) |
| Autres mesures¹ (en %) | | | |
| Calculé selon les mesures conformes aux normes IFRS de l'IASB les plus comparables | | | |
| Ratio de dividendes lié aux actions ordinaires déclarés par rapport aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation – moins les dépenses d'investissement | 92 | 151 | (59) pts |
| Calculé selon les mesures de la direction | | | |
| Ratio de distribution lié aux actions ordinaires – déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes | 77 | 88 | (11) pts |
| 1 Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées ». | | | |

Le **ratio de couverture par le bénéfice** s'est établi à 1,9 fois pour la période de 12 mois close le 30 septembre 2024, inchangé par rapport à 1,9 fois à l'exercice précédent. La hausse du bénéfice avant les coûts d'emprunt et l'impôt sur le résultat a donné lieu à une hausse de 0,3 du ratio, tandis qu'une hausse des coûts d'emprunt a donné lieu à une baisse de 0,3 du ratio. Les coûts de restructuration et autres coûts ont réduit le ratio de 0,3.

Le **ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts** s'est établi à 5,4 fois pour la période de 12 mois close le 30 septembre 2024, en baisse par rapport à 5,7 fois à l'exercice précédent. La croissance du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts s'est traduite par une hausse de 0,3 du ratio, et la hausse du montant net des charges d'intérêts de 152 millions de dollars s'est traduite par une baisse de 0,6 du ratio.

Ratio de distribution lié aux actions ordinaires : Les décisions touchant les distributions réelles liées aux actions ordinaires continueront d'être assujetties à l'évaluation du conseil de notre situation financière et de nos perspectives, ainsi qu'à notre fourchette cible à long terme concernant le ratio de distribution lié aux actions ordinaires, qui est de 60 % à 75 % des flux de trésorerie disponibles sur une base prospective. Afin d'assurer une cohérence avec la manière dont nous gérons nos activités, nous présentons notre ratio de distribution lié aux actions ordinaires comme une mesure historique équivalant au total des dividendes déclarés liés aux actions ordinaires des quatre trimestres les plus récents, comptabilisés dans les états financiers, déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes, divisé par le total des flux de trésorerie disponibles pour les quatre trimestres les plus récents en ce qui concerne les périodes intermédiaires. Les flux de trésorerie disponibles annuels sont le dénominateur applicable aux exercices. La mesure historique pour la période de 12 mois close le 30 septembre 2024 est présentée à titre indicatif dans le cadre de l'évaluation de notre indication visée. Au 30 septembre 2024, le ratio sortait de cette fourchette cible. Nous estimons que ce ratio se situera dans la fourchette cible sur une base prospective.

7.6 Facilités de crédit

Au 30 septembre 2024, nous avons des liquidités disponibles d'environ 1,7 milliard de dollars en vertu de la facilité de crédit renouvelable de TELUS, et nous avons des liquidités disponibles d'un montant de 726 millions de dollars en vertu de la facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc., consentie par un consortium d'institutions financières (excluant TELUS Corporation). Ces montants sont conformes à notre objectif visant à faire en sorte que les liquidités disponibles s'élèvent généralement à au moins 1 milliard de dollars.

Facilités de crédit de TELUS

Nous disposons d'une facilité de crédit renouvelable non garantie de 2,75 milliards de dollars (ou l'équivalent en dollars américains) conclue avec un consortium se composant d'institutions financières et dont l'échéance est le 14 juillet 2028. La facilité de crédit renouvelable sera utilisée aux fins générales de la société, notamment à titre de sûreté pour le papier commercial, le cas échéant.

Au 30 juin 2024, nous avons remboursé une facilité de crédit bancaire consorsial non renouvelable et non garantie de 1,1 milliard de dollars qui devait arriver à échéance le 9 juillet 2024 et devait être utilisée aux fins générales de la société.

Facilité de crédit renouvelable de TELUS au 30 septembre 2024

| (en millions de dollars) | Échéance | Montant disponible | Montant utilisé | Lettres de crédit émises, mais non utilisées | Sûreté pour le programme de papier commercial | Liquidités disponibles |
|--|-----------------|--------------------|-----------------|--|---|------------------------|
| Facilité de crédit renouvelable ¹ | 14 juillet 2028 | 2 750 | — | — | (1 063) | 1 687 |

¹ Dollars canadiens ou équivalent des dollars américains.

Nos facilités de crédit comportent les clauses restrictives habituelles. Celles-ci nous interdisent notamment de laisser notre ratio de levier financier consolidé dépasser 4,25:1,00 et de laisser notre ratio de couverture consolidé être inférieur à 2,00:1,00 à la fin d'un trimestre financier. Au 30 septembre 2024, notre ratio de levier financier consolidé s'établissait à 3,83:1,00 et notre ratio de couverture consolidé à 5,4:1,00. On s'attend à ce que ces ratios demeurent conformes aux clauses restrictives. Il y a certaines petites différences entre le calcul du ratio de levier financier et du ratio de couverture en vertu de la facilité de crédit renouvelable et le calcul de la dette nette sur le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts et du ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts. Historiquement, les calculs sont essentiellement semblables. La réévaluation, le cas échéant, des immobilisations corporelles, des

immobilisations incorporelles et du goodwill aux fins comptables n'a pas d'incidence sur les clauses restrictives. L'accès continu à nos facilités de crédit n'est pas assujéti au maintien d'une notation en particulier.

Papier commercial

TELUS Corporation a un programme de papier commercial non garanti adossé à notre facilité de crédit renouvelable, qui nous permet d'émettre à tout moment du papier commercial d'un montant maximal représentant 2,0 milliards de dollars (montant maximal de 1,5 milliard de dollars US) au 30 septembre 2024. Les contrats de change à terme sont utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de papier commercial libellé en dollars américains. Le programme de papier commercial doit être utilisé aux fins générales de la société, y compris, sans s'y limiter, pour les dépenses d'investissement et les placements. Notre capacité à avoir un accès raisonnable au marché du papier commercial aux États-Unis dépend de nos notations (se reporter à la rubrique 7.8, « Notations »).

Facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc.

Au 30 septembre 2024, TELUS International (Cda) Inc. avait une facilité de crédit garantie par ses actifs et venant à échéance le 3 janvier 2028, avec un consortium d'institutions financières, y compris TELUS Corporation. La facilité de crédit comprend des composantes renouvelables de 800 millions de dollars US (consenties par TELUS Corporation en sa qualité de coprêteur à environ 7,2 %), ainsi que des composantes emprunt à terme amortissables de 1,2 milliard de dollars US (consenties par TELUS Corporation en sa qualité de coprêteur à environ 7,2 %). La facilité de crédit est sans recours pour TELUS Corporation. Le taux d'intérêt moyen pondéré des composantes renouvelables et des composantes emprunt à terme en cours était de 7,0 % au 30 septembre 2024.

Les composantes emprunt à terme sont assujétiées à des calendriers d'amortissement qui exigent que 5 % du montant en capital avancé soit remboursé chaque année pendant la durée de l'entente, le solde étant exigible à l'échéance.

Autres facilités sous forme de lettres de crédit

Au 30 septembre 2024, nous disposons de lettres de crédit en cours de 62 millions de dollars, lesquelles ont été émises en vertu de diverses facilités non engagées; ces facilités de lettres de crédit s'ajoutent à notre capacité de fournir des lettres de crédit conformément à notre facilité de crédit bancaire renouvelable engagée. Au 30 septembre 2024, nous disposons de liquidités disponibles d'un montant de 123 millions de dollars aux termes de diverses facilités non engagées sous forme de lettres de crédit. De plus, nous disposons de lettres de crédit supplémentaires de 338 millions de dollars afin de participer aux enchères de spectre dans la bande de fréquence de 3 800 MHz par

Innovation, Sciences et Développement économique Canada qui ont eu lieu d'octobre à novembre 2023, comme il est décrit plus en détail à la *note 18 a)* des états financiers consolidés intermédiaires. Parallèlement au financement de l'acquisition de licences de spectre, la dette au titre de ces lettres de crédit supplémentaires a été éteinte.

Autres passifs au titre de la dette à long terme

Les autres passifs portent intérêt au taux de 4,4 %, sont garantis par les licences de spectre des SSFE-4 associées à ces autres passifs, et sont assujettis à un calendrier d'amortissement en vertu duquel le capital est remboursé au cours des périodes allant jusqu'à l'échéance, la dernière de ces échéances étant le 31 mars 2035.

7.7 Emprunts à court terme

Le 22 mai 2024, nous avons conclu une convention avec une fiducie de titrisation sans lien de dépendance associée à une importante banque de l'annexe I aux termes de laquelle nous sommes actuellement en mesure d'emprunter un montant maximal de 1,6 milliard de dollars, montant garanti par certaines créances clients et des montants non facturés à recevoir des clients au titre du financement de 2,0 milliards de dollars. Cette convention de titrisation à rechargement arrive à expiration le 22 mai 2027 et exige des avances en trésorerie minimales de 920 millions de dollars. Le financement en vertu de la convention de 2024 peut être fourni en dollars canadiens ou en dollars américains. Les contrats de change à terme sont utilisés pour gérer le risque de change découlant du financement libellé en dollars américains.

La nouvelle convention a remplacé une convention antérieure conclue avec une fiducie de titrisation sans lien de dépendance liée à une grande banque canadienne de l'annexe I, aux termes de laquelle nous étions en mesure de vendre une participation dans certaines créances clients, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 600 millions de dollars et qui serait autrement arrivée à échéance le 31 décembre 2024. Les liquidités disponibles en vertu de cette nouvelle convention s'élevaient à 679 millions de dollars au 30 septembre 2024. (Se reporter à la *note 22* des états financiers consolidés intermédiaires.)

7.8 Notations

Nous avons continué d'afficher des notations élevées au troisième trimestre de 2024 et au 8 novembre 2024. Nous sommes d'avis que le respect de la plupart de nos politiques financières énoncées (se reporter à la *rubrique 4.3*) conjugué aux efforts déployés pour maintenir des relations constructives avec les banques, les investisseurs et les agences de notation du crédit continuent à nous donner un accès raisonnable aux marchés financiers.

7.9 Instruments financiers, engagements et passifs éventuels

Instruments financiers

Nos instruments financiers, leur classement comptable, ainsi que la nature de certains risques auxquels ils pourraient être assujettis sont décrits à la *rubrique 7.9* de notre rapport de gestion annuel 2023.

Risque de liquidité

Dans le cadre des politiques financières liées à notre structure du capital, pour lesquelles une analyse est présentée à la *rubrique 4.3*, « *Situation de trésorerie et sources de financement* », nous gérons notre risque de liquidité à l'aide du maintien d'un processus d'équilibrage de trésorerie quotidien qui nous permet de gérer nos liquidités disponibles et nos besoins en liquidités selon nos besoins réels; du maintien d'une convention d'emprunt à court terme relativement aux créances clients et aux montants non facturés à recevoir des clients au titre du financement; du maintien de facilités bancaires bilatérales et de facilités de crédit consortial; du maintien d'un programme de financement de la chaîne d'approvisionnement; du maintien d'un programme de papier commercial; du maintien de prospectus préalable de base en vigueur; de la surveillance continue des flux de trésorerie prévisionnels et réels; et de la gestion des échéances des actifs financiers et des passifs financiers.

Au 30 septembre 2024, TELUS Corporation pouvait émettre en vertu d'un prospectus préalable de base canadien en vigueur jusqu'en septembre 2026 un montant illimité de titres au Canada et des titres d'une valeur maximale de 3,5 milliards de dollars US aux États-Unis. TELUS International (Cda) Inc. a déposé un prospectus préalable de base canadien en vigueur jusqu'en juin 2026 en vertu duquel des titres de créance ou des titres de capitaux propres d'un montant illimité pourraient être offerts.

Au 30 septembre 2024, nous avons des liquidités disponibles d'environ 1,7 milliard de dollars en vertu de la facilité de crédit renouvelable de TELUS, et nous avons des liquidités disponibles de 726 millions de dollars en vertu de la facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc., consentie par un consortium d'institutions financières (excluant TELUS Corporation) (se reporter à la *rubrique 7.6*, « *Facilités de crédit* »); nous disposons également d'un montant de 679 millions de dollars aux termes de notre programme de titrisation de créances clients et de montants non facturés à recevoir des clients au titre du financement (se reporter à la *rubrique 7.7*, « *Emprunts à court terme* »). En excluant la facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc. et en tenant compte de la trésorerie et des placements temporaires se chiffrant à 814 millions de dollars, nos liquidités disponibles totalisaient environ 3,2 milliards de dollars au 30 septembre 2024 (se reporter à la *rubrique 11.1*, « *Mesures financières non conformes aux*

PCGR et autres mesures financières déterminées »). Cela est conforme à notre objectif visant à faire en sorte que les liquidités disponibles s'élèvent généralement à au moins 1 milliard de dollars. Nous estimons que nos notations de première qualité contribuent à nous donner un accès raisonnable aux marchés financiers.

Engagements et passifs éventuels

Obligations d'achat

Au 30 septembre 2024, nos engagements contractuels liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles s'élevaient à 309 millions de dollars jusqu'au 31 décembre 2027, comparativement à des engagements de 297 millions de dollars sur une période se terminant le 31 décembre 2027 présentés au 31 décembre 2023. La hausse tient principalement à l'augmentation des engagements attribuable aux initiatives en matière d'aménagement immobilier, partiellement contrebalancée par la réalisation de nos dépenses d'investissement prévues.

Réclamations et poursuites

Diverses réclamations et poursuites (incluant des recours collectifs et des réclamations en matière de violation de la propriété intellectuelle) visant des dommages-intérêts et d'autres compensations ont été déposées contre nous et, dans certains cas, contre d'autres entreprises de services mobiles et fournisseurs de services de télécommunications. Aussi, nous avons reçu des avis de réclamation ou sommes au courant de certaines réclamations éventuelles (incluant des réclamations en matière de violation de la propriété intellectuelle) contre nous et, dans certains cas, contre d'autres entreprises de services mobiles et fournisseurs de services de télécommunications.

À l'heure actuelle, nous ne pouvons prévoir l'issue de ces réclamations, réclamations éventuelles et poursuites en raison de divers facteurs, y compris ce qui suit : la nature préliminaire de certaines réclamations; la nature incertaine des théories et réclamations en matière de dommages; un dossier factuel incomplet; la nature incertaine des théories juridiques et des procédures judiciaires et de leur résolution par les tribunaux, tant dans le cadre du procès que de l'appel; la nature imprévisible des parties adverses et de leurs revendications.

Toutefois, sous réserve des restrictions précédentes, la direction est d'avis, en vertu des évaluations juridiques et selon l'information dont elle dispose actuellement, qu'il est improbable qu'un passif non couvert par les assurances ou autrement ait une incidence significative sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation, y compris sur nos flux de trésorerie, sauf en ce qui concerne les éléments décrits à la *note 29* des états financiers consolidés intermédiaires.

7.10 Information sur les actions en circulation

| Actions en circulation (en millions) | 30 septembre 2024 | 31 octobre 2024 |
|---|-------------------|-----------------|
| Actions ordinaires | 1 492 | 1 500 |
| Options sur actions ordinaires | 2 | 2 |
| Unités d'actions restreintes et droits différés à la valeur d'actions – réglés en instruments de capitaux propres | 13 | 13 |

7.11 Transactions entre parties liées

Transactions avec les principaux dirigeants

Nos principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité liées à la surveillance, à la planification, à la direction et au contrôle de nos activités. Il s'agit des membres de notre conseil d'administration et de notre équipe de direction. Le total de la rémunération versée aux principaux dirigeants s'est établi à 25 millions de dollars au troisième trimestre de 2024 et à 58 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2024, comparativement à 18 millions de dollars et à 60 millions de dollars aux périodes correspondantes de 2023. L'augmentation de la charge au titre de la rémunération versée aux principaux dirigeants au troisième trimestre de 2024 découle principalement de l'augmentation de la rémunération fondée sur des actions. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la *note 30 a)* des états financiers consolidés intermédiaires.

Transactions avec les régimes de retraite à prestations définies

Nous avons fourni à nos régimes de retraite à prestations définies des services de gestion et d'administration selon la méthode du recouvrement des coûts, ainsi que des services d'actuariat dans des conditions de concurrence normale. Les charges liées à ces services sont non significatives.

Transactions avec des coentreprises immobilières et une entreprise associée

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, nous avons effectué des transactions avec des coentreprises immobilières, qui sont des parties liées, comme il est décrit à la *note 21* des états financiers consolidés intermédiaires.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la coentreprise immobilière TELUS Sky^{MD} a conclu une entente visant la vente des biens productifs et des actifs nets connexes aux coentrepreneurs; les deux parties sans lien de dépendance feront l'acquisition de la parcelle résidentielle et nous ferons l'acquisition de la parcelle commerciale. Le calendrier de la clôture de ces ventes et de ces acquisitions est assujéti au calendrier du lotissement des parcelles, ainsi qu'aux autres conditions de clôture habituelles. De plus, les engagements et les passifs éventuels liés à la coentreprise immobilière TELUS Sky comprennent un financement aux fins des travaux de construction (financement de

282 millions de dollars conclu avec des institutions financières canadiennes et autres en leur qualité de coprêteurs à 66% % et avec TELUS en sa qualité de coprêteur à 33% %) en vertu d'une convention de crédit venant à échéance 2 décembre 2024. Nous avons conclu des contrats de location avec la coentreprise immobilière TELUS Sky.

8. Questions comptables

8.1 Estimations comptables critiques et jugements

Nos principales méthodes comptables sont décrites à la *note 1* des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») exige que la direction ait recours à des estimations, des hypothèses et des jugements qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif présentés à la date des états financiers, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés des produits et sur le classement des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information financière. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs. Nos estimations comptables critiques et nos jugements importants font généralement l'objet de discussions entre les membres du comité d'audit chaque trimestre, et ils sont décrits à la *rubrique 8.1* de notre rapport de gestion annuel 2023, qui est intégré par renvoi dans les présentes.

8.2 Faits nouveaux concernant les méthodes comptables

Une analyse des faits nouveaux concernant les méthodes comptables est présentée à la *rubrique 8.2*, « *Faits nouveaux concernant les méthodes comptables* », de notre rapport de gestion annuel 2023. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la *note 2* des états financiers consolidés intermédiaires.

9. Mise à jour des tendances générales, perspectives et hypothèses, et faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires

La présente rubrique comporte des déclarations prospectives qui doivent être lues en parallèle avec la *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* figurant au début du rapport de gestion.

Les hypothèses sur lesquelles nos perspectives pour 2024 sont fondées, qui sont décrites à la *rubrique 9* de notre rapport de gestion annuel 2023, demeurent inchangées, sauf en ce qui a trait aux hypothèses suivantes :

- Pour 2024, taux de croissance estimé révisé de l'économie au Canada, en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et au Québec de 1,1 %, de 0,9 %, de 1,8 %, de 1,0 % et de 0,9 %, respectivement (comparativement à 0,6 %, à 0,4 %, à 1,1 %, à 0,4 % et à 0,4 %, respectivement, présenté dans notre rapport de gestion annuel 2023).
- Pour 2024, taux d'inflation annuel estimé révisé au Canada, en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et au Québec de 2,6 %, de 2,6 %, de 3,0 %, de 2,5 % et de 2,7 %, respectivement (comparativement à 2,5 %, à 2,4 %, à 2,4 %, à 2,4 % et à 2,5 %, respectivement, présenté dans notre rapport de gestion annuel 2023).
- Pour 2024, taux de chômage annuel estimé révisé en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et au Québec de 5,7 %, de 6,8 %, de 6,9 % et de 5,4 %, respectivement (comparativement à 6,1 %, à 6,3 %, à 6,7 % et à 5,5 %, respectivement, présenté dans notre rapport de gestion annuel 2023).
- Pour 2024, nombre annuel estimé révisé de mises en chantier d'habitations, sur une base non ajustée, au Canada, en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et au Québec de 248 000 unités, de 48 000 unités, de 44 000 unités, de 81 000 unités et de 47 000 unités, respectivement (comparativement à 234 000 unités, à 42 000 unités, à 36 000 unités, à 79 000 unités et à 46 000 unités, respectivement, présenté dans notre rapport de gestion annuel 2023).

La mesure dans laquelle ces estimations économiques nous touchent et le moment auquel les répercussions se feront sentir dépendent des résultats réels enregistrés par des secteurs précis de l'économie canadienne.

- Notre hypothèse concernant l'incidence de l'actif sur contrat, des coûts d'acquisition du contrat et des coûts liés à l'exécution du contrat et des options de financement d'appareils Paiements faciles de TELUS a été révisée et correspond maintenant à des sorties nettes de trésorerie d'environ 100 millions de dollars à 200 millions de dollars par rapport à l'hypothèse précédente d'environ 150 millions de dollars à 250 millions de dollars.
- Notre hypothèse concernant les coûts de restructuration et autres coûts a été révisée, ces coûts étant passés d'environ 300 millions de dollars à environ 450 millions de dollars. Cette révision découle en grande partie de nouveaux programmes d'efficacité opérationnelle au chapitre des coûts, qui ont été mis en œuvre pour générer une augmentation du BAIIA, un accroissement des marges et une accélération de la croissance des flux de trésorerie. Des décaissements au titre des coûts de restructuration et autres coûts découlant de notre programme d'efficacité opérationnelle de 2023 d'environ 200 millions de dollars se sont répercutés sur nos indications au sujet de nos flux de trésorerie disponibles pour 2024, et nous prévoyons que le montant total des décaissements au titre des coûts de restructuration et autres coûts s'établira à environ 500 millions de dollars en 2024, plutôt qu'à environ 400 millions de dollars.
- Notre hypothèse concernant l'impôt sur le résultat calculé aux taux prévus par la loi applicables a été révisée à la baisse, ces taux étant passés d'une fourchette de 24,5 % à 25,1 % à une fourchette de 24,0 % à 24,6 %, et notre hypothèse concernant les paiements d'impôt en trésorerie a été révisée à la baisse, ces paiements étant passés à une fourchette d'environ 310 millions de dollars à 390 millions de dollars, alors qu'ils s'établissaient dans une fourchette d'environ 370 millions de dollars à 450 millions de dollars. La diminution au titre de l'hypothèse concernant les taux prévus par la loi applicables s'explique principalement par la baisse du bénéfice gagné dans les territoires ayant des taux d'imposition prévus par la loi plus élevés. La baisse de la fourchette de nos paiements d'impôt en trésorerie tient au fait que des montants excédentaires au titre des acomptes provisionnels de la période antérieure ont été appliqués à la période considérée.
- Bien qu'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE ») ait annoncé initialement son intention de tenir ses enchères de spectre des ondes millimétriques en 2024, il est possible que les enchères soient reportées jusqu'après 2024. Nous ne prévoyons pas que le report des enchères après 2024, le cas échéant, aurait une incidence significative sur notre société.
- Nous prévoyons que le taux de change moyen du dollar canadien par rapport au dollar américain sera de 1,35 \$ CA:1,00 \$ US en 2024, alors que notre hypothèse initiale prévoyait un taux de 1,32 CA:1,00 \$ US.

9.1 Faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires concernant l'industrie des communications

Nos services de télécommunications, de diffusion et de radiocommunication sont réglementés par les lois fédérales par le truchement de diverses autorités, y compris le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC »), ISDE, Patrimoine canadien, et le Bureau de la concurrence.

Les activités de notre entreprise dans le domaine de la santé sont également assujetties à diverses lois et divers règlements fédéraux et provinciaux en matière de santé, ainsi qu'aux politiques, lignes directrices et directives publiées par des organismes de réglementation et d'administration. Se reporter à la *rubrique 10.3, « Questions de réglementation »*, de notre rapport de gestion annuel 2023.

L'information ci-après constitue un sommaire de certains faits nouveaux et instances importants de l'industrie des communications en matière de réglementation qui sont pertinents pour notre entreprise de télécommunications et de diffusion et pour notre industrie. Ce sommaire ne doit pas être considéré comme une analyse juridique exhaustive ni comme une description de toutes les questions spécifiques décrites. Bien que nous ayons indiqué les enjeux relativement auxquels l'issue d'un fait nouveau ou d'une instance ne devrait pas, selon nous, avoir une incidence significative sur notre société, il n'existe aucune certitude que l'issue prévue se concrétisera ou que notre évaluation actuelle de son incidence possible sur notre société sera exacte. Se reporter à la *rubrique 10.3, « Questions de réglementation »*, de notre rapport de gestion annuel 2023.

Licences de radiocommunication et questions liées au spectre
ISDE réglemente, entre autres choses, l'attribution et l'utilisation de spectre des radiofréquences au Canada, et assure l'octroi des licences pour appareils radio et des licences pour l'utilisation des bandes de fréquence ou de voies radio à l'intérieur de différentes bandes de fréquence aux fournisseurs de services et aux utilisateurs privés. Le ministère établit également les conditions pouvant se rattacher à ces autorisations de radiocommunication, y compris les restrictions portant sur le transfert des licences de spectre mobile, les obligations concernant la couverture, les obligations concernant la recherche et le développement, la communication de l'information annuelle et les obligations concernant le partage obligatoire avec les concurrents des services d'itinérance et des emplacements d'antennes.

Moratoire sur le transfert de spectre et examen du cadre de transfert de spectre

Le 31 mars 2023, le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie a annoncé un moratoire sur les transferts de licences de spectre à impact élevé dans les bandes mobiles commerciales. Les transferts « à impact élevé » sont ceux qui auraient des conséquences importantes sur la capacité des fournisseurs de services de télécommunications à délivrer des services mobiles au Canada. Le ministre a également ordonné à ISDE de lancer un examen exhaustif du cadre de transfert de spectre du Canada, le moratoire venant à échéance une fois qu'un nouveau cadre entrera en vigueur. Aucun détail n'a été publié sur le moment où l'examen du cadre aurait lieu, ni sur le moment où un nouveau cadre serait mis en œuvre. Il y a un risque que ce moratoire puisse avoir une incidence significative sur notre société dépendant de la période durant laquelle il est maintenu en vigueur.

Enchères de spectre des ondes millimétriques pour prendre en charge la technologie 5G

Le 5 juin 2019, ISDE a publié le document intitulé « *Décisions sur la libération du spectre des ondes millimétriques à l'appui des technologies de la 5G* », en vertu duquel il réattribue plusieurs tranches du spectre des ondes millimétriques aux fins des services mobiles. Le 6 juin 2022, ISDE a publié le document intitulé « *Consultation sur un cadre politique et de délivrance de licences concernant le spectre dans les bandes de 26, 28 et 38 GHz* », ce qui constitue un premier pas vers l'établissement des règles du cadre de mise aux enchères, y compris les mesures favorables à la concurrence, visant ces ondes millimétriques. Il y a un risque que les règles concernant les enchères puissent jouer en faveur de certains fournisseurs autres que notre société et se répercuter sur notre capacité à acquérir une quantité appropriée de spectre des ondes millimétriques. ISDE n'a pas indiqué à quel moment commenceront les enchères visant les ondes millimétriques.

Examens réglementaires et examens par le gouvernement fédéral

Le CRTC et le gouvernement fédéral ont amorcé des instances publiques ayant pour objet l'examen de diverses questions. Une analyse de certaines instances clés est présentée ci-dessous.

Examen du cadre de services d'accès haute vitesse de gros

Le 13 août 2024, le CRTC a publié la *Politique réglementaire de télécom CRTC 2024-180*, « *Concurrence sur les marchés canadiens des services Internet* » (la « PRT 2024-180 »), La PRT 2024-180 est la décision finale du CRTC suivant sa consultation sur le cadre du service d'accès haute vitesse de gros au Canada, en cours depuis mars 2023. Dans l'avis de consultation de mars 2023, le CRTC sollicitait des observations sur un certain nombre de questions, notamment la question de savoir si l'accès de gros groupé au service par fibre optique jusqu'aux locaux de l'abonné (« FTTP ») devrait être offert et la question de savoir si de la réglementation additionnelle est indiquée, y compris la réglementation sur le commerce de détail.

En novembre 2023, le CRTC a publié sa décision provisoire imposant une obligation provisoire pour le service de gros dans l'attente de l'instance terminée. L'ordonnance provisoire exige que Bell fournisse un accès FTTP de gros groupé dans les territoires de l'Ontario et du Québec où elle est l'entreprise titulaire et que nous fournissions le même service dans le territoire où nous sommes l'entreprise titulaire au Québec. Le CRTC n'a rendu aucune ordonnance semblable à l'égard des territoires où nous sommes l'entreprise titulaire en Colombie-Britannique ou en Alberta. Bell a demandé l'autorisation d'interjeter appel de l'ordonnance provisoire auprès de la Cour d'appel fédérale et a demandé une suspension de l'ordonnance provisoire en attendant qu'une décision soit rendue. Bell a également présenté au Conseil des ministres une pétition visant à faire annuler l'ordonnance provisoire et a demandé la mise en place de mesures alternatives qui feraient en sorte que la décision serait appliquée à l'échelle du pays et pourraient empêcher les grandes entreprises de télécommunications d'accéder au service obligatoire. En février 2024, la Cour d'appel fédérale a approuvé la demande d'interjeter appel de Bell, mais a rejeté sa demande de suspension. Bell a par la suite abandonné son appel le 28 août 2024. Le 6 novembre 2024, à la suite de la pétition de Bell, le Conseil des ministres a pris un décret enjoignant au CRTC de reconsidérer, dans un délai de 90 jours, s'il faudrait interdire à TELUS, à Bell et à Rogers d'utiliser le service obligatoire provisoire en Ontario et au Québec. Le décret ne vise que la décision provisoire et n'a pas d'incidence directe sur la décision finale du CRTC à l'égard cette question.

Dans la PRT 2024-180, le CRTC a statué que TELUS, Bell et SaskTel sont tenues de fournir un accès de gros groupé à leurs réseaux FTTP, avec prise d'effet le 13 février 2025. L'ordonnance provisoire demeurera en vigueur jusqu'à cette date. Ainsi, toutes les sociétés, y compris TELUS, auront désormais la permission d'obtenir un accès à des services FTTP de gros à compter du 13 février 2025, sous réserve de deux restrictions notables. Premièrement, les sociétés de téléphonie et de câblodistribution titulaires ne pourront pas accéder au cadre de gros dans leurs territoires de desserte des services filaires traditionnels, mais pourront y accéder à l'extérieur de ces territoires. Deuxièmement, aucun nouveau service FTTP déployé par TELUS, Bell ou SaskTel après le 13 août 2024 ne sera admissible à l'accès de gros avant le 13 août 2029. Le 25 octobre 2024, le CRTC a établi des tarifs provisoires pour le service FTTP de gros groupé. Les tarifs demeureront en vigueur tant que le CRTC n'aura pas complété son étude de coûts et publié les tarifs définitifs, ce qui aura vraisemblablement lieu en 2025.

Le 12 septembre 2024, SaskTel a présenté deux contestations judiciaires de la PRT 2024-180 : une demande d'interjeter appel de la décision en vertu de la *Loi sur les télécommunications*, et une demande de révision judiciaire en vertu de la *Loi sur les Cours fédérales*. En date des présentes, aucune partie n'avait présenté au Conseil des ministres une pétition susceptible d'avoir une incidence sur la PRT 2024-180, mais les parties ont jusqu'au 12 novembre 2024 pour le faire.

Le 29 octobre 2024, nous avons déposé auprès du CRTC une demande de report de la mise en œuvre d'un accès FTTP de gros dans les territoires de la Colombie-Britannique et de l'Alberta où nous sommes l'ESLT jusqu'au 13 juin 2025. Nous demandons ce report de quatre mois afin de nous assurer d'avoir suffisamment de temps pour remplir les exigences système pour l'accès FTTP de gros. Les parties intéressées ont jusqu'au 28 novembre 2024 pour formuler des observations sur notre demande, date après laquelle nous aurons 10 jours pour soumettre des observations en réplique.

Examen des services sans fil mobiles

Le 15 avril 2021, le CRTC a publié sa décision concernant l'examen du cadre réglementaire pour les services sans fil. Le CRTC a déterminé que TELUS, Bell, Rogers et SaskTel doivent fournir aux exploitants de réseaux mobiles virtuels (« ERMV ») un accès de gros aux réseaux des fournisseurs de services sans fil régionaux propriétaires d'installations dans les régions où ces fournisseurs détiennent une licence de spectre pour les services sans fil mobiles. L'accès fourni aux ERMV est basé sur des tarifs négociés commercialement et il sera éliminé progressivement sur une période de sept ans. TELUS, Bell, Rogers et SaskTel ont chacune déposé des demandes tarifaires respectant les modalités proposées concernant l'accès obligatoire pour les ERMV, et le Conseil a accordé l'approbation finale des tarifs dans l'*Ordonnance de télécom 2023-133*. Le service pour les ERMV de TELUS, de Bell, de Rogers et de SaskTel est maintenant opérationnel et disponible pour utilisation.

Nous avons interjeté appel de deux conclusions de la décision concernant l'examen du cadre réglementaire pour les services sans fil auprès de la Cour d'appel fédérale : i) l'exigence en vertu de laquelle les entreprises de services mobiles nationales, y compris notre société, doivent introduire l'itinérance transparente comme une condition additionnelle en vertu de laquelle doivent être offerts les services d'itinérance de gros obligatoires existants; ii) la décision en vertu de laquelle les articles 43 et 44 de la *Loi sur les télécommunications* ne confèrent pas au CRTC le pouvoir de statuer sur les litiges concernant les installations de transmission sans fil mobiles. L'appel a été entendu en décembre 2022 et a été rejeté le 13 avril 2023. En décembre 2023, la Cour suprême du Canada nous a permis d'en appeler de la décision du CRTC sur les installations de transmission sans fil mobiles. L'affaire a été entendue le 16 octobre 2024 et est en délibéré.

Modification du mandat du CRTC relatif aux ERMV afin d'inclure des segments additionnels du marché des services de détail

Le 9 octobre 2024, le CRTC a publié la *Décision de télécom CRTC 2024-238*, « *Tarifs d'accès de gros pour les exploitants de réseaux mobiles virtuels dotés d'installations – Inclusion des clients des services aux entreprises et de l'Internet des objets dans la portée de l'examen* ». Cette décision fait suite à une instance tenue en 2023. Dans le cadre de la décision, le CRTC a modifié la réglementation existante en vue de permettre aux entreprises régionales de services sans fil d'utiliser l'accès de gros pour les ERMV pour servir des clients des services aux entreprises et de l'IdO. La décision n'a pas d'incidence sur les ententes d'accès de gros pour les ERMV et les décisions d'arbitrage d'offre finale qui existent déjà, lesquelles resteront en vigueur. Les entreprises régionales de services sans fil qui le souhaitent peuvent ainsi maintenant demander à négocier une modification à une entente existante ou une entente séparée. Tant que nous n'aurons pas signé de telles ententes, le cas échéant, il est trop tôt pour déterminer l'incidence de cette décision sur notre société.

Modifications à la Loi sur les télécommunications

En juin 2024, le Parlement a adopté le projet de loi C-69, *Loi n° 1 d'exécution du budget de 2024*. Le projet de loi apporte un certain nombre de modifications à la *Loi sur les télécommunications*, y compris l'obligation pour les fournisseurs d'offrir une option libre-service permettant de modifier ou d'annuler des forfaits et de fournir certains avis avant l'expiration du contrat. Le projet de loi interdit également aux fournisseurs de facturer des frais d'activation ou certains autres frais et exige que le CRTC fournisse des détails sur la façon dont les fournisseurs devraient se conformer à ces modifications. Bien que le projet de loi soit maintenant devenu loi, ces dispositions n'entreront en vigueur qu'à une date ultérieure, qui sera fixée par le gouverneur en conseil. Le Parlement a également adopté le projet de loi C-288, un projet de loi émanant d'un député, qui oblige les entreprises canadiennes de télécommunications à fournir certains renseignements concernant les services à large bande fixes qu'elles offrent, et qui oblige le CRTC à tenir une audience publique afin de déterminer comment les entreprises de télécommunications devraient se conformer à ces modifications. Tant que le CRTC n'aura pas pris les décisions nécessaires pour établir les exigences de conformité en vertu de ces modifications, il est trop tôt pour déterminer leur incidence sur notre société.

Examen des tarifs d'itinérance de gros à l'échelle nationale et méthode d'établissement des tarifs

Le 19 mai 2022, Bragg Communications Inc., Cogeco Communications Inc., Vidéotron Ltd., Xplornet Communications Inc. et Xplore Mobile Inc. ont déposé une demande conjointe auprès du CRTC en vue d'obtenir un examen des tarifs facturés actuellement par TELUS, Bell et Rogers pour les services d'itinérance de gros à l'échelle nationale, alléguant que les tarifs actuels ne sont plus justes et raisonnables. Le CRTC a rendu sa décision le 7 octobre 2024. Dans le cadre de sa décision, le CRTC a reculé sur les tarifs d'itinérance existants à l'échelle nationale pour obliger plutôt les parties à procéder à une négociation commerciale avec un arbitrage de l'offre finale afin de déterminer les tarifs. Le CRTC a ordonné aux fournisseurs de négocier de bonne foi et de conclure les négociations dans les 60 jours suivant la soumission d'une demande de services d'itinérance de gros par une entreprise régionale. Le CRTC a également permis aux entreprises régionales de négocier en tant que groupe et encouragé ces dernières à le faire. Le CRTC a annoncé qu'il publiera certaines références tarifaires, sur une base annuelle, notamment la moyenne pondérée des revenus de détail par gigaoctet de données au Canada. Tant que nous n'aurons pas négocié de nouvelles ententes avec des entreprises régionales, il est trop tôt pour déterminer l'incidence de cette décision sur notre société.

En outre, le CRTC a publié l'*Avis de consultation de télécom CRTC 2024-235*, où il formule son avis préliminaire selon lequel TELUS et Bell devraient être tenues de fournir aux entreprises régionales de services sans fil un accès aux services d'itinérance sur la totalité de leur zone de couverture nationale. Cela signifie par exemple que TELUS devrait fournir des services d'itinérance au pays dans les régions où Bell est responsable du réseau d'accès radio, et vice versa. Nous avons déposé notre intervention dans le cadre de cette instance le 6 novembre 2024, présentant les raisons pour lesquelles nous sommes en désaccord avec l'avis préliminaire du CRTC. Les observations en réplique à cet avis sont attendues le 18 novembre 2024. Tant que le CRTC n'aura pas tiré de conclusion dans le cadre de cette instance, il est trop tôt pour déterminer son incidence sur notre société.

Examen des options en matière de services d'itinérance internationale

Le 7 octobre 2024, le CRTC a envoyé une lettre à TELUS, à Bell et à Rogers annonçant avoir procédé à un examen des frais d'itinérance que les Canadiens paient lorsqu'ils voyagent à l'étranger. La lettre énonce que le CRTC a constaté que les Canadiens ont peu d'options en matière de services d'itinérance internationale et que les frais connexes sont trop élevés. Le CRTC a ordonné à TELUS, à Bell et à Rogers de présenter au CRTC, d'ici le 4 novembre 2024, un rapport présentant les mesures qu'elles prennent pour répondre aux préoccupations du CRTC. La lettre indique que si le CRTC conclut que les mesures prises sont insuffisantes, il lancera une procédure publique officielle. Nous entendons répondre au CRTC en conséquence d'ici le 4 novembre 2024. Tant que le CRTC n'aura pas lancé et mené à terme une procédure publique officielle, le cas échéant, il est trop tôt pour déterminer l'incidence de cette décision sur notre société.

Nouveau projet de loi sur la cybersécurité

Le 14 juin 2022, le gouvernement fédéral a présenté le projet de loi C-26, *Loi concernant la cybersécurité, modifiant la Loi sur les télécommunications et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois*. La loi modifierait la *Loi sur les télécommunications* afin, entre autres choses, de permettre au gouverneur en conseil d'interdire aux fournisseurs de services de télécommunications d'utiliser l'équipement d'entreprises désignées dans leurs réseaux. En pratique, cela permettra au gouvernement fédéral d'interdire l'utilisation de l'équipement de Huawei et de ZTE dans notre réseau et d'imposer des pénalités en cas de non-conformité. Le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie a déclaré que le gouvernement a l'intention d'utiliser ses pouvoirs en vertu du projet de loi C-26, s'il est adopté, pour entre autres, exiger le retrait de l'équipement 5G de Huawei et de ZTE existant. Le projet de loi créerait également une nouvelle loi, la *Loi sur la protection des cybersystèmes essentiels* (la « LPCE »). La LPCE exigerait que les sociétés désignées sous réglementation fédérale maintiennent des programmes de cybersécurité, impose des exigences en matière de signalement des incidents de cybersécurité et impose des pénalités en cas de non-conformité. Le projet de loi C-26 a été adopté en première lecture au Sénat le 20 juin 2024. L'incidence d'une ordonnance nous obligeant à retirer une quantité importante d'équipement de notre réseau pourrait être significative.

Activités du gouvernement du Canada et du CRTC visant à améliorer la résilience du réseau canadien

Le 22 février 2023, le CRTC a publié l'*Avis de consultation de télécom CRTC 2023-39, « Appel aux observations – Élaboration d'un cadre réglementaire pour améliorer la fiabilité et la résilience des réseaux – Obligations en matière de transmission d'avis et de production de rapports lors d'interruptions de services de télécommunication majeures »*, dans lequel il sollicite des observations sur un régime de transmission d'avis et de production de rapports lors d'interruptions de services de télécommunication majeures. De plus, le Conseil a ordonné la mise en œuvre d'un régime provisoire de transmission d'avis et de production de rapports lors d'interruptions de services de télécommunication majeures pendant que la consultation se poursuit. Nous avons mis en œuvre le régime provisoire le 8 mars 2023 et participons à la consultation. ISDE prend également d'autres mesures par l'entremise du Comité consultatif canadien pour la sécurité des télécommunications (le « CCCST ») afin d'examiner la résilience du réseau. Nous continuons de participer à toutes les initiatives de suivi, au besoin. Tant qu'elles ne seront pas conclues, il est trop tôt pour déterminer si ces initiatives auront une incidence significative.

Emergency 911 Act de la Nouvelle-Écosse

En novembre 2022, la Nouvelle-Écosse a adopté des modifications aux lois Emergency 911 Act et Emergency Management Act qui exigent notamment que les fournisseurs de services de télécommunications prennent certaines mesures pour prévenir certaines pannes, informer les intervenants et rembourser les clients en cas de panne. Ces modifications ont reçu la sanction royale, mais elles n'ont pas été proclamées en vigueur. La plupart des obligations des fournisseurs de services de télécommunications doivent être énoncées dans des règlements qui n'ont pas encore été établis par le gouverneur en conseil. Tant que les règlements n'auront pas été adoptés, il est trop tôt pour déterminer l'incidence de ces mesures législatives sur notre société.

Instances du CRTC concernant les obstacles potentiels au déploiement de réseaux qui ont accès à un système à large bande dans les régions mal desservies au Canada

Le 10 décembre 2019, le CRTC a publié l'*Avis de consultation de télécom CRTC 2019-406, « Appel aux observations sur les obstacles potentiels au déploiement de réseaux qui ont accès à un système à large bande dans les régions mal desservies du Canada »*. Dans le cadre de cette instance, le CRTC a sollicité des observations sur les obstacles potentiels avec lesquels les fournisseurs de services et les collectivités doivent composer relativement à la construction de nouvelles installations ou à l'interconnexion aux installations existantes afin d'étendre les réseaux dans les régions mal desservies et d'offrir des services qui répondent à l'objectif du service universel. Le CRTC a précisément identifié l'accès aux services de transport abordables et l'utilisation efficace des structures de soutien comme étant des obstacles potentiels. Le dossier des instances est maintenant clos, et nous nous attendons à ce qu'une décision soit publiée cette année. Il est trop tôt pour déterminer l'incidence de cette instance sur notre société.

Mise en œuvre des services 9-1-1 de prochaine génération

Le 14 juin 2021, le CRTC a publié la *Décision de télécom CRTC 2021-199, « Établissement de nouvelles échéances pour la transition du Canada vers les services 9-1-1 de prochaine génération »* (« 9-1-1 PG »), dans laquelle il stipule les échéances révisées pour la mise en œuvre des services 9-1-1 PG au Canada. Conformément aux exigences du CRTC, nous assurons le transit en direct du trafic 9-1-1 PG sur notre réseau 9-1-1 PG, mais la mise en œuvre intégrale des services 9-1-1 PG dans notre territoire 9-1-1 PG dépend de l'interconnexion avec les centres d'appels 9-1-1 et cette mise en œuvre est tributaire des autorités gouvernementales locales. Le 9 janvier 2024, les associations nationales des chefs de police, des chefs de pompiers et des chefs paramédics ont déposé une demande en vue d'obtenir une prorogation des dates de mise en œuvre des services 9-1-1 PG, soit de mars 2025 à mars 2026. TELUS et Bell ont appuyé la demande. Le résultat de ce processus ne devrait pas avoir d'incidence significative sur notre société, car nous poursuivons nos travaux visant à mettre pleinement en œuvre les services 9-1-1 PG.

Le 4 octobre 2023, un groupe de centres d'appels de la sécurité publique (les « CASP »), soit les entités qui reçoivent les appels 9-1-1 et déploient les services d'urgence, a déposé une demande auprès du CRTC exigeant que les fournisseurs de réseau 9-1-1 PG, dont nous faisons partie, mettent à la disposition des CASP un environnement de test des services 9-1-1 PG. TELUS, Bell et Rogers se sont opposés à cette demande et attendent une décision du Conseil. L'issue de cette demande ne devrait pas être significative et n'aura pas d'incidence sur notre capacité de respecter notre mandat réglementaire en matière de mise en œuvre des services 9-1-1 PG.

Développement d'un cadre de blocage à l'échelle des réseaux pour limiter le trafic des réseaux de zombies

Le 23 juin 2022, le CRTC a publié la *Décision de Conformité et Enquêtes et de Télécom CRTC 2022-170, « Développement d'un cadre de blocage à l'échelle des réseaux pour limiter le trafic des réseaux de zombies et renforcer la sécurité en ligne des Canadiens »*. Le groupe de travail technique, soit le Comité directeur du CRTC sur l'interconnexion, a examiné la question et produit un rapport sur la façon dont les fournisseurs de services Internet peuvent mettre en œuvre le blocage des réseaux de zombies malveillants. Une décision du Conseil sur ce rapport est en attente. Le résultat ne devrait pas être significatif.

Le projet de loi fédéral sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé propose d'abroger et de remplacer la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques

La *Loi de 2022 sur la mise en œuvre de la Charte du numérique* (le « projet de loi C-27 ») propose de promulguer la *Loi sur la protection de la vie privée des consommateurs* (qui remplace la loi existante sur la protection de la vie privée dans le secteur privé et met en œuvre de nouveaux droits à la vie privée des consommateurs, des pouvoirs d'exécution accrus et un droit privé d'action), la *Loi sur le Tribunal de la protection des renseignements personnels et des données* (un nouvel organisme juridictionnel permettant d'assurer une surveillance indépendante des mécanismes d'application de la loi par l'organisme de réglementation) et la *Loi sur l'intelligence artificielle et les données* (un nouveau régime réglementaire pour l'utilisation de l'IA dans le secteur privé, appuyé par de vastes pouvoirs d'application de la loi). Le projet de loi C-27 est actuellement devant le comité de l'industrie de la Chambre des communes. Le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie a proposé d'importantes modifications à tous les éléments du projet de loi C-27. Le projet de loi propose des modifications importantes à la loi fédérale sur la protection des renseignements personnels au Canada. Cependant, tant que le projet de loi n'aura pas été adopté dans sa forme définitive, nous ne serons pas en mesure de déterminer l'importance relative des modifications proposées.

Modifications aux lois sur la protection de la vie privée visant les secteurs public et privé du Québec

Le 22 septembre 2021, l'Assemblée nationale du Québec a édicté la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*, et cette loi a été sanctionnée le même jour. De nouvelles exigences exhaustives régissant la collecte, l'utilisation et la divulgation des renseignements personnels des particuliers au Québec ont été mises en place progressivement sur une période de trois ans, les droits à la portabilité des données étant la dernière étape, qui entrera en vigueur le 22 septembre 2023. La loi prévoit également un nouveau cadre d'application, qui comporte d'importantes amendes pénales et sanctions administratives pécuniaires relativement à certaines infractions, ainsi qu'un droit privé d'action prévoyant des dommages-intérêts punitifs préétablis minimaux. Nous continuons d'assurer la conformité à l'égard des produits, des services et des processus qui relèvent de la compétence de la loi, à mesure que le gouvernement du Québec et l'organisme de réglementation provincial publient des directives additionnelles.

Les autorités fédérales et provinciales de réglementation de la protection de la vie privée mènent une enquête sur OpenAI

Le 25 mai 2023, les autorités en matière de protection de la vie privée du Canada, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et du Québec ont annoncé une enquête conjointe sur OpenAI, la société à l'origine de l'assistant virtuel ChatGPT alimenté par l'intelligence artificielle. L'enquête approfondie permettra de déterminer si OpenAI a obtenu un consentement valable et significatif pour la collecte, l'utilisation et la divulgation des renseignements personnels des utilisateurs de ChatGPT, ses obligations en matière d'ouverture et de transparence et si elle a recueilli, utilisé et/ou communiqué des renseignements personnels à des fins qu'une personne raisonnable jugerait appropriées. Les conclusions de cette enquête pourraient avoir une incidence significative sur notre utilisation de l'intelligence artificielle.

Examen par le CRTC des services de télécommunications dans le Grand Nord

Le 2 novembre 2020, le CRTC a amorcé la première phase d'un examen de son cadre réglementaire pour Norouestel Inc. et de l'état des services de télécommunications dans le Nord du Canada, dans le cadre de l'*Avis de consultation de télécom CRTC 2020-367*. Le 20 janvier 2021, un certain nombre d'intervenants ont proposé d'importantes hausses des subventions pour Norouestel et pour d'autres entreprises fournissant des services dans le Nord du Canada. Le 8 juin 2022, le CRTC a publié l'*Avis de consultation de télécom CRTC 2022-147*, lançant ainsi la deuxième phase de son examen et laissant planer la possibilité de hausse des subventions. Une audience a eu lieu à Whitehorse, au Yukon, du 17 au 21 avril 2023. Le CRTC a depuis déposé des

demandes de renseignements préconisant la création d'une subvention pouvant aller jusqu'à 55 millions de dollars par année (montant dont nous serions tenus de payer environ 25 %), et nous avons transféré notre mandat de titulaire à Atlin, en Colombie-Britannique (ainsi que les obligations connexes) à Norouestel. Cette instance est maintenant close et nous attendons la décision du CRTC.

Consultation concernant l'accès fondé sur les petites cellules aux structures de soutien filaires

Le CRTC a amorcé une instance, *Avis de consultation de télécom CRTC 2024-25*, « *Appel aux observations – Raccordement des installations sans fil sur les structures de soutènement dont des entreprises de services locaux titulaires ont la propriété ou le contrôle* », afin d'examiner les questions portant sur l'aménagement possible d'installations sans fil sur les structures de soutènement dont des ESLT ont la propriété ou le contrôle. La consultation comprend un examen des défis techniques et opérationnels associés à ces raccordements, ainsi que la compétence du CRTC dans ce domaine. Les observations ont été soumises le 5 avril 2024 et notre réponse aux interventions reçues a été déposée le 6 mai 2024. Tant que le CRTC n'aura pas tiré de conclusion dans le cadre de cette instance, il est trop tôt pour déterminer son incidence sur notre société.

Instance concernant l'indemnisation pour le déplacement de structures de soutènement

Le 16 janvier 2023, nous avons déposé une proposition de révision de notre tarif du service de structures de soutènement qui permettra aux titulaires de licence pour des structures de soutènement de négocier les modalités de déplacement ainsi que l'indemnisation connexe directement avec la partie imposant le déplacement, en vertu de la directive énoncée dans la *Décision de télécom CRTC 2022-311*, « *Rogers Communications Canada Inc. et Shaw Cablesystems G. P. – Demande concernant l'indemnisation pour le déplacement de lignes de transmission en Colombie-Britannique* ». Parallèlement à l'instance relative aux demandes tarifaires, qui comprenait des demandes de renseignements et des réponses aux interventions, le 28 février 2023, le ministère des Transports et de l'Infrastructure (le « MTI ») de la Colombie-Britannique a déposé une demande auprès du CRTC afin de suspendre les directives du Conseil dans la décision, et de réviser et d'annuler ou de modifier la décision. Nous avons répondu le 30 mars 2023, en demandant au Conseil de rejeter la demande de révision et de modification du MTI et, le 16 mai 2023, le Conseil a rejeté la demande de suspension des directives du MTI, mais il n'a pas encore rendu de décision en ce qui concerne la demande de révision et de modification. Le 5 juin 2024, le CRTC a publié l'*Ordonnance de télécom 2024-122* nous enjoignant de déposer, dans les 30 jours, une proposition visant à indemniser les entreprises dont les lignes sont fixées à nos poteaux

(« les entreprises rattachées ») par l'entremise de notre tarif du service de structures de soutènement. Le CRTC a également imposé une formule d'indemnisation provisoire avec prise d'effet le 5 juin 2024, nous obligeant à indemniser les entreprises rattachées en divisant toute indemnisation que nous recevons des autorités publiques par le nombre total d'entreprises rattachées. Le 5 juillet 2024, comme l'a ordonné le CRTC, nous avons déposé une demande tarifaire proposant une formule d'indemnisation pour les entreprises rattachées. Si elle est approuvée, l'incidence de cette demande devrait être limitée en pratique, car elle ne s'applique que lorsque nous recevons une indemnisation d'une autorité publique qui demande un déplacement des poteaux appartenant à TELUS. Nous avons reçu des interventions relatives à notre demande tarifaire le 8 août 2024 et nous avons répondu sous forme d'observations le 19 août 2024. Le 12 septembre 2024, le CRTC a publié des demandes de renseignements et nous avons déposé des réponses connexes le 26 septembre 2024. Les parties avaient jusqu'au 3 octobre 2024 pour déposer des réponses sous forme d'observations à nos réponses aux demandes de renseignements et nous attendons maintenant une décision du Conseil à l'égard de la demande tarifaire. Le 19 septembre 2024, le CRTC a également officiellement mis fin à la demande du MTI quant à la révision et à la modification de l'*Ordonnance de télécom 2022-311*, puisque le MTI n'avait pas indiqué s'il désirait toujours que le CRTC se penche sur sa demande.

Loi interdisant l'utilisation de travailleurs de remplacement durant une grève ou un lock-out

En novembre 2023, le gouvernement fédéral a présenté le projet de loi C-58 qui imposerait des limites plus importantes aux employeurs d'industries sous réglementation fédérale en matière d'embauche de travailleurs de remplacement pendant les arrêts de travail liés à la négociation collective. Le projet de loi C-58 a reçu la sanction royale en juin 2024, mais n'entrera en vigueur qu'en juin 2025. Il pourrait alors avoir une incidence sur la façon dont nous continuons de fournir nos services pendant les grèves ou les lock-out, sous réserve de l'applicabilité des exceptions et des restrictions prévues par la loi.

Questions en matière de radiodiffusion et de contenu

Plan réglementaire visant à moderniser le système de radiodiffusion au Canada

Le Parlement a modifié la *Loi sur la radiodiffusion* en avril 2023 afin d'y inclure les services de diffusion en continu en ligne. Par conséquent, le CRTC a commencé à mettre à jour son cadre réglementaire au moyen d'un processus de consultation en plusieurs étapes et a rendu ses premières décisions à ce sujet. En septembre 2023, le CRTC a déterminé que les grandes entreprises de radiodiffusion, ainsi que les entreprises de radiodiffusion traditionnelles comme TELUS, doivent enregistrer leurs services en ligne auprès du CRTC. En mars 2024, le

CRTC a publié une décision exigeant que les services de diffusion en continu en ligne paient une partie des frais de radiodiffusion perçus auprès de l'industrie afin de couvrir les dépenses d'exploitation du CRTC. Étant donné que la réglementation élargit le bassin de payeurs, nous pouvons nous attendre à ce que notre quote-part de l'ensemble des contributions diminue. Plus récemment, le 4 juin 2024, le CRTC a déterminé que les entreprises de services en ligne qui ne sont pas affiliées à un radiodiffuseur canadien traditionnel (généralement les grandes entreprises de diffusion en continu) devront verser 5 % de leurs revenus canadiens pour soutenir le système de radiodiffusion national. Les services de diffusion en continu en ligne exploités par TELUS et d'autres services canadiens traditionnels ne sont pas assujettis à cette exigence.

Le calendrier pour la suite de l'examen du cadre prévoit une consultation et une audience sur les relations structurelles (y compris en ce qui a trait à la diffusion en continu en ligne) qui devraient être lancées à l'hiver 2024-2025. Le CRTC prévoit également lancer des consultations sur la définition de ce qu'est du contenu canadien et examiner l'appui à la programmation de nouvelles au printemps 2025. Il entend également finaliser les contributions que les services de diffusion en continu en ligne et les radiodiffuseurs traditionnels devront apporter pour soutenir le contenu canadien et autochtone d'ici la fin de 2025.

Examen de la Loi sur le droit d'auteur et consultations sur la réforme des droits d'auteur en vue de régler des questions précises

Le dernier examen obligatoire de la *Loi sur le droit d'auteur* qui est prévu par la loi a été amorcé en 2017, et s'est soldé par la présentation, à la Chambre des communes, de rapports du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie et du comité permanent du ministère du Patrimoine canadien au cours de l'été 2019. L'examen parlementaire a donné lieu à d'autres consultations gouvernementales amorcées en 2021 et en 2023 visant à explorer des questions précises soulevées durant l'examen, notamment en ce qui concerne la façon de moderniser le cadre du droit d'auteur afin de tenir compte de la responsabilité des intermédiaires en ligne, de l'intelligence artificielle et de l'IdO. Le calendrier des modifications éventuelles à la *Loi sur le droit d'auteur* est incertain, bien que le prochain examen obligatoire prévu par la loi était censé être lancé en 2022. Il est difficile d'en déterminer l'incidence possible sur l'échéancier de la réforme complète de la *Loi sur le droit d'auteur* ou si une telle loi aura une incidence significative sur nous. Entre-temps, le gouvernement fédéral a apporté des modifications moins importantes à la *Loi sur le droit d'auteur*, comme l'inclusion dans le budget de 2022 de modifications proposées visant à prolonger la durée du droit d'auteur de 20 ans, une mesure nécessaire pour respecter les obligations du Canada en vertu de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique.

Consultation sur l'approche proposée du gouvernement pour s'attaquer au contenu préjudiciable en ligne

Le 29 juillet 2021, le gouvernement a amorcé une consultation sur son approche proposée pour s'attaquer au contenu préjudiciable en ligne. Les mesures proposées par le gouvernement ciblent principalement les plateformes de médias sociaux et de contenu, mais certaines de ces mesures auraient également une incidence sur les fournisseurs de services Internet. En conséquence, nous avons participé à cette consultation et présenté des observations conjointement avec d'autres fournisseurs de services Internet le 25 septembre 2021. Dans les observations présentées conjointement, nous soutenons que le cadre juridique visant à s'attaquer au contenu préjudiciable en ligne ne devrait pas créer d'obligations ou de responsabilités indues pour les entreprises de télécommunications, et que les exigences visant à bloquer l'accès au contenu en ligne ou à fournir des informations sur les abonnés devraient continuer de nécessiter des ordonnances judiciaires. En mars 2022, le gouvernement a mis sur pied un groupe consultatif d'experts sur la sécurité en ligne dont le mandat est de fournir au ministre du Patrimoine canadien des conseils sur la conception du cadre légal et réglementaire pour s'attaquer au contenu préjudiciable en ligne et sur la meilleure façon d'intégrer la rétroaction reçue lors de la consultation nationale qui a eu lieu de juillet à septembre 2021. Après la publication du rapport du groupe, le gouvernement a mené de nouvelles consultations auprès de groupes de parties prenantes au sujet des conseils reçus de la part du groupe consultatif d'experts. Le 26 février 2024, le gouvernement a présenté au Parlement un projet de loi qui, s'il est adopté, créera une nouvelle *Loi sur les préjudices en ligne* et modifiera le *Code criminel*, la *Loi canadienne sur les droits de la personne* et la loi existante concernant la déclaration obligatoire de la pornographie juvénile. Entre autres choses, la loi exigerait des grands exploitants de médias sociaux qu'ils intègrent des caractéristiques de conception plus sûres et éliminent les contenus offensants, et qu'ils créent un nouvel organisme de réglementation chargé d'appliquer la loi et un ombudsman chargé de répondre aux préoccupations du public. Aux termes de la loi, les fournisseurs de services Internet ne seraient pas tenus responsables de la simple fourniture du service utilisé pour accéder au contenu en question. Tant que le projet de loi ne sera pas adopté dans sa forme définitive, il est trop tôt pour évaluer son incidence sur nous.

10. Risques et gestion des risques

Les risques principaux et les incertitudes susceptibles d'influer sur nos résultats dans l'avenir, ainsi que nos activités connexes visant à atténuer les risques, sont décrits dans notre rapport de gestion annuel 2023, et n'ont pas changé de façon importante depuis le 31 décembre 2023. Il y a lieu de se reporter au résumé des risques et des incertitudes présenté dans la *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* figurant au début du présent rapport de gestion.

11. Définitions et rapprochements

11.1 Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières déterminées

Nous présentons certaines mesures non conformes aux PCGR et fournissons des indications à ce sujet. Nous avons recours à ces mesures pour évaluer la performance de TELUS, et aussi pour déterminer si nous respectons les clauses restrictives de nos conventions d'emprunt et pour gérer notre structure du capital. Étant donné que les mesures non conformes aux PCGR n'ont généralement pas de signification normalisée, elles pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. En ce qui concerne la présentation de certaines mesures financières, il existe des différences dans les définitions des mesures présentées par TELUS et TELUS Numérique. Ces différences tiennent principalement au fait que TELUS Numérique a adopté des définitions conformes aux pratiques de l'industrie au sein de laquelle elle exerce ses activités. Les règlements sur les valeurs mobilières exigent que ces mesures soient définies clairement et qu'elles fassent l'objet d'un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR les plus semblables. Certaines de ces mesures n'ont pas de définition généralement reconnue au sein de l'industrie.

Bénéfice net ajusté et bénéfice par action (« BPA ») de base ajusté :

Ces mesures ne sont pas conformes aux PCGR et n'ont pas de signification normalisée prescrite par les normes IFRS de l'IASB et, par conséquent, il est peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Le bénéfice net ajusté ne tient pas compte de l'incidence des coûts de restructuration et autres coûts, des ajustements liés à l'impôt sur le résultat, des autres (produits) pertes liés à la participation découlant des coentreprises immobilières, de la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme, des variations latentes de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels, et des autres ajustements (présentés dans les tableaux suivants). Le BPA de base ajusté est calculé au moyen de la division du bénéfice net ajusté par le nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation. Ces mesures servent à évaluer la performance consolidée et, selon la direction, elles ne tiennent pas compte des éléments qui pourraient occulter les tendances sous-jacentes concernant la performance ou des éléments de nature inhabituelle qui ne reflètent pas nos activités continues. Elles ne doivent pas être substituées au bénéfice net et au BPA de base pour évaluer la performance de TELUS.

Rapprochement du bénéfice net ajusté

| | Trimestres clos les | | Périodes de neuf mois | |
|--|---------------------|------------|-----------------------|--------------|
| | 30 septembre | | closes les | |
| (en millions de dollars) | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires | 280 | 136 | 635 | 553 |
| Ajouter (déduire) les montants suivants, déduction faite du montant attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle : | | | | |
| Coûts de restructuration et autres coûts | 79 | 297 | 409 | 553 |
| Incidence fiscale des coûts de restructuration et autres coûts | (22) | (71) | (98) | (129) |
| Pertes de valeur liées à la restructuration d'immobilisations corporelles découlant de la rationalisation de biens immobiliers | 3 | 13 | 102 | 65 |
| Incidence fiscale des pertes de valeur liées à la restructuration d'immobilisations corporelles découlant de la rationalisation de biens immobiliers | (1) | (3) | (27) | (17) |
| Ajustements liés à l'impôt sur le résultat | (20) | (23) | (22) | (35) |
| Autres produits liés à la participation découlant des coentreprises immobilières | — | — | — | (1) |
| Variations latentes de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels | 125 | 33 | 228 | 59 |
| Incidence fiscale des variations latentes de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels | (31) | (9) | (58) | (16) |
| Bénéfice net ajusté | 413 | 373 | 1 169 | 1 032 |

Rapprochement du BPA de base ajusté

| | Trimestres clos les | | Périodes de neuf mois | |
|--|---------------------|-------------|-----------------------|-------------|
| | 30 septembre | | closes les | |
| (en dollars) | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| BPA de base | 0,19 | 0,09 | 0,43 | 0,38 |
| Ajouter (déduire) les montants suivants, déduction faite du montant attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle : | | | | |
| Coûts de restructuration et autres coûts, par action | 0,05 | 0,20 | 0,27 | 0,38 |
| Incidence fiscale des coûts de restructuration et autres coûts, par action | (0,01) | (0,05) | (0,06) | (0,09) |
| Pertes de valeur liées à la restructuration d'immobilisations corporelles découlant de la rationalisation de biens immobiliers, par action | — | — | 0,07 | 0,04 |
| Incidence fiscale des pertes de valeur liées à la restructuration d'immobilisations corporelles découlant de la rationalisation de biens immobiliers, par action | — | — | (0,02) | (0,01) |
| Ajustements liés à l'impôt sur le résultat, par action | (0,01) | (0,01) | (0,01) | (0,02) |
| Variations latentes de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels, par action | 0,08 | 0,03 | 0,15 | 0,04 |
| Incidence fiscale des variations latentes de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels, par action | (0,02) | (0,01) | (0,04) | (0,01) |
| BPA de base ajusté | 0,28 | 0,25 | 0,79 | 0,71 |

Liquidités disponibles : Il s'agit d'une mesure non conforme aux PCGR qui n'a pas de signification normalisée prescrite par les normes IFRS de l'IASB et, par conséquent, il est peu probable qu'elle soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Les liquidités disponibles correspondent à la somme de la trésorerie et des placements temporaires, montant net, des montants disponibles sur la facilité de crédit renouvelable et des montants disponibles en vertu de notre programme de titrisation de créances clients et des montants non facturés à recevoir des clients au titre du financement évalués à la fin de la période. Nous croyons que cette mesure est utile, car elle nous permet de surveiller la conformité à nos objectifs financiers. Elle ne devrait pas être substituée à la trésorerie et aux placements temporaires, montant net, pour évaluer le rendement de TELUS.

Rapprochement des liquidités disponibles

| Aux 30 septembre (en millions de dollars) | 2024 | 2023 |
|--|--------------|--------------|
| Trésorerie et placements temporaires, montant net | 814 | 1 204 |
| Montants nets disponibles sur la facilité de crédit renouvelable de TELUS Corporation | 1 687 | 1 333 |
| Montants disponibles en vertu du programme de titrisation de créances clients et de montants non facturés à recevoir des clients au titre du financement | 679 | — |
| Montants disponibles en vertu du précédent programme de titrisation | — | 500 |
| Liquidités disponibles | 3 180 | 3 037 |

Intensité des dépenses d'investissement : Cette mesure est calculée comme les dépenses d'investissement, excluant les projets d'aménagement immobilier, divisées par les produits d'exploitation et autres produits. Elle fournit une méthode utile pour comparer le niveau des dépenses d'investissement avec celui d'autres entreprises de tailles diverses du même secteur.

Calcul de l'intensité des dépenses d'investissement

| Trimestres clos les 30 septembre (en millions de dollars, sauf le ratio) | Secteur TTech | | Secteur TELUS Numérique | | Éliminations | | Total | |
|---|---------------|-----------|-------------------------|----------|--------------|-------------|-----------|-----------|
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| Numérateur – dépenses d'investissement, excluant les projets d'aménagement immobilier | 622 | 712 | 30 | 35 | (12) | — | 640 | 747 |
| Dénominateur – produits d'exploitation et autres produits | 4 424 | 4 306 | 897 | 889 | (222) | (187) | 5 099 | 5 008 |
| Intensité des dépenses d'investissement (en %) | 14 | 17 | 3 | 4 | n.s. | n.s. | 13 | 15 |

Calcul de l'intensité des dépenses d'investissement

| Périodes de neuf mois closes les 30 septembre (en millions de dollars, sauf le ratio) | Secteur TTech | | Secteur TELUS Numérique | | Éliminations | | Total | |
|---|---------------|-----------|-------------------------|----------|--------------|-------------|-----------|-----------|
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| Numérateur – dépenses d'investissement, excluant les projets d'aménagement immobilier | 1 955 | 2 161 | 96 | 89 | (32) | — | 2 019 | 2 250 |
| Dénominateur – produits d'exploitation et autres produits | 12 906 | 12 745 | 2 757 | 2 713 | (658) | (540) | 15 005 | 14 918 |
| Intensité des dépenses d'investissement (en %) | 15 | 17 | 3 | 3 | n.s. | n.s. | 13 | 15 |

Ratio de distribution lié aux actions ordinaires de TELUS

Corporation (les « actions ordinaires ») : Il s'agit d'une mesure historique représentant le total des dividendes des quatre trimestres les plus récents déclarés, tels qu'ils sont présentés dans les états financiers, déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes, divisé par le total des flux de trésorerie disponibles pour les quatre trimestres les plus récents en ce qui concerne les périodes intermédiaires. Les flux de trésorerie disponibles annuels sont le dénominateur applicable aux exercices. Notre fourchette cible est un ratio de distribution annuel lié aux actions ordinaires de TELUS Corporation sur une base prospective, plutôt que sur une base actuelle. (Se reporter à la rubrique 4.3, « Situation de trésorerie et sources de financement », et à la rubrique 7.5, « Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement ».)

Calcul du ratio de dividendes déclarés sur les actions ordinaires par rapport aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, moins les dépenses d'investissement

Calculé selon les mesures conformes aux normes IFRS de l'IASB les plus comparables

| Pour les périodes de 12 mois closes les 30 septembre (en millions de dollars, sauf le ratio) | 2024 | 2023 |
|--|-----------|------------|
| Numérateur – total des dividendes des quatre derniers trimestres déclarés | 2 259 | 2 063 |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | 5 084 | 4 311 |
| Déduire : | | |
| Dépenses d'investissement | (2 617) | (2 949) |
| Dénominateur – flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation moins les dépenses d'investissement | 2 467 | 1 362 |
| Ratio (en %) | 92 | 151 |

Calcul du ratio de distribution lié aux actions ordinaires, déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes

Calculé selon les mesures de la direction

| Pour les périodes de 12 mois closes les 30 septembre (en millions de dollars, sauf le ratio) | 2024 | 2023 |
|--|-----------|-----------|
| Total des dividendes des quatre derniers trimestres déclarés | 2 259 | 2 063 |
| Total des dividendes des quatre derniers trimestres déclarés réinvestis dans des actions ordinaires | (697) | (748) |
| Numérateur – total des dividendes des quatre derniers trimestres déclarés, déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes | 1 562 | 1 315 |
| Dénominateur – flux de trésorerie disponibles | 2 025 | 1 492 |
| Ratio (en %) | 77 | 88 |

Couverture par le bénéfice : Cette mesure est définie dans le Règlement 41-101 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et dans les règlements connexes, qui est calculée comme suit :

Calcul du ratio de couverture par le bénéfice

| Pour les périodes de 12 mois closes les 30 septembre (en millions de dollars, sauf le ratio) | 2024 | 2023 |
|---|------------|------------|
| Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires | 923 | 801 |
| Impôt sur le résultat (attribuable aux actions ordinaires) | 236 | 235 |
| Coûts d'emprunt (attribuables aux actions ordinaires) ¹ | 1 289 | 1 125 |
| Numérateur | 2 448 | 2 161 |
| Dénominateur – coûts d'emprunt | 1 289 | 1 125 |
| Ratio (fois) | 1,9 | 1,9 |

1 Intérêts sur la dette à long terme plus les intérêts sur les emprunts à court terme et les autres emprunts et plus la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme, plus la réintégration des intérêts comptabilisés à l'actif et moins les coûts d'emprunt attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.

BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements) : Nous avons publié des indications au sujet du BAIIA et l'avons inclus dans l'information présentée parce qu'il constitue une mesure clé utilisée pour évaluer la performance consolidée. Le BAIIA est une mesure commune à laquelle les investisseurs et les établissements de crédit recourent largement en tant qu'indicateur de performance opérationnelle d'une société et de sa capacité de contracter des dettes et d'en assurer le service, ainsi qu'à titre de paramètre d'évaluation. Le BAIIA ne doit pas être substitué au bénéfice net comme mesure de la performance de TELUS ni utilisé comme mesure des flux de trésorerie. Le BAIIA tel qu'il est calculé par TELUS correspond aux produits d'exploitation et autres produits moins les montants inscrits aux postes « Achat de biens et services » et « Charge au titre des avantages du personnel ».

Nous calculons le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts, car il constitue une composante du ratio **de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts** et du ratio **dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts**.

Nous calculons également un **BAIIA ajusté** qui exclurait les éléments de nature inhabituelle qui ne reflètent pas nos activités habituelles ou continues; selon nous, ce BAIIA ne devrait pas être considéré comme une mesure d'évaluation à long terme et ne devrait pas être pris en compte aux fins d'une évaluation de notre capacité à assurer le service de la dette ou à contracter des dettes.

Le **BAII** (bénéfice avant intérêts et impôts) est calculé pour nos secteurs à présenter, car nous estimons qu'il constitue un indicateur utile de notre performance opérationnelle puisqu'il représente le bénéfice tiré de nos activités d'exploitation avant le coût du capital et les impôts.

Rapprochement du BAIIA et du BAIIA ajusté

| Trimestres clos les 30 septembre (en millions de dollars) | Secteur TTech | | Secteur TELUS Numérique | | Éliminations | | Total | |
|--|---------------|-------|-------------------------|------|--------------|------|--------------|-------|
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| Bénéfice net | | | | | | | 257 | 137 |
| Coûts de financement | | | | | | | 479 | 352 |
| Impôt sur le résultat | | | | | | | 52 | 28 |
| BAII | 800 | 454 | — | 63 | (12) | — | 788 | 517 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 551 | 563 | 46 | 48 | — | — | 597 | 611 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | 308 | 329 | 63 | 60 | — | — | 371 | 389 |
| BAIIA | 1 659 | 1 346 | 109 | 171 | (12) | — | 1 756 | 1 517 |
| Ajouter : coûts de restructuration et autres coûts compris dans le BAIIA | 64 | 287 | 22 | 16 | — | — | 86 | 303 |
| BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts et BAIIA ajusté | 1 723 | 1 633 | 131 | 187 | (12) | — | 1 842 | 1 820 |

Rapprochement du BAIIA et du BAIIA ajusté

| Périodes de neuf mois closes les 30 septembre (en millions de dollars) | Secteur TTech | | Secteur TELUS Numérique | | Éliminations | | Total | |
|--|---------------|-------|-------------------------|------|--------------|------|--------------|-------|
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| Bénéfice net | | | | | | | 618 | 557 |
| Coûts de financement | | | | | | | 1 255 | 995 |
| Impôt sur le résultat | | | | | | | 172 | 146 |
| BAII | 1 932 | 1 550 | 147 | 148 | (34) | — | 2 045 | 1 698 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 1 754 | 1 713 | 141 | 136 | — | — | 1 895 | 1 849 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | 946 | 993 | 184 | 186 | — | — | 1 130 | 1 179 |
| BAIIA | 4 632 | 4 256 | 472 | 470 | (34) | — | 5 070 | 4 726 |
| Ajouter : coûts de restructuration et autres coûts compris dans le BAIIA | 381 | 522 | 44 | 55 | — | — | 425 | 577 |
| BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts | 5 013 | 4 778 | 516 | 525 | (34) | — | 5 495 | 5 303 |
| Autres produits liés à la participation découlant des coentreprises immobilières | — | (1) | — | — | — | — | — | (1) |
| BAIIA ajusté | 5 013 | 4 777 | 516 | 525 | (34) | — | 5 495 | 5 302 |

Le **BAIIA ajusté moins les dépenses d'investissement** est calculé pour nos secteurs à présenter puisqu'il représente une mesure de la performance susceptible d'être plus comparable à celle présentée par d'autres émetteurs.

Rapprochement du BAIIA ajusté moins les dépenses d'investissement

| Trimestres clos les 30 septembre (en millions de dollars) | Secteur TTech | | Secteur TELUS Numérique | | Éliminations | | Total | |
|---|---------------|------------|-------------------------|------------|--------------|----------|--------------|--------------|
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| | BAIIA ajusté | 1 723 | 1 633 | 131 | 187 | (12) | — | 1 842 |
| Dépenses d'investissement | (650) | (734) | (30) | (35) | 12 | — | (668) | (769) |
| BAIIA ajusté moins les dépenses d'investissement | 1 073 | 899 | 101 | 152 | — | — | 1 174 | 1 051 |

Rapprochement du BAIIA ajusté moins les dépenses d'investissement

| Périodes de neuf mois closes les 30 septembre (en millions de dollars) | Secteur TTech | | Secteur TELUS Numérique | | Éliminations | | Total | |
|--|---------------|--------------|-------------------------|------------|--------------|----------|--------------|--------------|
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| | BAIIA ajusté | 5 013 | 4 777 | 516 | 525 | (34) | — | 5 495 |
| Dépenses d'investissement | (2 020) | (2 200) | (96) | (89) | 32 | — | (2 084) | (2 289) |
| BAIIA ajusté moins les dépenses d'investissement | 2 993 | 2 577 | 420 | 436 | (2) | — | 3 411 | 3 013 |

Nous calculons la **marge du BAIIA** et la **marge du BAIIA ajusté** afin d'évaluer la performance de nos secteurs opérationnels, et nous sommes d'avis que ces mesures sont également utilisées par les investisseurs comme indicateurs de la performance opérationnelle d'une société. Nous calculons la marge du BAIIA en divisant le BAIIA par les produits d'exploitation et autres produits. La marge du BAIIA ajusté est un ratio non conforme aux PCGR qui n'a pas de définition normalisée prescrite par les IFRS de l'IASB et, par conséquent, il est peu probable qu'elle soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Nous calculons la marge du BAIIA ajusté en divisant le BAIIA ajusté par les produits d'exploitation et autres produits ajustés.

Calcul de la marge du BAIIA

| Trimestres clos les 30 septembre (en millions de dollars, sauf la marge) | Secteur TTech | | Secteur TELUS Numérique | | Éliminations | | Total | |
|--|--------------------|-------------|-------------------------|-------------|--------------|-------------|-------------|-------------|
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| | Numérateur – BAIIA | 1 659 | 1 346 | 109 | 171 | (12) | — | 1 756 |
| Dénominateur – produits d'exploitation et autres produits | 4 424 | 4 306 | 897 | 889 | (222) | (187) | 5 099 | 5 008 |
| Marge du BAIIA (en %) | 37,5 | 31,3 | 12,1 | 19,2 | n.s. | n.s. | 34,4 | 30,3 |

Calcul de la marge du BAIIA

| Périodes de neuf mois closes les 30 septembre (en millions de dollars, sauf la marge) | Secteur TTech | | Secteur TELUS Numérique | | Éliminations | | Total | |
|---|--------------------|-------------|-------------------------|-------------|--------------|-------------|-------------|-------------|
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| | Numérateur – BAIIA | 4 632 | 4 256 | 472 | 470 | (34) | — | 5 070 |
| Dénominateur – produits d'exploitation et autres produits | 12 906 | 12 745 | 2 757 | 2 713 | (658) | (540) | 15 005 | 14 918 |
| Marge du BAIIA (en %) | 35,9 | 33,4 | 17,1 | 17,3 | n.s. | n.s. | 33,8 | 31,7 |

Calcul de la marge du BAIIA ajusté

| Trimestres clos les 30 septembre (en millions de dollars, sauf la marge) | Secteur TTech | | Secteur TELUS Numérique | | Éliminations | | Total | |
|--|---------------|-------------|-------------------------|-------------|--------------|-------------|-------------|-------------|
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| Numérateur – BAIIA ajusté | 1 723 | 1 633 | 131 | 187 | (12) | — | 1 842 | 1 820 |
| Produits d'exploitation et autres produits ajustés : | | | | | | | | |
| Dénominateur – produits d'exploitation et autres produits ajustés | 4 424 | 4 306 | 897 | 889 | (222) | (187) | 5 099 | 5 008 |
| Marge du BAIIA ajusté (en %) | 39,0 | 37,9 | 14,5 | 21,0 | n.s. | n.s. | 36,1 | 36,3 |

Calcul de la marge du BAIIA ajusté

| Périodes de neuf mois closes les 30 septembre (en millions de dollars, sauf la marge) | Secteur TTech | | Secteur TELUS Numérique | | Éliminations | | Total | |
|---|---------------|-------------|-------------------------|-------------|--------------|-------------|-------------|-------------|
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| Numérateur – BAIIA ajusté | 5 013 | 4 777 | 516 | 525 | (34) | — | 5 495 | 5 302 |
| Produits d'exploitation et autres produits ajustés : | | | | | | | | |
| Produits d'exploitation et autres produits | 12 906 | 12 745 | 2 757 | 2 713 | (658) | (540) | 15 005 | 14 918 |
| Autres produits liés à la participation découlant des coentreprises immobilières | — | (1) | — | — | — | — | — | (1) |
| Dénominateur – produits d'exploitation et autres produits ajustés | 12 906 | 12 744 | 2 757 | 2 713 | (658) | (540) | 15 005 | 14 917 |
| Marge du BAIIA ajusté (en %) | 38,9 | 37,5 | 18,7 | 19,3 | n.s. | n.s. | 36,6 | 35,5 |

Couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts : Cette mesure est définie comme le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts divisé par le montant net des charges d'intérêts, calculé sur 12 mois. Elle est semblable au ratio de couverture prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit, comme il est décrit à la *rubrique 7.6, « Facilités de crédit »*.

Calcul du ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts

| Pour les périodes de 12 mois closes les 30 septembre (en millions de dollars, sauf le ratio) | 2024 | 2023 |
|---|------------|------------|
| Numérateur – couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts | 7 340 | 6 995 |
| Dénominateur – montant net des charges d'intérêts | 1 370 | 1 218 |
| Ratio (fois) | 5,4 | 5,7 |

Flux de trésorerie disponibles : Nous présentons cette mesure comme un indicateur supplémentaire de notre performance opérationnelle, et il n'existe aucune définition généralement reconnue des flux de trésorerie disponibles au sein de l'industrie. Les flux de trésorerie disponibles ne doivent pas être substitués aux mesures présentées dans les tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie. Ils excluent les variations de certains éléments du fonds de roulement (tels que les créances clients et les dettes fournisseurs), le produit tiré des actifs cédés ainsi que d'autres sources et affectations des liquidités figurant dans les tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie. Ils fournissent une estimation des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation qui sont disponibles après les dépenses d'investissement et qui peuvent notamment être utilisés pour payer les dividendes, rembourser la dette, racheter des actions, ou effectuer d'autres investissements. Nous ne tenons pas compte de l'incidence des normes comptables qui n'ont aucune incidence sur la trésorerie, telles que IFRS 15 et IFRS 16. Les flux de trésorerie disponibles peuvent être complétés de temps à autre par le produit tiré des actifs cédés ou par les activités de financement.

Calcul des flux de trésorerie disponibles

| (en millions de dollars) | Trimestres clos les | | Périodes de neuf mois | |
|--|---------------------|------------|-----------------------|--------------|
| | 30 septembre | | closes les | |
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| BAlIA | 1 756 | 1 517 | 5 070 | 4 726 |
| Coûts de restructuration et autres coûts, déduction faite des décaissements | 21 | 90 | 5 | 190 |
| Incidence de l'actif sur contrat, des coûts d'acquisition du contrat et des coûts liés à l'exécution du contrat (incidence d'IFRS 15) et des options de financement d'appareils mobiles Paiements faciles de TELUS | (22) | (17) | 29 | 32 |
| Incidence de la composante capital des contrats de location (incidence d'IFRS 16) | (171) | (135) | (503) | (394) |
| Éléments des tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie : | | | | |
| Rémunération fondée sur des actions, montant net | 44 | 27 | 110 | 100 |
| Charge au titre des régimes à prestations définies du personnel, montant net | 16 | 15 | 50 | 46 |
| Cotisations de l'employeur aux régimes à prestations définies du personnel | (2) | (7) | (16) | (23) |
| Perte liée aux placements mis en équivalence et autres placements | 3 | — | 13 | — |
| Intérêts payés | (362) | (307) | (1 011) | (888) |
| Intérêts reçus | 9 | 4 | 30 | 11 |
| Dépenses d'investissement ¹ | (668) | (769) | (2 084) | (2 289) |
| Flux de trésorerie disponibles avant impôt | 624 | 418 | 1 693 | 1 511 |
| Impôt sur le résultat payé, déduction faite des remboursements | (63) | (63) | (258) | (342) |
| Flux de trésorerie disponibles | 561 | 355 | 1 435 | 1 169 |

1 Se reporter à la note 31 des états financiers consolidés intermédiaires pour plus de détails.

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement des flux de trésorerie disponibles selon notre définition et des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation.

Rapprochement des flux de trésorerie disponibles et des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

| (en millions de dollars) | Trimestres clos les | | Périodes de neuf mois | |
|--|---------------------|--------------|-----------------------|--------------|
| | 30 septembre | | closes les | |
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| Flux de trésorerie disponibles | 561 | 355 | 1 435 | 1 169 |
| Ajouter (déduire) : | | | | |
| Dépenses d'investissement ¹ | 668 | 769 | 2 084 | 2 289 |
| Incidence de la composante capital des contrats de location | 171 | 135 | 503 | 394 |
| Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation qui ne sont pas inclus dans les postes précédents et d'autres éléments non significatifs sur une base individuelle compris dans le résultat net ne générant ni n'utilisant aucuns flux de trésorerie | 32 | 48 | (252) | (667) |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | 1 432 | 1 307 | 3 770 | 3 185 |

1 Se reporter à la note 31 des états financiers consolidés intermédiaires pour plus de détails.

Produits mensuels moyens par abonné (« PMMA ») des téléphones mobiles – calculés comme les produits tirés des services de réseau découlant des forfaits, des frais d'itinérance et des frais d'utilisation mensuels, divisés par le nombre moyen d'abonnés des téléphones mobiles dans le réseau au cours de la période, et le résultat est exprimé en tant que taux mensuel.

Dette nette : Nous estimons que la dette nette est une mesure utile, parce qu'elle représente le montant des emprunts à court terme et des obligations relatives à la dette à long terme qui ne sont pas couverts par la trésorerie et les placements temporaires disponibles. La mesure définie par les normes IFRS qui se rapproche le plus de la dette nette est la dette à long terme, y compris la tranche courante de la dette à long terme. La dette nette est un élément du ratio **dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts**.

Ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts : Cette mesure est définie comme la dette nette à la fin de la période divisée par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts sur 12 mois. (Se reporter à la *rubrique 7.5, « Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement »*.) Cette mesure est analogue au ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit, tel qu'il est décrit à la *rubrique 7.6, « Facilités de crédit »*.

Calcul du ratio de la dette nette sur le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts

| Pour les périodes de 12 mois closes les 30 septembre (en millions de dollars, sauf le ratio) | 2024 | 2023 |
|---|-------------|-------------|
| Numérateur – dette nette | 28 109 | 26 719 |
| Dénominateur – BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts | 7 340 | 6 995 |
| Ratio (fois) | 3,83 | 3,82 |

Montant net des charges d'intérêts : Cette mesure est le dénominateur utilisé pour calculer le **ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts**. Le montant net des charges d'intérêts représente les coûts de financement excluant les intérêts sur la dette à long terme comptabilisés à l'actif, les intérêts nets des régimes à prestations définies du personnel, les variations latentes de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels et les recouvrements liés au remboursement par anticipation et à l'échéance de la dette, calculés sur 12 mois. Les charges comptabilisées relativement à la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme, le cas échéant, sont prises en compte dans le montant net des charges d'intérêts.

Calcul du montant net des charges d'intérêts

| Pour les périodes de 12 mois closes les 30 septembre (en millions de dollars) | 2024 | 2023 |
|---|--------------|--------------|
| Coûts de financement | 1 533 | 1 317 |
| Ajouter (déduire) : | | |
| Montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel | (9) | (7) |
| Intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives – capitalisés | 15 | 5 |
| Variations latentes de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels | (169) | (97) |
| Montant net des charges d'intérêts | 1 370 | 1 218 |

11.2 Indicateurs opérationnels

Les mesures suivantes constituent des paramètres utilisés dans l'industrie pour évaluer la performance opérationnelle d'une entité de télécommunications offrant des services mobiles et des services fixes. Elles n'ont cependant pas de signification normalisée prescrite par les normes IFRS de l'IASB.

Taux de désabonnement – calculé comme le nombre d'abonnés désactivés au cours d'une période donnée, divisé par le nombre moyen d'abonnés dans le réseau au cours de la période, et le résultat est exprimé en tant que taux mensuel. Le taux de désabonnement des téléphones mobiles représente la moyenne totale des taux de désabonnement des téléphones mobiles des services prépayés et des services postpayés. Un abonné des services prépayés de téléphone mobile de TELUS, de Koodo^{MD} ou de Public Mobile^{MD} est désactivé lorsqu'il n'utilise pas les services au cours des 90 jours suivant l'expiration des crédits prépayés.

Abonné des appareils connectés – abonné qui utilise un forfait actif de TELUS ainsi qu'un appareil portable générateur de produits récurrents (p. ex., les tablettes, les clés Internet, l'Internet des objets, la technologie prêt-à-porter et les véhicules connectés) appuyés par TELUS et dont les capacités cellulaires de transmission de la voix sont limitées ou inexistantes.

Abonné des téléphones mobiles – abonné qui utilise un forfait actif de TELUS ainsi qu'un appareil portable générateur de produits récurrents (p. ex., les téléphones mobiles et les téléphones intelligents) pour lequel TELUS procure une connectivité voix, messagerie textuelle et/ou données.

Abonné des services Internet – abonné qui utilise un forfait actif de TELUS pour les services Internet ainsi qu'un appareil générateur de produits récurrents pour lequel TELUS procure un accès aux services Internet.

Abonné des services de voix résidentiels – abonné qui utilise un forfait actif de TELUS pour les services de téléphonie ainsi qu'un appareil générateur de produits récurrents pour lequel TELUS procure un accès aux services de voix.

Abonné des services de sécurité – abonné qui utilise un forfait actif de TELUS pour les services de sécurité ainsi qu'un appareil générateur de produits récurrents connecté à la plateforme de solutions de sécurité et d'automatisation de TELUS.

Abonné des services de télévision – abonné qui utilise un forfait actif de TELUS pour les services de télévision ainsi qu'un abonnement à un appareil générateur de produits récurrents en vertu duquel il peut accéder aux services vidéo au moyen d'une plateforme TELUS TV.

Nombre de personnes couvertes par les services de soins de santé – nombre d'utilisateurs (adhérents principaux et leurs personnes à charge) participant à divers programmes de santé appuyés par les services de TELUS Santé (p. ex., soins virtuels, gestion des régimes d'assurance maladie, soins préventifs, sécurité en matière de santé personnelle et programmes d'aide aux employés et à la famille). Certains membres et leurs personnes à charge utiliseront probablement plusieurs services de TELUS Santé.

Membre des services de soins de santé virtuels – adhérent principal à un programme de soins virtuels de TELUS Santé actif.

Nombre de transactions liées aux services de soins de santé numériques – nombre total de demandes de règlements pour des soins de santé, de demandes de règlements pour des soins dentaires, de consultations ou autres transactions soutenues par les produits et services de TELUS Santé.

TELUS CORPORATION
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS
(NON AUDITÉ)
30 SEPTEMBRE 2024

États consolidés intermédiaires résumés de la situation financière

(non audité)

| Périodes closes les 30 septembre (en millions, sauf les montants par action) | Note | Trimestres | | Périodes de neuf mois | |
|--|------|------------|----------|-----------------------|-----------|
| | | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| PRODUITS D'EXPLOITATION | | | | | |
| Services | | 4 410 \$ | 4 388 \$ | 13 081 \$ | 13 091 \$ |
| Équipement | | 632 | 602 | 1 727 | 1 758 |
| Produits d'exploitation (tirés de contrats conclus avec des clients) | 6 | 5 042 | 4 990 | 14 808 | 14 849 |
| Autres produits | 7 | 57 | 18 | 197 | 69 |
| Produits d'exploitation et autres produits | | 5 099 | 5 008 | 15 005 | 14 918 |
| CHARGES D'EXPLOITATION | | | | | |
| Achat de biens et services | 16 | 1 868 | 1 858 | 5 503 | 5 451 |
| Charge au titre des avantages du personnel | 8,16 | 1 475 | 1 633 | 4 432 | 4 741 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 17 | 597 | 611 | 1 895 | 1 849 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | 18 | 371 | 389 | 1 130 | 1 179 |
| | | 4 311 | 4 491 | 12 960 | 13 220 |
| BÉNÉFICE D'EXPLOITATION | | | | | |
| Coûts de financement | 9 | 479 | 352 | 1 255 | 995 |
| BÉNÉFICE AVANT IMPÔT | | | | | |
| Impôt sur le résultat | 10 | 309 | 165 | 790 | 703 |
| BÉNÉFICE NET | | | | | |
| | | 257 | 137 | 618 | 557 |
| AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL | | | | | |
| Éléments qui peuvent être ultérieurement reclassés en résultat | | | | | |
| Variation de la juste valeur latente des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie | | (21) | 30 | 11 | (5) |
| Écarts de change découlant de la conversion des états financiers des établissements à l'étranger | | 23 | 7 | 64 | (28) |
| | | 2 | 37 | 75 | (33) |
| Éléments qui ne seront jamais ultérieurement reclassés en résultat | | | | | |
| Modification de l'évaluation des actifs financiers de placement | | 1 | (4) | (2) | (12) |
| Réévaluations au titre des régimes à prestations définies du personnel | | (20) | 60 | 31 | 59 |
| | | (19) | 56 | 29 | 47 |
| | | (17) | 93 | 104 | 14 |
| BÉNÉFICE GLOBAL | | | | | |
| | | 240 \$ | 230 \$ | 722 \$ | 571 \$ |
| BÉNÉFICE NET ATTRIBUABLE AUX ÉLÉMENTS SUIVANTS : | | | | | |
| Actions ordinaires | | 280 \$ | 136 \$ | 635 \$ | 553 \$ |
| Participations ne donnant pas le contrôle | | (23) | 1 | (17) | 4 |
| | | 257 \$ | 137 \$ | 618 \$ | 557 \$ |
| BÉNÉFICE GLOBAL ATTRIBUABLE AUX ÉLÉMENTS SUIVANTS : | | | | | |
| Actions ordinaires | | 271 \$ | 218 \$ | 717 \$ | 573 \$ |
| Participations ne donnant pas le contrôle | | (31) | 12 | 5 | (2) |
| | | 240 \$ | 230 \$ | 722 \$ | 571 \$ |
| BÉNÉFICE NET PAR ACTION ORDINAIRE | | | | | |
| De base | 12 | 0,19 \$ | 0,09 \$ | 0,43 \$ | 0,38 \$ |
| Dilué | | 0,19 \$ | 0,09 \$ | 0,43 \$ | 0,38 \$ |
| NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ TOTAL D' ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION | | | | | |
| De base | | 1 492 | 1 454 | 1 483 | 1 447 |
| Dilué | | 1 497 | 1 459 | 1 488 | 1 451 |

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.



| (en millions) | Note | Au 30 septembre 2024 | Au 31 décembre 2023 |
|--|------|-------------------------|------------------------|
| ACTIF | | | |
| Actifs courants | | | |
| Trésorerie et placements temporaires, montant net | | 814 \$ | 864 \$ |
| Débiteurs | 6 b) | 3 554 | 3 597 |
| Impôt sur le résultat et autres impôts et taxes à recevoir | | 55 | 205 |
| Stocks | 1 b) | 492 | 484 |
| Actifs sur contrat | 6 c) | 413 | 445 |
| Charges payées d'avance | 20 | 779 | 682 |
| Actifs dérivés courants | 4 d) | 17 | 36 |
| | | 6 124 | 6 313 |
| Actifs non courants | | | |
| Immobilisations corporelles, montant net | 17 | 17 210 | 17 248 |
| Immobilisations incorporelles, montant net | 18 | 20 526 | 19 721 |
| Goodwill, montant net | 18 | 10 323 | 10 058 |
| Actifs sur contrat | 6 c) | 277 | 303 |
| Autres actifs à long terme | 20 | 2 526 | 2 493 |
| | | 50 862 | 49 823 |
| | | 56 986 \$ | 56 136 \$ |

| (en millions) | Note | Au 30 septembre 2024 | Au 31 décembre 2023 |
|---|------|-------------------------|------------------------|
| PASSIF ET CAPITAUX PROPRES | | | |
| Passifs courants | | | |
| Emprunts à court terme | 22 | 925 \$ | 104 \$ |
| Créditeurs et charges à payer | 23 | 3 419 | 3 391 |
| Impôt sur le résultat et autres impôts et taxes à payer | | 156 | 126 |
| Dividendes à payer | 13 | 578 | 550 |
| Facturation par anticipation et dépôts de clients | 24 | 950 | 971 |
| Provisions | 25 | 235 | 317 |
| Tranche courante de la dette à long terme | 26 | 2 613 | 3 994 |
| Passifs dérivés courants | 4 d) | 15 | 25 |
| | | 8 891 | 9 478 |
| Passifs non courants | | | |
| Provisions | 25 | 736 | 744 |
| Dette à long terme | 26 | 25 387 | 23 355 |
| Autres passifs à long terme | 27 | 865 | 867 |
| Impôt sur le résultat différé | | 4 180 | 4 390 |
| | | 31 168 | 29 356 |
| Passif | | 40 059 | 38 834 |
| Capitaux propres | | | |
| Capitaux propres attribuables aux actions ordinaires | 28 | 15 771 | 16 112 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | | 1 156 | 1 190 |
| | | 16 927 | 17 302 |
| | | 56 986 \$ | 56 136 \$ |

Passifs éventuels 29

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

États consolidés intermédiaires résumés des variations des capitaux propres

(non audité)

| | | Capitaux propres attribuables aux actions ordinaires | | | | | | Participations ne donnant pas le contrôle | |
|--|--------------|--|------------------|------------------|--------------------------|--|------------------|---|------------------|
| | | Capital d'apport | | | Bénéfices non distribués | Cumul des autres éléments du résultat global | Total | Total | Total |
| | | Actions ordinaires (note 28) | | Surplus d'apport | | | | | |
| (en millions) | Note | Nombre d'actions | Capital social | | | | | | |
| Solde au 1 ^{er} janvier 2023 | | 1 431 | 11 399 \$ | 956 \$ | 4 104 \$ | 110 \$ | 16 569 \$ | 1 089 \$ | 17 658 \$ |
| Bénéfice net | | — | — | — | 553 | — | 553 | 4 | 557 |
| Autres éléments du résultat global | 11 | — | — | — | 59 | (39) | 20 | (6) | 14 |
| Dividendes | 13 | — | — | — | (1 561) | — | (1 561) | — | (1 561) |
| Dividendes réinvestis et paiements facultatifs en trésorerie | 13 b), 14 c) | 22 | 559 | — | — | — | 559 | — | 559 |
| Rémunération fondée sur des actions mise en équivalence | | — | 1 | 87 | — | — | 88 | 3 | 91 |
| Variation des participations dans des filiales | 28 b) | 2 | 54 | 35 | — | — | 89 | 99 | 188 |
| Solde au 30 septembre 2023 | | 1 455 | 12 013 \$ | 1 078 \$ | 3 155 \$ | 71 \$ | 16 317 \$ | 1 189 \$ | 17 506 \$ |
| Solde au 1 ^{er} janvier 2024 | | 1 468 | 12 324 \$ | 997 \$ | 2 835 \$ | (44) \$ | 16 112 \$ | 1 190 \$ | 17 302 \$ |
| Bénéfice net | | — | — | — | 635 | — | 635 | (17) | 618 |
| Autres éléments du résultat global | 11 | — | — | — | 31 | 51 | 82 | 22 | 104 |
| Dividendes | 13 | — | — | — | (1 709) | — | (1 709) | — | (1 709) |
| Dividendes réinvestis et paiements facultatifs en trésorerie | 13 b), 14 c) | 24 | 508 | — | — | — | 508 | — | 508 |
| Rémunération fondée sur des actions mise en équivalence | 14 b) | — | 2 | 85 | — | — | 87 | 4 | 91 |
| Émission d'actions ordinaires dans le cadre de regroupements d'entreprises | 18 b) | — | 7 | — | — | — | 7 | — | 7 |
| Variation des participations dans des filiales | 28 b) | — | — | 49 | — | — | 49 | (43) | 6 |
| Solde au 30 septembre 2024 | | 1 492 | 12 841 \$ | 1 131 \$ | 1 792 \$ | 7 \$ | 15 771 \$ | 1 156 \$ | 16 927 \$ |

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie

(non audité)

| Périodes closes les 30 septembre (en millions) | Trimestres | | Périodes de neuf mois | |
|--|------------|--------|-----------------------|---------|
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| ACTIVITÉS D'EXPLOITATION | | | | |
| Bénéfice net | 257 \$ | 137 \$ | 618 \$ | 557 \$ |
| Ajustements visant le rapprochement du bénéfice net et des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation : | | | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles et amortissement des immobilisations incorporelles | 968 | 1 000 | 3 025 | 3 028 |
| Impôt sur le résultat différé (note 10) | (117) | (98) | (285) | (227) |
| Charge de rémunération fondée sur des actions, montant net (note 14 a) | 44 | 27 | 110 | 100 |
| Charge au titre des régimes à prestations définies du personnel, montant net (note 15 a) | 16 | 15 | 50 | 46 |
| Cotisations de l'employeur aux régimes à prestations définies du personnel (note 15 a) | (2) | (7) | (16) | (23) |
| Perte liée aux placements mis en équivalence (notes 7, 21) | 3 | 2 | 13 | 10 |
| Autres | (43) | 10 | (88) | 79 |
| Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation (note 31 a) | 306 | 221 | 343 | (385) |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | 1 432 | 1 307 | 3 770 | 3 185 |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | | | |
| Paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre (note 31 a) | (679) | (745) | (2 157) | (2 498) |
| Paiements en trésorerie au titre des licences de spectre (note 18 a) | — | (24) | (620) | (29) |
| Paiements en trésorerie au titre des acquisitions, montant net (note 18 b) | (91) | (11) | (258) | (1 273) |
| Avances aux coentreprises immobilières et aux entreprises associées et participations dans les coentreprises immobilières et les entreprises associées (note 21) | (7) | (19) | (12) | (136) |
| Sommes reçues des coentreprises immobilières (note 21) | 2 | 1 | 5 | 5 |
| Produit de cessions | — | — | 21 | 7 |
| Investissement dans des placements de portefeuille et autres | (7) | 7 | (8) | (108) |
| Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement | (782) | (791) | (3 029) | (4 032) |

| Périodes closes les 30 septembre (en millions) | Trimestres | | Périodes de neuf mois | |
|---|------------|----------|-----------------------|----------|
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| ACTIVITÉS DE FINANCEMENT (note 31 b) | | | | |
| Dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires (note 13 a) | (384) | (338) | (1 174) | (976) |
| Émission (remboursement) d'emprunts à court terme, montant net | (118) | (490) | 822 | — |
| Émission de titres de créance à long terme (note 26) | 1 294 | 2 808 | 5 083 | 8 325 |
| Remboursements par anticipation et à l'échéance de titres de créance à long terme (note 26) | (1 529) | (1 925) | (5 480) | (6 195) |
| Actions d'une filiale achetées des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, montant net | (25) | — | (25) | (57) |
| Autres | (1) | (16) | (17) | (20) |
| Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement | (763) | 39 | (791) | 1 077 |
| SITUATION DE TRÉSORERIE | | | | |
| Augmentation (diminution) de la trésorerie et des placements temporaires, montant net | (113) | 555 | (50) | 230 |
| Trésorerie et placements temporaires, montant net au début | 927 | 649 | 864 | 974 |
| Trésorerie et placements temporaires, montant net à la fin | 814 \$ | 1 204 \$ | 814 \$ | 1 204 \$ |
| INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION | | | | |
| Intérêts payés | (362) \$ | (307) \$ | (1 011) \$ | (888) \$ |
| Intérêts reçus | 9 \$ | 4 \$ | 30 \$ | 11 \$ |
| Impôt sur le résultat payé, montant net | (63) \$ | (63) \$ | (258) \$ | (342) \$ |

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

30 SEPTEMBRE 2024

TELUS Corporation est l'une des plus importantes sociétés de télécommunications du Canada offrant un vaste éventail de solutions technologiques, qui incluent des produits et des services de voix et de données mobiles et fixes, des services de soins de santé et des solutions technologiques et logicielles (y compris les programmes d'aide aux employés et à la famille et l'administration des avantages du personnel), les services liés à l'agriculture et aux biens de consommation (logiciels, services de gestion de données et technologies intelligentes pour la chaîne alimentaire et les biens de consommation axées sur l'analytique de données), ainsi qu'une expérience numérique. Les services de données comprennent les services de protocole Internet, les services de télévision, les services d'hébergement, les services de technologies de l'information gérées et les services fondés sur l'infonuagique, de même que les services de sécurité résidentielle et d'entreprise.

TELUS Corporation a été constituée en société par actions en vertu de la loi intitulée Company Act (Colombie-Britannique) le 26 octobre 1998, sous la dénomination BCT.TELUS Communications Inc. (« BCT »). Le 31 janvier 1999, conformément à un plan d'arrangement aux termes de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* approuvé par le tribunal et intervenu entre BCT, BC TELECOM Inc. et l'ancienne société située en Alberta, TELUS Corporation (« TC »), BCT a acquis la totalité des actions de BC TELECOM Inc. et de TC en échange d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote de BCT et BC TELECOM Inc. a été dissoute. Le 3 mai 2000, BCT a changé sa dénomination pour TELUS Corporation et en février 2005, TELUS Corporation est devenue assujettie à la Business Corporations Act (Colombie-Britannique), loi qui a remplacé la Company Act (Colombie-Britannique). TELUS Corporation a son siège social au 510 West Georgia Street, Floor 5, Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 0M3.

Les expressions « TELUS », « nous », « notre », « nos », « nôtre » et « nous-mêmes » désignent TELUS Corporation et, dans les cas où le contexte le permet ou l'exige, ses filiales. Nos principales filiales sont : TELUS Communications Inc., dans laquelle nous détenons une participation de 100 % au 30 septembre 2024; et TELUS International (Cda) Inc. (qui exerce ses activités sous le nom de TELUS Expérience numérique) dans laquelle nous détenons une participation de 57,7 % au 30 septembre 2024, comme il est décrit plus en détail à la *note 28 b*), et qui a mené à terme son premier appel public à l'épargne en février 2021.

| Notes annexes | Page |
|---|------|
| Application générale | |
| 1. États financiers consolidés intermédiaires résumés | 7 |
| 2. Faits nouveaux concernant les méthodes comptables | 7 |
| 3. Politiques financières liées à la structure du capital | 8 |
| 4. Instruments financiers | 13 |
| Éléments portant sur les résultats d'exploitation consolidés | |
| 5. Information sectorielle | 22 |
| 6. Produits tirés de contrats conclus avec des clients | 26 |
| 7. Autres produits | 27 |
| 8. Charge au titre des avantages du personnel | 27 |
| 9. Coûts de financement | 28 |
| 10. Impôt sur le résultat | 28 |
| 11. Autres éléments du résultat global | 30 |
| 12. Montants par action | 32 |
| 13. Dividendes par action | 32 |
| 14. Rémunération fondée sur des actions | 34 |
| 15. Avantages du personnel futurs | 38 |
| 16. Coûts de restructuration et autres coûts | 40 |
| Éléments portant sur la situation financière consolidée | |
| 17. Immobilisations corporelles | 41 |
| 18. Immobilisations incorporelles et goodwill | 42 |
| 19. Contrats de location | 44 |
| 20. Autres actifs à long terme | 44 |
| 21. Coentreprises immobilières et participations dans des entreprises associées | 45 |
| 22. Emprunts à court terme | 48 |
| 23. Créiteurs et charges à payer | 48 |
| 24. Facturation par anticipation et dépôts de clients | 48 |
| 25. Provisions | 50 |
| 26. Dette à long terme | 51 |
| 27. Autres passifs à long terme | 57 |
| 28. Capitaux propres | 57 |
| 29. Passifs éventuels | 59 |
| Autres | |
| 30. Transactions entre parties liées | 61 |
| 31. Informations supplémentaires sur les tableaux des flux de trésorerie | 63 |

1 états financiers consolidés intermédiaires résumés

a) Mode de présentation

Les notes annexes figurant dans nos états financiers consolidés intermédiaires résumés comprennent uniquement les événements et les transactions d'importance et non toutes les informations normalement présentées dans nos états financiers annuels audités. Par conséquent, ces états financiers consolidés intermédiaires sont dits résumés. Nos états financiers consolidés intermédiaires résumés doivent être lus parallèlement à nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Nos états financiers consolidés intermédiaires résumés sont exprimés en dollars canadiens et sont préparés selon les mêmes méthodes comptables et les mêmes méthodes d'application que celles décrites dans nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Les principes comptables généralement reconnus que nous utilisons sont les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de l'IASB ») et les principes comptables généralement reconnus du Canada. Nos états financiers consolidés intermédiaires résumés sont conformes à la Norme comptable internationale 34 *Information financière intermédiaire* et reflètent tous les ajustements (de nature récurrente habituelle) qui sont, à notre avis, nécessaires à une présentation fidèle des résultats pour les périodes intermédiaires présentées.

Ces états financiers consolidés pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024 ont été autorisés par notre conseil d'administration pour publication le 8 novembre 2024.

b) Stocks

Nos stocks se composaient essentiellement d'appareils mobiles, de pièces et d'accessoires d'un montant total de 387 millions de dollars au 30 septembre 2024 (31 décembre 2023 – 369 millions de dollars), de même que d'équipement de communications détenu en vue de leur revente. Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation et le coût est établi selon la méthode du coût moyen. Le coût des biens vendus pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024 a totalisé 0,6 milliard de dollars (2023 – 0,6 milliard de dollars) et 1,7 milliard de dollars (2023 – 1,7 milliard de dollars), respectivement.

2 faits nouveaux concernant les méthodes comptables

a) Première application des normes, interprétations et modifications des normes et interprétations au cours de la période de présentation de l'information financière

- En mai 2023, l'International Accounting Standards Board a publié *Accords de financement de fournisseurs*, qui a modifié IAS 7 *Tableau des flux de trésorerie* et IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir* et exige des informations quantitatives et qualitatives supplémentaires sur les accords de financement de fournisseurs. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024, mais l'application anticipée était permise; la présentation de l'information comparative des exercices antérieurs n'est pas requise pour le premier exercice d'application de la nouvelle norme. Nous évaluons actuellement l'incidence des normes modifiées, mais nous ne prévoyons pas que l'application des modifications, comme il est décrit à la *note 23*, aura une incidence significative sur nos informations financières.
- En mai 2023, l'International Accounting Standards Board a publié *Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier Deux (modifications d'IAS 12)*, qui a modifié IAS 12 *Impôts sur le résultat*. Les modifications prévoient une exemption temporaire, dont nous nous sommes prévalus, de l'obligation de comptabilisation de l'impôt différé découlant du modèle de règles du Pilier Deux de l'Organisation de coopération et de développement économiques (l'« OCDE »), de telles règles garantissant que les grandes sociétés multinationales seront assujetties à un taux d'imposition minimum de 15 % dans chaque territoire où elles exercent leurs activités. Les modifications visent à assurer la cohérence et la comparabilité des états financiers, étant donné qu'il est attendu que le rythme et le calendrier de mise en œuvre des règles de l'OCDE différeront d'un territoire à l'autre. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 et pour les périodes intermédiaires se clôturant après le 31 décembre 2023. L'incidence de ces modifications est décrite à la *note 10*.

b) Normes, interprétations et modifications aux normes et interprétations qui ne sont pas encore entrées en vigueur et n'ont pas encore été appliquées

- En avril 2024, l'International Accounting Standards Board a publié IFRS 18 *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*, qui établit les exigences générales en matière de présentation et d'informations à fournir dans les états financiers. La nouvelle norme remplacera IAS 1 *Présentation des états financiers*. Bien qu'une grande partie de la substance d'IAS 1 *Présentation des états financiers* sera maintenue dans la nouvelle norme, celle-ci comportera les nouveautés suivantes :
- Afin d'améliorer la comparabilité entre les entités, la norme exige la présentation, dans l'état du résultat net, d'un sous-total pour le bénéfice d'exploitation et d'un sous-total pour le bénéfice avant coût de financement et impôt (les deux sous-totaux étant définis dans la nouvelle norme);
- La norme exige la présentation et le rapprochement, dans une même note des états financiers, des mesures de performance définies par la direction qui sont utilisés dans les communications publiques pour présenter l'opinion de la direction sur divers aspects de la performance d'une entité et qui sont tirés des états du résultat net et des autres éléments du résultat global;
- Elle rehausse les exigences relatives au regroupement et à la ventilation des montants des états financiers;
- La norme exige certains changements au tableau des flux de trésorerie, y compris l'élimination des options relatives au classement des flux de trésorerie provenant des intérêts et des dividendes.

La nouvelle norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, et l'adoption anticipée est permise. Nous évaluons actuellement l'incidence de la nouvelle norme. Bien qu'il y aura un certain changement de l'endroit où sont présentées et rapprochées plusieurs de nos mesures de performance définies par la direction (principalement un déplacement du rapport de gestion aux états financiers), ainsi que de l'endroit où sont classés certains flux de trésorerie dans nos tableaux des flux de trésorerie (principalement un déplacement des intérêts payés qui passeront des activités d'exploitation aux activités de financement), nous ne prévoyons pas que l'application de la nouvelle norme aura une incidence significative sur la totalité de nos informations financières.

- En mai 2024, l'International Accounting Standards Board a publié des modifications au classement et à l'évaluation des instruments financiers (modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7). Les modifications à portée limitée visent à tenir compte de la diversité des pratiques comptables en ce qui a trait au classement des actifs financiers présentant des caractéristiques liées à l'environnement, à la responsabilité sociale et à la gouvernance d'entreprise et des caractéristiques similaires, et à préciser la date à laquelle un actif financier ou un passif financier est décomptabilisé lorsqu'on utilise des systèmes de paiement électronique. La nouvelle norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, et l'adoption anticipée est permise. Nous évaluons actuellement l'incidence de la nouvelle norme, mais nous ne prévoyons pas que nous serons touchés de façon significative par l'application des modifications.

3 politiques financières liées à la structure du capital

Généralités

Nous gérons le capital financier dans le but de maintenir une structure du capital souple qui optimise le coût et la disponibilité du capital en fonction d'un niveau de risque acceptable. Dans notre définition du capital financier, nous incluons :

- les capitaux propres attribuables aux actions ordinaires (excluant le cumul des autres éléments du résultat global);
- les participations ne donnant pas le contrôle;
- la dette à long terme (y compris les facilités de crédit à long terme, le papier commercial adossé à des facilités de crédit à long terme et tous les actifs ou passifs de couverture liés aux éléments de la dette à long terme, déduction faite des montants inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global);
- la trésorerie et les placements temporaires;
- les emprunts à court terme (y compris ceux qui découlent de la titrisation de créances clients et de montants non facturés à recevoir des clients au titre du financement);
- les autres éléments de la dette à long terme.

Nous gérons notre structure du capital financier et ajustons celle-ci en fonction des variations de la conjoncture économique et des caractéristiques des risques liés à nos activités. Afin de maintenir ou d'ajuster notre structure du capital financier, nous pouvons :

- ajuster le montant des dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires;
- racheter des actions ordinaires à des fins d'annulation dans le cadre d'offres de rachat dans le cours normal des activités;
- émettre de nouvelles actions [y compris des actions ordinaires et des actions à droit de vote subalterne de TELUS International (Cda) Inc.];
- émettre de nouveaux titres de créance, et émettre de nouveaux titres de créance afin de remplacer une dette existante dotée de caractéristiques différentes;
- accroître ou réduire le montant des emprunts à court terme découlant de la titrisation des créances clients et des montants non facturés à recevoir des clients au titre du financement.

Nos objectifs financiers en 2024, qui sont revus chaque année, sont demeurés inchangés par rapport à 2023. Nous estimons que nos objectifs financiers s'alignent sur notre stratégie à long terme.

Nous surveillons le capital financier au moyen de diverses mesures, notamment le ratio dette nette/bénéfice avant intérêts, impôt sur le résultat et amortissements (le « BAIIA* ») excluant les coûts de restructuration et autres coûts, les ratios de couverture ainsi que les ratios de distribution.

Ratios d'endettement et de couverture

Le ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts est calculé comme la dette nette à la fin de la période divisée par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts sur 12 mois. Historiquement, cette mesure est semblable au ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit. La dette nette et le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts sont des mesures qui n'ont pas de signification normalisée prescrite par les normes IFRS de l'IASB et, par conséquent, il est peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Le calcul de ces mesures se présente comme dans le tableau qui suit. La dette nette est un élément d'un ratio servant à déterminer la conformité à certaines clauses restrictives s'appliquant à la dette.

Aux 30 septembre ou pour les périodes de 12 mois closes à ces dates (en millions de dollars)

| | Objectif | 2024 | 2023 |
|---|--------------------------|-----------|-----------|
| Composantes des ratios d'endettement et de couverture | | | |
| Dette nette ¹ | | 28 109 \$ | 26 719 \$ |
| BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts ² | | 7 340 \$ | 6 995 \$ |
| Montant net des charges d'intérêts ³ (note 9) | | 1 370 \$ | 1 218 \$ |
| Ratio d'endettement | | | |
| Dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts | 2,20 à 2,70 ⁴ | 3,83 | 3,82 |
| Ratios de couverture | | | |
| Couverture par le bénéfice ⁵ | | 1,9 | 1,9 |
| Couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts ⁶ | | 5,4 | 5,7 |

* Le BAIIA n'est pas une mesure financière normalisée en vertu des normes IFRS de l'IASB et pourrait ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs; selon notre définition, le BAIIA correspond aux produits d'exploitation et autres produits diminués des achats de biens et services et de la charge au titre des avantages du personnel. Nous présentons le BAIIA parce

qu'il constitue une mesure clé à laquelle la direction a recours pour évaluer la performance de nos activités et qu'il sert aussi à déterminer si nous respectons certaines clauses restrictives de nos conventions d'emprunt.

- 1 La dette nette et le total du capital investi sont calculés comme suit :

| Aux 30 septembre | Note | 2024 | 2023 |
|--|------|------------------|------------------|
| Dette à long terme | 26 | 28 000 \$ | 27 833 \$ |
| Frais d'émission de titres de créance portés en déduction de la dette à long terme | | 124 | 122 |
| (Actifs) passifs dérivés utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt et le risque de change liés à la dette à long terme libellée en dollars américains, montant net | | 78 | (90) |
| Cumul des autres éléments du résultat global découlant des instruments financiers utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt et le risque de change liés à la dette à long terme libellée en dollars américains – compte non tenu des incidences fiscales | | (204) | (46) |
| Trésorerie et placements temporaires, montant net | | (814) | (1 204) |
| Emprunts à court terme | 22 | 925 | 104 |
| Dette nette | | 28 109 | 26 719 |
| Actions ordinaires | | 15 771 | 16 317 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | | 1 156 | 1 189 |
| Moins : cumul des autres éléments du résultat global compris ci-dessus dans les capitaux propres attribuables aux actions ordinaires ainsi que dans les participations ne donnant pas le contrôle | | (27) | (88) |
| Total du capital investi | | 45 009 \$ | 44 137 \$ |

- 2 Le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts est calculé comme suit :

| | BAIIA (note 5) | Coûts de restructuration et autres coûts (note 16) | BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts |
|---|-------------------|---|--|
| Ajouter | | | |
| Période de neuf mois close le | | | |
| 30 septembre 2024 | 5 070 \$ | 425 \$ | 5 495 \$ |
| Exercice clos le 31 décembre 2023 | 6 431 | 717 | 7 148 |
| Déduire | | | |
| Période de neuf mois close le | | | |
| 30 septembre 2023 | (4 726) | (577) | (5 303) |
| BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts | 6 775 \$ | 565 \$ | 7 340 \$ |

- 3 Le montant net des charges d'intérêts est le montant net des coûts de financement, excluant le montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel, les variations latentes de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels, les économies liées à la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme et le remboursement à l'échéance de titres de créance, calculé sur 12 mois (les charges comptabilisées à l'égard de la prime au titre du remboursement par anticipation,

le cas échéant, sont incluses dans le montant net des charges d'intérêts) (se reporter à la note 9).

- 4 Notre fourchette cible à long terme pour le ratio d'endettement est de 2,20 à 2,70 fois. Au 30 septembre 2024, le ratio sortait de cette fourchette cible à long terme. Nous pourrions laisser ce ratio sortir de la fourchette cible (pour saisir les occasions de placement à long terme), et ce cas s'est déjà présenté, mais nous nous efforcerons de faire en sorte que ce ratio soit d'environ 2,70 fois à moyen terme (après les enchères de licences de spectre de 2021 et de 2023 et les prochaines enchères de licences de spectre des ondes millimétriques), ce qui s'aligne sur notre stratégie à long terme. Nous respectons le ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit, en vertu desquelles nous devons nous assurer que notre ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie d'exploitation n'est pas supérieur à 4,25:1,00 (se reporter à la note 26 d). Le calcul du ratio d'endettement est essentiellement semblable au calcul du ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit.
- 5 La couverture par le bénéfice est définie dans le Règlement 41-101 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et correspond au bénéfice net avant les charges liées aux coûts d'emprunt et la charge d'impôt sur le résultat divisé par les charges liées aux coûts d'emprunt (intérêts sur la dette à long terme; intérêts sur les emprunts à court terme et les autres emprunts; prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme); et réintégration des intérêts capitalisés, en excluant les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.
- 6 La couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts est définie comme le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts divisé par le montant net des charges d'intérêts. Cette mesure est essentiellement semblable au ratio de couverture prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit.

Le ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts était de 3,83 fois au 30 septembre 2024, comparativement à 3,82 fois à l'exercice précédent. L'incidence de l'augmentation des niveaux de la dette nette, qui tient essentiellement aux acquisitions de spectre et d'entreprises, a été environ équivalente à l'incidence de la croissance du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts. Les niveaux de la dette nette étaient déjà élevés au cours de la période considérée et des périodes comparatives en raison de nos acquisitions de spectre et acquisitions d'entreprises.

Le ratio de couverture par le bénéfice était de 1,9 fois pour la période de 12 mois close le 30 septembre 2024, soit un ratio inchangé comparativement à 1,9 fois à l'exercice précédent. Une augmentation du bénéfice avant les coûts d'emprunt et l'impôt sur le résultat a donné lieu à une hausse de 0,3 du ratio et l'augmentation des coûts d'emprunt a donné lieu à une baisse de 0,3 du ratio. Le ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts s'est établi à 5,4 fois pour la période de 12 mois close le 30 septembre 2024, en baisse par rapport au ratio de 5,7 fois enregistré à l'exercice précédent. La croissance du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts s'est traduite par une hausse de 0,3 du ratio et la hausse de 152 millions de dollars du montant net des charges d'intérêts s'est traduite par une baisse de 0,6 du ratio.

Ratio de distribution lié aux actions ordinaires de TELUS Corporation

Afin d'assurer une cohérence avec la manière dont nous gérons nos activités, notre ratio de distribution lié aux actions ordinaires de TELUS Corporation est présenté comme une mesure historique équivalant au total des dividendes déclarés liés aux actions ordinaires de TELUS Corporation des quatre trimestres les plus récents, comptabilisés dans les états financiers, déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes (se reporter à la *note 13*), divisé par le total des flux de trésorerie disponibles* pour les quatre trimestres les plus récents en ce qui concerne les périodes intermédiaires (divisé par les flux de trésorerie disponibles annuels si le montant présenté se rapporte à un exercice). La mesure historique pour la période de 12 mois close le 30 septembre 2024 est présentée à titre indicatif dans le cadre de l'évaluation de notre indication visée.

Pour les périodes de 12 mois closes les
30 septembre

| | Objectif | 2024 | 2023 |
|---|--------------------------|------|-------|
| Calculé selon les mesures conformes aux normes IFRS de l'IASB les plus comparables | | | |
| Ratio de dividendes déclarés sur les actions ordinaires de TELUS Corporation par rapport aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, moins les dépenses d'investissement | | 92 % | 151 % |
| Calculé selon les mesures de la direction | | | |
| Ratio de distribution lié aux actions ordinaires de TELUS Corporation – déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes | 60 % à 75 % ¹ | 77 % | 88 % |

1 Notre fourchette cible pour le ratio de distribution lié aux actions ordinaires de TELUS Corporation est de 60 % à 75 % des flux de trésorerie disponibles sur une base prospective.

Pour les périodes de 12 mois closes les 30 septembre
(en millions)

| | 2024 | 2023 |
|---|----------|----------|
| Dividendes déclarés sur les actions ordinaires de TELUS Corporation | 2 259 \$ | 2 063 \$ |
| Montant des dividendes déclarés sur les actions ordinaires de TELUS Corporation réinvestis dans des actions ordinaires de TELUS Corporation | (697) | (748) |
| Dividendes déclarés sur les actions ordinaires de TELUS Corporation – déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes | 1 562 \$ | 1 315 \$ |

* Les flux de trésorerie disponibles ne sont pas une mesure normalisée prescrite par les normes IFRS de l'IASB et, par conséquent, ils pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs; selon notre définition, les flux de trésorerie disponibles correspondent au BAIIA (produits d'exploitation et autres produits diminués des achats de biens et services et de la charge au titre des avantages du personnel) excluant les éléments que nous considérons comme ayant une valeur prédictive limitée, y compris les variations de certains éléments du fonds de roulement (tels que les créances clients et les dettes

fournisseurs), le produit tiré des actifs cédés ainsi que d'autres sources et affectations des liquidités figurant dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie. Nous avons publié des indications au sujet des flux de trésorerie disponibles et les avons inclus dans l'information présentée parce qu'ils constituent des mesures clés de performance auxquelles la direction et les investisseurs ont recours pour évaluer la performance de nos activités.

Le tableau qui suit présente notre calcul des flux de trésorerie disponibles et son rapprochement avec les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation.

Pour les périodes de 12 mois closes les

| 30 septembre (en millions) | Note | 2024 | 2023 |
|--|-------|-----------------|-----------------|
| BAIIA | 5 | 6 775 \$ | 6 324 \$ |
| Coûts de restructuration et autres coûts, déduction faite des décaissements | | 21 | 272 |
| Incidence de l'actif sur contrat, des coûts d'acquisition du contrat et des coûts liés à l'exécution du contrat et des options de financement d'appareils mobiles Paiements faciles de TELUS | | (146) | (153) |
| Incidence de la composante capital des contrats de location | 31 b) | (647) | (523) |
| Éléments des tableaux consolidés des flux de trésorerie : | | | |
| Rémunération fondée sur des actions, montant net | 14 | 127 | 124 |
| Charge au titre des régimes à prestations définies du personnel, montant net | 15 | 76 | 71 |
| Cotisations de l'employeur aux régimes à prestations définies du personnel | | (21) | (33) |
| Perte liée aux placements mis en équivalence et autres placements | | 39 | — |
| Intérêts payés | | (1 319) | (1 126) |
| Intérêts reçus | | 42 | 17 |
| Dépenses d'investissement | 5 | (2 617) | (2 949) |
| Flux de trésorerie disponibles avant impôt | | 2 330 | 2 024 |
| Impôt sur le résultat payé, déduction faite des remboursements | | (305) | (532) |
| Flux de trésorerie disponibles | | 2 025 | 1 492 |
| Ajouter (déduire) : | | | |
| Dépenses d'investissement | 5 | 2 617 | 2 949 |
| Incidence de la composante capital des contrats de location | | 647 | 523 |
| Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation qui ne sont pas inclus dans les postes précédents et d'autres éléments non significatifs sur une base individuelle compris dans le résultat net ne générant ni n'utilisant aucuns flux de trésorerie | | (205) | (653) |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | | 5 084 \$ | 4 311 \$ |

4 instruments financiers

a) Risque de crédit

En excluant le risque de crédit, le cas échéant, découlant des swaps de devises réglés sur une base brute, la meilleure représentation de notre exposition maximale au risque de crédit (excluant les incidences de l'impôt sur le résultat) est présentée dans le tableau suivant. Celle-ci, toutefois, illustre le pire scénario et ne reflète aucunement les résultats auxquels nous nous attendons.

| (en millions) | Au 30 septembre 2024 | Au 31 décembre 2023 |
|---|-------------------------|------------------------|
| Trésorerie et placements temporaires, montant net | 814 \$ | 864 \$ |
| Débiteurs | 4 114 | 4 234 |
| Actifs sur contrat | 690 | 748 |
| Actifs dérivés | 21 | 215 |
| | 5 639 \$ | 6 061 \$ |

Trésorerie et placements temporaires, montant net

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux placements temporaires est géré en s'assurant que ces actifs financiers sont placés auprès de gouvernements, de grandes institutions financières auxquelles une importante agence de notation a accordé une forte notation de première qualité et d'autres contreparties solvables. Un examen continu permet d'évaluer les changements de l'état des contreparties.

Débiteurs

Le risque de crédit associé aux débiteurs est intrinsèquement géré par la taille et la diversité de notre importante clientèle, qui regroupe à peu près tous les secteurs des consommateurs et des entreprises au Canada. Nous appliquons un programme d'évaluation du crédit des clients et limitons le montant du crédit accordé lorsque nous le jugeons nécessaire. Les comptes sont considérés comme en souffrance lorsque le client n'a pas fait les paiements contractuels à l'échéance, soit habituellement dans les 30 jours suivant la date de facturation. Tous frais de retard sur les soldes impayés non courants des créances clients sont imputés au taux du marché fondé sur le secteur ou au taux négocié.

Créances clients, déduction faite de la correction de valeur pour créances douteuses

| (en millions) | Note | Montant brut | Correction de valeur | Montant net ¹ |
|--|------|-----------------|-------------------------|-----------------------------|
| Au 30 septembre 2024 | | | | |
| Moins de 30 jours après la date de facturation | | 1 088 \$ | (19) \$ | 1 069 \$ |
| De 30 à 60 jours après la date de facturation | | 382 | (17) | 365 |
| De 61 à 90 jours après la date de facturation | | 119 | (19) | 100 |
| Plus de 90 jours après la date de facturation | | 234 | (39) | 195 |
| Montants non facturés à recevoir des clients au titre du financement | | 1 545 | (33) | 1 512 |
| | | 3 368 \$ | (127) \$ | 3 241 \$ |
| Non en souffrance ² | 6 b) | 2 795 \$ | (114) \$ | 2 681 \$ |
| En souffrance ³ | 20 | 573 | (13) | 560 |
| | | 3 368 \$ | (127) \$ | 3 241 \$ |
| Au 31 décembre 2023 | | | | |
| Moins de 30 jours après la date de facturation | | 1 077 \$ | (14) \$ | 1 063 \$ |
| De 30 à 60 jours après la date de facturation | | 550 | (14) | 536 |
| De 61 à 90 jours après la date de facturation | | 139 | (17) | 122 |
| Plus de 90 jours après la date de facturation | | 193 | (36) | 157 |
| Montants non facturés à recevoir des clients au titre du financement | | 1 630 | (36) | 1 594 |
| | | 3 589 \$ | (117) \$ | 3 472 \$ |
| Non en souffrance ² | 6 b) | 2 938 \$ | (103) \$ | 2 835 \$ |
| En souffrance ³ | 20 | 651 | (14) | 637 |
| | | 3 589 \$ | (117) \$ | 3 472 \$ |

- 1 Les montants nets représentent les créances clients qui n'avaient pas fait l'objet d'une provision aux dates des états consolidés de la situation financière (se reporter à la note 6 b).
- 2 Montant présenté dans les états consolidés de la situation financière au poste « Débiteurs ».
- 3 Montant présenté dans les états consolidés de la situation financière au poste « Autres actifs à long terme ».

Nous effectuons des corrections de valeur pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie liées aux créances douteuses. La conjoncture économique (y compris les données macroéconomiques prospectives), les informations historiques (y compris, s'ils sont disponibles, les rapports des agences de notation), les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance ainsi que la ligne d'activité d'où proviennent les créances clients sont tous des éléments pris en compte lorsque vient le temps de déterminer si des corrections de valeur doivent être constituées au titre des comptes en souffrance; les mêmes facteurs sont considérés pour déterminer s'il faut radier les montants imputés à la correction de valeur pour créances douteuses à l'encontre des créances clients. La charge pour créances douteuses est calculée au moyen d'une identification spécifique pour les soldes des créances clients dépassant un certain seuil et sur la base d'une provision fondée sur des statistiques pour les autres comptes. Aucune créance client n'est radiée directement à même la charge pour créances douteuses, puisque cette charge est incluse dans les états consolidés du résultat net et du résultat global au poste « Achat de biens et services ».

Le tableau suivant présente un sommaire des activités liées à notre correction de valeur pour créances douteuses.

| Périodes closes les 30 septembre (en millions) | Trimestres | | Périodes de neuf mois | |
|--|---------------|---------------|-----------------------|---------------|
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| Solde au début | 120 \$ | 107 \$ | 117 \$ | 109 \$ |
| Ajouts (charge pour créances douteuses) | 41 | 30 | 113 | 78 |
| Comptes radiés ¹ d'un montant inférieur aux recouvrements | (39) | (28) | (105) | (83) |
| Autres | 5 | (1) | 2 | 4 |
| Solde à la fin | 127 \$ | 108 \$ | 127 \$ | 108 \$ |

1 Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, les comptes radiés, mais faisant toujours l'objet d'activités de recouvrement ont totalisé 63 \$ (2023 – 45 \$) et 179 \$ (2023 – 134 \$), respectivement.

Actifs sur contrat

Le risque de crédit associé aux actifs sur contrat est intrinsèquement géré par la taille et la diversité de notre importante clientèle, qui regroupe à peu près tous les secteurs des consommateurs et des entreprises au Canada. Nous appliquons un programme d'évaluation du crédit des clients et limitons le montant du crédit accordé lorsque nous le jugeons nécessaire.

| Actifs sur contrat, déduction faite de la correction de valeur pour perte de valeur (en millions) | Montant brut | Correction de valeur | Montant net (note 6 c) |
|---|---------------|-------------------------|---------------------------|
| Au 30 septembre 2024 | | | |
| <i>À facturer, et donc reclassés dans les débiteurs au cours de :</i> | | | |
| La période de 12 mois se clôturant un an après | 582 \$ | (20) \$ | 562 \$ |
| La période de 12 mois se clôturant deux ans après | 237 | (8) | 229 |
| Par la suite | 49 | (1) | 48 |
| | 868 \$ | (29) \$ | 839 \$ |
| Au 31 décembre 2023 | | | |
| <i>À facturer, et donc reclassés dans les débiteurs au cours de :</i> | | | |
| La période de 12 mois se clôturant un an après | 616 \$ | (21) \$ | 595 \$ |
| La période de 12 mois se clôturant deux ans après | 259 | (9) | 250 |
| Par la suite | 54 | (1) | 53 |
| | 929 \$ | (31) \$ | 898 \$ |

Nous effectuons des corrections de valeur pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie liées aux actifs sur contrat. La conjoncture économique, les informations historiques (y compris, s'ils sont disponibles, les rapports des agences de notation) et la ligne d'activité d'où proviennent les actifs sur contrat sont tous des éléments pris en compte lorsque vient le temps de déterminer la correction de valeur pour perte de valeur. Les mêmes facteurs sont considérés pour déterminer s'il faut radier les montants imputés à la correction de valeur pour perte de valeur des actifs sur contrat en diminution des actifs sur contrat.

Actifs dérivés (et passifs dérivés)

Les contreparties à nos dérivés liés aux opérations de change significatifs sont de grandes institutions financières auxquelles une importante agence de notation a accordé une notation du crédit de première qualité. Le montant total en dollars du risque de crédit lié à des contrats conclus avec l'une ou l'autre de ces institutions financières est limité, et les notations du crédit des contreparties font l'objet d'un suivi. Nous n'accordons ni ne recevons de sûreté pour les contrats de swap ou les éléments de couverture en raison de notre notation du crédit et de celle de nos contreparties. Bien que nous soyons exposés au risque de pertes de crédit qui pourraient résulter de la non-exécution possible de nos contreparties, nous considérons ce risque comme minime. Nos passifs dérivés ne se composent d'aucun passif éventuel lié au risque de crédit.

c) Risque de marché

Le bénéfice net et les autres éléments du résultat global pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2024 et 2023 auraient pu varier si le taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain, le taux de change du dollar américain par rapport à l'euro, les taux d'intérêt du marché et l'évaluation de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels avaient présenté une variation des montants raisonnablement possibles par rapport à leurs montants réels à la date de l'état de la situation financière.

L'analyse de sensibilité concernant notre exposition au risque de change à la date de clôture a été effectuée en fonction d'une variation hypothétique qui serait survenue à la date de l'état de la situation financière concerné. Les soldes libellés en dollars américains et en euros et les valeurs nominales des instruments financiers dérivés à la date de l'état de la situation financière concerné ont été utilisés aux fins des calculs.

L'analyse de sensibilité concernant notre exposition au risque de taux d'intérêt à la date de clôture a été effectuée en fonction d'une variation hypothétique qui serait survenue au début de l'exercice concerné et serait demeurée constante jusqu'à la date de l'état de la situation financière concerné. Les montants en capital et les valeurs nominales à la date de l'état de la situation financière concerné ont été utilisés aux fins des calculs.

L'analyse de sensibilité concernant notre exposition au risque relatif à l'écart d'actualisation lié à l'énergie éolienne et au risque relatif à la prime liée à l'énergie solaire à la date de clôture a été effectuée en fonction d'une variation hypothétique qui serait survenue à la date de l'état de la situation financière concerné. Les valeurs nominales des accords d'achat d'énergie virtuels à la date de l'état de la situation financière concerné ont été utilisées aux fins des calculs.

| Au 31 décembre 2023 (en millions) | Non-dérivés | | | | Dérivés | | | | | |
|--------------------------------------|---|-------------------------------------|--|--------------------------------|-------------------|---|-------------|--|---------------|------------------|
| | Passifs financiers ne portant pas intérêt | Emprunts à court terme ¹ | Dettes à long terme composée | | | Montants des swaps de devises devant être échangés ² | | Montants des swaps de devises devant être échangés | | |
| | | | Dettes à long terme, en excluant les contrats de location ¹ | Contrats de location (note 26) | | (Reçus) | Payés | Autres | (Reçus) | Payés |
| 2024 | 3 126 \$ | 111 \$ | 4 408 \$ | 685 \$ | (1 271) \$ | 1 267 \$ | — \$ | (572) \$ | 578 \$ | 8 332 \$ |
| 2025 | 164 | — | 2 027 | 547 | (219) | 207 | 1 | — | — | 2 727 |
| 2026 | 93 | — | 2 378 | 416 | (215) | 206 | 1 | — | — | 2 879 |
| 2027 | 152 | — | 2 383 | 331 | (1 657) | 1 653 | 1 | — | — | 2 863 |
| 2028 | 43 | — | 3 388 | 202 | (567) | 576 | — | — | — | 3 642 |
| 2029 à 2033 | — | — | 10 092 | 503 | (1 702) | 1 662 | — | — | — | 10 555 |
| Par la suite | — | — | 12 018 | 323 | (2 778) | 2 734 | — | — | — | 12 297 |
| Total | 3 578 \$ | 111 \$ | 36 694 \$ | 3 007 \$ | (8 409) \$ | 8 305 \$ | 3 \$ | (572) \$ | 578 \$ | 43 295 \$ |
| | | | | | | | | | | Total |
| | | | | | | | | | | 39 597 \$ |

1 Les sorties de trésorerie pour le versement d'intérêts à l'égard de nos emprunts à court terme, du papier commercial et des montants prélevés sur nos facilités de crédit (le cas échéant) ont été calculées aux taux d'intérêt et aux taux de change, selon le cas, en vigueur au 31 décembre 2023.

2 Les montants compris dans la dette à long terme non dérivée non actualisée à l'égard de la dette à long terme libellée en dollars américains, et les montants correspondants inclus dans la colonne « (Reçus) » des swaps de devises de la dette à long terme ont été calculés aux taux de change en vigueur au 31 décembre 2023. Les montants contractuels couverts de la dette à long terme libellée en dollars américains venant à échéance sont en fait reflétés dans la colonne « Payés » des swaps de devises de la dette à long terme puisque les flux de trésorerie bruts sont échangés en vertu des contrats de swaps de devises.

La charge d'impôt sur le résultat, dont le montant net est pris en compte dans l'analyse de sensibilité, a été calculée au moyen des taux d'imposition prévus par la loi pour les périodes de présentation de l'information financière.

d) Juste valeur**Généralités**

La valeur comptable de la trésorerie et des placements temporaires, des débiteurs, des obligations à court terme, des emprunts à court terme, des créditeurs et de certaines provisions (y compris des provisions au titre de la restructuration) correspond approximativement à leur juste valeur en raison de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments financiers. La juste valeur est déterminée directement en fonction des cours de marché sur des marchés actifs.

La juste valeur de nos actifs financiers de placement est évaluée en fonction des cours de marché sur des marchés actifs ou d'autres indications objectives et claires de juste valeur.

La juste valeur de notre dette à long terme, en excluant les contrats de location, est évaluée en fonction des cours de marché sur des marchés actifs.

La juste valeur des instruments financiers dérivés que nous utilisons pour gérer le risque de change est évaluée en fonction des cours de marché sur des marchés actifs de ces instruments financiers ou d'instruments financiers similaires ou des taux courants qui nous sont offerts pour des instruments financiers de même échéance, ainsi qu'en fonction des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés à l'aide des taux courants pour des instruments financiers similaires dotés d'échéances similaires et exposés à des risques similaires (ces estimations de la juste valeur sont en grande partie fondées sur le taux de change à terme du dollar canadien par rapport au dollar américain aux dates des états de la situation financière). La juste valeur des instruments financiers dérivés que nous utilisons pour gérer notre exposition au risque de prix lié à l'achat d'électricité est actuellement estimée selon une méthode de l'actualisation des flux de trésorerie en fonction de prévisions basées sur les normes de l'industrie de EDC Associates Ltd. au moyen de données observables sur le marché. Les données d'entrée observables importantes utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers dérivés de niveau 3 sont l'écart d'actualisation lié à l'énergie éolienne, qui reflète 76 % (31 décembre 2023 – 77 %) du prix du réseau commun d'énergie, et la prime liée à l'énergie solaire, qui reflète 108 % (31 décembre 2023 – 125 %) du prix du réseau commun d'énergie.

| Périodes de neuf mois closes les 30 septembre [augmentation (diminution) en millions] | Bénéfice net | | Autres éléments du résultat global | | Bénéfice global | |
|--|--------------|---------|------------------------------------|----------|-----------------|----------|
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| Variations raisonnablement possibles des risques de marché ¹ | | | | | | |
| Variation de 10 % du taux de change du dollar CA par rapport au dollar US | | | | | | |
| Appréciation du dollar CA | (7) \$ | (7) \$ | 97 \$ | 123 \$ | 90 \$ | 116 \$ |
| Dépréciation du dollar CA | 7 \$ | 7 \$ | (97) \$ | (123) \$ | (90) \$ | (116) \$ |
| Variation de 10 % du taux de change du dollar US par rapport à l'euro | | | | | | |
| Appréciation du dollar US | 13 \$ | 11 \$ | (72) \$ | (65) \$ | (59) \$ | (54) \$ |
| Dépréciation du dollar US | (13) \$ | (11) \$ | 72 \$ | 65 \$ | 59 \$ | 54 \$ |
| Variation de 25 points de base des taux d'intérêt | | | | | | |
| Augmentation des taux d'intérêt | | | | | | |
| Taux d'intérêt au Canada | (4) \$ | (8) \$ | 77 \$ | 70 \$ | 73 \$ | 62 \$ |
| Taux d'intérêt aux États-Unis | — \$ | — \$ | (66) \$ | (67) \$ | (66) \$ | (67) \$ |
| Taux d'intérêt combiné | (4) \$ | (8) \$ | 11 \$ | 3 \$ | 7 \$ | (5) \$ |
| Diminution des taux d'intérêt | | | | | | |
| Taux d'intérêt au Canada | 4 \$ | 8 \$ | (81) \$ | (72) \$ | (77) \$ | (64) \$ |
| Taux d'intérêt aux États-Unis | — \$ | — \$ | 69 \$ | 70 \$ | 69 \$ | 70 \$ |
| Taux d'intérêt combiné | 4 \$ | 8 \$ | (12) \$ | (2) \$ | (8) \$ | 6 \$ |
| Variation de 20 points de base de l'écart d'actualisation lié à l'énergie éolienne | | | | | | |
| Augmentation de l'écart d'actualisation lié à l'énergie éolienne | (23) \$ | (35) \$ | — \$ | — \$ | (23) \$ | (35) \$ |
| Diminution de l'écart d'actualisation lié à l'énergie éolienne | 23 \$ | 35 \$ | — \$ | — \$ | 23 \$ | 35 \$ |
| Variation de 20 points de base de la prime liée à l'énergie solaire | | | | | | |
| Augmentation de la prime liée à l'énergie solaire | 13 \$ | 20 \$ | — \$ | — \$ | 13 \$ | 20 \$ |
| Diminution de la prime liée à l'énergie solaire | (13) \$ | (20) \$ | — \$ | — \$ | (13) \$ | (20) \$ |

¹ Ces sensibilités sont hypothétiques et doivent être considérées avec circonspection. Les variations du bénéfice net ou des autres éléments du résultat global ne peuvent généralement pas faire l'objet d'une extrapolation étant donné que la relation entre la variation de l'hypothèse et celle du bénéfice net ou des autres éléments du résultat global n'est pas nécessairement linéaire. Dans ce tableau, les répercussions de la variation d'une hypothèse donnée sur le montant du bénéfice net ou des autres éléments du résultat global sont calculées sans modification d'autres facteurs; or, dans la réalité, la variation d'un facteur peut entraîner la variation d'autres facteurs, ce qui pourrait contribuer à amplifier ou à contrebalancer les sensibilités.

L'analyse de sensibilité se fonde sur l'hypothèse selon laquelle nous réaliserions les variations des taux de change et des taux d'intérêt du marché; or, en réalité, le marché concurrentiel dans lequel nous exerçons nos activités aurait une incidence sur cette hypothèse.

Dérivés

Les instruments financiers dérivés que nous évaluons à la juste valeur sur une base récurrente suivant la comptabilisation initiale sont présentés dans le tableau ci-après.

(en millions de dollars, sauf les prix ou les taux)

| | Au 30 septembre 2024 | | | | | Au 31 décembre 2023 | | | |
|---|----------------------|--------------------------|---------------------------------|---|----------------------------|--------------------------|-----------------------------------|---|----------------------------|
| | Désignation | Date d'échéance maximale | Valeur nominale | Juste valeur ¹ et valeur comptable | Prix ou taux | Date d'échéance maximale | Valeur nominale | Juste valeur ¹ et valeur comptable | Prix ou taux |
| Actifs dérivés courants² | | | | | | | | | |
| <i>Dérivés utilisés pour gérer le risque de change</i> | | | | | | | | | |
| <i>découlant des éléments suivants</i> | | | | | | | | | |
| Transactions libellées en dollars américains | DFT ⁴ | 2025 | 93 \$ | 3 \$ | 1,00 \$ US : 57 ₪ | 2024 | 111 \$ | 2 \$ | 1,00 \$ US : 56 ₪ |
| Achats libellés en dollars américains | DFC ³ | 2025 | 94 \$ | — | 1,00 \$ US : 1,38 \$ CA | 2024 | 47 \$ | — | 1,00 \$ US : 1,31 \$ CA |
| Dette libellée en dollars américains (notes 22 et 26 c) | DFC ³ | 2024 | 925 \$ | 1 | 1,00 \$ US : 1,35 \$ CA | 2024 | 118 \$ | 1 | 1,00 \$ US : 1,31 \$ CA |
| Opérations en monnaie fonctionnelle (euro) réglées au moyen de titres de créance à long terme libellés en dollars américains ⁷ (note 26 e) | DFC ⁵ | 2028 | 46 \$ | 13 | 1,00 € : 1,09 \$ US | 2027 | 45 \$ | 17 | 1,00 € : 1,09 \$ US |
| <i>Dérivés utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt</i> | | | | | | | | | |
| <i>découlant des éléments suivants</i> | | | | | | | | | |
| Montants prélevés sur une facilité de crédit à taux variable (note 26 e) | DFC ³ | 2028 | 11 \$ | — | 3,5 % | 2024 | 11 \$ | 2 | 3,5 % |
| <i>Dérivés utilisés pour gérer les autres risques de prix</i> | | | | | | | | | |
| <i>découlant des éléments suivants</i> | | | | | | | | | |
| Achat d'électricité | DFT ⁴ | — | — \$ | — | — | 2047 | 25 \$ (0,4 TWh ⁸) | 14 | 30,60 \$/ MWh ⁸ |
| | | | | 17 \$ | | | 36 \$ | | |
| Autres actifs à long terme² (note 20) | | | | | | | | | |
| <i>Dérivés utilisés pour gérer le risque de change</i> | | | | | | | | | |
| <i>découlant des éléments suivants</i> | | | | | | | | | |
| Dette à long terme libellée en dollars américains ⁶ (note 26 b) | DFC ³ | 2027 | 1 586 \$ | 4 \$ | 1,00 \$ US : 1,32 \$ CA | — | — \$ | — \$ | — |
| <i>Dérivés utilisés pour gérer les autres risques de prix</i> | | | | | | | | | |
| <i>découlant des éléments suivants</i> | | | | | | | | | |
| Achat d'électricité | DFT ⁴ | — | — \$ | — | — | 2047 | 672 \$ (6,9 TWh ⁸) | 179 | 39,52 \$/ MWh ⁸ |
| | | | | 4 \$ | | | 179 \$ | | |
| Passifs dérivés courants² | | | | | | | | | |
| <i>Dérivés utilisés pour gérer le risque de change</i> | | | | | | | | | |
| <i>découlant des éléments suivants</i> | | | | | | | | | |
| Transactions libellées en dollars américains | DFT ⁴ | 2025 | 79 \$ | — \$ | 1,00 \$ US : 56 ₪ | 2024 | 18 \$ | — \$ | 1,00 \$ US : 55 ₪ |
| Achats libellés en dollars américains | DFC ³ | 2025 | 317 \$ | 2 | 1,00 \$ US : 1,35 \$ CA | 2024 | 401 \$ | 7 | 1,00 \$ US : 1,34 \$ CA |
| Dette libellée en dollars américains (notes 22 et 26 c) | DFC ³ | 2024 | 1 097 \$ | 11 | 1,00 \$ US : 1,36 \$ CA | 2024 | 943 \$ | 18 | 1,00 \$ US : 1,35 \$ CA |
| <i>Dérivés utilisés pour gérer les autres risques de prix</i> | | | | | | | | | |
| <i>découlant des éléments suivants</i> | | | | | | | | | |
| Achat d'électricité | DFT ⁴ | 2047 | 7 \$ (0,4 TWh ⁸) | 2 | 31,37 \$/ MWh ⁸ | — | — \$ | — | — |
| | | | | 15 \$ | | | 25 \$ | | |

(en millions de dollars, sauf les prix ou les taux)

| | Au 30 septembre 2024 | | | | | Au 31 décembre 2023 | | | | |
|---|----------------------|--------------------------|-----------------------------------|---|----------------------------|--------------------------|-----------------|---|-------------------------|--|
| | Désignation | Date d'échéance maximale | Valeur nominale | Juste valeur ¹ et valeur comptable | Prix ou taux | Date d'échéance maximale | Valeur nominale | Juste valeur ¹ et valeur comptable | Prix ou taux | |
| Autres passifs à long terme² (note 27) | | | | | | | | | | |
| <i>Dérivés utilisés pour gérer le risque de change</i> | | | | | | | | | | |
| <i>découlant des éléments suivants</i> | | | | | | | | | | |
| Dette à long terme libellée en dollars américains ⁶ (note 26 c) | | | | | | | | | | |
| | DFC ³ | 2049 | 4 919 \$ | 66 \$ | 1,00 \$ US : 1,30 \$ CA | 2049 | 6 610 \$ | 176 \$ | 1,00 \$ US : 1,31 \$ CA | |
| Opérations en monnaie fonctionnelle (euro) réglées au moyen de titres de créance à long terme libellés en dollars américains ⁷ (note 26 e) | | | | | | | | | | |
| | DFC ⁵ | 2028 | 574 \$ | 18 | 1,00 € : 1,09 \$ US | 2027 | 591 \$ | 13 | 1,00 € : 1,09 \$ US | |
| <i>Dérivés utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt</i> | | | | | | | | | | |
| <i>découlant des éléments suivants</i> | | | | | | | | | | |
| Montants prélevés sur une facilité de crédit à taux variable (note 26 e) | | | | | | | | | | |
| | DFC ³ | 2028 | 201 \$ | 1 | 3,5 % | 2028 | 205 \$ | 2 | 3,6 % | |
| <i>Dérivés utilisés pour gérer les autres risques de prix</i> | | | | | | | | | | |
| <i>découlant des éléments suivants</i> | | | | | | | | | | |
| Achat d'électricité | | | | | | | | | | |
| | DFC ⁴ | 2047 | 137 \$ (6,6 TWh ⁸) | 33 | 40,14 \$/ MWh ⁸ | — | — \$ | — | — | |
| | | | | 118 \$ | | | 191 \$ | | | |

1 Juste valeur évaluée à la date de clôture au moyen d'autres données importantes pouvant être observées (niveau 2), à l'exception de la juste valeur des accords d'achat d'énergie virtuels (que nous utilisons pour gérer le risque de prix lié à l'achat d'électricité), qui est évaluée à la date de clôture au moyen de données d'entrée non observables importantes (niveau 3). Le tableau suivant présente les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

| Périodes closes les 30 septembre | Périodes de neuf mois | |
|--|-----------------------|---------|
| | 2024 | 2023 |
| Variations latentes de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels | | |
| Comprises dans le bénéfice net, excluant l'impôt sur le résultat | | |
| Solde au début | (228) \$ | (59) \$ |
| Solde à la fin | 193 | 134 |
| | (35) \$ | 134 \$ |

- 2 Reflète le poste de l'état consolidé de la situation financière où sont présentés les instruments financiers dérivés. Les actifs et passifs financiers dérivés ne font pas l'objet d'une compensation.
- 3 Dérivés désignés comme étant détenus à des fins de couverture (DFC) au moment de la comptabilisation initiale (éléments de couverture de flux de trésorerie); la comptabilité de couverture est appliquée. À moins d'indication contraire, le ratio de couverture est de 1:1 et est établi en évaluant le degré d'appariement entre la valeur nominale des éléments de couverture et la valeur nominale des éléments couverts connexes.
- 4 Dérivés désignés comme étant détenus à des fins de transaction (DFT) et classés à la juste valeur par le biais du résultat net, au moment de la comptabilisation initiale; la comptabilité de couverture n'est pas appliquée.

- 5 Dérivés désignés comme couverture d'investissement net dans un établissement à l'étranger; la comptabilité de couverture est appliquée. Le ratio de couverture est de 1:1 et est établi en évaluant le degré d'appariement entre la valeur nominale des éléments de couverture et la valeur nominale des éléments couverts connexes.
- 6 Nous désignons uniquement l'élément prix au comptant de ces instruments comme un élément de couverture. Au 30 septembre 2024, le *foreign currency basis spread* compris dans la juste valeur des instruments dérivés, qui sert à l'évaluation de l'inefficacité des couvertures, se chiffrait à 4 \$ (31 décembre 2023 – 163 \$).
- 7 Nous désignons uniquement l'élément prix au comptant de ces instruments comme un élément de couverture. Au 30 septembre 2024, le *foreign currency basis spread* compris dans la juste valeur des instruments dérivés, qui sert à l'évaluation de l'inefficacité des couvertures, se chiffrait à 3 \$ (31 décembre 2023 – 3 \$).
- 8 Un térawattheure (« TWh ») correspond à 10⁹ kilowattheures et un mégawattheure (« MWh ») correspond à 10³ kilowattheures.

Non-dérivés

Notre dette à long terme qui est évaluée au coût amorti et la juste valeur de celle-ci sont présentées dans le tableau suivant.

| (en millions) | Au 30 septembre 2024 | | Au 31 décembre 2023 | |
|--|----------------------|--------------|---------------------|--------------|
| | Valeur comptable | Juste valeur | Valeur comptable | Juste valeur |
| Dette à long terme, en excluant les contrats de location (note 26) | 25 297 \$ | 24 721 \$ | 24 735 \$ | 23 853 \$ |

e) Comptabilisation des profits et des pertes sur les dérivés

Le tableau suivant présente les profits et les pertes, excluant les incidences de l'impôt sur le résultat, découlant des instruments dérivés qui sont classés à titre d'éléments de couverture de flux de trésorerie ainsi que le poste où ils sont présentés dans les états consolidés du résultat net et du résultat global.

Le risque de crédit lié à de tels instruments dérivés, comme il est décrit plus en détail à la note 4 a), serait la principale cause d'inefficacité des couvertures. Il n'y avait aucune partie inefficace des instruments dérivés classés à titre d'éléments de couverture de flux de trésorerie pour les périodes présentées.

| Périodes closes les 30 septembre (en millions) | Montant du profit (de la perte) comptabilisé dans les autres éléments du résultat global (partie efficace) (note 11) | | Profit (perte) reclassé des autres éléments du résultat global en résultat (partie efficace) (note 11) | |
|--|--|--------|--|----------------|
| | 2024 | 2023 | Poste | Montant |
| | | | 2024 | 2023 |
| TRIMESTRES | | | | |
| <i>Dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant des éléments suivants</i> | | | | |
| Achats libellés en dollars américains | (5) \$ | 10 \$ | Achat de biens et services | 2 \$ — \$ |
| Dette libellée en dollars américains ¹ [notes 22, 26 b) et c)] | (47) | 142 | Coûts de financement | (79) 135 |
| Investissement net dans un établissement à l'étranger ² | (29) | 26 | Coûts de financement | 6 12 |
| | (81) | 178 | | (71) 147 |
| <i>Dérivés utilisés pour gérer les autres risques de marché</i> | | | | |
| Autres | (5) | 2 | Coûts de financement | 1 (5) |
| | (86) \$ | 180 \$ | | (70) \$ 142 \$ |

| Périodes closes les 30 septembre (en millions) | Montant du profit (de la perte) comptabilisé dans les autres éléments du résultat global (partie efficace) (note 11) | | Profit (perte) reclassé des autres éléments du résultat global en résultat (partie efficace) (note 11) | | |
|---|--|---------------|--|---------------|-------------|
| | 2024 | 2023 | Poste | Montant | |
| | | | | 2024 | 2023 |
| PÉRIODES DE NEUF MOIS | | | | | |
| <i>Dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant des éléments suivants</i> | | | | | |
| Achats libellés en dollars américains | 10 \$ | 1 \$ | Achat de biens et services | 6 \$ | 15 \$ |
| Dette libellée en dollars américains ¹ [notes 22, 26 b) et c)] | 135 | (9) | Coûts de financement | 108 | (3) |
| Investissement net dans un établissement à l'étranger ² | 8 | 5 | Coûts de financement | 17 | 1 |
| | 153 | (3) | | 131 | 13 |
| <i>Dérivés utilisés pour gérer les autres risques de marché</i> | | | | | |
| Autres | 1 | 2 | Coûts de financement | 3 | (5) |
| | 154 \$ | (1) \$ | | 134 \$ | 8 \$ |

- 1 Les montants comptabilisés au titre des autres éléments du résultat global excluent le *foreign currency basis spread* (qui sert à évaluer l'inefficacité des couvertures) compris dans la juste valeur des instruments dérivés; pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, ces montants se sont chiffrés à (123) \$ (2023 – 48 \$) et à (167) \$ (2023 – 40 \$), respectivement.
- 2 Les montants comptabilisés au titre des autres éléments du résultat global excluent le *foreign currency basis spread* (qui sert à évaluer l'inefficacité des couvertures) compris dans la juste valeur des instruments dérivés; pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, ces montants se sont chiffrés à néant (2023 – néant) et à néant (2023 – 2 \$), respectivement.

Le tableau suivant présente les profits et les pertes compris dans le poste « Coûts de financement » des états consolidés du résultat net et du résultat global et découlant des instruments dérivés qui sont classés à titre d'éléments détenus à des fins de transaction et qui ne sont pas désignés comme faisant partie d'une relation de couverture.

| Périodes closes les 30 septembre (en millions) | Profit (perte) sur les dérivés comptabilisé en résultat | | Périodes de neuf mois | |
|--|---|---------|-----------------------|---------|
| | Trimestres 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| Dérivés utilisés pour gérer le risque de change | 3 \$ | (1) \$ | (3) \$ | 4 \$ |
| Variations latentes de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels | (125) \$ | (33) \$ | (228) \$ | (59) \$ |

5 information sectorielle

Généralités

Les secteurs opérationnels sont des composantes d'une entité qui se livrent à des activités commerciales dont elles peuvent tirer des produits et pour lesquelles elles peuvent engager des charges, y compris des produits et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes, dont les activités peuvent être clairement distinguées et dont les résultats d'exploitation sont régulièrement examinés par un principal décideur opérationnel en vue de prendre les décisions sur les ressources à affecter et d'évaluer la performance. Nous avons amorcé la modification de nos processus et systèmes de présentation de l'information internes et externes et de nos contrôles internes découlant de l'acquisition et de l'intégration en cours de LifeWorks Inc., et parallèlement, nous procédons à une évaluation de notre structure de présentation de l'information sectorielle.

Le secteur Solutions technologiques de TELUS comprend les produits tirés des services de réseau et les ventes d'équipement découlant des technologies mobiles; les produits tirés des services de données (qui comprennent les services de protocole Internet, les services de télévision, les services d'hébergement, les services de technologies de l'information gérées, les services fondés sur l'infonuagique, de même que les services de sécurité résidentielle et d'entreprise); des services de soins de santé et des solutions technologiques et logicielles (y compris les programmes d'aide aux employés et à la famille et l'administration des avantages du personnel); des services liés à l'agriculture et aux biens de consommation (logiciels, services de gestion de données et technologies intelligentes pour la chaîne alimentaire et les biens de consommation axées sur l'analytique de données); les produits tirés des services de voix et autres services de télécommunications, et les ventes d'équipement.

Le secteur TELUS Expérience numérique [auparavant le secteur Expérience client propulsée par le numérique – TELUS International (« ECPN »)], dont la principale monnaie fonctionnelle est le dollar américain, comprend les solutions d'expérience client numérique et de transformation de la capacité numérique, y compris l'intelligence artificielle et la gestion de contenu, qui sont fournies par notre filiale, TELUS International (Cda) Inc.

Les ventes intersectorielles sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit un montant convenu entre les parties.

Le tableau suivant présente l'information sectorielle régulièrement transmise à notre chef de la direction (notre principal décideur opérationnel) et ses rapprochements avec nos produits tirés des produits et services, nos autres produits et notre bénéfice avant impôt.

- 1 Le secteur TELUS Expérience numérique (auparavant le secteur TELUS Expérience client propulsée par le numérique – TELUS International) se compose de notre filiale consolidée TELUS International (Cda) Inc. Toutes nos autres activités à l'international sont incluses dans le secteur Solutions technologiques de TELUS.
- 2 Le bénéfice avant intérêts, impôt sur le résultat et amortissements (le « BAIIA »), sur une base non ajustée et ajustée, n'est pas une mesure financière normalisée en vertu des normes IFRS de l'IASB et, par conséquent, il pourrait ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs [y compris celles présentées par TELUS International (Cda) Inc.]; selon notre définition, le BAIIA correspond aux produits d'exploitation et autres produits diminués des achats de biens et services et de la charge au titre des avantages du personnel. Nous calculons un BAIIA ajusté qui exclut les éléments qui ne reflètent pas nos activités continues; selon nous, il ne devrait pas être considéré comme une mesure d'évaluation à long terme et ne devrait pas être pris en compte aux fins d'une évaluation de notre capacité à assurer le service de la dette ou à contracter des dettes. Nous présentons le BAIIA, le BAIIA ajusté et le BAIIA ajusté moins les dépenses d'investissement, parce qu'ils constituent des mesures clés auxquelles la direction a recours pour évaluer la performance de nos activités et que le BAIIA sert aussi à déterminer si nous respectons certaines clauses restrictives de nos conventions d'emprunt.
- 3 Se reporter à la *note 31 a)* pour un rapprochement des entrées d'immobilisations, excluant les licences de spectre, et des paiements en trésorerie au titre des immobilisations excluant les licences de spectre présentés dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie.

6 produits tirés de contrats conclus avec des clients

a) Produits

Dans le cadre de la détermination des prix de transaction minimaux liés à des contrats conclus avec des clients, les montants sont affectés à l'exécution, ou à l'achèvement de l'exécution, des obligations de prestation contractuelles futures. Ces obligations de prestation contractuelles futures non remplies ou remplies partiellement ont principalement trait à des services à fournir sur la durée du contrat. Le tableau qui suit présente le total de nos prix de transaction minimaux estimatifs affectés aux obligations de prestation contractuelles futures résiduelles non remplies, ou remplies partiellement, et le calendrier de la comptabilisation probable des produits connexes; les montants réels pourraient différer de ces estimations en raison de divers facteurs, y compris la nature imprévisible du comportement des clients, de la réglementation dans le secteur, de la conjoncture économique dans laquelle nous exerçons nos activités et du comportement de la concurrence.

| (en millions) | Au 30 septembre 2024 | Au 31 décembre 2023 |
|--|-------------------------|------------------------|
| Prix de transaction minimal estimatif affecté aux obligations de prestation résiduelles non remplies, ou remplies partiellement, à comptabiliser dans les produits d'une période ultérieure^{1,2} | | |
| Au cours de la période de 12 mois se clôturant un an après | 2 344 \$ | 2 576 \$ |
| Au cours de la période de 12 mois se clôturant deux ans après | 864 | 1 022 |
| Par la suite | 118 | 107 |
| | 3 326 \$ | 3 705 \$ |

1 Exclut les montants de la contrepartie variable limitée, les montants découlant des contrats dont la durée initiale attendue ne dépasse pas un an ainsi que, comme le permet la mesure de simplification, les montants découlant de contrats qui ne sont pas touchés par les écarts temporaires en matière de comptabilisation des produits découlant de la répartition du prix de transaction, ou de contrats à l'égard desquels nous pourrions comptabiliser et facturer des produits dont le montant correspond directement à nos obligations de prestation remplies.

2 Les normes IFRS de l'IASB exigent une explication quant au calendrier de la comptabilisation probable dans les produits des montants présentés au titre du prix de transaction minimal estimatif affecté aux obligations de prestation résiduelles non remplies, ou remplies partiellement. Les montants estimatifs présentés reposent sur les modalités et échéances contractuelles. Les produits réels comptabilisés au titre du prix de transaction minimal, ainsi que le calendrier de comptabilisation connexe, différeront de ces estimations, en raison principalement de la fréquence des occasions où la durée réelle des contrats conclus avec des clients diffère de leur échéance contractuelle.

b) Débiteurs

| (en millions) | Note | Au 30 septembre 2024 | Au 31 décembre 2023 |
|---|------|-------------------------|------------------------|
| Créances clients | | 2 795 \$ | 2 938 \$ |
| Correction de valeur pour créances douteuses | 4 a) | (114) | (103) |
| Créances clients, déduction faite de la correction de valeur pour créances douteuses | | 2 681 | 2 835 |
| Montants courus à recevoir – clients | | 553 | 480 |
| Créances clients facturées et non facturées, déduction faite de la correction de valeur pour créances douteuses | | 3 234 | 3 315 |
| Montants courus à recevoir – autres | | 320 | 282 |
| Débiteurs – courants | | 3 554 \$ | 3 597 \$ |

c) Actifs sur contrat

| Périodes closes les 30 septembre (en millions) | Trimestres 2024 | 2023 | Périodes de neuf mois 2024 | 2023 |
|---|--------------------|---------------|-------------------------------|---------------|
| Solde au début | 843 \$ | 857 \$ | 898 \$ | 908 \$ |
| Entrées nettes découlant des activités | 410 | 378 | 1 138 | 1 096 |
| Montants facturés au cours de la période et donc reclassés dans les débiteurs | (410) | (387) | (1 199) | (1 162) |
| Variation de la correction de valeur pour perte de valeur, montant net (note 4 a) | (2) | 1 | 2 | 3 |
| Autres | (2) | 1 | — | 5 |
| Solde à la fin¹ | 839 \$ | 850 \$ | 839 \$ | 850 \$ |

Rapprochement des actifs sur contrat présentés dans les états consolidés de la situation financière – tranche courante

| | | |
|--|---------------|---------------|
| Actifs sur contrat – montant brut | 562 \$ | 570 \$ |
| Reclassement des passifs sur contrat, dans le cas des contrats dont les actifs sur contrat sont inférieurs aux passifs sur contrat (note 24) | (18) | (16) |
| Reclassement des passifs sur contrat, dans le cas des contrats dont les passifs sur contrat sont inférieurs aux actifs sur contrat (note 24) | (131) | (131) |
| | 413 \$ | 423 \$ |

1 Le calendrier des montants qui seront facturés et donc reclassés dans les débiteurs est présenté à la note 4 a).

7 autres produits

| Périodes closes les 30 septembre (en millions) | Trimestres | | Périodes de neuf mois | |
|---|--------------|--------------|-----------------------|--------------|
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| Aide publique | 1 \$ | 2 \$ | 5 \$ | 12 \$ |
| Autres produits tirés de la colocation (note 19) | 3 | 1 | 6 | 4 |
| Produits tirés des placements (perte de placement), profit (perte) à la cession d'actifs et autres, montant net | 49 | 13 | 96 | 6 |
| Produits d'intérêts (note 21 a) | 2 | 1 | 5 | 5 |
| Variations des provisions au titre de regroupements d'entreprises (note 25) | 2 | 1 | 85 | 42 |
| | 57 \$ | 18 \$ | 197 \$ | 69 \$ |

8 charge au titre des avantages du personnel

| Périodes closes les 30 septembre (en millions) | Trimestres | | Périodes de neuf mois | |
|---|-----------------|-----------------|-----------------------|-----------------|
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| Charge au titre des avantages du personnel – montant brut | | | | |
| Salaires | 1 396 \$ | 1 424 \$ | 4 186 \$ | 4 436 \$ |
| Rémunération fondée sur des actions ¹ (note 14) | 60 | 40 | 144 | 138 |
| Régimes de retraite – à prestations définies (note 15 a) | 16 | 15 | 50 | 46 |
| Régimes de retraite – à cotisations définies (note 15 b) | 31 | 32 | 90 | 95 |
| Coûts de restructuration ¹ (note 16 a) | 60 | 221 | 259 | 364 |
| Avantages du personnel (santé et autres) | 73 | 71 | 200 | 208 |
| | 1 636 | 1 803 | 4 929 | 5 287 |
| Coûts internes de la main-d'œuvre comptabilisés à l'actif, montant net | | | | |
| Coûts d'acquisition du contrat (note 20) | | | | |
| Comptabilisés à l'actif | (21) | (22) | (67) | (61) |
| Amortis | 23 | 24 | 69 | 70 |
| Coûts liés à l'exécution du contrat (note 20) | | | | |
| Comptabilisés à l'actif | (8) | (7) | (24) | (18) |
| Amortis | 1 | 2 | 5 | 3 |
| Immobilisations corporelles | (76) | (91) | (243) | (289) |
| Immobilisations incorporelles amortissables | (80) | (76) | (237) | (251) |
| | (161) | (170) | (497) | (546) |
| | 1 475 \$ | 1 633 \$ | 4 432 \$ | 4 741 \$ |

1 Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, un montant de néant (2023 – 1 \$) et de 4 \$ (2023 – 1 \$), respectivement, au titre de la rémunération fondée sur des actions dans le secteur Solutions technologiques de TELUS a été inclus dans les coûts de restructuration.

9 coûts de financement

| Périodes closes les 30 septembre (en millions) | Trimestres | | Périodes de neuf mois | |
|--|------------|--------|-----------------------|--------|
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| Charges d'intérêts | | | | |
| Intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives – montant brut | 297 \$ | 282 \$ | 892 \$ | 815 \$ |
| Intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives – capitalisés ¹ | (9) | (1) | (13) | (4) |
| Intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives | 288 | 281 | 879 | 811 |
| Intérêts sur les obligations locatives (note 19) | 42 | 36 | 122 | 95 |
| Intérêts sur les emprunts à court terme et autres | 14 | 10 | 24 | 22 |
| Capitalisation des intérêts liés à des provisions (note 25) | 7 | 7 | 22 | 22 |
| | 351 | 334 | 1 047 | 950 |
| Montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel (note 15) | 3 | 1 | 7 | 5 |
| Opérations de change | 8 | (12) | 2 | (8) |
| Variations latentes de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels | 125 | 33 | 228 | 59 |
| | 487 | 356 | 1 284 | 1 006 |
| Produits d'intérêts | (8) | (4) | (29) | (11) |
| | 479 \$ | 352 \$ | 1 255 \$ | 995 \$ |
| Montant net des charges d'intérêts (note 3) | | | 1 033 \$ | 935 \$ |
| Charges d'intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives – capitalisées ¹ | | | (13) | (4) |
| Montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel | | | 7 | 5 |
| Variations latentes de la composante à terme des accords d'achat d'énergie virtuels | | | 228 | 59 |
| | | | 1 255 \$ | 995 \$ |

1 Les intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives, à un taux combiné de 5,3 % (2023 – 3,1 %), ont été capitalisés au titre des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée pour la période.

10 impôt sur le résultat

Composition des charges et rapprochement des taux

| Périodes closes les 30 septembre (en millions) | Trimestres | | Périodes de neuf mois | |
|---|------------|--------|-----------------------|--------|
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| Charge d'impôt exigible | | | | |
| Pour la période de présentation de l'information financière considérée | 190 \$ | 136 \$ | 483 \$ | 401 \$ |
| Ajustements comptabilisés dans la période considérée au titre de l'impôt sur le résultat de périodes antérieures | (22) | (10) | (28) | (28) |
| Pilier Deux – impôt minimum mondial | 1 | — | 2 | — |
| | 169 | 126 | 457 | 373 |
| Charge d'impôt différé | | | | |
| Survenant à la naissance et à la résorption des différences temporaires | (119) | (85) | (287) | (220) |
| Ajustements comptabilisés dans la période considérée au titre de l'impôt sur le résultat de périodes antérieures | 2 | (13) | 2 | (7) |
| | (117) | (98) | (285) | (227) |
| | 52 \$ | 28 \$ | 172 \$ | 146 \$ |

Notre charge d'impôt et notre taux d'imposition effectif diffèrent de ceux obtenus par l'application des taux prévus par la loi en raison des éléments suivants :

| Trimestres clos les 30 septembre (en millions de dollars) | 2024 | | 2023 | |
|--|-------|--------|-------|--------|
| Impôt sur le résultat calculé aux taux prévus par la loi applicables | 78 \$ | 25,2 % | 40 \$ | 23,8 % |
| Ajustements comptabilisés dans la période considérée au titre de l'impôt sur le résultat de périodes antérieures | (20) | (6,4) | (23) | (13,9) |
| Pilier Deux – impôt minimum mondial | 1 | 0,3 | — | — |
| Montants (non imposables) non déductibles nets | (6) | (1,9) | (2) | (1,2) |
| Retenues d'impôt et autres impôts et taxes | 6 | 1,9 | 6 | 3,7 |
| Pertes non comptabilisées | 1 | 0,3 | 9 | 5,5 |
| Différentiel de taux d'imposition à l'étranger | (4) | (1,3) | (4) | (2,4) |
| Autres | (4) | (1,3) | 2 | 1,7 |
| Charge d'impôt sur le résultat présentée dans les états consolidés du résultat net et du résultat global | 52 \$ | 16,8 % | 28 \$ | 17,2 % |

| Périodes de neuf mois closes les 30 septembre (en millions de dollars) | 2024 | | 2023 | |
|--|--------|--------|--------|--------|
| Impôt sur le résultat calculé aux taux prévus par la loi applicables | 191 \$ | 24,2 % | 165 \$ | 23,5 % |
| Ajustements comptabilisés dans la période considérée au titre de l'impôt sur le résultat de périodes antérieures | (26) | (3,3) | (35) | (5,0) |
| Pilier Deux – impôt minimum mondial | 2 | 0,3 | — | — |
| Montants (non imposables) non déductibles nets | (13) | (1,7) | (9) | (1,3) |
| Retenues d'impôt et autres impôts et taxes | 25 | 3,2 | 15 | 2,1 |
| Pertes non comptabilisées | 4 | 0,5 | 17 | 2,4 |
| Différentiel de taux d'imposition à l'étranger | (7) | (0,9) | (11) | (1,6) |
| Autres | (4) | (0,5) | 4 | 0,7 |
| Charge d'impôt sur le résultat présentée dans les états consolidés du résultat net et du résultat global | 172 \$ | 21,8 % | 146 \$ | 20,8 % |

Nous sommes assujettis à l'impôt complémentaire minimum mondial en vertu de la loi fiscale du Pilier Deux. L'impôt complémentaire est principalement lié à nos activités en Bulgarie et en Irlande, où les taux d'imposition prévus par la loi sont de 10 % et de 12,5 %, respectivement. Au 30 septembre 2024, la Bulgarie et l'Irlande ont toutes deux adopté une législation fiscale nationale visant l'impôt minimum mondial avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2024. Par conséquent, nos filiales en Bulgarie et en Irlande, et non la société mère canadienne ultime, seront assujetties à l'impôt complémentaire. Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, la société a comptabilisé une charge d'impôt exigible de 1 million de dollars et de 2 millions de dollars, respectivement, liée à l'impôt du Pilier Deux.

Nous avons appliqué une dérogation temporaire obligatoire à l'égard de la comptabilisation de l'impôt différé pour tenir compte de l'incidence de l'impôt complémentaire, lequel est comptabilisé à titre d'impôt exigible dans la période au cours de laquelle il est engagé.

11 autres éléments du résultat global

| (en millions) | Éléments qui peuvent être ultérieurement reclassés en résultat | | | | | | Éléments qui ne sera jamais reclassé en résultat | Éléments qui ne sera jamais reclassé en résultat | | | | |
|---------------------------------------|---|----------|---------------------------|--|--------|--------|--|---|--|---|------------------------------------|---------|
| | Variation de la juste valeur latente des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie (note 4 e) | | | | | | | | | | | |
| | Dérivés utilisés pour gérer le risque de change | | | Dérivés utilisés pour gérer les autres risques de marché | | | | | | | | |
| Profits (pertes) survenus | (Profits) pertes de périodes antérieures reclassés en résultat net | Total | Profits (pertes) survenus | (Profits) pertes de périodes antérieures reclassés en résultat net | Total | Total | Écart de change cumulés | Modification de l'évaluation des actifs financiers de placement | Cumul des autres éléments du résultat global | Réévaluations des régimes à prestations définies du personnel | Autres éléments du résultat global | |
| Solde au 1 ^{er} juillet 2023 | | | (55) \$ | | | (3) \$ | (58) \$ | 31 \$ | 82 \$ | 55 \$ | | |
| Autres éléments du résultat global | | | | | | | | | | | | |
| Montant | 178 \$ | (147) \$ | 31 | 2 \$ | 5 \$ | 7 | 38 | 7 | (3) | 42 | 80 \$ | 122 \$ |
| Impôt sur le résultat | 26 \$ | (20) \$ | 6 | 1 \$ | 1 \$ | 2 | 8 | — | 1 | 9 | 20 | 29 |
| Montant net | | | 25 | | | 5 | 30 | 7 | (4) | 33 | 60 \$ | 93 \$ |
| Solde au 30 septembre 2023 | | | (30) \$ | | | 2 \$ | (28) \$ | 38 \$ | 78 \$ | 88 \$ | | |
| Solde au 1 ^{er} juillet 2024 | | | (129) \$ | | | 1 \$ | (128) \$ | 77 \$ | 75 \$ | 24 \$ | | |
| Autres éléments du résultat global | | | | | | | | | | | | |
| Montant | (81) \$ | 71 \$ | (10) | (5) \$ | (1) \$ | (6) | (16) | 23 | 2 | 9 | (27) \$ | (18) \$ |
| Impôt sur le résultat | (4) \$ | 11 \$ | 7 | (2) \$ | — \$ | (2) | 5 | — | 1 | 6 | (7) | (1) |
| Montant net | | | (17) | | | (4) | (21) | 23 | 1 | 3 | (20) \$ | (17) \$ |
| Solde au 30 septembre 2024 | | | (146) \$ | | | (3) \$ | (149) \$ | 100 \$ | 76 \$ | 27 \$ | | |

| (en millions) | Éléments qui peuvent être ultérieurement reclassés en résultat | | | | | | Éléments qui ne sera jamais reclassé en résultat | Éléments qui ne sera jamais reclassé en résultat | Autres éléments du résultat global | | | | |
|---|--|--|-----------------|--|--|---------------|--|--|------------------------------------|-------------------------|---|--|---|
| | Dérivés utilisés pour gérer le risque de change | | | Dérivés utilisés pour gérer les autres risques de marché | | | | | | Écart de change cumulés | Modification de l'évaluation des actifs financiers de placement | Cumul des autres éléments du résultat global | Réévaluations des régimes à prestations définies du personnel |
| | Profits (pertes) survenus | (Profits) pertes de périodes antérieures reclassés en résultat net | Total | Profits (pertes) survenus | (Profits) pertes de périodes antérieures reclassés en résultat net | Total | | | | | | | |
| Variation de la juste valeur latente des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie (note 4 e) | | | | | | | | | | | | | |
| Solde au 1 ^{er} janvier 2023 | | | (20) \$ | | | (3) \$ | (23) \$ | 66 \$ | 90 \$ | 133 \$ | | | |
| Autres éléments du résultat global | | | | | | | | | | | | | |
| Montant | (3) \$ | (13) \$ | (16) | 2 \$ | 5 \$ | 7 | (9) | (28) | (13) | (50) | 79 \$ | 29 \$ | |
| Impôt sur le résultat | (6) \$ | — \$ | (6) | 1 \$ | 1 \$ | 2 | (4) | — | (1) | (5) | 20 | 15 | |
| Montant net | | | (10) | | | 5 | (5) | (28) | (12) | (45) | 59 \$ | 14 \$ | |
| Solde au 30 septembre 2023 | | | (30) \$ | | | 2 \$ | (28) \$ | 38 \$ | 78 \$ | 88 \$ | | | |
| Solde au 1 ^{er} janvier 2024 | | | (158) \$ | | | (2) \$ | (160) \$ | 36 \$ | 78 \$ | (46) \$ | | | |
| Autres éléments du résultat global | | | | | | | | | | | | | |
| Montant | 153 \$ | (131) \$ | 22 | 1 \$ | (3) \$ | (2) | 20 | 64 | (2) | 82 | 42 \$ | 124 \$ | |
| Impôt sur le résultat | 28 \$ | (18) \$ | 10 | — \$ | (1) \$ | (1) | 9 | — | — | 9 | 11 | 20 | |
| Montant net | | | 12 | | | (1) | 11 | 64 | (2) | 73 | 31 \$ | 104 \$ | |
| Solde au 30 septembre 2024 | | | (146) \$ | | | (3) \$ | (149) \$ | 100 \$ | 76 \$ | 27 \$ | | | |
| Attribuable aux éléments suivants : | | | | | | | | | | | | | |
| Actions ordinaires | | | | | | | | | | 7 \$ | | | |
| Participations ne donnant pas le contrôle | | | | | | | | | | 20 | | | |
| | | | | | | | | | | 27 \$ | | | |

12 montants par action

Le bénéfice net de base par action ordinaire est calculé au moyen de la division du bénéfice net attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré total d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le bénéfice net dilué par action ordinaire est calculé pour tenir compte des attributions d'options sur actions et des attributions d'unités d'actions restreintes.

Le tableau qui suit présente le rapprochement des dénominateurs entrant dans le calcul du bénéfice par action de base et du bénéfice par action dilué. Le bénéfice net est égal au bénéfice net dilué pour toutes les périodes présentées.

| Périodes closes les 30 septembre (en millions) | Trimestres | | Périodes de neuf mois | |
|--|------------|-------|-----------------------|-------|
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| Nombre moyen pondéré total de base d'actions ordinaires en circulation | 1 492 | 1 454 | 1 483 | 1 447 |
| Effet des titres dilutifs – unités d'actions restreintes | 5 | 5 | 5 | 4 |
| Nombre moyen pondéré total dilué d'actions ordinaires en circulation | 1 497 | 1 459 | 1 488 | 1 451 |

Pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2024 et 2023, aucune attribution d'unités d'actions restreintes réglées en instruments de capitaux propres en circulation n'a été exclue du calcul du bénéfice net dilué par action ordinaire. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, environ 1 million (2023 – aucune) et 1 million (2023 – aucune), respectivement, d'attributions d'options sur actions de TELUS Corporation ont été exclues du calcul du bénéfice dilué par action ordinaire.

13 dividendes par action

a) Dividendes déclarés sur les actions ordinaires de TELUS Corporation

Périodes de neuf mois closes
les 30 septembre (en millions,
sauf les montants par action)

| Dividendes sur les actions ordinaires de TELUS Corporation | Déclarés | | Versés aux actionnaires le | Total |
|---|---------------|------------|-------------------------------|----------|
| | En date du | Par action | | |
| 2024 | | | | |
| Dividende du premier trimestre | 11 mars 2024 | 0,3761 \$ | 1 ^{er} avril 2024 | 554 \$ |
| Dividende du deuxième trimestre | 10 juin 2024 | 0,3891 | 2 juill. 2024 | 577 |
| Dividende du troisième trimestre | 10 sept. 2024 | 0,3891 | 1 ^{er} oct. 2024 | 578 |
| | | 1,1543 \$ | | 1 709 \$ |
| 2023 | | | | |
| Dividende du premier trimestre | 10 mars 2023 | 0,3511 \$ | 3 avril 2023 | 506 \$ |
| Dividende du deuxième trimestre | 8 juin 2023 | 0,3636 | 4 juill. 2023 | 526 |
| Dividende du troisième trimestre | 8 sept. 2023 | 0,3636 | 3 oct. 2023 | 529 |
| | | 1,0783 \$ | | 1 561 \$ |

Le 7 novembre 2024, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,4023 \$ par action sur nos actions ordinaires de TELUS Corporation émises et en circulation; ce dividende est payable le 2 janvier 2025 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 11 décembre 2024. Le montant final du paiement des dividendes est tributaire du nombre d'actions ordinaires de TELUS Corporation émises et en circulation à la fermeture des bureaux le 11 décembre 2024.

b) Régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés

Nous avons un régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés dans le cadre duquel les détenteurs d'actions ordinaires de TELUS Corporation admissibles peuvent acquérir des actions ordinaires de TELUS Corporation supplémentaires en réinvestissant les dividendes et en effectuant des paiements additionnels facultatifs en trésorerie au fiduciaire. En vertu de ce régime, nous avons le choix d'émettre des actions ordinaires de TELUS Corporation à même les actions propres ou de demander au fiduciaire d'en acquérir sur le marché boursier. En vertu du régime, nous pouvons, à notre gré, offrir les actions ordinaires de TELUS Corporation à un escompte pouvant aller jusqu'à 5 % du cours du marché. Avec prise d'effet lors du paiement des dividendes, le 1^{er} octobre 2019, nous avons émis des actions ordinaires de TELUS Corporation à même les actions propres à un escompte de 2 %. En ce qui a trait aux actions ordinaires de TELUS Corporation détenues par des détenteurs admissibles qui ont choisi de participer au régime, les dividendes sur actions ordinaires déclarés au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024 d'un montant de 177 millions de dollars (2023 – 177 millions de dollars) et de 466 millions de dollars (2023 – 525 millions de dollars), respectivement, devaient être réinvestis dans des actions ordinaires de TELUS Corporation.

14 rémunération fondée sur des actions

a) Éléments de la rémunération fondée sur des actions

Le poste « Charge au titre des avantages du personnel » dans les états consolidés du résultat net et du résultat global et le poste « Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation » dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie comprennent les montants de la rémunération fondée sur des actions présentés dans le tableau ci-joint.

b) Unités d'actions restreintes

Unités d'actions restreintes de TELUS Corporation

Nous octroyons également des unités d'actions restreintes qui offrent essentiellement les mêmes caractéristiques que nos unités d'actions restreintes générales, mais qui procurent un dividende variable (de 0 % à 200 %) qui est tributaire de la réalisation d'une condition de performance liée au nombre total de connexions d'abonnés (d'une pondération de 25 %) et du rendement total pour l'actionnaire en ce qui a trait aux actions ordinaires de TELUS Corporation par rapport à celui d'un groupe mondial de sociétés de télécommunications analogues (d'une pondération de 75 %). La juste valeur à la date d'attribution du sous-ensemble nominal de nos unités d'actions restreintes assujetties à la condition de performance liée au nombre total de connexions d'abonnés est égale à la juste valeur de marché des actions ordinaires de TELUS Corporation correspondantes à la date d'attribution. Par conséquent, le sous-ensemble nominal a été inclus dans la présentation de nos unités d'actions restreintes uniquement assujetties à une condition de service. Nous estimons, en fonction d'un dividende variable, la juste valeur du

sous-ensemble nominal de nos unités d'actions restreintes assujetties à une condition de performance relative liée au rendement total pour l'actionnaire au moyen du modèle de simulation de Monte Carlo. Les unités d'actions restreintes attribuées en 2024 et en 2023 sont comptabilisées comme étant réglées en trésorerie, puisqu'il s'agissait de leur mode de règlement prévu au moment de leur attribution.

| Périodes closes les 30 septembre (en millions) | | 2024 | | | 2023 | | |
|--|------|---|---|--|--|---|--|
| | Note | Charge au titre des avantages du personnel ¹ | Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation connexes | Ajustement au tableau des flux de trésorerie | Charge au titre des avantages du personnel | Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation connexes | Ajustement au tableau des flux de trésorerie |
| TRIMESTRES | | | | | | | |
| Unités d'actions restreintes | b) | 51 \$ | (7) \$ | 44 \$ | 31 \$ | (4) \$ | 27 \$ |
| Régime d'actionnariat des employés | c) | 9 | (9) | — | 10 | (10) | — |
| | | 60 \$ | (16) \$ | 44 \$ | 41 \$ | (14) \$ | 27 \$ |
| Solutions technologiques de TELUS | | 40 \$ | (15) \$ | 25 \$ | 36 \$ | (11) \$ | 25 \$ |
| TELUS Expérience numérique ² | | 20 | (1) | 19 | 5 | (3) | 2 |
| | | 60 \$ | (16) \$ | 44 \$ | 41 \$ | (14) \$ | 27 \$ |
| PÉRIODES DE NEUF MOIS | | | | | | | |
| Unités d'actions restreintes | b) | 123 \$ | (13) \$ | 110 \$ | 105 \$ | (6) \$ | 99 \$ |
| Régime d'actionnariat des employés | c) | 25 | (25) | — | 33 | (33) | — |
| Attributions d'options sur actions | d) | — | — | — | 1 | — | 1 |
| | | 148 \$ | (38) \$ | 110 \$ | 139 \$ | (39) \$ | 100 \$ |
| Solutions technologiques de TELUS | | 113 \$ | (33) \$ | 80 \$ | 112 \$ | (35) \$ | 77 \$ |
| TELUS Expérience numérique ² | | 35 | (5) | 30 | 27 | (4) | 23 |
| | | 148 \$ | (38) \$ | 110 \$ | 139 \$ | (39) \$ | 100 \$ |

1 Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, une charge de 51 \$ (2023 – 30 \$) et de 119 \$ (2023 – 104 \$), respectivement, liée aux unités d'actions restreintes est présentée en tant que charge de rémunération fondée sur des actions dans la charge au titre des avantages du personnel (se reporter à la note 8), et le solde est inclus dans les coûts de restructuration (se reporter à la note 16) du secteur Solutions technologiques de TELUS.

2 Au cours du trimestre clos le 30 juin 2024, les modalités des options de vente position vendeur relativement aux participations ne donnant pas le contrôle liées à l'acquisition de WillowTree ont été renégociées, ce qui a entraîné : une variation des provisions au titre de regroupements d'entreprises (se reporter aux notes 7 et 25); l'imposition d'un plafond de paiement à l'égard des participations ne donnant pas le contrôle liées à l'acquisition de WillowTree; et l'attribution de rémunération fondée sur des actions. La charge associée à ces attributions s'est chiffrée à 10 \$ et à 10 \$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024.

Le tableau suivant présente un sommaire des unités d'actions restreintes de TELUS Corporation en circulation dont les droits n'étaient pas acquis.

| | Au 30 septembre 2024 | Au 31 décembre 2023 |
|--|-------------------------|------------------------|
| Unités d'actions restreintes non assujetties à des conditions de performance liées au marché | | |
| Unités d'actions restreintes uniquement assujetties à des conditions de service | 9 278 615 | 5 769 038 |
| Sous-ensemble nominal touché par les conditions de performance non liées au marché | 741 541 | 429 281 |
| | 10 020 156 | 6 198 319 |
| Unités d'actions restreintes assujetties à des conditions de performance liées au marché | | |
| Sous-ensemble nominal touché par la condition de performance relative liée au rendement total pour l'actionnaire | 2 040 663 | 1 191 563 |
| Nombre d'unités d'actions restreintes dont les droits n'étaient pas acquis | 12 060 819 | 7 389 882 |

Le tableau suivant présente un sommaire des mouvements relatifs aux unités d'actions restreintes de TELUS Corporation non assujetties à des conditions de performance liées au marché.

| | Nombre d'unités d'actions restreintes ¹ | | Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution |
|--|--|---------------|---|
| | Droits non acquis | Droits acquis | |
| TRIMESTRE | | | |
| En circulation au 1 ^{er} juillet 2024 | | | |
| Droits non acquis | 10 083 940 | — | 26,70 \$ |
| Droits acquis | — | 33 316 | 28,83 \$ |
| Attribuées | | | |
| Attribution initiale | 148 210 | — | 22,10 \$ |
| Au lieu de dividendes | 186 361 | 615 | 21,05 \$ |
| Droits acquis | (251 472) | 251 472 | 27,09 \$ |
| Réglées – en trésorerie | — | (251 776) | 27,08 \$ |
| Frappées de déchéance | (146 883) | — | 26,62 \$ |
| En circulation au 30 septembre 2024 | | | |
| Droits non acquis | 10 020 156 | — | 26,53 \$ |
| Droits acquis | — | 33 627 | 28,72 \$ |
| PÉRIODE DE NEUF MOIS | | | |
| En circulation au 1 ^{er} janvier 2024 | | | |
| Droits non acquis | 6 198 319 | — | 28,68 \$ |
| Droits acquis | — | 32 521 | 28,97 \$ |
| Attribuées | | | |
| Attribution initiale | 4 232 124 | — | 23,99 \$ |
| Au lieu de dividendes | 460 442 | 1 707 | 21,57 \$ |
| Droits acquis | (369 458) | 369 458 | 26,33 \$ |
| Réglées – en trésorerie | — | (370 059) | 26,32 \$ |
| Frappées de déchéance | (501 271) | — | 26,49 \$ |
| En circulation au 30 septembre 2024 | | | |
| Droits non acquis | 10 020 156 | — | 26,53 \$ |
| Droits acquis | — | 33 627 | 28,72 \$ |

1 Compte non tenu du sous-ensemble nominal d'unités d'actions restreintes assujetties à la condition de performance relative liée au rendement total pour l'actionnaire.

Unités d'actions restreintes de TELUS International (Cda) Inc.
Nous octroyons également des unités d'actions restreintes qui présentent essentiellement les mêmes caractéristiques que les unités d'actions restreintes de TELUS Corporation. Un sous-ensemble des unités d'actions restreintes de TELUS International (Cda) Inc. procure un dividende variable (de 0 % à 200 %) qui est tributaire d'une condition de performance financière (d'une pondération de 50 %) et du rendement total pour

l'actionnaire des actions à droit de vote subalterne de TELUS International (Cda) Inc. par rapport à celui d'un groupe mondial de sociétés analogues dans le secteur de l'expérience client et des services TI numériques (d'une pondération de 50 %). Un deuxième sous-ensemble des unités d'actions restreintes de TELUS International (Cda) Inc. procure un dividende variable (de 0 % à 300 %) qui est tributaire de la performance financière de certains produits et services du secteur TELUS Expérience numérique. La juste valeur à la date d'attribution du sous-ensemble nominal de nos unités d'actions restreintes tributaires de conditions de performance est égale à la juste valeur de marché des actions à droit de vote subalterne correspondantes à la date d'attribution. Nous estimons, en fonction d'un dividende variable, la juste valeur du sous-ensemble nominal de nos unités d'actions restreintes assujetties à une condition de performance relative liée au rendement total pour l'actionnaire au moyen du modèle de simulation de Monte Carlo. Les unités d'actions restreintes attribuées en 2024 et en 2023 sont comptabilisées comme étant réglées en trésorerie, puisqu'il s'agissait de leur mode de règlement prévu au moment de leur attribution.

Le tableau suivant présente un sommaire des mouvements relatifs aux unités d'actions restreintes de TELUS International (Cda) Inc.

| | Nombre d'unités d'actions restreintes | | Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution |
|--|---------------------------------------|--------------------|---|
| | Droits non acquis | Droits acquis | |
| TRIMESTRE | | | |
| En circulation au 1 ^{er} juillet 2024 | 13 955 245 | — | 8,05 \$ US |
| Attribution initiale | 7 241 699 | 489 118 | 2,97 \$ US |
| Droits acquis | (9 601) | 9 601 | 11,35 \$ US |
| Réglées en titres de capitaux propres | — | (498 719) | 3,18 \$ US |
| Frappées de déchéance | (343 464) | — | 6,52 \$ US |
| En circulation au 30 septembre 2024 | 20 843 879 | — | 6,36 \$ US |
| PÉRIODE DE NEUF MOIS | | | |
| En circulation au 1 ^{er} janvier 2024 | 2 615 746 | — | 21,36 \$ US |
| Attribution initiale | 19 836 119 | 528 234 | 5,30 \$ US |
| Droits acquis | (797 904) | 797 904 | 20,48 \$ US |
| Réglées en titres de capitaux propres | — | (1 326 138) | 13,69 \$ US |
| Frappées de déchéance | (810 082) | — | 16,19 \$ US |
| En circulation au 30 septembre 2024 | 20 843 879 | — | 6,36 \$ US |

c) Régime d'actionnariat des employés de TELUS Corporation

Nous avons un régime d'actionnariat des employés qui permet aux employés admissibles d'acheter des actions ordinaires de TELUS Corporation au

moyen de retenues sur la paie régulières. En ce qui a trait aux actions ordinaires de TELUS Corporation détenues dans le cadre du régime d'actionnariat des employés, les dividendes déclarés au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, d'un montant de 13 millions de dollars (2023 – 13 millions de dollars) et de 40 millions de dollars (2023 – 39 millions de dollars), respectivement, devaient être réinvestis dans des actions ordinaires de TELUS Corporation que le fiduciaire a achetées à même les actions propres, un escompte étant applicable, comme il est décrit à la *note 13 b*).

d) Attributions d'options sur actions

Options sur actions de TELUS Corporation

Des employés peuvent se voir octroyer des attributions d'options sur actions leur permettant d'acheter des actions ordinaires de TELUS Corporation, à un prix d'exercice correspondant à la juste valeur de marché des actions au moment de l'attribution. Les attributions d'options sur actions octroyées dans le cadre du régime peuvent être exercées au cours de périodes définies ne dépassant pas sept ans à compter de la date de l'attribution.

Ces attributions d'options comportent une option de règlement en capitaux propres net. Le titulaire d'options ne dispose pas du choix d'exercer l'option de règlement en capitaux propres net; il nous revient de choisir si l'exercice d'une attribution d'options sur actions est réglé comme une option sur actions ou au moyen de l'option de règlement en capitaux propres net.

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution du régime d'options sur actions de TELUS Corporation.

| Périodes closes le 30 septembre 2024 | Trimestre | | Période de neuf mois | |
|---|------------------------------|---|------------------------------|---|
| | Nombre d'options sur actions | Prix moyen pondéré des options sur actions ¹ | Nombre d'options sur actions | Prix moyen pondéré des options sur actions ¹ |
| En circulation au début | 1 621 301 | 22,41 \$ | 1 778 901 | 22,35 \$ |
| Exercées ² | (19 800) | 21,22 \$ | (84 000) | 21,32 \$ |
| Frappées de déchéance | (47 200) | 22,33 \$ | (140 600) | 22,09 \$ |
| En circulation à la fin | 1 554 301 | 22,43 \$ | 1 554 301 | 22,43 \$ |
| Pouvant être exercées à la fin | | | 1 554 301 | 22,43 \$ |

1 La durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée est de 2,5 ans.

2 Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, le prix moyen pondéré à la date d'exercice était de 22,57 \$ et de 23,48 \$, respectivement.

Options sur actions de TELUS International (Cda) Inc.

Des employés peuvent se voir octroyer des options sur actions de participation (réglées en instruments de capitaux propres) leur permettant d'acheter des actions à droit de vote subalterne de TELUS International (Cda) Inc., à un prix correspondant à, ou équivalant à un multiple de la juste valeur de marché des actions au moment de l'attribution, et/ou des options sur actions fictives (réglées en trésorerie) qui leur permettent d'être exposés à une appréciation du prix des actions à droit de vote subalterne de TELUS International (Cda) Inc. Les attributions d'options sur actions octroyées dans le cadre du régime peuvent être exercées au cours de périodes définies ne dépassant pas dix ans à compter du moment de l'attribution. Toutes les attributions d'options sur actions de participation et la plupart des attributions d'options sur actions procurent un dividende variable (de 0 % à 100 %) qui est tributaire de la réalisation des conditions de performance financière et des conditions de performance en matière de qualité du service non liées au marché de TELUS International (Cda) Inc.

Le tableau suivant présente un sommaire des mouvements relatifs au régime d'options sur actions de TELUS International (Cda) Inc.

| Périodes closes le 30 septembre 2024 | Trimestre | | Période de neuf mois | |
|---|------------------------------------|--|------------------------------------|--|
| | Nombre d'options sur actions | Prix moyen pondéré des options sur actions ¹ | Nombre d'options sur actions | Prix moyen pondéré des options sur actions ¹ |
| En circulation au début | 2 452 934 | 9,89 \$ US | 2 536 783 | 10,39 \$ US |
| Attribuées | 2 909 788 | 3,69 \$ US | 2 909 788 | 3,69 \$ US |
| Frappées de déchéance | — | — \$ US | (83 849) | 25,00 \$ US |
| En circulation à la fin | 5 362 722 | 6,52 \$ US | 5 362 722 | 6,52 \$ US |
| Pouvant être exercées à la fin | | | 2 363 846 | 9,32 \$ US |

¹ En ce qui a trait à une tranche de 2 909 788 options sur actions, le prix s'établit à 3,69 \$ par action à droit de vote subalterne de TELUS International (Cda) Inc. et la durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée est de 10 ans; en ce qui a trait à une tranche de 2 096 582 options sur actions, la fourchette de prix des options sur actions s'établit entre 4,87 \$ US et 8,95 \$ US et la durée de vie contractuelle résiduelle moyenne est de 2,2 ans; pour le reste des options sur actions, le prix est de 25,00 \$ US et la durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée est de 6,4 ans.

Le tableau qui suit présente la juste valeur moyenne pondérée des attributions d'options sur actions et les hypothèses moyennes pondérées utilisées dans le cadre de l'estimation de la juste valeur au moment de l'attribution calculées à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes.

| Périodes closes le 30 septembre 2024 | Trimestre | Période de neuf mois |
|---|------------|-------------------------|
| Juste valeur des options sur actions attribuées (par option sur actions) | 1,50 \$ US | 1,50 \$ US |
| Taux d'intérêt sans risque | 2,7 % | 2,7 % |
| Durée de vie prévue ¹ (en années) | 6,5 | 6,5 |
| Volatilité prévue | 35,4 % | 35,4 % |
| Taux de rendement | néant | néant |

¹ La durée contractuelle maximale des options sur actions attribuées en 2024 est de 10 ans.

15 avantages du personnel futurs

a) Régimes de retraite à prestations définies – sommaire

Montants présentés dans les états financiers de base relativement aux régimes de retraite à prestations définies

Trimestres clos les 30 septembre

| (en millions) | Note | 2024 | | | 2023 | | |
|--|------|------------------|--|----------------|------------------|--|--------------|
| | | Actifs du régime | Obligations au titre des prestations définies constituées ¹ | Montant net | Actifs du régime | Obligations au titre des prestations définies constituées ¹ | Montant net |
| Charge au titre des avantages du personnel | | | | | | | |
| | 8 | | | | | | |
| Avantages gagnés au titre des services rendus au cours de la période | | — \$ | (19) \$ | | — \$ | (18) \$ | |
| Avantages gagnés au titre des services passés | | — | — | | — | — | |
| Cotisations des employés | | 4 | — | | 4 | — | |
| Frais administratifs | | (1) | — | | (1) | — | |
| | | 3 | (19) | (16) \$ | 3 | (18) | (15) \$ |
| Coûts de financement | | | | | | | |
| | 9 | | | | | | |
| Produits notionnels sur l'actif des régimes ² et intérêts découlant des obligations au titre des prestations définies constituées | | 105 | (97) | | 111 | (100) | |
| Incidence des intérêts sur le plafond relatif à l'actif des régimes | | (11) | — | | (12) | — | |
| | | 94 | (97) | (3) | 99 | (100) | (1) |
| PRESTATIONS (COÛTS) DÉFINIS COMPRIS DANS LE RÉSULTAT NET³ | | | | (19) | | | (16) |
| Autres éléments du résultat global | | | | | | | |
| | 11 | | | | | | |
| Écart entre les résultats réels et les hypothèses estimatives liées aux régimes ⁴ | | 317 | — | | (447) | — | |
| Modifications apportées aux hypothèses financières du régime ⁵ | | — | (388) | | — | 771 | |
| Variation de l'incidence de la limitation du montant net de l'actif au titre des régimes à prestations définies au plafond relatif à l'actif des régimes | | 44 | — | | (244) | — | |
| | | 361 | (388) | (27) | (691) | 771 | 80 |
| PRESTATIONS (COÛTS) DÉFINIS COMPRIS DANS LE RÉSULTAT GLOBAL³ | | | | (46) \$ | | | 64 \$ |

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre

| (en millions) | Note | 2024 | | | 2023 | | |
|--|------|------------------|--|-------------|------------------|--|-------------|
| | | Actifs du régime | Obligations au titre des prestations définies constituées ¹ | Montant net | Actifs du régime | Obligations au titre des prestations définies constituées ¹ | Montant net |
| Charge au titre des avantages du personnel | 8 | | | | | | |
| Avantages gagnés au titre des services rendus au cours de la période | | — \$ | (59) \$ | | — \$ | (56) \$ | |
| Avantages gagnés au titre des services passés | | — | (1) | | — | — | |
| Cotisations des employés | | 13 | — | | 13 | — | |
| Frais administratifs | | (3) | — | | (3) | — | |
| | | 10 | (60) | (50) \$ | 10 | (56) | (46) \$ |
| Coûts de financement | 9 | | | | | | |
| Produits notionnels sur l'actif des régimes ² et intérêts découlant des obligations au titre des prestations définies constituées | | 315 | (290) | | 330 | (300) | |
| Incidence des intérêts sur le plafond relatif à l'actif des régimes | | (32) | — | | (35) | — | |
| | | 283 | (290) | (7) | 295 | (300) | (5) |
| PRESTATIONS (COÛTS) DÉFINIS COMPRIS DANS LE RÉSULTAT NET³ | | | | (57) | | | (51) |
| Autres éléments du résultat global | 11 | | | | | | |
| Écart entre les résultats réels et les hypothèses estimatives liées aux régimes ⁴ | | 312 | — | | (213) | — | |
| Modifications apportées aux hypothèses financières du régime ⁵ | | — | (61) | | — | 571 | |
| Variation de l'incidence de la limitation du montant net de l'actif au titre des régimes à prestations définies au plafond relatif à l'actif des régimes | | (209) | — | | (279) | — | |
| | | 103 | (61) | 42 | (492) | 571 | 79 |
| PRESTATIONS (COÛTS) DÉFINIS COMPRIS DANS LE RÉSULTAT GLOBAL³ | | | | (15) | | | 28 |
| MONTANTS COMPRIS DANS LES FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION | | | | | | | |
| Cotisations de l'employeur | | 16 | — | 16 | 23 | — | 23 |
| PRESTATIONS PAYÉES PAR LES RÉGIMES | | (351) | 351 | — | (351) | 351 | — |
| SOLDES DES COMPTES DES RÉGIMES⁶ | | | | | | | |
| Variation au cours de la période | | 61 | (60) | 1 | (515) | 566 | 51 |
| Solde au début | | 8 352 | (8 489) | (137) | 7 990 | (8 075) | (85) |
| Solde à la fin | | 8 413 \$ | (8 549) \$ | (136) \$ | 7 475 \$ | (7 509) \$ | (34) \$ |
| SITUATION DE CAPITALISATION – SURPLUS (DÉFICIT) DES RÉGIMES | | | | | | | |
| Régimes de retraite où l'actif est supérieur à l'obligation au titre des prestations définies constituées ⁷ | 20 | 7 556 \$ | (7 240) \$ | 316 \$ | 6 976 \$ | (6 640) \$ | 336 \$ |
| Régimes de retraite où l'obligation au titre des prestations définies constituées est supérieure à l'actif ⁸ | | | | | | | |
| Capitalisés | | 857 | (1 086) | (229) | 499 | (680) | (181) |
| Non capitalisés | | — | (223) | (223) | — | (189) | (189) |
| | 27 | 857 | (1 309) | (452) | 499 | (869) | (370) |
| | | 8 413 \$ | (8 549) \$ | (136) \$ | 7 475 \$ | (7 509) \$ | (34) \$ |

1 L'obligation au titre des prestations définies constituées est la valeur actualisée actuarielle des prestations attribuées pour les services rendus par les employés à une date donnée.

2 Les produits d'intérêts sur la tranche attribuable à l'actif des régimes du montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel inclus dans les coûts de financement tiennent compte d'un taux de rendement de l'actif des régimes équivalant au taux d'actualisation utilisé afin de déterminer les obligations au titre des prestations définies constituées à la fin de l'exercice précédent.

3 À l'exclusion de l'impôt.

4 Les hypothèses financières relatives aux actifs des régimes (les produits d'intérêts sur les actifs des régimes compris dans les coûts de financement tiennent compte d'un taux de rendement de l'actif des régimes équivalant au taux d'actualisation utilisé afin de déterminer les obligations au titre des prestations définies constituées) ainsi que les hypothèses démographiques relatives aux valeurs actuarielles des obligations au titre des prestations définies constituées à la fin de l'exercice précédent.

5 Le taux d'actualisation utilisé pour calculer les obligations au titre des prestations définies constituées au 30 septembre 2024 était de 4,59 % (31 décembre 2023 – 4,65 %).

- 6 Au 30 septembre 2024, l'incidence du plafond relatif à l'actif des régimes se chiffrait à 1 155 \$ (31 décembre 2023 – 914 \$).
- 7 Montants présentés dans les états consolidés de la situation financière au poste « Autres actifs à long terme ».
- 8 Montants présentés dans les états consolidés de la situation financière au poste « Autres passifs à long terme ».

b) Régimes à cotisations définies – charge

Le total des coûts des régimes de retraite à cotisations définies compris dans le poste « Charge au titre des avantages du personnel » dans les états consolidés du résultat net et du résultat global comprend les montants présentés dans le tableau suivant.

| Périodes closes les 30 septembre (en millions) | Trimestres | | Périodes de neuf mois | |
|---|--------------|--------------|-----------------------|--------------|
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| Cotisations au régime de retraite syndical et au régime de retraite de la fonction publique | 4 \$ | 5 \$ | 10 \$ | 13 \$ |
| Autres régimes de retraite à cotisations définies | 27 | 27 | 80 | 82 |
| | 31 \$ | 32 \$ | 90 \$ | 95 \$ |

16 coûts de restructuration et autres coûts

a) Détails des coûts de restructuration et autres coûts

Afin de réduire nos coûts permanents, nous engageons des coûts de restructuration supplémentaires connexes non récurrents, comme il est expliqué plus en détail à la *note 16 b)*. Il est également possible que nous engageons des charges inhabituelles lorsque nous apportons des changements importants ou structurels à nos modèles d'affaires ou à nos modèles d'exploitation ou que nous menons des activités d'intégration postacquisition. Les autres coûts comprennent les coûts externes supplémentaires atypiques engagés relativement aux acquisitions ou cessions d'entreprises, les coûts importants liés aux litiges à l'égard de pertes ou de règlements et les coûts liés aux décisions réglementaires rétrospectives défavorables.

Le tableau ci-joint illustre les coûts de restructuration et autres coûts qui sont présentés dans les états consolidés du résultat net et du résultat global.

| Périodes closes les 30 septembre (en millions) | Trimestres | | Périodes de neuf mois | |
|--|--------------|---------------|-----------------------|---------------|
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| Coûts de restructuration¹ b) | | | | |
| Achat de biens et services | 25 \$ | 80 \$ | 163 \$ | 131 \$ |
| Charge au titre des avantages du personnel | 60 | 221 | 259 | 364 |
| | 85 | 301 | 422 | 495 |
| Autres coûts c) | | | | |
| Achat de biens et services | 1 | 2 | 3 | 8 |
| Charge au titre des avantages du personnel | — | — | — | 74 |
| | 1 | 2 | 3 | 82 |
| Total | | | | |
| Achat de biens et services | 26 | 82 | 166 | 139 |
| Charge au titre des avantages du personnel | 60 | 221 | 259 | 438 |
| | 86 \$ | 303 \$ | 425 \$ | 577 \$ |

- 1 Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, exclut les pertes de valeur liées à la restructuration d'immobilisations corporelles découlant de la rationalisation de biens immobiliers de 3 \$ (2023 – 13 \$) et de 102 \$ (2023 – 65 \$), respectivement, qui sont incluses dans l'amortissement.

b) Provisions au titre de la restructuration

Les provisions liées au personnel et les autres provisions, telles qu'elles sont présentées à la *note 25*, comprennent les montants concernant les activités de restructuration. En 2024, les activités de restructuration comprenaient les initiatives d'efficacité opérationnelle en cours et supplémentaires, dont certaines avaient trait aux coûts liés au personnel et à la rationalisation des biens immobiliers. Ces initiatives visaient à accroître notre productivité opérationnelle à long terme et notre compétitivité.

c) Autres

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, des coûts externes supplémentaires ont été engagés relativement aux acquisitions d'entreprises. Dans le cadre d'acquisitions d'entreprises, des charges inhabituelles et non récurrentes liées à l'intégration d'entreprises qui ne seraient pas considérées comme des coûts de restructuration ou comme faisant partie de la juste valeur de l'actif net acquis ont été incluses dans les autres coûts.

17 immobilisations corporelles

| (en millions) | Actifs détenus | | | | | | Actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location (note 19) | | | | Total |
|--|-----------------------|--------------------------------------|---------------------------------|--------------|------------------------|------------------|---|-------------------|---------------|-----------------|------------------|
| | Actifs liés au réseau | Bâtiments et améliorations locatives | Matériel informatique et autres | Terrains | Actifs en construction | Total | Actifs liés au réseau | Biens immobiliers | Autres | Total | |
| AU COÛT | | | | | | | | | | | |
| Solde au 1 ^{er} janvier 2024 | 37 154 \$ | 3 830 \$ | 1 842 \$ | 83 \$ | 689 \$ | 43 598 \$ | 1 308 \$ | 2 386 \$ | 116 \$ | 3 810 \$ | 47 408 \$ |
| Entrées | 694 | 20 | 33 | — | 609 | 1 356 | 360 | 206 | 25 | 591 | 1 947 |
| Entrées découlant d'acquisitions d'entreprises | — | — | 2 | — | — | 2 | — | 3 | — | 3 | 5 |
| Actifs en construction mis en service | 361 | 46 | 53 | — | (460) | — | — | — | — | — | — |
| Transferts | 148 | 7 | 45 | — | — | 200 | (200) | — | — | (200) | — |
| Cessions, mises hors service et autres | (1 183) | (144) | (133) | (3) | — | (1 463) | 1 | (37) | (24) | (60) | (1 523) |
| Écarts de change, montant net | 3 | 6 | 21 | — | — | 30 | — | 16 | — | 16 | 46 |
| Solde au 30 septembre 2024 | 37 177 \$ | 3 765 \$ | 1 863 \$ | 80 \$ | 838 \$ | 43 723 \$ | 1 469 \$ | 2 574 \$ | 117 \$ | 4 160 \$ | 47 883 \$ |
| AMORTISSEMENT CUMULÉ | | | | | | | | | | | |
| Solde au 1 ^{er} janvier 2024 | 25 254 \$ | 2 404 \$ | 1 226 \$ | — \$ | — \$ | 28 884 \$ | 172 \$ | 1 056 \$ | 48 \$ | 1 276 \$ | 30 160 \$ |
| Amortissement des immobilisations corporelles ¹ | 1 177 | 135 | 145 | — | — | 1 457 | 143 | 280 | 15 | 438 | 1 895 |
| Transferts | 58 | 1 | 28 | — | — | 87 | (87) | — | — | (87) | — |
| Cessions, mises hors service et autres | (1 194) | (103) | (76) | — | — | (1 373) | — | (26) | (13) | (39) | (1 412) |
| Écarts de change, montant net | 2 | 4 | 19 | — | — | 25 | — | 5 | — | 5 | 30 |
| Solde au 30 septembre 2024 | 25 297 \$ | 2 441 \$ | 1 342 \$ | — \$ | — \$ | 29 080 \$ | 228 \$ | 1 315 \$ | 50 \$ | 1 593 \$ | 30 673 \$ |
| VALEUR COMPTABLE NETTE | | | | | | | | | | | |
| Solde au 31 décembre 2023 | 11 900 \$ | 1 426 \$ | 616 \$ | 83 \$ | 689 \$ | 14 714 \$ | 1 136 \$ | 1 330 \$ | 68 \$ | 2 534 \$ | 17 248 \$ |
| Solde au 30 septembre 2024 | 11 880 \$ | 1 324 \$ | 521 \$ | 80 \$ | 838 \$ | 14 643 \$ | 1 241 \$ | 1 259 \$ | 67 \$ | 2 567 \$ | 17 210 \$ |

1 Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2024, l'amortissement comprend un montant de 100 \$ au titre de l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location d'immeubles.

Au 30 septembre 2024, nos engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles totalisaient 309 millions de dollars sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2027 (31 décembre 2023 – 297 millions de dollars sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2027).

18 immobilisations incorporelles et goodwill

a) Immobilisations incorporelles et goodwill, montant net

| (en millions) | Note | Immobilisations incorporelles amortissables | | | | | Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée | | Total des immobilisations incorporelles et du goodwill | |
|---|------|---|-----------------|--|------------------------|------------------|--|---|--|------------------|
| | | Contrats avec les clients, relations clients connexes et nombre d'abonnés | Logiciels | Servitudes, actifs d'externalisation ouverte et autres | Actifs en construction | Total | Licences de spectre | Total des immobilisations incorporelles | | |
| AU COÛT | | | | | | | | | | |
| Solde au 1 ^{er} janvier 2024 | | 5 360 \$ | 7 915 \$ | 582 \$ | 530 \$ | 14 387 \$ | 12 250 \$ | 26 637 \$ | 10 422 \$ | 37 059 \$ |
| Entrées | | 33 | 81 | 38 | 613 | 765 | 919 | 1 684 | — | 1 684 |
| Entrées découlant d'acquisitions d'entreprises | b) | 143 | 13 | 3 | — | 159 | — | 159 | 203 | 362 |
| Actifs en construction mis en service | | — | 603 | — | (603) | — | — | — | — | — |
| Cessions, mises hors service et autres (y compris les intérêts capitalisés) | 9 | (14) | (230) | (6) | — | (250) | 12 | (238) | — | (238) |
| Écarts de change, montant net | | 55 | 2 | 6 | — | 63 | — | 63 | 62 | 125 |
| Solde au 30 septembre 2024 | | 5 577 \$ | 8 384 \$ | 623 \$ | 540 \$ | 15 124 \$ | 13 181 \$ | 28 305 \$ | 10 687 \$ | 38 992 \$ |
| AMORTISSEMENT CUMULÉ | | | | | | | | | | |
| Solde au 1 ^{er} janvier 2024 | | 1 533 \$ | 5 136 \$ | 247 \$ | — \$ | 6 916 \$ | — \$ | 6 916 \$ | 364 \$ | 7 280 \$ |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | | 354 | 708 | 68 | — | 1 130 | — | 1 130 | — | 1 130 |
| Cessions, mises hors service et autres | | (4) | (257) | (32) | — | (293) | — | (293) | — | (293) |
| Écarts de change, montant net | | 14 | 7 | 5 | — | 26 | — | 26 | — | 26 |
| Solde au 30 septembre 2024 | | 1 897 \$ | 5 594 \$ | 288 \$ | — \$ | 7 779 \$ | — \$ | 7 779 \$ | 364 \$ | 8 143 \$ |
| VALEUR COMPTABLE NETTE | | | | | | | | | | |
| Solde au 31 décembre 2023 | | 3 827 \$ | 2 779 \$ | 335 \$ | 530 \$ | 7 471 \$ | 12 250 \$ | 19 721 \$ | 10 058 \$ | 29 779 \$ |
| Solde au 30 septembre 2024 | | 3 680 \$ | 2 790 \$ | 335 \$ | 540 \$ | 7 345 \$ | 13 181 \$ | 20 526 \$ | 10 323 \$ | 30 849 \$ |

1 L'amortissement cumulé du goodwill correspond à l'amortissement comptabilisé avant 2002; il n'y a aucune perte de valeur cumulée dans l'amortissement cumulé du goodwill.

2 Au 30 septembre 2024, certains événements et circonstances pertinents ont fait en sorte qu'il a été jugé approprié de soumettre la valeur comptable du goodwill de l'unité génératrice de trésorerie TELUS Expérience numérique (auparavant l'unité génératrice de trésorerie Expérience client propulsée par le numérique – TELUS International) à un test de dépréciation. Au 30 septembre 2024, la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie TELUS Expérience numérique était supérieure d'environ 800 millions de dollars à sa valeur comptable (soit environ 16 % de sa valeur comptable). Le montant de cette valeur recouvrable a été calculé selon la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de sortie (méthode qui est classée dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs), en fonction d'un taux d'actualisation de 9,3 %, d'un taux de croissance perpétuel de 3,0 % et des projections des flux de trésorerie jusqu'à la fin de 2029. Nous avons validé les résultats du calcul de la valeur recouvrable au moyen d'une approche fondée sur le marché et d'un examen analytique des faits du secteur et de certains faits qui nous sont particuliers.

La méthode de la juste valeur diminuée des coûts de sortie est fondée sur des projections au titre des flux de trésorerie actualisés qui reposent sur les hypothèses clés suivantes : des projections au titre des flux de trésorerie futurs et de la croissance; des hypothèses et des estimations connexes liées au risque économique quant à la probabilité de l'atteinte des mesures et des indicateurs clés sur le plan de l'exploitation; et le coût moyen pondéré futur du capital. Advenant une diminution plus que minime des projections de croissance pour la période de projection, ou une augmentation plus que minime du taux d'actualisation, l'estimation de la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie TELUS Expérience numérique faite le 30 septembre 2024 serait inférieure à sa valeur comptable; nous sommes d'avis que toute variation raisonnablement possible d'autres hypothèses clés sur lesquelles repose notre calcul de la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie TELUS Expérience numérique ne ferait pas en sorte que sa valeur comptable soit supérieure à sa valeur recouvrable. Si les résultats futurs devaient différer de façon défavorable des meilleures estimations de la direction à l'égard des hypothèses clés et si les flux de trésorerie connexes devaient être touchés de manière significative et importante, nous pourrions avoir éventuellement à comptabiliser une perte de valeur significative relativement au goodwill de l'unité génératrice de trésorerie TELUS Expérience numérique.

Au 30 septembre 2024, nos engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations incorporelles totalisaient 21 millions de dollars sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2026 (31 décembre 2023 – 25 millions de dollars sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2026).

Les enchères d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada concernant le spectre dans la bande de 3 800 MHz ont eu lieu au cours de la période du 24 octobre 2023 au 24 novembre 2023. Nous avons réussi à obtenir 1 430 licences de spectre pour un prix d'achat total de 620 millions de dollars. En vertu des modalités des enchères, une proportion de 20 % (124 millions de dollars) a été versée à Innovation, Sciences et Développement économique Canada à la date d'échéance, le 17 janvier 2024, et le solde a été payé le 29 mai 2024. Nous ne pourrions utiliser ces licences à des fins commerciales tant qu'Innovation, Sciences et Développement économique Canada n'aura pas déterminé que nous sommes un fournisseur de services de radiocommunications admissible et que nous nous conformons aux règles en matière de propriété et de contrôle canadiens.

Au cours du trimestre clos le 30 juin 2024, nous avons obtenu les droits d'utilisation du spectre des SSFE-4 de la part du titulaire de licences initial et avons comptabilisé ces droits comme une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée; une telle subordination de licences a été approuvée par Innovation, Sciences et Développement économique Canada. Compte tenu des modalités de paiement pour l'utilisation du spectre, un montant initial de 298 millions de dollars a été comptabilisé à titre de passif à long terme, comme il est décrit à la *note 26 f)*.

b) Acquisitions d'entreprises

Transactions non significatives sur une base individuelle

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2024, nous avons acquis une participation de 100 % dans des entreprises dont les activités sont complémentaires à nos lignes d'activité existantes. Le principal facteur ayant donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill a été la capacité des entreprises acquises à générer des bénéfices supérieurs aux actifs corporels et incorporels nets acquis (cet excédent découlant du faible niveau des actifs corporels par rapport à la capacité des entreprises à générer des bénéfices). Une tranche du montant affecté au goodwill pourrait être déductible fiscalement.

Justes valeurs à la date d'acquisition

Les justes valeurs à la date d'acquisition attribuées aux actifs acquis et aux passifs repris sont présentées dans le tableau suivant.

| (en millions) | Transactions non significatives sur une base individuelle ¹ |
|---|--|
| Actif | |
| Actifs courants | |
| Trésorerie | 8 \$ |
| Débiteurs ² | 15 |
| Autres | 10 |
| | 33 |
| Actifs non courants | |
| Immobilisations corporelles | |
| Actifs détenus | 2 |
| Actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location | 3 |
| Immobilisations incorporelles amortissables ³ | 159 |
| | 164 |
| Total des actifs identifiables acquis | 197 |
| Passif | |
| Passifs courants | |
| Créditeurs et charges à payer | 16 |
| Impôt sur le résultat et autres impôts et taxes à payer | 16 |
| Facturation par anticipation et dépôts de clients | 17 |
| Provisions | 7 |
| Tranche courante de la dette à long terme | 1 |
| | 57 |
| Passifs non courants | |
| Provisions | 1 |
| Dette à long terme | 3 |
| Impôt sur le résultat différé | 29 |
| | 33 |
| Total des passifs repris | 90 |
| Actifs identifiables nets acquis | 107 |
| Goodwill | 203 |
| Actifs nets acquis | 310 \$ |
| Acquisition effectuée selon le moyen suivant : | |
| Contrepartie en trésorerie | 266 \$ |
| Créditeurs et charges à payer | 5 |
| Provisions | 32 |
| Émission d'actions ordinaires de TELUS Corporation ⁴ | 7 |
| | 310 \$ |

1 La répartition du prix d'achat, principalement à l'égard de contrats avec les clients, de relations clients connexes et de l'impôt sur le résultat différé, n'avait pas été finalisée à la date de publication des présents états financiers consolidés. Comme il est d'usage lors d'une transaction d'acquisition d'entreprise, jusqu'au moment de l'acquisition du contrôle, nous n'avons pas un accès complet aux documents comptables des entreprises acquises. Après avoir eu le temps suffisant pour examiner les documents

comptables des entreprises acquises, nous prévoyons finaliser nos répartitions du prix d'achat.

- La juste valeur des débiteurs est égale aux montants contractuels bruts à recevoir et reflète la meilleure estimation à la date d'acquisition des flux de trésorerie contractuels devant être recouverts.
- Les contrats avec les clients et les relations clients (y compris celles liées aux contrats avec les clients) devraient de façon générale être amortis sur une période de 10 à 15 ans; et les autres immobilisations incorporelles devraient être amorties sur des périodes de 5 à 15 ans.
- La juste valeur des actions ordinaires de TELUS Corporation a été évaluée en fonction des prix du marché observés à la date d'acquisition du contrôle.

19 contrats de location

Des analyses de la maturité des obligations locatives sont présentées à la note 4 b) et à la note 26 h); les charges d'intérêts pour la période relative à ces obligations locatives sont présentées à la note 9. Les entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location, la dotation à l'amortissement connexe ainsi que la valeur comptable de ces actifs sont présentées à la note 17. À l'heure actuelle, nous n'avons pas choisi d'exclure les contrats de location de faible valeur et les contrats de location à court terme de la comptabilisation des contrats de location.

| Périodes closes les 30 septembre (en millions) | Trimestres | | Périodes de neuf mois | |
|---|---------------|---------------|-----------------------|---------------|
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| Produits tirés de la sous-location d'actifs au titre de droits d'utilisation | | | | |
| Produits tirés de la colocation compris dans les produits d'exploitation tirés des services | 4 \$ | 4 \$ | 13 \$ | 13 \$ |
| Autres produits tirés de la sous-location compris dans les autres produits (note 7) | 3 \$ | 1 \$ | 6 \$ | 4 \$ |
| Paiements de loyers¹ | 213 \$ | 170 \$ | 626 \$ | 489 \$ |

- Dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie, la composante capital des paiements de loyers est incluse dans le poste « Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement » (se reporter à la note 31 b), et la composante intérêts des paiements de loyers est incluse dans le poste « Intérêts payés ».

20 autres actifs à long terme

| (en millions) | Note | Au 30 septembre 2024 | Au 31 décembre 2023 |
|--|-------|----------------------|---------------------|
| Actif au titre des régimes de retraite | 15 | 316 \$ | 316 \$ |
| Montants non facturés à recevoir des clients au titre du financement | 4 a) | 560 | 637 |
| Actifs dérivés | 4 d) | 4 | 179 |
| Impôt sur le résultat différé | | 53 | 38 |
| Coûts engagés pour obtenir ou exécuter des contrats conclus avec des clients | | 274 | 218 |
| Avances aux coentreprises immobilières | 21 a) | 94 | 94 |
| Participations dans des coentreprises immobilières | 21 a) | 182 | 50 |
| Participations dans des entreprises associées | 21 b) | 211 | 232 |
| Placements de portefeuille ¹ | | | |
| À la juste valeur par le biais du résultat net | | 63 | 42 |
| À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | | 567 | 502 |
| Contrats d'entretien payés d'avance | | 41 | 46 |
| Dépôts de sécurité et autres montants remboursables | | 161 | 139 |
| | | 2 526 \$ | 2 493 \$ |

- Juste valeur évaluée à la date de clôture au moyen d'autres données importantes pouvant être observées (niveau 2).

Le tableau qui suit présente les coûts engagés pour obtenir et exécuter des contrats conclus avec des clients.

| (en millions) | Coûts engagés pour | | Total |
|---|---------------------------------------|--|---------------|
| | Obtenir des contrats avec des clients | Exécuter des contrats avec des clients | |
| Solde au 1 ^{er} juillet 2024 | 521 \$ | 51 \$ | 572 \$ |
| Entrées | 118 | 9 | 127 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | (89) | (2) | (91) |
| Solde au 30 septembre 2024 | 550 \$ | 58 \$ | 608 \$ |
| Solde au 1 ^{er} janvier 2024 | 476 \$ | 39 \$ | 515 \$ |
| Entrées | 329 | 26 | 355 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | (255) | (7) | (262) |
| Solde au 30 septembre 2024 | 550 \$ | 58 \$ | 608 \$ |
| Tranche courante ¹ | 318 \$ | 16 \$ | 334 \$ |
| Tranche non courante | 232 | 42 | 274 |
| | 550 \$ | 58 \$ | 608 \$ |

- Présentée dans les états consolidés de la situation financière au poste « Charges payées d'avance ».

21 coentreprises immobilières et participations dans des entreprises associées

a) Coentreprises immobilières

En 2013, nous avons conclu un partenariat à parts égales avec deux parties sans lien de dépendance, aux fins d'un projet visant le réaménagement d'un complexe qui se composera d'un immeuble d'habitation et d'un immeuble commercial, appelé TELUS Sky, à Calgary, en Alberta. La nouvelle tour, dont la construction s'est achevée en 2020, a été construite conformément à la norme Leadership in Energy and Environmental Design (« LEED ») Platine en ce qui concerne la partie commerciale du projet et à la norme LEED Or en ce qui concerne la partie résidentielle. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la coentreprise immobilière TELUS Sky a conclu une convention visant la vente des biens productifs et des actifs nets connexes aux coentrepreneurs; les deux parties sans lien de dépendance feront l'acquisition de la parcelle résidentielle et nous ferons l'acquisition de la parcelle commerciale. Le calendrier de la clôture de ces ventes et de ces acquisitions est assujéti au calendrier du lotissement des parcelles, ainsi qu'aux autres conditions de clôture habituelles.

En 2024 et en 2023, nous avons conclu un partenariat à parts égales avec une partie sans lien de dépendance visant des projets de réaménagement immobilier en Colombie-Britannique.

Information financière résumée

| Périodes closes les 30 septembre (en millions) ¹ | Trimestres | | Périodes de neuf mois | |
|--|------------|--------|-----------------------|---------|
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| Produits | 6 \$ | 7 \$ | 19 \$ | 20 \$ |
| Amortissements ¹ | — \$ | 2 \$ | — \$ | 6 \$ |
| Charges d'intérêts | — \$ | 2 \$ | 5 \$ | 7 \$ |
| Bénéfice net (perte nette) et bénéfice global (perte globale) ² | (4) \$ | (5) \$ | (11) \$ | (16) \$ |

- La quasi-totalité de l'information résumée dans ce tableau a trait aux activités détenues en vue de la vente. Les amortissements de l'immeuble de placement TELUS Sky ont pris fin lors de son classement comme étant détenu en vue de la vente.
- Étant donné que les coentreprises immobilières sont des partenariats, aucune charge d'impôt sur le résultat des associés n'est constituée au moment de déterminer le bénéfice net et le bénéfice global des coentreprises immobilières.

| (en millions) | Au 30 septembre 2024 | Au 31 décembre 2023 |
|---|-------------------------|------------------------|
| ACTIF | | |
| Actifs courants | | |
| Trésorerie et placements temporaires, montant net | 5 \$ | 5 \$ |
| Autres | 28 | 29 |
| | 33 | 34 |
| Actifs non courants | | |
| Immeuble de placement ¹ | 324 | 326 |
| Immeuble de placement en cours d'aménagement | 326 | 81 |
| Billets à ordre et autres ² | 318 | 90 |
| | 968 | 497 |
| | 1 001 \$ | 531 \$ |
| PASSIF ET CAPITAUX PROPRES | | |
| Passifs courants | | |
| Créiteurs et charges à payer | 5 \$ | 8 \$ |
| Facilités de crédit aux fins des travaux de construction ¹ | 282 | 282 |
| | 287 | 290 |
| Passifs non courants | | |
| Dettes à long terme – prêt hypothécaire | 12 | — |
| | 299 | 290 |
| Capitaux propres | | |
| TELUS ² | 338 | 108 |
| Autres associés ³ | 364 | 133 |
| | 702 | 241 |
| | 1 001 \$ | 531 \$ |

- Classé comme étant détenu en vue de la vente au 30 septembre 2024 et au 31 décembre 2023.
- Les capitaux propres liés aux autres associés comprennent des billets à ordre de 308 \$ (31 décembre 2023 – 80 \$) émis à l'intention des coentreprises par la partie sans lien de dépendance dans le cadre des projets de réaménagement immobilier en Colombie-Britannique. En cas de dissolution ou de liquidation des partenariats, le montant des billets à ordre en circulation sera d'abord déduit des capitaux propres de l'autre associé pour calculer les capitaux propres des coentreprises. Le principal mode de remboursement prévu des billets à ordre est au moyen de l'apport des coûts de mise en valeur en nature, mais peut éventuellement inclure des paiements en trésorerie.
- Les montants comptabilisés par les coentreprises immobilières au titre des capitaux propres diffèrent de ceux que nous avons comptabilisés en raison du montant des profits différés sur nos biens immobiliers investis et de la charge pour moins-value que nous avons comptabilisée en excédent de la charge pour moins-value comptabilisée par la coentreprise immobilière.

Nos activités liées aux coentreprises immobilières

Nos activités liées aux participations dans des coentreprises immobilières sont présentées dans les tableaux ci-après.

| (en millions) | Prêts et créances ¹ | Capitaux propres ² |
|---|--------------------------------|-------------------------------|
| Solde au 1 ^{er} juillet 2023 | 114 \$ | (8) \$ |
| Liés aux états du résultat net et du résultat global des coentreprises immobilières | | |
| Bénéfice global (perte globale) qui nous est attribuable ³ | — | (2) |
| Liés aux états de la situation financière des coentreprises immobilières | | |
| <i>Éléments n'ayant aucune incidence sur les flux de trésorerie présentés à l'heure actuelle</i> | | |
| Coûts de financement que nous avons facturés liés aux facilités de crédit aux fins des travaux de construction (note 7) | 1 | — |
| Réduction de la facilité de crédit aux fins des travaux de construction et augmentation de l'apport en capital | (20) | 20 |
| Nos biens immobiliers investis | — | 20 |
| Profits différés sur notre participation restante dans nos biens immobiliers investis | — | (9) |
| <i>Flux de trésorerie de la période considérée</i> | | |
| Facilités de crédit aux fins des travaux de construction | | |
| Coûts de financement qui nous ont été payés | (1) | — |
| Fonds que nous avons avancés ou fournis, excluant les facilités de crédit aux fins des travaux de construction | — | 2 |
| Solde au 30 septembre 2023 | 94 \$ | 23 \$ |
| Solde au 1 ^{er} juillet 2024 | 94 \$ | 117 \$ |
| Liés aux états du résultat net et du résultat global des coentreprises immobilières | | |
| Bénéfice global (perte globale) qui nous est attribuable ³ | — | (1) |
| Liés aux états de la situation financière des coentreprises immobilières | | |
| <i>Éléments n'ayant aucune incidence sur les flux de trésorerie présentés à l'heure actuelle</i> | | |
| Coûts de financement que nous avons facturés liés aux facilités de crédit aux fins des travaux de construction (note 7) | 2 | — |
| Nos biens immobiliers investis | — | 111 |
| Profits différés sur notre participation restante dans nos biens immobiliers investis | — | (49) |
| <i>Flux de trésorerie de la période considérée</i> | | |
| Facilités de crédit aux fins des travaux de construction | | |
| Coûts de financement qui nous ont été payés | (2) | — |
| Fonds que nous avons avancés ou fournis, excluant les facilités de crédit aux fins des travaux de construction | — | 4 |
| Solde au 30 septembre 2024 | 94 \$ | 182 \$ |

| (en millions) | Prêts et créances ¹ | Capitaux propres ² |
|---|--------------------------------|-------------------------------|
| Solde au 1 ^{er} janvier 2023 | 114 \$ | (8) \$ |
| Liés aux états du résultat net et du résultat global des coentreprises immobilières | | |
| Bénéfice global (perte globale) qui nous est attribuable ³ | — | (4) |
| Liés aux états de la situation financière des coentreprises immobilières | | |
| <i>Éléments n'ayant aucune incidence sur les flux de trésorerie présentés à l'heure actuelle</i> | | |
| Coûts de financement que nous avons facturés liés aux facilités de crédit aux fins des travaux de construction (note 7) | 5 | — |
| Réduction de la facilité de crédit aux fins des travaux de construction et augmentation de l'apport en capital | (20) | 20 |
| Nos biens immobiliers investis | — | 20 |
| Profits différés sur notre participation restante dans nos biens immobiliers investis | — | (9) |
| <i>Flux de trésorerie de la période considérée</i> | | |
| Facilités de crédit aux fins des travaux de construction | | |
| Coûts de financement qui nous ont été payés | (5) | — |
| Fonds que nous avons avancés ou fournis, excluant les facilités de crédit aux fins des travaux de construction | — | 4 |
| Solde au 30 septembre 2023 | 94 \$ | 23 \$ |
| Solde au 1 ^{er} janvier 2024 | 94 \$ | 50 \$ |
| Liés aux états du résultat net et du résultat global des coentreprises immobilières | | |
| Bénéfice global (perte globale) qui nous est attribuable ³ | — | (3) |
| Liés aux états de la situation financière des coentreprises immobilières | | |
| <i>Éléments n'ayant aucune incidence sur les flux de trésorerie présentés à l'heure actuelle</i> | | |
| Coûts de financement que nous avons facturés liés aux facilités de crédit aux fins des travaux de construction (note 7) | 5 | — |
| Nos biens immobiliers investis | — | 225 |
| Profits différés sur notre participation restante dans nos biens immobiliers investis | — | (100) |
| <i>Flux de trésorerie de la période considérée</i> | | |
| Facilités de crédit aux fins des travaux de construction | | |
| Coûts de financement qui nous ont été payés | (5) | — |
| Fonds que nous avons avancés ou fournis, excluant les facilités de crédit aux fins des travaux de construction | — | 10 |
| Solde au 30 septembre 2024 | 94 \$ | 182 \$ |

1 Les prêts et créances sont inclus dans nos états consolidés de la situation financière au poste « Autres actifs à long terme » (se reporter à la note 20) et se composent des avances en vertu des facilités de crédit aux fins des travaux de construction.

2 Nous comptabilisons nos participations dans les coentreprises immobilières selon la méthode de la mise en équivalence, et ces participations sont incluses dans nos états consolidés de la situation financière au poste « Autres actifs à long terme » (se reporter à la note 20).

3 Étant donné que les coentreprises immobilières sont des partenariats, aucune charge d'impôt sur le résultat des associés n'est constituée au moment de déterminer le bénéfice net et le bénéfice global des coentreprises immobilières.

Nous avons conclu des contrats de location avec la coentreprise immobilière TELUS Sky. Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, la coentreprise immobilière TELUS Sky a comptabilisé un montant de 2 millions de dollars (2023 – 3 millions de dollars) et de 6 millions de dollars (2023 – 7 millions de dollars), respectivement, au titre des produits tirés de la location de la tour de bureaux. À la date de l'état de la situation financière, un tiers de ce montant était attribuable à notre participation économique et les deux tiers restants étaient attribuables aux participations économiques de nos associés.

Facilités de crédit aux fins des travaux de construction

La coentreprise immobilière TELUS Sky avait une convention de crédit devant arriver à échéance le 2 décembre 2024 (31 décembre 2023 – 12 juillet 2025) avec des institutions financières canadiennes et d'autres entités (en leur qualité de coprêteurs à 66 $\frac{2}{3}$ %) et avec TELUS Corporation (en sa qualité de coprêteur à 33 $\frac{1}{3}$ %) qui prévoit un financement de 282 millions de dollars (31 décembre 2023 – 282 millions de dollars) aux fins des travaux de construction liés à ce projet. Les facilités de crédit aux fins des travaux de construction comportent les déclarations de financement liées aux travaux de construction de biens immobiliers, les garanties et les clauses restrictives habituelles et sont garanties par des débentures à vue constituant des charges hypothécaires de premier rang fixes et flottantes grevant les biens immobiliers sous-jacents. Les facilités de crédit aux fins des travaux de construction sont disponibles sous forme d'acceptations bancaires ou de prêts à taux préférentiel, et portent intérêt à des taux analogues aux taux dont sont assorties des facilités de financement aux fins de construction similaires.

b) Participations dans des entreprises associées

Comme il est décrit à la note 20, nos participations dans des entreprises associées sont incluses dans nos états consolidés de la situation financière au poste « Autres actifs à long terme ». Au 30 septembre 2024 et au 31 décembre 2023, nous détenons une participation dans Miovision Technologies Incorporated, une entreprise associée constituée au Canada, dont les activités sont complémentaires à nos services Internet des objets patrimoniaux et qui, selon nous, devrait contribuer à la croissance de ces services; nous estimons avoir obtenu une influence notable sur l'entreprise associée en acquérant notre participation initiale. Miovision Technologies

Incorporated met au point une suite de solutions matérielles et fondées sur l'infonuagique qui fournissent aux villes les données et les outils dont elles ont besoin pour réduire la congestion routière, prendre de meilleures décisions en matière d'urbanisme et améliorer la sécurité sur leurs routes. L'ensemble de nos participations dans des entreprises associées qui n'étaient pas significatives sur une base individuelle au 30 septembre 2024 totalisait 36 millions de dollars (31 décembre 2023 – 48 millions de dollars).

Miovision Technologies Incorporated

| Aux dates indiquées ou pour les périodes closes à ces dates (en millions de dollars) | 30 septembre 2024 | 30 septembre 2023 | 31 décembre 2023 |
|--|-------------------|-------------------|------------------|
| État de la situation financière¹ | | | |
| Actifs courants | 84 \$ | | 109 \$ |
| Actifs non courants | 413 \$ | | 395 \$ |
| Passifs courants | 32 \$ | | 40 \$ |
| Passifs non courants | 62 \$ | | 43 \$ |
| Actif net | 403 \$ | | 421 \$ |
| État du résultat net et du résultat global¹ | | | |
| TRIMESTRES | | | |
| Produits d'exploitation et autres produits | 42 \$ | 35 \$ | |
| Bénéfice net (perte nette) et bénéfice global (perte globale) | (6) \$ | (6) \$ | |
| PÉRIODES DE NEUF MOIS | | | |
| Produits d'exploitation et autres produits | 115 \$ | 88 \$ | |
| Bénéfice net (perte nette) et bénéfice global (perte globale) | (24) \$ | (22) \$ | |
| Rapprochement de l'information financière sommaire de l'état de la situation financière et de la valeur comptable | | | |
| Actif net (présenté ci-dessus) | 403 \$ | | 421 \$ |
| Notre participation | 43,4 % | | 43,5 % |
| Notre participation dans l'actif net (notre valeur comptable) | 175 \$ | | 184 \$ |

1 Comme l'exigent les IFRS de l'IASB, ce sommaire de l'information ne correspond pas seulement à notre quote-part de ces montants.

22 emprunts à court terme

Le 22 mai 2024, nous avons conclu une convention avec une fiducie de titrisation sans lien de dépendance associée à une importante banque de l'annexe I aux termes de laquelle nous sommes actuellement en mesure d'emprunter un montant maximal de 1,6 milliard de dollars, montant garanti par certaines créances clients et des montants non facturés à recevoir des clients au titre du financement de 2,0 milliards de dollars. Cette convention de titrisation à rechargement arrive à expiration le 22 mai 2027 et exige des avances en trésorerie minimales de 920 millions de dollars. Le financement en vertu de la convention peut être fourni en dollars canadiens ou en dollars américains. Les contrats de change à terme sont utilisés pour gérer le risque de change découlant du financement libellé en dollars américains.

La nouvelle convention a remplacé une convention antérieure conclue avec une fiducie de titrisation sans lien de dépendance liée à une grande banque canadienne de l'annexe I, aux termes de laquelle nous étions en mesure de vendre une participation dans certaines créances, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 0,6 milliard de dollars et qui serait autrement arrivée à échéance le 31 décembre 2024. La précédente convention de titrisation exigeait un produit en trésorerie minimal de 100 millions de dollars découlant de cessions mensuelles de participations dans certaines créances clients. En vertu de la précédente convention, les cessions de créances clients dans le cadre de transactions de titrisation étaient comptabilisées à titre d'emprunts à court terme garantis et, par conséquent, ne se traduisaient pas par une décomptabilisation des créances clients cédées. Lorsque nous céditions nos créances clients, nous conservons des comptes de réserve à titre de droits conservés dans les créances titrisées et les droits de gestion. Au 31 décembre 2023, nous avons vendu à la fiducie actuelle (mais continuons de comptabiliser) des créances clients d'un montant de 121 millions de dollars.

Les emprunts à court terme de 0,9 milliard de dollars (31 décembre 2023 – 0,1 milliard de dollars) se composent de montants qui nous ont été avancés par la fiducie de titrisation sans lien de dépendance. Tous les montants avancés au 30 septembre 2024 étaient libellés en dollars américains.

Les montants prélevés sur nos facilités bancaires bilatérales ou autres constituaient le solde des emprunts à court terme (le cas échéant).

23 créditeurs et charges à payer

| (en millions) | Au 30 septembre 2024 | Au 31 décembre 2023 |
|--|-------------------------|------------------------|
| Dettes fournisseurs ¹ | 1 016 \$ | 996 \$ |
| Charges à payer | 1 338 | 1 342 |
| Paie et autres charges salariales connexes | 691 | 674 |
| Intérêts à payer | 239 | 235 |
| Impôt indirect à payer et autres | 135 | 144 |
| | 3 419 \$ | 3 391 \$ |

1 La composition des dettes fournisseurs varie en raison de facteurs tels que le calendrier des factures des fournisseurs, notre calendrier du cycle de traitement des données, le caractère saisonnier de certaines activités commerciales et le fait que la date de l'état de la situation financière soit ou non un jour ouvrable. Les dettes fournisseurs représentent les paiements futurs au titre des factures reçues à l'égard des activités d'exploitation et des activités d'investissement, et peuvent comprendre des montants au titre de versements de cotisations et d'autocotisations aux gouvernements.

En 2023, nous avons mis en place un programme de financement de la chaîne d'approvisionnement qui permet aux fournisseurs, dans le cadre des dettes fournisseurs admissibles, de choisir d'être payés par un tiers sans lien de dépendance par anticipation par rapport aux modalités de paiement habituelles du secteur. En retour, nous remboursions à ce tiers sans lien de dépendance ces montants lorsque les dettes fournisseurs seraient autrement devenues exigibles.

24 facturation par anticipation et dépôts de clients

| (en millions) | Au 30 septembre 2024 | Au 31 décembre 2023 |
|--|-------------------------|------------------------|
| Facturation par anticipation | 734 \$ | 718 \$ |
| Frais différés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients | 3 | 3 |
| Dépôts des clients | 15 | 15 |
| Passifs sur contrat | 752 | 736 |
| Autres | 198 | 235 |
| | 950 \$ | 971 \$ |

Les passifs sur contrat représentent nos obligations de prestation futures envers les clients à l'égard de services ou d'équipement pour lesquels nous avons reçu une contrepartie du client, ou pour lesquels un montant est à recevoir du client. Le tableau qui suit présente les soldes de nos passifs sur contrat et la variation de ces soldes.

| Périodes closes les 30 septembre (en millions) | Trimestres | | Périodes de neuf mois | |
|---|------------|--------|-----------------------|--------|
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| Solde au début | 1 049 \$ | 974 \$ | 974 \$ | 914 \$ |
| Produits différés au cours d'une période antérieure et comptabilisés au cours de la période considérée | (667) | (669) | (632) | (625) |
| Entrées nettes découlant des activités | 627 | 671 | 651 | 680 |
| Entrées découlant d'acquisitions d'entreprises | 1 | — | 17 | 7 |
| Solde à la fin | 1 010 \$ | 976 \$ | 1 010 \$ | 976 \$ |
| Tranche courante | | | 901 \$ | 873 \$ |
| Tranche non courante (note 27) | | | | |
| Produits différés | | | 105 | 97 |
| Frais différés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients | | | 4 | 6 |
| | | | 1 010 \$ | 976 \$ |
| Rapprochement des passifs sur contrat présentés dans les états consolidés de la situation financière – tranche courante | | | | |
| Passifs sur contrat, montant brut | | | 901 \$ | 873 \$ |
| Reclassement dans les actifs sur contrat, dans le cas des contrats dont les passifs sur contrat sont inférieurs aux actifs sur contrat (note 6 c) | | | (131) | (131) |
| Reclassement des actifs sur contrat, dans le cas des contrats dont les actifs sur contrat sont inférieurs aux passifs sur contrat (note 6 c) | | | (18) | (16) |
| | | | 752 \$ | 726 \$ |

25 provisions

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Nous établissons des provisions pour les passifs liés à la mise hors service d'immobilisations corporelles lorsque ces obligations découlent de l'acquisition, de la construction, de la mise en valeur ou de l'exploitation normale des actifs en question. Nous prévoyons que les sorties de trésorerie connexes relativement au solde comptabilisé à la date des états financiers auront lieu aux alentours des dates où ces actifs sont mis hors service.

Provisions liées au personnel

Nos provisions liées au personnel ont principalement trait aux activités de restructuration (comme il est expliqué à la note 16 b). Le moment où auront lieu les sorties de trésorerie connexes relativement au solde comptabilisé à la date des états financiers est essentiellement de nature à court terme.

Options de vente position vendeur et contrepartie éventuelle

Parallèlement à certaines acquisitions d'entreprises, nous avons établi des provisions pour des options de vente position vendeur relativement à des participations ne donnant pas le contrôle. Les provisions au titre de certaines options de vente position vendeur sont déterminées en fonction de la valeur actualisée nette des résultats futurs estimés et ces provisions exigent que nous formulions des hypothèses économiques clés en ce qui a trait à l'avenir. Dans le même ordre d'idées, nous avons établi des provisions pour une contrepartie éventuelle. Aucune sortie de trésorerie au titre des options de vente position vendeur ne devrait avoir lieu avant le moment où elles peuvent

| (en millions) | Note | Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ¹ | Provisions liées au personnel ² | Options de vente position vendeur et contrepartie éventuelle ³ | Autres ² | Total |
|---|------|---|--|---|---------------------|---------------|
| Solde au 1 ^{er} juillet 2024 | | 380 \$ | 118 \$ | 210 \$ | 269 \$ | 977 \$ |
| Ajouts | | — | 67 | 8 | 27 | 102 |
| Reprises | | — | (7) | (10) | — | (17) |
| Utilisations | | (2) | (49) | — | (43) | (94) |
| Effet des intérêts ⁴ | 9 | 3 | — | 4 | — | 7 |
| Incidence du change, montant net ⁴ | | — | — | (4) | — | (4) |
| Solde au 30 septembre 2024 | | 381 \$ | 129 \$ | 208 \$ | 253 \$ | 971 \$ |
| Solde au 1 ^{er} janvier 2024 | | 378 \$ | 219 \$ | 276 \$ | 188 \$ | 1 061 \$ |
| Ajouts | | — | 261 | 8 | 203 | 472 |
| Reprises | | — | (7) | (92) | (10) | (109) |
| Utilisations | | (8) | (344) | — | (128) | (480) |
| Effet des intérêts ⁴ | 9 | 11 | — | 11 | — | 22 |
| Incidence du change, montant net ⁴ | | — | — | 5 | — | 5 |
| Solde au 30 septembre 2024 | | 381 \$ | 129 \$ | 208 \$ | 253 \$ | 971 \$ |
| Tranche courante | | 17 \$ | 124 \$ | 5 \$ | 89 \$ | 235 \$ |
| Tranche non courante | | 364 | 5 | 203 | 164 | 736 |
| Solde au 30 septembre 2024 | | 381 \$ | 129 \$ | 208 \$ | 253 \$ | 971 \$ |

- 1 Les ajouts et les reprises pour les provisions relatives aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont présentés dans les états consolidés de la situation financière, au poste « Immobilisations corporelles, montant net ». Le montant net des utilisations, dans la mesure où ces éléments comprennent des flux de trésorerie, est inclus au poste « Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement » dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie (se reporter à la note 31 a).
- 2 En règle générale, les ajouts et les reprises pour les provisions relatives au personnel et autres sont inclus dans les états consolidés du résultat net et du résultat global aux postes « Charge au titre des avantages du personnel » et « Achats de biens et services », respectivement. Le montant net des utilisations, dans la mesure où ces éléments comprennent des flux de trésorerie, est généralement inclus au poste « Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation » dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie.
- 3 Les ajouts et les reprises pour les provisions relatives aux options de vente position vendeur et à la contrepartie éventuelle sont compris dans les états consolidés de la situation financière au poste « Goodwill, montant net, » et dans les états consolidés du résultat net et du résultat global au poste « Autres produits », respectivement. Le montant des utilisations, dans la mesure où ces éléments comprennent des flux de trésorerie, est inclus au poste « Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement » dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie.
- 4 L'effet des intérêts et l'incidence du change, montant net, sont inclus dans les états consolidés du résultat net et du résultat global au poste « Coûts de financement ».

commencer à être exercées et aucune sortie de trésorerie relative à la contrepartie éventuelle ne devrait avoir lieu avant la fin de la période au cours de laquelle la contrepartie éventuelle peut être gagnée. Dans certains cas, le règlement de la provision pour des options de vente position vendeur pourrait inclure le recours à des instruments de capitaux propres.

Autres

Les provisions pour autres éléments comprennent les provisions au titre des réclamations juridiques, de la rationalisation des biens immobiliers et d'autres activités de restructuration liées à des personnes qui ne sont pas des employés, ainsi que des coûts de résiliation de contrats et des contrats déficitaires liés à des acquisitions d'entreprises. À l'exception de ce qui est décrit dans le texte qui suit, nous prévoyons que les sorties de trésorerie connexes relativement au solde comptabilisé à la date des états financiers surviendront sur une période indéterminée s'échelonnant sur plusieurs années.

Comme il est expliqué plus en détail à la *note 29*, nous faisons l'objet d'un certain nombre de réclamations juridiques et nous sommes au courant de certaines autres réclamations juridiques éventuelles à notre égard. En ce qui concerne les réclamations juridiques, nous établissons des provisions, lorsque celles-ci sont justifiées, après avoir tenu compte des évaluations juridiques, de l'information dont nous disposons actuellement et de la possibilité de bénéficier de recours. Le moment où auront lieu les sorties de trésorerie liées aux réclamations juridiques ne peut être raisonnablement déterminé.

En ce qui a trait aux acquisitions d'entreprises, nous avons établi des provisions pour des coûts de résiliation de contrats et des contrats déficitaires acquis.

26 dette à long terme**a) Éléments de la dette à long terme**

| (en millions) | | Au 30 septembre 2024 | Au 31 décembre 2023 |
|--|------|-------------------------|------------------------|
| | Note | | |
| Dette de premier rang non garantie | | | |
| Billets de premier rang de TELUS Corporation | b) | 21 783 \$ | 20 301 \$ |
| Papier commercial de TELUS Corporation | c) | 1 063 | 1 021 |
| Facilités de crédit de TELUS Corporation | d) | — | 1 144 |
| Déventures de TELUS Communications Inc. | | 200 | 200 |
| Dette garantie | | | |
| Facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc. | e) | 1 654 | 1 781 |
| Autres | f) | 597 | 288 |
| | | 25 297 | 24 735 |
| Obligations locatives | g) | 2 703 | 2 614 |
| Dette à long terme | | 28 000 \$ | 27 349 \$ |
| Tranche courante | | 2 613 \$ | 3 994 \$ |
| Tranche non courante | | 25 387 | 23 355 |
| Dette à long terme | | 28 000 \$ | 27 349 \$ |

b) Billets de premier rang de TELUS Corporation

Les billets sont des obligations de premier rang non garanties et non subordonnées qui ont égalité de rang de paiement avec toutes nos obligations non garanties et non subordonnées existantes ou futures et ont priorité de paiement sur toute notre dette subordonnée existante ou future, mais sont réellement subordonnées à toute obligation existante ou future de nos filiales, ou garanties par ces dernières. Les actes de fiducie régissant les billets contiennent des clauses restrictives qui, entre autres, limitent notre capacité et celle de certaines de nos filiales de donner des garanties à l'égard de la dette, d'effectuer des transactions de vente et de cession-bail, et de contracter de nouvelles dettes.

Les intérêts sont payables semestriellement. Nous devons faire une offre de rachat de ces billets à un prix correspondant à 101 % de leur montant en capital majoré de l'intérêt couru et impayé à la date de rachat à la survenance d'un événement déclencheur de changement de contrôle, comme il est décrit dans l'acte de fiducie supplémentaire.

À tout moment avant les dates d'échéance respectives mentionnées dans le tableau qui suit, les billets émis avant septembre 2023 sont remboursables par anticipation en totalité en tout temps ou en partie de temps à autre, à notre gré, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours. En ce qui concerne les billets émis après août 2023, la période de préavis est d'au moins 10 jours et d'au plus 60 jours. À partir des dates d'expiration respectives mentionnées dans le tableau relativement à l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, les billets émis avant septembre 2023 sont remboursables par anticipation en totalité, mais non en partie, à notre gré, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours à un prix de remboursement par anticipation égal à 100 % des montants en capital respectifs. En ce qui concerne les billets émis après août 2023, la période de préavis est d'au moins 10 jours et d'au plus 60 jours. De plus, les intérêts courus et impayés, s'il y a lieu, seront payés à la date fixée pour le remboursement par anticipation.

| Série | Émis | Échéance | Prix d'émission | Taux d'intérêt effectif ¹ | Montant nominal en capital | | Écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation | |
|---|------------------------------|----------------|------------------------|--------------------------------------|----------------------------|---|--|---------------------------|
| | | | | | Émis initialement | En circulation à la date des états financiers | Points de base ² | Date d'expiration |
| Billets à 3,35 % de série CK | Avril 2013 | Avril 2024 | 994,35 \$ | 3,41 % | 1,1 G\$ | néant | 36 | 2 janvier 2024 |
| Billets à 3,75 % de série CQ | Septembre 2014 | Janvier 2025 | 997,75 \$ | 3,78 % | 800 M\$ | 800 M\$ | 38,5 | 17 oct. 2024 |
| Billets à 3,75 % de série CV | Décembre 2015 | Mars 2026 | 992,14 \$ | 3,84 % | 600 M\$ | 600 M\$ | 53,5 | 10 déc. 2025 |
| Billets à 2,75 % de série CZ | Juillet 2019 | Juillet 2026 | 998,73 \$ | 2,77 % | 800 M\$ | 800 M\$ | 33 | 8 mai 2026 |
| Billets à 2,80 % libellés en dollars américains ³ | Septembre 2016 | Février 2027 | 991,89 \$ US | 2,89 % | 600 M\$ US | 600 M\$ US | 20 | 16 nov. 2026 |
| Billets à 3,70 % libellés en dollars américains ³ | Mars 2017 | Septembre 2027 | 998,95 \$ US | 3,71 % | 500 M\$ US | 500 M\$ US | 20 | 15 juin 2027 |
| Billets à 2,35 % de série CAC | Mai 2020 | Janvier 2028 | 997,25 \$ | 2,39 % | 600 M\$ | 600 M\$ | 48 | 27 nov. 2027 |
| Billets à 3,625 % de série CX | Mars 2018 | Mars 2028 | 989,49 \$ | 3,75 % | 600 M\$ | 600 M\$ | 37 | 1 ^{er} déc. 2027 |
| Billets à 4,80 % de série CAO | Février 2024 | Décembre 2028 | 998,95 \$ | 4,83 % | 700 M\$ | 700 M\$ | 28 | 15 nov. 2028 |
| Billets à 3,30 % de série CY | Avril 2019 | Mai 2029 | 991,75 \$ | 3,40 % | 1,0 G\$ | 1,0 G\$ | 43,5 | 2 févr. 2029 |
| Billets à 5,00 % de série CAI | Septembre 2022 | Septembre 2029 | 995,69 \$ | 5,07 % | 350 M\$ | 350 M\$ | 46,5 | 13 juill. 2029 |
| Billets à 3,15 % de série CAA | Décembre 2019 | Février 2030 | 996,49 \$ | 3,19 % | 600 M\$ | 600 M\$ | 39,5 | 19 nov. 2029 |
| Billets à 5,60 %, de série CAM | Septembre 2023 | Septembre 2030 | 998,85 \$ | 5,62 % | 500 M\$ | 500 M\$ | 46 | 9 juill. 2030 |
| Billets à 2,05 % de série CAD | Octobre 2020 | Octobre 2030 | 997,93 \$ | 2,07 % | 500 M\$ | 500 M\$ | 38 | 7 juill. 2030 |
| Billets à 4,95 % de série CAP | Février 2024 | Février 2031 | 997,07 \$ | 5,00 % | 600 M\$ | 600 M\$ | 34,5 | 18 déc. 2030 |
| Billets à 4,65 % de série CAQ | Août 2024 | Août 2031 | 999,11 \$ | 4,66 % | 700 M\$ | 700 M\$ | 38,5 | 13 juin 2031 |
| Billets liés à la durabilité à 2,85 % de série CAF | Juin 2021 | Novembre 2031 | 997,52 \$ | 2,88 % ⁴ | 750 M\$ | 750 M\$ | 34 | 13 août 2031 |
| Billets liés à la durabilité à 3,40 % libellés en dollars américains ³ | Février 2022 | Mai 2032 | 997,13 \$ US | 3,43 % ⁴ | 900 M\$ US | 900 M\$ US | 25 | 13 févr. 2032 |
| Billets liés à la durabilité à 5,25 % de série CAG | Septembre 2022 | Novembre 2032 | 996,73 \$ | 5,29 % ⁴ | 1,1 G\$ | 1,1 G\$ | 51,5 | 15 août 2032 |
| Billets liés à la durabilité à 4,95 % de série CAJ | Mars 2023 | Mars 2033 | 998,28 \$ | 4,97 % ⁴ | 500 M\$ | 500 M\$ | 54,5 | 28 déc. 2032 |
| Billets liés à la durabilité à 5,75 % de série CAK | Septembre 2023 | Septembre 2033 | 997,82 \$ | 5,78 % ⁴ | 850 M\$ | 850 M\$ | 52 | 8 juin 2033 |
| Billets liés à la durabilité à 5,10 % de série CAN | Février 2024 | Février 2034 | 996,44 \$ | 5,15 % ⁴ | 500 M\$ | 500 M\$ | 38,5 | 15 nov. 2033 |
| Billets à 4,40 % de série CL | Avril 2013 | Avril 2043 | 997,68 \$ | 4,41 % | 600 M\$ | 600 M\$ | 47 | 1 ^{er} oct. 2042 |
| Billets à 5,15 % de série CN | Novembre 2013 | Novembre 2043 | 995,00 \$ | 5,18 % | 400 M\$ | 400 M\$ | 50 | 26 mai 2043 |
| Billets à 4,85 % de série CP | Dates multiples ⁵ | Avril 2044 | 987,91 \$ ⁵ | 4,93 % ⁵ | 500 M\$ ⁵ | 900 M\$ ⁵ | 46 | 5 oct. 2043 |
| Billets à 4,75 % de série CR | Septembre 2014 | Janvier 2045 | 992,91 \$ | 4,80 % | 400 M\$ | 400 M\$ | 51,5 | 17 juill. 2044 |
| Billets à 4,40 % de série CU | Mars 2015 | Janvier 2046 | 999,72 \$ | 4,40 % | 500 M\$ | 500 M\$ | 60,5 | 29 juill. 2045 |
| Billets à 4,70 % de série CW | Dates multiples ⁶ | Mars 2048 | 998,06 \$ ⁶ | 4,71 % ⁶ | 325 M\$ ⁶ | 475 M\$ ⁶ | 58,5 | 6 sept. 2047 |
| Billets à 4,60 % libellés en dollars américains ³ | Juin 2018 | Novembre 2048 | 987,60 \$ US | 4,68 % | 750 M\$ US | 750 M\$ US | 25 | 16 mai 2048 |
| Billets à 4,30 % libellés en dollars américains ³ | Mai 2019 | Juin 2049 | 990,48 \$ US | 4,36 % | 500 M\$ US | 500 M\$ US | 25 | 15 déc. 2048 |
| Billets à 3,95 % de série CAB | Dates multiples ⁷ | Février 2050 | 997,54 \$ ⁷ | 3,97 % ⁷ | 400 M\$ ⁷ | 800 M\$ ⁷ | 57,5 | 16 août 2049 |
| Billets à 4,10 % de série CAE | Avril 2021 | Avril 2051 | 994,70 \$ | 4,13 % | 500 M\$ | 500 M\$ | 53 | 5 oct. 2050 |
| Billets à 5,65 % de série CAH | Septembre 2022 | Septembre 2052 | 996,13 \$ | 5,68 % | 550 M\$ | 550 M\$ | 61,5 | 13 mars 2052 |
| Billets à 5,95 % de série CAL | Septembre 2023 | Septembre 2053 | 992,67 \$ | 6,00 % | 400 M\$ | 400 M\$ | 61,5 | 8 mars 2053 |

1 Le taux d'intérêt effectif correspond au taux que les billets rapporteraient à un premier détenteur de titres de créance si ces derniers étaient détenus jusqu'à leur échéance et, en ce qui concerne les billets liés à la durabilité, si aucun élément déclencheur ni majoration de type NPF ne survient.

2 Pour les billets libellés en dollars canadiens, le prix de remboursement par anticipation est égal au plus élevé de i) la valeur actuelle des billets, actualisée en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada, majorée de l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, calculée sur la période allant jusqu'à la date

d'expiration relativement à l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, ou de ii) 100 % du capital.

Pour les billets libellés en dollars américains, le prix de remboursement par anticipation est égal au plus élevé de i) la valeur actuelle des billets, actualisée en fonction du taux ajusté des bons du Trésor américain (le taux des bons du Trésor américain pour les billets liés à la durabilité à 3,40 % libellés en dollars américains), majorée de l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, calculée sur la période allant jusqu'à la date d'expiration relativement à l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, ou de ii) 100 % du capital.

- 3 Nous avons conclu des dérivés de change (swaps de devises) qui servent effectivement à convertir les paiements en capital et les obligations au titre des intérêts en obligations libellées en dollars canadiens, comme suit :

| Série | Taux d'intérêt fixé | Paiements en capital équivalents en dollars canadiens | Taux de change |
|--|---------------------|---|----------------|
| Billets à 2,80 % en dollars américains | 2,95 % | 792 M\$ | 1,3205 \$ |
| Billets à 3,70 % en dollars américains | 3,41 % | 667 M\$ | 1,3348 \$ |
| Billets liés à la durabilité à 3,40 % libellés en dollars américains | 3,89 % | 1 148 M\$ | 1,2753 \$ |
| Billets à 4,60 % en dollars américains | 4,41 % | 974 M\$ | 1,2985 \$ |
| Billets à 4,30 % en dollars américains | 4,27 % | 672 M\$ | 1,3435 \$ |

- 4 Si nous n'obtenons pas de certificat attestant l'atteinte de notre objectif de performance en matière de durabilité pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2030, les billets liés à la durabilité porteront intérêt à un taux accru de la date de l'événement déclencheur jusqu'à leur échéance respective. Le taux d'intérêt sur certains des billets liés à la durabilité peut également augmenter (la « majoration de type NPF ») dans certaines circonstances si nous n'atteignons pas des cibles additionnelles en matière de durabilité et/ou en matière environnementale, sociale ou de gouvernance qui pourraient être imposées à l'égard d'une obligation liée à la durabilité. Le taux d'intérêt sur les billets liés à la durabilité ne peut cependant excéder le taux initial de plus de la majoration de type NPF et de la limite liée à l'élément déclencheur, au total, dans aucune circonstance, que ce soit en raison de l'absence de certificat de vérification de l'atteinte de cibles de performance en matière de durabilité et/ou d'autres cibles en vertu d'une ou de plusieurs obligations liées à la durabilité futures. Dans le même ordre d'idées, si nous remboursons par anticipation des billets liés à la durabilité et que nous n'avons pas obtenu de certificat attestant l'atteinte de notre objectif de performance en matière de durabilité à la fin de l'exercice précédant la date établie de remboursement par anticipation, les intérêts accumulés (le cas échéant) seront calculés aux taux indiqués dans le tableau suivant.

| Série | Exercice | Date de l'élément déclencheur | Taux d'intérêt après l'élément déclencheur | Total de la majoration de type NPF et de la limite liée à l'élément déclencheur | Taux d'accumulation des intérêts liés au remboursement par anticipation en l'absence de certificat |
|--|----------|-------------------------------|--|---|--|
| Billets liés à la durabilité à 2,85 % de série CAF | 2030 | 14 nov. 2030 | 3,85 % | s.o. | 3,85 % |
| Billets liés à la durabilité à 3,40 % libellés en dollars américains | 2030 | 14 nov. 2030 | 4,40 % | 1,50 % | 4,40 % |
| Billets liés à la durabilité à 5,25 % de série CAG | 2030 | 15 nov. 2030 | 6,00 % | 1,50 % | 6,00 % |
| Billets liés à la durabilité à 4,95 % de série CAJ | 2030 | 28 mars 2031 | 5,70 % | 1,50 % | 5,70 % |
| Billets liés à la durabilité à 5,75 % de série CAK | 2030 | 30 avr. 2031 | 6,35 % | 1,20 % | 6,35 % |
| Billets liés à la durabilité à 5,10 % de série CAN | 2030 | 15 févr. 2031 | 5,60 % | 1,00 % | 5,60 % |

- 5 Des billets à 4,85 % de série CP d'un montant de 500 millions de dollars ont été émis en avril 2014 à un prix d'émission de 998,74 \$ et à un taux d'intérêt effectif de 4,86 %. Cette série de billets a fait l'objet d'une nouvelle émission en décembre 2015, et des billets supplémentaires d'un montant de 400 millions de dollars ont été émis à un prix d'émission de 974,38 \$ et à un taux d'intérêt effectif de 5,02 %.
- 6 Des billets à 4,70 % de série CW d'un montant de 325 millions de dollars ont été émis en mars 2017 à un prix d'émission de 990,65 \$ et à un taux d'intérêt effectif de 4,76 %. Cette série de billets a fait l'objet d'une nouvelle émission en février 2018, et des billets supplémentaires d'un montant de 150 millions de dollars ont été émis en mars 2018 à un prix d'émission de 1 014,11 \$ et à un taux d'intérêt effectif de 4,61 %.
- 7 Des billets à 3,95 % de série CAB d'un montant de 400 millions de dollars ont été émis en décembre 2019 à un prix d'émission de 991,54 \$ et à un taux d'intérêt effectif de 4,00 %. Cette série de billets a fait l'objet d'une nouvelle émission en mai 2020, et des billets supplémentaires d'un montant de 400 millions de dollars ont été émis à un prix d'émission de 1 003,53 \$ et à un taux d'intérêt effectif de 3,93 %.

c) Papier commercial de TELUS Corporation

TELUS Corporation a un programme de papier commercial non garanti adossé à notre facilité de crédit consortial renouvelable de 2,75 milliards de dollars (se reporter à la *note 26 d*) qui sera utilisé aux fins générales de la société, notamment à titre de dépenses d'investissement et de placements. Ce programme nous permet d'émettre à tout moment du papier commercial, sous réserve du respect de conditions en matière de notation, d'un montant maximal global équivalent à 2,0 milliards de dollars (montant maximal de 1,5 milliard de dollars US). Les contrats de change à terme sont utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de papier commercial libellé en dollars américains. La dette sous forme de papier commercial est exigible dans un délai de un an et est classée à titre de tranche courante de la dette à long terme, étant donné que les montants sont entièrement soutenus et que nous prévoyons qu'ils continueront d'être soutenus par la facilité de crédit renouvelable qui ne comporte aucune exigence de remboursement au cours de la prochaine année. Au 30 septembre 2024, l'encours du papier commercial s'établissait à 1,1 milliard de dollars (31 décembre 2023 – 1,0 milliard de dollars), lequel était libellé en dollars américains (0,8 milliard de dollars US; 31 décembre 2023 – 0,8 milliard de dollars US), avec un taux d'intérêt effectif moyen de 5,5 %, et dont les dates d'échéance s'échelonnent jusqu'en mars 2025.

d) Facilités de crédit de TELUS Corporation

Au 30 septembre 2024, TELUS Corporation avait une facilité de crédit bancaire renouvelable non garantie de 2,75 milliards de dollars venant à échéance le 14 juillet 2028 (date inchangée par rapport au 31 décembre 2023), avec un consortium d'institutions financières, qui servira aux fins générales de la société, notamment pour soutenir le papier commercial.

Au 30 juin 2024, TELUS Corporation avait remboursé une facilité de crédit bancaire consortial non garantie et non renouvelable de 1,1 milliard de dollars, qui devait être utilisée aux fins générales de la société et devait arriver à échéance le 9 juillet 2024. Au 31 décembre 2023, nous avions prélevé un montant de 1,1 milliard de dollars sur la facilité.

Les facilités de crédit de TELUS Corporation portent intérêt au taux préférentiel, au taux de base en dollars américains, au taux des opérations de pension à un jour (le « taux CORRA ») ou au Secured Overnight Financing Rate (« SOFR ») à terme (tels que ces termes sont utilisés ou définis dans les facilités de crédit), plus les marges applicables. Les facilités de crédit comportent les déclarations, les garanties et les clauses restrictives habituelles, y compris le respect de deux ratios mesurés à la clôture des trimestres financiers. En vertu de ces deux exigences, notre ratio

d'endettement ne doit pas être supérieur à 4,25:1,00, et notre ratio des flux de trésorerie d'exploitation sur les charges d'intérêts ne doit pas être inférieur à 2,00:1,00, selon le sens donné à tous ces ratios en vertu des facilités de crédit.

L'accès continu aux facilités de crédit de TELUS Corporation n'est pas assujéti au maintien par TELUS Corporation d'une notation du crédit en particulier.

| (en millions) | Au 30 septembre 2024 | Au 31 décembre 2023 |
|---|-------------------------|------------------------|
| Montant net disponible | 1 687 \$ | 1 729 \$ |
| Sûreté pour le papier commercial | 1 063 | 1 021 |
| Montant brut disponible sur la facilité de crédit bancaire renouvelable de 2,75 milliards de dollars | 2 750 \$ | 2 750 \$ |

Au 30 septembre 2024, nous avons des lettres de crédit en cours de 62 millions de dollars (31 décembre 2023 – 60 millions de dollars), lesquelles ont été émises en vertu de diverses facilités non engagées; ces facilités de lettres de crédit s'ajoutent à notre capacité de fournir des lettres de crédit conformément à notre facilité de crédit bancaire renouvelable engagée. De plus, nous avons des lettres de crédit supplémentaires de 338 millions de dollars aux fins de la participation aux enchères de spectre pour les services sans fil dans la bande de fréquence de 3 800 MHz que Innovation, Sciences et Développement économique Canada a tenues en octobre et en novembre 2023, comme il est décrit plus en détail à la *note 18 a*). Parallèlement au financement de l'acquisition de licences de spectre, la dette au titre de ces lettres de crédit supplémentaires a été éteinte.

e) Facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc.

Au 30 septembre 2024 et au 31 décembre 2023, TELUS International (Cda) Inc. avait une facilité de crédit garantie par ses actifs et venant à échéance le 3 janvier 2028, avec un consortium d'institutions financières, y compris TELUS Corporation. La facilité de crédit comprend des composantes renouvelables d'un total de 800 millions de dollars US, TELUS Corporation étant un coprêteur à environ 7,2 %, et des composantes emprunt à terme amortissables d'un total de 1,2 milliard de dollars US, TELUS Corporation étant un coprêteur à environ 7,2 %. La facilité de crédit est sans recours pour TELUS Corporation. Le taux d'intérêt moyen pondéré des composantes renouvelables et des composantes emprunt à terme en cours était de 7,0 % au 30 septembre 2024.

La facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc. porte intérêt au taux préférentiel, au taux de base en dollars américains ou au Secured Overnight Financing Rate (« SOFR ») à terme (tels que tous ces termes sont utilisés ou définis dans la facilité de crédit), plus les marges applicables. La facilité de crédit comporte les déclarations, les garanties et les clauses restrictives habituelles, y compris le respect de deux ratios financiers mesurés à la clôture des trimestres financiers. En vertu de ces deux exigences, le ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie d'exploitation de TELUS International (Cda) Inc. à la fin du trimestre ne doit pas être supérieur à 3,75:1,00 à l'exercice 2024 et à 3,25:1,00 par la suite et le ratio des flux de trésorerie d'exploitation sur le service de la dette (remboursement d'intérêts et de capital prévu) à la fin du trimestre ne doit pas être inférieur à 1,50:1,00, selon le sens donné à chacun de ces ratios dans la facilité de crédit.

Les composantes emprunt à terme sont assujetties à des calendriers d'amortissement qui exigent que 5 % du montant en capital avancé soit remboursé chaque année pendant la durée de l'entente, le solde étant exigible à l'échéance.

| (en millions) | Composantes renouvelables | Composantes emprunt à terme ¹ | Total |
|-----------------------------|---------------------------|--|--------------------|
| Au 30 septembre 2024 | | | |
| Montant disponible | 580 \$ US | — \$ US | 580 \$ US |
| Encours | | | |
| À payer à d'autres entités | 205 | 1 030 | 1 235 |
| À payer à TELUS Corporation | 15 | 80 | 95 |
| | 800 \$ US | 1 110 \$ US | 1 910 \$ US |
| Au 31 décembre 2023 | | | |
| Montant disponible | 492 \$ US | — \$ US | 492 \$ US |
| Encours | | | |
| À payer à d'autres entités | 286 | 1 072 | 1 358 |
| À payer à TELUS Corporation | 22 | 83 | 105 |
| | 800 \$ US | 1 155 \$ US | 1 955 \$ US |

1 En ce qui concerne les montants dus au consortium d'institutions financières, à l'exclusion de TELUS Corporation, nous avons conclu des dérivés de change (swaps de devises) qui servent effectivement à convertir une tranche amortissable de 415 \$ US des paiements en capital et les obligations au titre des intérêts en obligations libellées en euros assorties d'un taux d'intérêt fixe effectif de 2,6 % et d'un taux de change fixe effectif de 1,088 \$ US pour 1,00 €. Ces montants ont été comptabilisés comme couverture d'investissement net dans un établissement étranger (se reporter à la note 4).

f) Autres

Les autres passifs portent intérêt au taux de 4,4 %, sont garantis par les licences de spectre des SSFE-4 associées à ces autres passifs et sont assujettis à des calendriers d'amortissement en vertu desquels le capital est remboursé au cours des périodes allant jusqu'à l'échéance, la dernière se terminant le 31 mars 2035.

g) Obligations locatives

Comme les obligations locatives sont assujetties à des calendriers d'amortissement, le capital est remboursé sur diverses périodes, y compris les renouvellements raisonnablement prévus. Le taux d'intérêt moyen pondéré sur les obligations locatives s'établissait à environ 5,7 % au 30 septembre 2024.

h) Échéances de la dette à long terme

Les exigences prévues relatives aux remboursements sur la dette à long terme calculés en fonction des sommes impayées au 30 septembre 2024 sont présentées dans le tableau suivant.

| Dette à long terme composée libellée en | Dollars canadiens | | | Dollars américains | | | | | Autres monnaies | |
|---|---|--------------------------------|-----------|---|--------------------------------|--|----------|----------|--------------------------------|-----------|
| | Dette à long terme, excluant les contrats de location | Contrats de location (note 19) | Total | Dette à long terme, excluant les contrats de location | Contrats de location (note 19) | Montants des swaps de devises devant être échangés | | Total | Contrats de location (note 19) | Total |
| Exercices se clôturant les 31 décembre (en millions) | | | | | | (Reçus) ¹ | Payés | | | |
| 2024 (reste de l'exercice) | 10 \$ | 134 \$ | 144 \$ | 905 \$ | 7 \$ | (894) \$ | 902 \$ | 920 \$ | 14 \$ | 1 078 \$ |
| 2025 | 1 047 | 514 | 1 561 | 278 | 30 | (234) | 235 | 309 | 53 | 1 923 |
| 2026 | 1 450 | 409 | 1 859 | 75 | 32 | (32) | 32 | 107 | 45 | 2 011 |
| 2027 | 53 | 324 | 377 | 1 560 | 28 | (1 517) | 1 491 | 1 562 | 36 | 1 975 |
| 2028 | 1 955 | 212 | 2 167 | 1 423 | 19 | (461) | 473 | 1 454 | 29 | 3 650 |
| 2029 à 2033 | 7 746 | 383 | 8 129 | 1 215 | 50 | (1 215) | 1 148 | 1 198 | 61 | 9 388 |
| Par la suite | 6 105 | 317 | 6 422 | 1 687 | — | (1 687) | 1 646 | 1 646 | — | 8 068 |
| Sorties de trésorerie futures à l'égard des remboursements de capital de la dette à long terme composée | 18 366 | 2 293 | 20 659 | 7 143 | 166 | (6 040) | 5 927 | 7 196 | 238 | 28 093 |
| Sorties de trésorerie futures à l'égard de l'intérêt connexe et des frais de crédit similaires ² | 9 173 | 502 | 9 675 | 2 701 | 76 | (2 409) | 2 294 | 2 662 | 66 | 12 403 |
| Échéances contractuelles non actualisées (note 4 b) | 27 539 \$ | 2 795 \$ | 30 334 \$ | 9 844 \$ | 242 \$ | (8 449) \$ | 8 221 \$ | 9 858 \$ | 304 \$ | 40 496 \$ |

1 Le cas échéant, les flux de trésorerie tiennent compte des taux de change au 30 septembre 2024.

2 Les sorties de trésorerie futures à l'égard de l'intérêt connexe et des frais de crédit similaires pour le papier commercial et les montants prélevés sur nos facilités de crédit, le cas échéant, ont été calculés en fonction des taux en vigueur au 30 septembre 2024.

27 autres passifs à long terme

| (en millions) | Note | Au 30 septembre 2024 | Au 31 décembre 2023 |
|--|------|-------------------------|------------------------|
| Passifs sur contrat | 24 | 105 \$ | 84 \$ |
| Autres | | 2 | 2 |
| Produits différés | | 107 | 86 |
| Passif au titre des prestations de retraite | 15 | 452 | 453 |
| Passif au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi | | 83 | 76 |
| Passifs dérivés | 4 d) | 118 | 191 |
| Subventions publiques liées aux dépenses d'investissement différées | | 49 | — |
| Autres | | 52 | 57 |
| | | 861 | 863 |
| Frais différés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients | 24 | 4 | 4 |
| | | 865 \$ | 867 \$ |

28 capitaux propres

a) Capital social attribuable aux actions ordinaires de TELUS Corporation – généralités

Le tableau suivant présente notre capital social autorisé.

| | Au 30 septembre 2024 | Au 31 décembre 2023 |
|--------------------------------------|-------------------------|------------------------|
| Actions privilégiées de premier rang | 1 milliard | 1 milliard |
| Actions privilégiées de second rang | 1 milliard | 1 milliard |
| Actions ordinaires | 4 milliards | 4 milliards |

Seuls les détenteurs d'actions ordinaires ont le droit de voter lors de nos assemblées générales, chaque détenteur d'actions ordinaires pouvant exercer une voix par action ordinaire détenue à ces assemblées dans la mesure où pas moins de 66⅔ % des actions ordinaires émises et en circulation sont détenues par des Canadiens. En ce qui concerne le paiement de dividendes et la distribution des actifs en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de notre part ou de toute autre distribution de nos actifs entre nos actionnaires aux fins de la liquidation de nos affaires, l'ordre de priorité est le suivant : actions privilégiées de premier rang, actions privilégiées de second rang et, enfin, actions ordinaires.

Au 30 septembre 2024, environ 95 millions d'actions ordinaires étaient réservées aux fins d'émission, à même les actions propres, dans le cadre d'un régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés (se reporter à la note 13 b), environ 46 millions d'actions ordinaires étaient réservées aux fins d'émission, à même les actions propres, dans le cadre d'un régime d'options sur actions restreintes (se reporter à la note 14 b) et environ 12 millions d'actions ordinaires étaient réservées aux fins d'émission, à même les actions propres, dans le cadre des régimes d'options sur actions (se reporter à la note 14 d).

b) Filiale détentrice d'une importante participation ne donnant pas le contrôle

Notre filiale TELUS International (Cda) Inc. est constituée en société par actions en vertu de la Business Corporations Act (Colombie-Britannique); ses activités sont réparties sur le plan géographique et comptent des bureaux principaux en Asie, en Amérique centrale, en Europe et en Amérique du Nord.

Les variations de nos participations économiques et de nos participations avec droit de vote au cours des trimestres et des périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2024 et 2023, qui sont reflétées dans l'état consolidé des variations des capitaux propres, sont présentées dans le tableau suivant.

| | Participation économique ¹ | | Participation avec droit de vote ¹ | |
|--|---------------------------------------|--------|---|--------|
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| Participation dans TELUS International (Cda) Inc. au début | 56,0 % | 56,6 % | 85,4 % | 72,4 % |
| Incidence des éléments suivants : | | | | |
| Émission d'actions à droit de vote subalterne de TELUS International (Cda) Inc. à titre de contrepartie dans le cadre d'une acquisition d'entreprise | — | (1,4) | — | (0,2) |
| Acquisition par TELUS Corporation d'actions auprès de détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle ² | 2,0 | 0,9 | 0,3 | 1,2 |
| Rémunération fondée sur des actions et autres | (0,3) | (0,1) | — | — |
| Participations ne donnant pas le contrôle – conversion d'actions à droit de vote multiple en actions à droit de vote subalterne | — | — | 1,3 | — |
| Participation dans TELUS International (Cda) Inc. à la fin | 57,7 % | 56,0 % | 87,0 % | 73,4 % |

- 1 En raison des droits de vote liés aux actions à droit de vote multiple détenues par TELUS Corporation, nos participations économiques et nos participations avec droit de vote diffèrent.
- 2 Acquisition d'actions de participations ne donnant pas le contrôle de 25 millions de dollars (2023 – 57 millions de dollars), dont une tranche de 30 millions de dollars (2023 – 32 millions de dollars) a été créditée aux montants comptabilisés dans les capitaux propres au titre du surplus d'apport, et le solde a été imputé aux participations ne donnant pas le contrôle.

Information financière résumée

Le tableau ci-joint présente l'information financière résumée de notre filiale TELUS International (Cda) Inc.

| Aux dates indiquées ou pour les exercices clos | 30 septembre à ces dates (en millions de dollars) ¹ | 30 septembre 2023 | 31 décembre 2023 |
|--|--|-------------------|------------------|
| État de la situation financière¹ | | | |
| Actifs courants | 1 330 \$ | | 1 122 \$ |
| Actifs non courants | 5 341 \$ | | 5 395 \$ |
| Passifs courants | 1 297 \$ | | 990 \$ |
| Passifs non courants | 2 604 \$ | | 2 829 \$ |
| État du résultat net et du résultat global | | | |
| TRIMESTRES | | | |
| Produits d'exploitation et autres produits | 897 \$ | 889 \$ | |
| Bénéfice net (perte nette) | (43) \$ | 11 \$ | |
| Bénéfice global (perte globale) | (63) \$ | 38 \$ | |
| PÉRIODES DE NEUF MOIS | | | |
| Produits d'exploitation et autres produits | 2 757 \$ | 2 713 \$ | |
| Bénéfice net (perte nette) | (10) \$ | 21 \$ | |
| Bénéfice global (perte globale) | 39 \$ | 7 \$ | |
| Tableau des flux de trésorerie | | | |
| TRIMESTRES | | | |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | 122 \$ | 201 \$ | |
| Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement | (34) \$ | (28) \$ | |
| Flux de trésorerie affectés aux activités de financement | (95) \$ | (186) \$ | |
| PÉRIODES DE NEUF MOIS | | | |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | 372 \$ | 344 \$ | |
| Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement | (106) \$ | (1 231) \$ | |
| Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement | (238) \$ | 896 \$ | |

- 1 Comme l'exigent les normes IFRS de l'IASB, cette information financière résumée exclut les éliminations intersociétés.

29 passifs éventuels

Réclamations et poursuites

Généralités

Diverses réclamations et poursuites (incluant des recours collectifs et des réclamations en matière de violation de la propriété intellectuelle) visant des dommages-intérêts et d'autres compensations ont été déposées contre nous et, dans certains cas, contre d'autres entreprises de services mobiles et fournisseurs de services de télécommunications. Aussi, nous avons reçu des avis de réclamation ou sommes au courant de certaines réclamations éventuelles (incluant des réclamations en matière de violation de la propriété intellectuelle) contre nous et, dans certains cas, contre d'autres entreprises de services mobiles et fournisseurs de services de télécommunications.

À l'heure actuelle, nous ne pouvons prévoir l'issue de ces réclamations, réclamations éventuelles et poursuites en raison de divers facteurs, y compris ce qui suit : la nature préliminaire de certaines réclamations; la nature incertaine des théories et réclamations en matière de dommages; un dossier factuel incomplet; la nature incertaine des théories juridiques et des procédures judiciaires et de leur résolution par les tribunaux, tant dans le cadre du procès que de l'appel; la nature imprévisible des parties adverses et de leurs revendications.

Cependant, sous réserve des restrictions précédentes, la direction est d'avis, en vertu des évaluations juridiques et selon l'information dont elle dispose actuellement, qu'il est improbable qu'un passif non couvert par les assurances ou autrement ait une incidence significative sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation, y compris sur nos flux de trésorerie, sauf en ce qui concerne les éléments qui suivent.

Recours collectifs autorisés

Les recours collectifs autorisés contre nous comprennent les suivants :

Recours collectif contre les frais d'accès au système

En 2004, un recours collectif a été intenté en Saskatchewan contre un certain nombre de fournisseurs de services sans fil anciens et actuels, dont nous, qui alléguait une rupture de contrat, une fausse représentation, un enrichissement injustifié et une violation des lois en matière de concurrence, de pratiques commerciales et de protection des consommateurs partout au Canada relativement à la perception de frais d'accès au système. En septembre 2007, la Cour du Banc de la

Reine de la Saskatchewan a autorisé un recours collectif national à participation optionnelle relativement à la réclamation portant sur l'enrichissement injustifié seulement. En février 2008, la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan a rendu une ordonnance modifiant l'ordonnance d'autorisation de manière à exclure du recours la catégorie de demandeurs correspondant à tout client lié par une clause d'arbitrage avec nous. Après une longue période d'inactivité, le demandeur a cherché, en 2024, à faire progresser le recours collectif. Les défendeurs ont présenté une demande de rejet du recours collectif pour défaut de poursuite.

Recours collectif concernant la facturation à la minute

En 2008, un recours collectif a été intenté contre nous en Ontario, alléguant qu'il y a eu une rupture de contrat, une infraction à la *Loi sur la protection du consommateur* de l'Ontario, une infraction à la *Loi sur la concurrence* et un enrichissement injustifié, relativement à notre pratique visant à « arrondir » le temps d'antenne des téléphones mobiles à la minute la plus près et de facturer en fait pour la minute entière. L'autorisation d'un recours collectif national a été demandée. En novembre 2014, seul un recours collectif intenté en Ontario a été autorisé par la Cour supérieure de justice de l'Ontario; ce recours allègue qu'il y a eu une rupture de contrat, une infraction à la *Loi sur la protection du consommateur*, et un enrichissement injustifié; tous les appels relatifs à cette décision d'autoriser le recours collectif ont été épuisés. Parallèlement, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a refusé de suspendre les réclamations de nos clients d'affaires, malgré la clause d'arbitrage figurant dans nos ententes de prestation de services aux clients conclues avec ces clients. Cette décision a fait l'objet d'un appel et, le 31 mai 2017, la Cour d'appel de l'Ontario a rejeté notre appel. La Cour suprême du Canada nous a permis d'en appeler de cette décision, a autorisé notre appel le 4 avril 2019 et a ordonné la suspension des réclamations des entreprises clientes. Un avis relatif à ce recours collectif autorisé a été envoyé aux participants éventuels en 2022.

Recours collectifs concernant la durée d'établissement de la communication

En 2005, un recours collectif a été intenté contre nous en Colombie-Britannique, alléguant que nous avons observé des pratiques commerciales trompeuses en facturant les appels entrants à partir du moment où l'appelant se connecte au réseau plutôt qu'à partir du moment où l'appel entrant est acheminé au destinataire. En 2011, la Cour suprême du Canada a confirmé la suspension de la totalité des causes d'action présentées par le demandeur dans le cadre de ce recours collectif, à l'exception d'une cause d'action en raison de la clause d'arbitrage qui a été incluse dans nos ententes de prestation de services. Cette unique exception concerne la cause d'action fondée sur les pratiques trompeuses ou déraisonnables en vertu de la Business Practices and Consumer Protection Act de la Colombie-Britannique que la Cour suprême du Canada a refusé de suspendre. En janvier 2016, la Cour suprême de la Colombie-Britannique a autorisé ce recours collectif concernant cette réclamation en vertu de la Business Practices and Consumer Protection Act. Ce recours est limité aux résidents de la Colombie-Britannique qui ont signé avec nous des contrats pour des services mobiles au cours de la période allant du 21 janvier 1999 jusqu'en avril 2010. Nous avons fait appel de cette décision d'autoriser le recours collectif. Un recours collectif a été intenté contre nous en Alberta au même moment que le recours collectif intenté en Colombie-Britannique. Le recours collectif intenté en Alberta comporte les mêmes allégations que le recours collectif intenté en Colombie-Britannique, mais à ce jour, ce recours n'a pas progressé. Sous réserve de certaines conditions, y compris l'approbation de la Cour, nous avons réglé les recours collectifs en Colombie-Britannique et en Alberta.

Recours collectifs non autorisés

Les recours collectifs non autorisés contre nous comprennent les suivants :

Recours collectifs concernant le service 9-1-1

En 2008, un recours collectif a été intenté en Saskatchewan contre notre société et d'autres entreprises de télécommunications canadiennes, qui allègue, entre autres, que nous n'avons pas fourni au public un avis approprié relativement aux frais liés au service 9-1-1, que nous avons de façon trompeuse fait passer ces frais pour des frais gouvernementaux et que nous avons facturé des frais liés au service 9-1-1 à des clients qui résident dans des zones où le service 9-1-1 n'est pas disponible. Les causes d'action avancées par les demandeurs sont

la rupture de contrat, des déclarations inexactes et une publicité mensongère. Les demandeurs demandent l'autorisation d'un recours collectif national. Un recours collectif essentiellement identique a été intenté en Alberta au même moment, mais la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta a déclaré que ce recours collectif avait expiré à notre égard en 2009. Aucune mesure n'a été prise dans le cadre de cette instance depuis 2016.

Recours collectifs concernant Public Mobile

En 2014, des recours collectifs ont été intentés contre nous au Québec et en Ontario, au nom des clients de Public Mobile, qui allèguent que les modifications que nous avons apportées à la technologie, aux services et aux forfaits enfreignent nos obligations prévues par la loi et nos obligations jurisprudentielles. En particulier, le recours intenté au Québec allègue que nos actes constituent une violation de la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec, du *Code civil* du Québec et de la *Loi sur la protection du consommateur* de l'Ontario. Le 28 juin 2021, la Cour supérieure du Québec a approuvé l'abandon de cette réclamation contre TELUS. Le recours collectif intenté en Ontario allègue qu'il y a eu négligence, une rupture de la garantie expresse et implicite, une infraction à la *Loi sur la concurrence*, un enrichissement injustifié et une renonciation de délit civil. Aucune mesure n'a été prise dans le cadre de cette instance depuis qu'elle a été déposée et signifiée.

Résumé

Nous croyons que nous disposons d'une bonne défense à l'égard des recours mentionnés ci-dessus. Si le dénouement de ces recours se révélait différent des évaluations et des hypothèses de la direction, cela pourrait donner lieu à un ajustement significatif de notre situation financière et de nos résultats d'exploitation, y compris nos flux de trésorerie. Les évaluations et les hypothèses de la direction supposent que des estimations fiables des risques courus ne peuvent être faites compte tenu de l'incertitude persistante en ce qui a trait à la nature des dommages-intérêts qui peuvent être réclamés par les demandeurs, aux causes d'action qui sont, ou qui pourraient en fin de compte être, intentées et, dans le cas des recours collectifs non autorisés, aux causes d'action qui pourraient en fin de compte être autorisées.

30 transactions entre parties liées

a) Transactions avec les principaux dirigeants

Nos principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité liées à la surveillance, à la planification, à la direction et au contrôle de nos activités. Il s'agit des membres de notre conseil d'administration et de notre équipe de direction.

Le tableau suivant présente le total de la charge de rémunération des principaux dirigeants et la composition de celle-ci, incluse dans les états consolidés du résultat net et du résultat global, au poste « Charge au titre des avantages du personnel ».

| Périodes closes les 30 septembre (en millions) | Trimestres | | Périodes de neuf mois | |
|---|--------------|--------------|-----------------------|--------------|
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| Avantages à court terme | 4 \$ | 5 \$ | 13 \$ | 16 \$ |
| Prestations de retraite ¹ et autres avantages postérieurs à l'emploi | 4 | 5 | 8 | 9 |
| Rémunération fondée sur des actions ² | 17 | 8 | 37 | 35 |
| | 25 \$ | 18 \$ | 58 \$ | 60 \$ |

1 Les membres de notre équipe de direction sont des membres de notre *régime de retraite à l'intention des membres de la direction et des professionnels de TELUS Corporation* et de certains autres régimes de retraite complémentaires non enregistrés et non contributifs à prestations définies et à cotisations définies.

2 Nous comptabilisons une charge pour le sous-ensemble nominal de nos unités d'actions restreintes qui sont assujetties à des conditions de performance liées au marché en utilisant une juste valeur déterminée au moyen du modèle de simulation de Monte Carlo. Les unités d'actions restreintes qui sont assujetties à une option de règlement en capitaux propres sont comptabilisées comme des instruments de capitaux propres. La charge liée aux unités d'actions restreintes dont les droits ne seront en fin de compte pas acquis est contrepassée en diminution de la charge qui a été auparavant enregistrée pour celles-ci.

Comme il est indiqué à la *note 14*, nous avons consenti à nos principaux dirigeants des attributions initiales de rémunération fondée sur des actions en 2024 et en 2023, comme le présente le tableau ci-après. Étant donné que la plupart de ces attributions sont des attributions comportant des droits d'acquisition en bloc ou graduelle et ont des durées de services requises s'échelonnant sur plusieurs années, la charge connexe est comptabilisée proportionnellement sur un certain nombre d'exercices et, par conséquent, seulement une partie des attributions initiales de 2024 et de 2023 est comprise dans les montants présentés dans le tableau précédent.

| Périodes de neuf mois closes les 30 septembre (en millions de dollars) | Nombre d'unités | Valeur nominale ¹ | Juste valeur à la date d'attribution ¹ |
|--|--------------------|---------------------------------|---|
| 2024 | | | |
| TELUS Corporation | | | |
| Unités d'actions restreintes | 1 465 459 | 35 \$ | 41 \$ |
| TELUS International (Cda) Inc. | | | |
| Unités d'actions restreintes | 1 054 899 | 12 | 12 |
| | | 47 \$ | 53 \$ |
| 2023 | | | |
| TELUS Corporation | | | |
| Unités d'actions restreintes | 1 220 549 | 33 \$ | 35 \$ |
| TELUS International (Cda) Inc. | | | |
| Unités d'actions restreintes | 353 789 | 10 | 10 |
| | | 43 \$ | 45 \$ |

1 La valeur nominale des unités d'actions restreintes est calculée en multipliant le cours des actions de participation au moment de l'attribution par le nombre d'unités attribuées. La juste valeur à la date d'attribution est différente de la valeur nominale, car la juste valeur de certaines attributions est déterminée au moyen du modèle de simulation de Monte Carlo (se reporter à la *note 14 b*). La valeur nominale des options sur actions est calculée au moyen d'un modèle d'évaluation des options.

Notre *régime de droits différés à la valeur d'actions à l'intention de nos administrateurs* prévoit qu'en plus de recevoir son attribution d'actions annuelle pour ce qui est des droits différés à la valeur d'actions, un administrateur peut choisir de recevoir sa provision annuelle d'administrateur et ses jetons de présence aux réunions en droits différés à la valeur d'actions, en actions ordinaires de TELUS Corporation ou en trésorerie. Les droits différés à la valeur d'actions donnent aux administrateurs le droit de recevoir un nombre spécifique d'actions ordinaires de TELUS Corporation. Les droits différés à la valeur d'actions sont réglés lorsqu'un administrateur cesse d'être administrateur pour une raison quelconque. Ces droits sont versés au moment choisi par l'administrateur conformément au *régime de droits différés à la valeur d'actions à l'intention des administrateurs*. Au 30 septembre 2024 et au 31 décembre 2023, aucune attribution de rémunération fondée sur des actions comptabilisée à titre de passif n'était en circulation.

Les contrats de travail conclus avec les membres de l'équipe de direction prévoient généralement des indemnités de départ si un membre de la direction est congédié sans motif valable qui sont les suivantes : généralement 18 mois de salaire de base, les avantages et l'accumulation d'années de service ouvrant droit à pension en remplacement du préavis et 50 % du salaire de base en remplacement d'une prime en trésorerie annuelle. En cas de changement de contrôle, les membres de l'équipe de direction n'auront pas droit à un traitement différent de celui qui est réservé à nos autres employés en ce qui concerne la rémunération fondée sur des actions dont les droits ne sont pas acquis.

b) Transactions avec les régimes de retraite à prestations définies

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, nous avons fourni à nos régimes de retraite à prestations définies des services de gestion et d'administration selon la méthode du recouvrement des coûts, ainsi que des services d'actuariat dans des conditions de concurrence normale; les montants facturés liés à ces services se sont chiffrés à 2 millions de dollars (2023 – 2 millions de dollars) et à 7 millions de dollars (2023 – 7 millions de dollars), respectivement, dont le montant net est présenté dans les états consolidés du résultat net et du résultat global au poste « Achat de biens et services ».

c) Transactions avec des coentreprises immobilières et une entreprise associée

Au cours des trimestres et des périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2024 et 2023, nous avons conclu des transactions avec des coentreprises immobilières, qui sont des parties liées, comme il est décrit à la *note 21*.

Au 30 septembre 2024, comme il est présenté au poste « Dette à long terme » des états consolidés de la situation financière, nous avons comptabilisé des obligations locatives de 82 millions de dollars (31 décembre 2023 – 84 millions de dollars) relativement à nos contrats de location liés à TELUS Sky et des paiements mensuels en trésorerie sont faits conformément aux contrats de location; à la date de l'état de la situation financière, un tiers de ces montants tenait à notre participation économique dans la coentreprise immobilière.

31 informations supplémentaires sur les tableaux des flux de trésorerie

a) Tableaux des flux de trésorerie – activités d'exploitation et activités d'investissement

| Périodes closes les 30 septembre (en millions) | Trimestres | | Périodes de neuf mois | |
|--|------------|----------|-----------------------|----------|
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| ACTIVITÉS D'EXPLOITATION | | | | |
| Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation | | | | |
| <i>Tranche courante</i> | | | | |
| Débiteurs | (51) \$ | (124) \$ | 57 \$ | 40 \$ |
| Stocks | 38 | 30 | (8) | (13) |
| Actifs sur contrat | 9 | 4 | 32 | 18 |
| Charges payées d'avance | 104 | 33 | (87) | (153) |
| Variation latente des instruments dérivés détenus à des fins de transaction (note 4 d) | (7) | 12 | 15 | 7 |
| Créiteurs et charges à payer | 109 | 108 | 76 | (417) |
| Impôt sur le résultat et autres impôts et taxes à recevoir et à payer, montant net | 83 | 33 | 164 | (22) |
| Facturation par anticipation et dépôts de clients (note 24) | (76) | (5) | (38) | 39 |
| Provisions | 11 | 105 | (80) | 179 |
| | 220 | 196 | 131 | (322) |
| <i>Tranche non courante</i> | | | | |
| Actifs sur contrat | 2 | 10 | 26 | 40 |
| Montants non facturés à recevoir des clients au titre du financement | 10 | (2) | 77 | (24) |
| Variation latente des instruments dérivés détenus à des fins de transaction (note 4 d) | 123 | 23 | 212 | 51 |
| Coûts engagés pour obtenir ou exécuter des contrats conclus avec des clients (note 20) | (22) | (24) | (56) | (43) |
| Contrats d'entretien payés d'avance | 2 | 4 | 5 | 12 |
| Dépôts de sécurité et autres montants remboursables | (21) | 7 | (22) | (13) |
| Provisions | (10) | 5 | (53) | (103) |
| Passifs sur contrat (note 24) | 2 | 8 | 21 | 15 |
| Passif au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi | 3 | 3 | 7 | 8 |
| Autres passifs à long terme | (3) | (9) | (5) | (6) |
| | 86 | 25 | 212 | (63) |
| | 306 \$ | 221 \$ | 343 \$ | (385) \$ |

| Périodes closes les 30 septembre (en millions) | Trimestres | | Périodes de neuf mois | |
|--|------------|----------|-----------------------|------------|
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | | | |
| Paievements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre | | | | |
| Entrées d'immobilisations | | | | |
| Dépenses d'investissement, montant brut | (621) \$ | (703) \$ | (1 947) \$ | (2 074) \$ |
| Immobilisations corporelles (note 17) | (621) | (703) | (1 947) | (2 074) |
| Immobilisations incorporelles amortissables (note 18) | (231) | (246) | (765) | (720) |
| | (852) | (949) | (2 712) | (2 794) |
| Entrées découlant de contrats de location (note 17) | | | | |
| | 184 | 180 | 591 | 505 |
| Entrées découlant de transactions non monétaires | | | | |
| | — | — | 37 | — |
| Dépenses d'investissement (note 5) | | | | |
| | (668) | (769) | (2 084) | (2 289) |
| Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'investissement connexes | | | | |
| | (11) | 24 | (73) | (209) |
| | (679) \$ | (745) \$ | (2 157) \$ | (2 498) \$ |

b) Variations des passifs découlant des activités de financement

| (en millions) | Trimestre clos le 30 septembre 2023 | | | | | | Trimestre clos le 30 septembre 2024 | | | | | |
|--|-------------------------------------|--------------------------------|-----------------------------|---|---------|-------------------|-------------------------------------|--------------------------------|-----------------------------|---|--------|-------------------|
| | Début de la période | Tableau des flux de trésorerie | | Variations sans effet sur la trésorerie | | Fin de la période | Début de la période | Tableau des flux de trésorerie | | Variations sans effet sur la trésorerie | | Fin de la période |
| | | Émis ou reçu | Remboursements ou paiements | Fluctuation des devises (note 4 e) | Autres | | | Émis ou reçu | Remboursements ou paiements | Fluctuation des devises (note 4 e) | Autres | |
| Dividendes à verser aux détenteurs d'actions ordinaires | 526 \$ | — \$ | (526) \$ | — \$ | 529 \$ | 529 \$ | 577 \$ | — \$ | (577) \$ | — \$ | 578 \$ | 578 \$ |
| Dividendes réinvestis en actions propres | — | — | 188 | — | (188) | — | — | — | 193 | — | (193) | — |
| | 526 \$ | — \$ | (338) \$ | — \$ | 341 \$ | 529 \$ | 577 \$ | — \$ | (384) \$ | — \$ | 385 \$ | 578 \$ |
| Emprunts à court terme | 594 \$ | 17 \$ | (507) \$ | — \$ | — \$ | 104 \$ | 1 044 \$ | — \$ | (103) \$ | (16) \$ | — \$ | 925 \$ |
| Dérivés réglés sur une base nette utilisés pour gérer le risque de change découlant d'emprunts à court terme libellés en dollars américains – passif (actif) | — | — | — | — | — | — | — | — | (15) | 14 | — | (1) |
| | 594 \$ | 17 \$ | (507) \$ | — \$ | — \$ | 104 \$ | 1 044 \$ | — \$ | (118) \$ | (2) \$ | — \$ | 924 \$ |
| Dettes à long terme | | | | | | | | | | | | |
| Billets de premier rang de TELUS Corporation | 18 564 \$ | 1 750 \$ | — \$ | 91 \$ | (12) \$ | 20 393 \$ | 21 145 \$ | 700 \$ | — \$ | (61) \$ | (1) \$ | 21 783 \$ |
| Papier commercial de TELUS Corporation | 1 944 | 1 008 | (1 576) | 41 | — | 1 417 | 1 760 | 467 | (1 145) | (19) | — | 1 063 |
| Facilités de crédit de TELUS Corporation | 1 144 | — | — | — | — | 1 144 | — | — | — | — | — | — |
| Débiteures de TELUS Communications Inc. | 199 | — | — | — | — | 199 | 200 | — | — | — | — | 200 |
| Facilités de crédit de TELUS International (Cda) Inc. | 2 023 | 50 | (208) | 43 | 1 | 1 909 | 1 745 | 127 | (194) | (26) | 2 | 1 654 |
| Autres | 298 | — | (6) | — | — | 292 | 613 | — | (20) | — | 4 | 597 |
| Obligations locatives | 2 416 | — | (135) | 5 | 193 | 2 479 | 2 688 | — | (171) | 5 | 181 | 2 703 |
| Dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de titres de créance à long terme libellés en dollars américains – passif (actif) | 72 | 1 595 | (1 595) | (161) | (1) | (90) | (7) | 1 164 | (1 163) | 58 | 26 | 78 |
| | 26 660 | 4 403 | (3 520) | 19 | 181 | 27 743 | 28 144 | 2 458 | (2 693) | (43) | 212 | 28 078 |
| Pour éliminer l'incidence du règlement brut des dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de titres de créance à long terme libellés en dollars américains | — | (1 595) | 1 595 | — | — | — | — | (1 164) | 1 164 | — | — | — |
| | 26 660 \$ | 2 808 \$ | (1 925) \$ | 19 \$ | 181 \$ | 27 743 \$ | 28 144 \$ | 1 294 \$ | (1 529) \$ | (43) \$ | 212 \$ | 28 078 \$ |

| (en millions) | Période de neuf mois close le 30 septembre 2023 | | | | | Période de neuf mois close le 30 septembre 2024 | | | | | | |
|--|---|--------------------------------|-----------------------------|---|----------|---|---------------------|--------------------------------|-----------------------------|---|----------|-------------------|
| | Début de la période | Tableau des flux de trésorerie | | Variations sans effet sur la trésorerie | | Fin de la période | Début de la période | Tableau des flux de trésorerie | | Variations sans effet sur la trésorerie | | Fin de la période |
| | | Émis ou reçu | Remboursements ou paiements | Fluctuation des devises (note 4 e) | Autres | | | Émis ou reçu | Remboursements ou paiements | Fluctuation des devises (note 4 e) | Autres | |
| Dividendes à verser aux détenteurs d'actions ordinaires | 502 \$ | — \$ | (1 534) \$ | — \$ | 1 561 \$ | 529 \$ | 550 \$ | — \$ | (1 681) \$ | — \$ | 1 709 \$ | 578 \$ |
| Dividendes réinvestis en actions propres | — | — | 558 | — | (558) | — | — | — | 507 | — | (507) | — |
| | 502 \$ | — \$ | (976) \$ | — \$ | 1 003 \$ | 529 \$ | 550 \$ | — \$ | (1 174) \$ | — \$ | 1 202 \$ | 578 \$ |
| Emprunts à court terme | 104 \$ | 607 \$ | (607) \$ | — \$ | — \$ | 104 \$ | 104 \$ | 1 040 \$ | (203) \$ | (16) \$ | — \$ | 925 \$ |
| Dérivés réglés sur une base nette utilisés pour gérer le risque de change découlant d'emprunts à court terme libellés en dollars américains – passif (actif) | — | — | — | — | — | — | — | — | (15) | 14 | — | (1) |
| | 104 \$ | 607 \$ | (607) \$ | — \$ | — \$ | 104 \$ | 104 \$ | 1 040 \$ | (218) \$ | (2) \$ | — \$ | 924 \$ |
| Dettes à long terme | | | | | | | | | | | | |
| Billets de premier rang de TELUS Corporation | 18 660 \$ | 2 250 \$ | (500) \$ | (8) \$ | (9) \$ | 20 393 \$ | 20 301 \$ | 2 500 \$ | (1 100) \$ | 89 \$ | (7) \$ | 21 783 \$ |
| Papier commercial de TELUS Corporation | 1 458 | 4 712 | (4 752) | (1) | — | 1 417 | 1 021 | 2 343 | (2 317) | 16 | — | 1 063 |
| Facilités de crédit de TELUS Corporation | 1 145 | — | — | — | (1) | 1 144 | 1 144 | — | (1 144) | — | — | — |
| Débiteures de TELUS Communications Inc. | 199 | — | — | — | — | 199 | 200 | — | — | — | — | 200 |
| Facilités de crédit de TELUS International (Cda) Inc. | 914 | 1 363 | (356) | (14) | 2 | 1 909 | 1 781 | 240 | (405) | 37 | 1 | 1 654 |
| Autres | 321 | — | (179) | — | 150 | 292 | 288 | — | (27) | — | 336 | 597 |
| Obligations locatives | 2 340 | — | (394) | 11 | 522 | 2 479 | 2 614 | — | (503) | 13 | 579 | 2 703 |
| Dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de titres de créance à long terme libellés en dollars américains – passif (actif) | (80) | 4 789 | (4 803) | (1) | 5 | (90) | 13 | 2 374 | (2 358) | (109) | 158 | 78 |
| | 24 957 | 13 114 | (10 984) | (13) | 669 | 27 743 | 27 362 | 7 457 | (7 854) | 46 | 1 067 | 28 078 |
| Pour éliminer l'incidence du règlement brut des dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de titres de créance à long terme libellés en dollars américains | — | (4 789) | 4 789 | — | — | — | — | (2 374) | 2 374 | — | — | — |
| | 24 957 \$ | 8 325 \$ | (6 195) \$ | (13) \$ | 669 \$ | 27 743 \$ | 27 362 \$ | 5 083 \$ | (5 480) \$ | 46 \$ | 1 067 \$ | 28 078 \$ |